This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 512477 DUPL

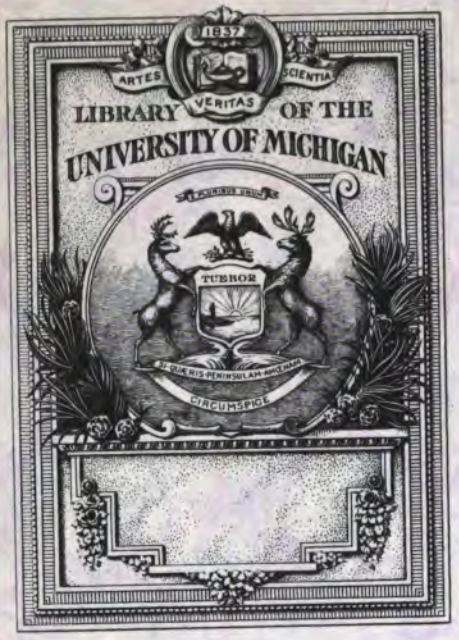
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

BF
1582
.L868q

JEAN LORÉDAN

UN GRAND PROCÈS DE SORCELLERIE AU XVIIe SIÈCLE

L'Abbé GAUFRIDY et MADELEINE DE DEMANDOLX

(1600-1670)

D'après des documents inédits

OUVRAGE ORNÉ DE NEUF GRAVURES ET DEUX FAC-SIMILE

DEUXIÈME ÉDITION

Librairie académique PERRIN et Cie

UN

GRAND PROCÈS DE SORCELLERIE

AU XVIIe SIÈCLE

Copyright by Perrin et Cie, 1912.

DU MÊME AUTEUR

La grande misère et les voleurs au dix-huitième siècle. *Marion du Faouët et ses « associés »*. D'après des documents inédits.. 1 vol.

Humbles drames (nouvelles). . . . . 1 vol.

La peine de vivre (roman). . . . . 1 vol.

L'Homme aux Aigles (nouvelles). . . . . 1 vol.

JEAN LORÉDAN

UN GRAND PROCÈS DE SORCELLERIE AU XVIIe SIÈCLE

L'Abbé GAUFRIDY ET MADELEINE DE DEMANDOLX

(1600-1670)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Ouvrage orné de 9 gravures et de 2 fac-similés

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1912
Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Librarian
Champion
3-24-24
9188

PRÉFACE

Les ouvrages sur les sorciers en général et sur la sorcellerie sont innombrables. Depuis longtemps nous connaissons les orgies des sabbats et maintes fois nous avons vu glisser dans le ciel, dans la nuit, par-dessus les villes endormies et les silencieuses campagnes, les pâles escadrons nus des sorcières, jeunes ou vieilles, à califourchon sur leurs chaises ou sur leurs manches à balais. Maintes fois aussi furent recherchées les causes de la folie démoniaque, décrites les terribles et diverses manifestations de ces grandes épidémies qui passèrent sur l'Europe, surtout aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, et la couvrirent de la cendre des bûchers. Ils nous

semblent loin, ces bûchers ; pourtant nous apercevons encore, derrière nous, leurs sombres fumées. Ils firent des milliers et des milliers de victimes. C'était la grande folie. Tous étaient fous : accusés, juges, médecins, savants... Tous tremblaient, se méfiaient, se dénonçaient les uns les autres. En foule on courait aux mystérieuses, aux hideuses assemblées de « la synagogue ». On buvait le malvoisie, qui « excite les chairs à la luxure » ; on mangeait les petits enfants rôtis et dépecés ; on disait la messe à rebours en l'honneur de Satan, en dérision de Dieu ; on dansait des rondes éperdues, affreuses ; on s'enlaçait, on se vautrait, on se ruait tous ensemble à la sodomie, « à la paillardise, à la bestialité ». On habillait de vert des démons à formes de crapaud et l'on baisait dévotement le derrière du Diable. On oubliait un instant, au fond des bois et des cavernes, dans ces immondes plaisirs et dans ces puants ébats, les misères de la vie. On était si malheureux ! Et puis, on s'en allait raconter à des prêtres, à des moines, à des juges ces joies passées et ces aventures merveilleuses ; et l'on était fier ; et l'on ne doutait point de toutes ces choses qu'on avait

vues, de tous ces bonheurs qu'on avait eus. Et de nouveaux bûchers s'allumaient, et des pauvres corps se tordaient dans les horreurs des tourments, et c'était d'autres supplices, d'autres victimes, — dont les cendres, jetées au vent, engendraient d'autres démences.

Plusieurs de ces hécatombes, où périrent des centaines d'hommes et de femmes — de femmes surtout — ont laissé leurs traces. Plusieurs de ces grands procès abominables — celui d'Urbain Grandier, celui de notre héroïque et pure sorcière nationale, Jeanne d'Arc, — nous furent contés fréquemment, par des auteurs nombreux, anciens et modernes. C'est un de ces procès illustres qu'à mon tour j'ai voulu retracer, à l'aide de documents importants, multiples et dont l'authenticité n'est pas douteuse, — un grand procès de sorcellerie, avec tous ses détails, toutes ses particularités, ses dépositions de témoins, ses interrogatoires, ses figures de premier et de second plan, ses comparses, tous ses épisodes curieux et typiques, révélateurs de pensées anciennes, d'états d'âmes peu connus, qui font revivre les êtres et les choses d'autrefois.

Il eut un retentissement considérable en

son temps, ce procès du prêtre Louis Gaufridy, bénéficier des Accoules, accusé « du crime de rapt, séduction, impiété, magie, sorcellerie et auttres abominables », d'avoir suborné, violé, possédé, livré au diable une jeune fille noble, d'une des plus nobles familles de Provence, et d'être Prince des Magiciens. Il causa une émotion profonde, non seulement à Aix, à Marseille, où il se déroula, mais à Avignon, Arles, Tarascon, dans toute la province et dans tout le royaume. Il fut même connu à l'étranger par les récits singuliers qu'on en fit et colporta, par les livres nombreux qu'on publia et où il était raconté, commenté passionnément. Un de ces livres, l'*Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un Magicien, la faisant sorcière et Princesse des Sorciers au païs de Provence...*, écrit par le Grand Inquisiteur lui-même, Sébastien Michaëlis, juge de l'affaire, exorciste, premier metteur en scène du drame, et par son associé, le R. P. François Domptius, « docteur en Théologie en l'Université de Louvain, Flamand de nation », fut traduit en anglais. En Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, à Rome,

à Londres, à La Haye... on parla de Messire Gaufridy et de Madeleine de Demandolx, ainsi qu'on en avait parlé à Paris et dans toute la France. Des querelles violentes s'élevèrent à leur sujet, entre catholiques et huguenots, ligueurs et non ligueurs, bons croyants et damnés hérétiques. On en vint même aux poignards, aux épées, semble-t-il, à l'assassinat. Des membres du Parlement, de la bourgeoisie, de la noblesse, Aix, Marseille, se firent la guerre. Si le sang ne fut pas répandu, l'encre du moins coula fort abondamment. Oh certes ! En noircit-on des pages à propos de ce Magicien Louis, de cette possédée Madeleine ! Leur aventure tragique fit plus ardente encore la chasse aux sorciers, plus nombreux les hallucinés adorateurs du Diable et coureurs de Sabbats, emplit des cachots, alluma d'autres bûchers. De tous côtés on ne parla plus que d'onguents, de charmes, de maléfices.

Des religieuses s'agitaient dans leurs couvents, en Provence, en Flandre et ailleurs. De 1615 à 1616, vingt et un démonolâtres furent jugés et condamnés en Sologne et dans le Berry. En Normandie, dans le Bas-Languedoc, au Comtat-Venaissin les procès

de sorcellerie faisaient rage. En 1632 éclata, à Loudun, celui du célèbre Urbain Grandier, prêtre libertin et Magicien redoutable, auteur de tant de crimes, de la terrible possession de ces religieuses ursulines tout particulièrement, et ennemi de Richelieu, qu'il avait gravement offensé et humilié jadis, un jour de fête, en cette église de Sainte-Croix de Loudun dont il était chanoine, alors que le futur cardinal n'était encore qu'évêque de Luçon. Ce petit prêtre orgueilleux n'avait-il pas eu l'audace de disputer à son évêque la première place au défilé, et de la lui prendre !... Ce procès d'Urbain Grandier, confesseur d'Ursulines et prêtre débauché, ressemble beaucoup à celui du bénéficier des Accoules et fut certainement inspiré par lui... A plusieurs reprises on y parla de Louis Gaufridy et de Madeleine. Puis ce fut, quelques années plus tard, le supplice du prêtre Thomas Boullé, brûlé vif sur la place du Marché à Rouen, — sur cette place où, deux cent seize ans auparavant, avait été brûlée Jeanne d'Arc — et, circonstance aggravante, mort accouplé à un cadavre, déterré tout exprès, le cadavre de son ami et complice en sorcellerie, un autre prêtre, un certain Picard.

Sur ces procès de Louis Gaufridy et de Madeleine de Demandolx les documents ne manquent pas. Parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale se trouvent deux cahiers reliés, de cinq cents pages chacun environ et contenant la copie de presque toutes les pièces des deux procès que j'ai ici contés : celui de Messire Gaufridy et de Madeleine de Demandolx, en 1611 ; celui de Madeleine de Demandolx, en 1653 (Madeleine figura dans deux procès). Ces deux cahiers proviennent de la bibliothèque du feu président Jean Bouhier, ex-président à mortier au Parlement de Dijon et membre de l'Académie française, où il fut élu en 1727, au fauteuil du poète Vincent Voiture. Décédé lui-même en 1746, il fut remplacé à ce fauteuil par Voltaire.

L'un de ces cahiers du président Bouhier porte la suscription suivante : « Procès criminel de Louis Gaufridy Prêtre Bénéficier des Accoules de Marseille en l'année 1611, figuré sur la minute originale. Ce manuscript m'a été donné par M. de Grimaldy Seigneur de Regusse président à mortier du parlement de Provence. »

En tête de l'autre cahier, contenant la co-

pie des deux procès, celui de 1611 et celui de 1653, on peut lire : « 1739. Ces procès ont été copiez sur une copie que M. Thomassin de Mazaugues avait fait faire sur les originaux qui sont au greffe du Parlement de Provence, où il est Président et qu'il m'a communiquée. »

Les originaux de ces deux procès semblent ne plus exister.

Je me suis en outre servi des Registres des Arrêts criminels à la Barre conservés aux Archives des Bouches-du-Rhône (section d'Aix), des Registres des Délibérations du Parlement de Provence, des Registres des Insinuations de la Sénéchaussée d'Aix, du Fonds des Ursulines, du Fonds des Accoules et des minutes de notaires existant aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, des registres paroissiaux, de la *Chronique des Ursulines*, de la *Vie du Père Romillon*, par l'abbé Bourguignon, des très curieux livres des exorcistes Sébastien Michaëlis et Domptius — dont firent usage Michelet et la plupart de ceux qui traitèrent ce sujet — des historiens provençaux des seizième et dix-septième siècles, etc., etc... Enfin je fus aidé dans mes recherches par

plusieurs très aimables érudits auxquels, dès maintenant, je tiens à exprimer ma vive gratitude.

Qu'il me soit permis de remercier ici tout d'abord M. le Comte Pierre de Demandolx-Dedons qui voulut bien me communiquer un certain nombre de pièces fort intéressantes concernant sa famille, notamment un important travail inédit dû à la plume de M. Henri de Demandolx, son père, « la généalogie de la famille de Demandolx » ; M. Busquet, archiviste départemental des Bouches-du-Rhône, dont l'érudition et la bienveillance me furent si précieuses ; M. Edouard Aude, le très savant bibliothécaire de la Méjanes à Aix ; M. Paul Moulin, archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône qui avec tant d'amabilité et d'empressement guida mes investigations parmi les riches archives du Parlement de Provence ; M. F. Mireur, archiviste du Var, à la science et à la bonne grâce inlassable de qui je dois tant de précieux renseignements ; M. Porteu, greffier du tribunal civil de Marseille, dont le concours me fut tout à fait utile lors de mes recherches au greffe du tribunal, parmi les vieux registres paroissiaux de la ville ;

M. Mabilly, archiviste municipal de Marseille; M. J. de Duranti La Calade, l'écrivain distingué, le très savant professeur qui se montra si bienveillant à mon égard ; enfin M. l'abbé Jules Chaperon, l'érudit curé de la Martre, qui, avec tant d'obligeance, mit à ma disposition les documents recueillis par lui sur Madeleine et sur Gaufridy, principalement sur les dernières années de Madeleine et sur son séjour au village de Châteauvieux — si calme, si pittoresque — au fond des montagnes de Provence.

UN GRAND PROCÈS DE SORCELLERIE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE

I

LE RÉVÉREND PÈRE ROMILLON ET LES URSULINES D'AIX

Au printemps de l'année 1606, le R. P. Romillon — fondateur des Religieux Doctrinaires Réformés de l'Isle-sur-Sorgue, au Comtat-Venaissin, des Ursulines aussi de l'Isle-sur-Sorgue et d'Aix-en-Provence, directeur, confesseur, visiteur de ces Ursulines d'Aix, en outre fondateur et supérieur d'une autre Congrégation de Doctrinaires Réformés, nouvellement établie en la capitale de la Provence, grâce au puissant appui de l'archevêque Paul Hurault de l'Hospital [1] et à ses libéralités — le R. P. Romillon,

1. Paul Hurault de Vallegrand de l'Hospital, petit-fils de l'illustre chancelier, et nommé, en 1594, au siège d'Aix, en

disons-nous, devait, au printemps de 1606, mener une existence des plus actives et des plus laborieuses. Il était, d'ailleurs, entreprenant et remuant par nature. Il l'avait depuis longtemps prouvé.

Né en l'an 1553 — en cette jolie petite ville de l'Isle-sur-Sorgue, qu'on appelait parfois en ce temps-là *l'Isle-de-Venise*, parce qu'elle était entourée d'eau, comme construite sur l'eau, au bord de son aimable rivière, la Sorgue, qui sort en chantonnant de la fontaine de Vaucluse — fils d'un certain Barthélemy Romillon, bourgeois calviniste, et de Catherine de Suffren, ardente catholique, il avait tout d'abord fait la guerre avec entrain. On se battait si volontiers, pour Dieu et pour la Religion, au chaud pays de Provence, en ces dernières années du bouillant et belliqueux seizième siècle. Et puis, la guerre n'était-elle pas tout autour de lui, et dans la maison même de ses parents ? Quelles batailles sans doute au sein de cette famille, quelles muettes, acharnées et douloureuses batailles entre ce Barthélemy huguenot et sa pieuse compagne, Catherine de Suffren, sœur d'Antoine de Suffren, conseiller au Parlement de Provence — lequel Parlement était presque tout entier ligueur — et tante de deux célèbres jésuites, Antoine et Jean de Suffren, dont l'un, Jean, devait, un jour, confesser Marie de

remplacement du fameux archevêque ligueur, Gilbert Génébrard.

Médicis, puis confesser le roi lui-même, Louis XIII [1]. Plus d'une fois, bien certainement, cette infortunée Catherine dut implorer le Ciel, avec ferveur, avec des larmes dans les yeux, pour ce malheureux Barthélemy, pour ce malheureux Jean-Baptiste, son mari et son fils, perdus tous deux, huguenots, hérétiques, ennemis de la vraie religion et voués aux flammes éternelles. Mais Jean-Baptiste et Barthélemy s'obstinaient dans le péché. Il faut dire que Barthélemy Romillon défendait sa fortune menacée par des ennemis cupides et de mauvaise foi, lesquels, paraît-il — c'est du moins le biographe Bourguignon, prêtre de Marseille, qui l'affirme [2] — l'accusaient « faussement d'hérésie pour luy enlever ses biens »; et, dit l'auteur, « comme tout était pour lors dans les troubles des guerres civiles, il ne fut pas bien difficile à ces avares imposteurs de réussir dans leur dessein ». Barthélemy Romillon se jeta dans une ville hérétique « espérant y trouver un azile contre les entreprises de ses persécuteurs ». Et là, sans doute, en compagnie de ces huguenots, il se battit de son mieux. Quant au jeune Jean-Baptiste, « il estoit toujours des

1. Cette famille compta aussi parmi les siens le Père Claude de Suffren, recteur du Collège des Jésuites à Aix, plusieurs ursulines, dont l'une fut supérieure de ce couvent d'Aix, de 1666 à 1676, et le fameux bailli de Suffren, lequel descendait d'Antoine de Suffren, frère de Mme Romillon.

2. Bourguignon, prestre de Marseille, *la Vie du Père Romillon, prestre de l'Oratoire de Jésus et fondateur de la Congrégation des Ursulines en France.* (Marseille, 1669.)

premiers à l'occasion, et son plus grand plaisir estoit de se voir parmy le fer et le feu ». Il faillit être tué au siège de Sommières et en plusieurs autres lieux. On le rencontrait toujours dans les mêlées sanglantes et dangereuses; et puis — hélas! — en de bien mauvaises sociétés, « dans les débauches de la jeunesse, dans les emportements d'un soldat et dans les blasphèmes d'un hérétique ».

Cela dura longtemps, trop longtemps. Ces Romillon avaient la tête dure, la main prompte, le sang terriblement impétueux. Pourtant les prières ne manquaient point à Jean-Baptiste. S'il avait de bien pernicieux camarades dans le camp des ennemis de Dieu, il avait aussi, dans l'armée du Seigneur, des amis dévoués, sincères, pleurant son aveuglement et sa folie; il avait sa bonne mère Catherine de Suffren, ses deux cousins Antoine et Jean, son cousin César de Bus, sa pieuse parente Mme de Châteauneuf, récemment convertie, — Mme de Châteauneuf, sœur du baron de Sénas, l'un des « plus ardents fauteurs du Calvinisme », et tante de ce cousin César de Bus, jadis soldat lui aussi, mais dans les rangs des catholiques, soldat et libertin, poète, danseur, peintre, musicien, auteur dramatique — il faisait jouer ses tragédies par les jeunes gens de Cavaillon sa ville natale et elles avaient beaucoup de succès — puis touché par la grâce, dégoûté du monde, de ses vains plaisirs et ordonné

prêtre, tonsuré, nommé chanoine de Cavaillon; — et tous ces amis, tous ces excellents parents travaillaient pour lui et pour son salut, l'exhortaient, l'entouraient, le sermonnaient. Mme de Châteauneuf lui avait donné à lire le *Traité de l'Oraison*, du R. P. Louis de Grenade. Le cousin César de Bus, nouveau prêtre et chanoine, lui rendait de fréquentes et très affectueuses visites, à ce Jean-Baptiste engagé dans les sentiers de l'erreur. Si bien qu'un jour, ébranlé par tant d'éloquentes paroles, par ces prières, par ces raisonnements, le jeune Romillon — à l'âge de vingt-six ans — se laissa convaincre, abjura l'hérésie, publiquement, en l'église cathédrale de Cavaillon, entre les mains de l'évêque Christophe Scot. Ce fut en l'année 1579.

M. Romillon père, à cette nouvelle, entra dans une grande fureur, jura de se venger et de venger l'honneur de sa famille, de tuer son fils, de ses propres mains. Il poursuivit le renégat, le cherchait partout. Jean-Baptiste se réfugia à Salon, où demeurait Mme de Châteauneuf [1]. César de Bus venait l'y visiter, « le soutenait et l'encourageait dans sa nouvelle carrière », et le jeune cousin Jean-Baptiste montrait « tant de docilité aux sages leçons de son maître dans la vie spirituelle, qu'il était

1. L'abbé CHAMOUX, *Vie du Vénérable César de Bus* (Caromb, Vaucluse, 1868).

toujours prêt non seulement à exécuter ce qui lui était commandé, mais encore à embrasser de nouvelles pratiques pour s'élever plus rapidement au sommet de la perfection... Il passait le jour au travail et la nuit à la prière. S'il prenait quelque repos, ce n'était que durant quelques heures, couché sur le pavé de sa chambre ou sur une chaise incommode. Jamais il ne dépouillait le cilice; son jeûne était continuel, le plus souvent au pain et à l'eau. Son cœur paraissait tout embrasé de l'amour de Dieu. Son zèle pour le salut des âmes le tenait toujours dans de saints transports... » Du reste, « il avait le jugement solide et la santé robuste,... une activité ennemie de toute oisiveté ». Il était « capable des plus grandes fatigues...[1] ».

Il voulait se faire prêtre. Mais des gens pieux et de qualité l'en dissuadaient, lui disant combien « ce saint et sacré Ministère estoit pour lors ravalé par les mœurs corrompues de ceux qui s'y élevoient pour des considérations tout à fait séculiaires », lui répétant ce proverbe qui avait cours en Italie au temps de saint Charles Borromée : « Qui veut être damné se doit faire prêtre[2] ».

Pourtant il n'écouta point ces conseilleurs pessimistes : il s'en alla à la Grande Chartreuse, « désirant consulter des solitaires sur sa voca-

1. L'abbé Chamoux, *Op. cit.*
2. Bourguignon, *Op. cit.*

tion ». Il y rencontra le père Pecquet, célèbre jésuite. Le père Pecquet, loin de le décourager, l'engagea à persister, à se rendre à Tournon — où était un important collège de jésuites — pour commencer ses études, à ne point écouter son père, qui, dans ce moment, essayait de le marier. Et Jean-Baptiste s'en alla à Tournon, apprit le latin, se mit courageusement à suivre sa vocation nouvelle. Alors son père, furieux, l'abandonna à lui-même et à ses propres ressources. Que fit la bonne Catherine, heureuse et fière sans doute de voir son fils chéri embrasser l'état ecclésiastique? L'abbé Bourguignon ne le dit pas. Romillon, paraît-il, pour vivre, enseignait à lire, à écrire et le latin aux enfants de la ville. Mais, sur ces entrefaites, — nouvelle mésaventure et nouveau désagrément : — l'école fut fermée; la peste venait de se déclarer. Combien de fois elles se déclarèrent, ces affreuses épidémies, aux seizième, dix-septième, dix-huitième siècles! Tant de pauvreté, de malpropreté, d'ignorance! Il fallut quitter la ville. Tout le monde fuyait, du reste, devant ces fléaux terrifiants. Il quitta Tournon le 4 décembre 1584, revint à Salon, se rendit à Avignon pour y terminer ses études, fut nommé chanoine de l'église collégiale de l'Isle-sur-Sorgue, plusieurs années avant d'être prêtre... Et il donnait aux pauvres le revenu de son bénéfice, ne gardait pour son entretien personnel que le « bled et le vin de sa Prébande », ne

vivait que de pain et d'eau, s'habillait des étoffes les plus grossières, « et même celles qui étaient déjà usées [1] ». Enfin, après une nouvelle peste, nommé sous-diacre à Cavaillon, où résidait d'ordinaire son cousin César de Bus, il reçut la prêtrise en 1588, sur le conseil du bon père Pecquet.

Bien que sous-diacre à Cavaillon, il demeurait habituellement en son aimable petite ville de l'Isle-sur-Sorgue, où l'appelaient, d'ailleurs, son titre et ses fonctions de chanoine. Et parfois il se rendait à Avignon. Il y dit sa première messe, en 1588, « le jour de la feste de tous les saints... ». Avec ardeur, il y prêchait la doctrine chrétienne... Il y resta même plusieurs mois, parce que la peste, en ce temps-là, sévissait à l'Isle-sur-Sorgue; et il était — dit son biographe — surnommé le Fervent « par tout ce qu'il y avait de personnes de piété dans la ville ». Enfin, l'épidémie semblant s'apaiser, « l'entrée ayant esté donnée à l'Isle, et ce qu'il y avait eu d'infection ayant esté purifié », il crut pouvoir regagner son logis. Mais il n'aimait pas beaucoup séjourner longtemps au même lieu; et puis, son zèle apostolique l'entraînait sans cesse vers de nouvelles missions et de nouvelles prédications. Presque aussitôt il se rendit à Viviers, où de nombreux hérétiques avaient besoin de sa parole. Puis il revint à Cavaillon.

1. Bourguignon, *Op. cit.*

A la table des évêques, où, bien malgré lui, parfois il devait s'asseoir, se souvenant de ses péchés passés, de ses blasphèmes, de ses débauches, il s'abstenait « de ce qu'il y avait de plus délicat », et il buvait si peu de vin « qu'il en eut de grandes faiblesses d'estomach qui l'incommodèrent toute sa vie ». Les mercredis, vendredis et samedis, il ne s'alimentait que de pain et d'eau. Il prenait aussi fort rudement la discipline « n'espargnant non plus son corps que s'il eust esté un rocher ou une souche ».

De retour à l'Isle-sur-Sorgue, et jugeant « peu conforme au caractère de prêtre » de vivre avec ses parents, il loua, tout auprès de l'église, une petite maison. Il y demeurait avec un de ses amis. Un tailleur nommé Paulet Imbert exerçait « envers eux l'office de Marthe » et « avait soin du temporel pendant qu'ils vacquaient à l'oraison et au salut du prochain ». Et, peu à peu, le parfum de leurs vertus se répandit de telle sorte, tout autour d'eux, que beaucoup de gens accoururent. On arrivait de toutes parts; on voulait les voir, les entendre, on souhaitait vivre saintement, comme ils vivaient. Rapidement la petite maison devint trop petite. Telle fut l'origine, tel fut le berceau de la Doctrine Chrétienne, — au bord de cette jolie rivière chantante.

Mais il s'en alla encore, — au pays de Vivarais, à Viviers, avec son parent César de Bus. Puis il revint, sa bible sous le bras, son cruci-

fix sur la poitrine, regagna sa petite maison; et il recommença ses prédications chez lui, autour de la ville natale.

Ses premiers disciples furent Marc-Antoine Planchier, Pompée des Isnards seigneur de Brantes, Antoine Viguier et Guillaume Combe. Le bon Imbert Paulet faisait la cuisine. Tout le jour on s'en allait prêchant, par les villages de la montagne. On composait des chansons que chantaient des troupes de jeunes enfants par les chemins. On distribuait des chapelets et des images. Parfois César de Bus venait.

Il était, lui, chanoine de Cavaillon, très actif aussi, riche, bien plus que son cousin Romillon, dont les parents, au dire de M. l'abbé Chamoux, s'étaient fort appauvris durant ces guerres funestes. Il s'intéressait à ce cousin Romillon, qu'il estimait intelligent, et à ses entreprises d'apôtre infatigable. Lui aussi, César, rêvait d'évangéliser les foules, surtout de réformer les ordres religieux, qui pour la plupart avaient bien besoin d'être ramenés à une observance plus stricte de la doctrine. Il avait récemment réformé les bénédictines de Cavaillon, mais non sans peine. A cette occasion, à propos d'une certaine Catherine de la Croix, son associée dans cette pieuse croisade, il avait été calomnié, vilipendé de manière indigne. Le démon, sentant bien que cette réforme ouvrirait la route à beaucoup d'autres, soulevait contre son ennemi « la plus furieuse des tempêtes », voulait tout

de suite briser l'effort puissant du courageux archange. « Non seulement il refroidit le zèle de ceux qui désiraient le plus l'avancement de l'œuvre de Dieu, mais il les débaucha si étrangement, qu'il y avait lieu d'en être surpris et touché de pitié. D'autres, par ses suggestions et à l'instigation des religieuses impatientes du joug régulier, entrèrent dans une telle colère, que César de Bus, ainsi qu'il l'avait prédit, fut contraint de sortir de la ville pendant quelque temps... Ceux même qui auparavant l'avaient admiré le plus pour sa vertu, étaient les premiers à le charger d'injures... On le représenta comme un ambitieux qui voulait se distinguer; comme un esprit remuant qui venait troubler tout un monastère, toute une ville; comme un amateur de la nouveauté qui, sous le prétexte de la réforme et sous le masque d'une sainteté apparente, tramait comme les hérétiques quelque mauvais dessein contre l'Église. L'évêque lui-même, Dominique Grimaldy, sollicité par les parents des religieuses révoltées, « lui défendit de fréquenter le monastère. L'homme de Dieu céda à l'orage... [1] ». Il fallut, pour un moment du moins, s'incliner et se résigner.

Mais les deux cousins et leurs amis ne renonçaient pas à la lutte; et des jours meilleurs vinrent pour eux. Douze prêtres déjà vivaient

1. Abbé Chamoux, *Op. cit.*

réunis dans la petite maison de l'Isle-sur-Sorgue. C'était en 1592. Jean-Baptiste prêchait à l'Isle, à Avignon parfois, au milieu d'une fort importante et élégante assistance. César opérait à Cavaillon et ailleurs des conversions nombreuses. Il venait notamment d'amener au giron de l'Église une très noble et charmante personne, une nièce de Mme de Grignan, Mlle de Fallet, — qui devint Mme de Sabran. — Le 29 septembre 1592 on se réunit en assemblée solennelle dans la petite maison de l'Isle, et la Congrégation nouvelle fut définitivement constituée.

Mais l'Isle ne suffisait pas; on voulait mieux : un an plus tard, le 28 septembre 1593, le R. P. de Bus, accompagné de Gabriel Michel, un des prêtres de l'Isle, installait une nouvelle maison de Doctrinaires Réformés, dans une très grande ville, à Avignon même, au couvent de Sainte-Praxède, dont Sixte-Quint venait d'expulser cinq religieuses dominicaines, — en pleine cité papale. Ce fut pour le petit bataillon d'apôtres le commencement de la fortune.

L'année suivante, le Père J.-B. Romillon fondait aussi à l'Isle-sur-Sorgue une congrégation d'Ursulines; — bien modeste, il est vrai; ces saintes filles, non cloîtrées, vivant dans leurs familles, étaient au nombre de quatre : Madeleine, Marguerite et Catherine Plancher, filles de Toussaint Plancher, docteur en médecine, et Cassandre de Bus, la propre nièce du

cousin César. Mais leur nombre s'accrut peu à peu. Françoise et Catherine de Bermond, de très importante famille, filles de Pierre de Bermond, trésorier du roi en la généralité de Provence et receveur de la douane de Marseille, avec une Pérette de Marcillon, aussi non cloîtrées, travaillaient à Avignon, sous la direction du R. César de Bus, à la même œuvre pieuse. Puis on fit une recrue bien plus précieuse encore. En ce temps vivait au Comtat-Venaissin une jeune demoiselle très noble et riche, Sibylle de Mazan, fille unique du baron de Vaucluse. « Méprisant les avantages de ses richesses, de sa condition et de sa rare beauté », elle voulut se donner tout entière au service de Dieu, imiter ces saintes ursulines établies à Milan par Charles Borromée, dont les vertus étaient si pures, dont la réputation avait franchi les Alpes, entendit vanter les rares mérites du R. P. Romillon, rêva de le connaître, l'attira en son château de Mazan et lui confia ses projets.

Entendant ces paroles, si douces à ses oreilles, l'ardent apôtre se jeta à genoux [1]. « Voici enfin, mon doux Jésus, s'écria-t-il, ce que vous me faisiez souhaiter depuis longtemps... Voici le contrat de mariage qui vous doit unir inséparablement vos chastes épouses... » Et il se

1. *La Révérende Mère Françoise de Bermond et l'établissement des Ursulines en France*, par UNE RELIGIEUSE DU MÊME ORDRE. (Delhomme, Paris, 1896.)

hâta d'écrire à César de Bus. « Le saint homme, rempli de consolation par cette nouvelle, pria Romillon de découvrir à Mlle de Vaucluse le dessein que Dieu lui avait inspiré depuis longtemps, concernant l'établissement d'un ordre analogue (à celui des ursulines italiennes) et les marques infaillibles de succès qu'il en avait reçues. A ces mots, Mlle de Vaucluse promit à Romillon d'aider et de soutenir le nouvel institut de son autorité et de ses biens [1]. » De ce jour, César de Bus s'occupa plus sérieusement encore « de cette grave affaire ». On choisit un local. Mlle de Vaucluse le meublait, payait le loyer. On réunit à la petite congrégation de l'Isle la congrégation naissante d'Avignon. Mlles Françoise et Catherine de Bermond, Pérette de Marcillon, Jeanne et Sybille d'Olivier vinrent à l'Isle. L'union fut faite. Cassandre de Bus fut nommée supérieure.

A Avignon, les affaires de la Doctrine marchaient aussi fort bien. Romillon, C. de Bus, avec un plein succès continuaient, à Saint-Agricole, leurs instructions familières, enseignaient la *grande*, la *moyenne* et la *petite doctrine*. A ces infatigables prédicateurs étaient venu se joindre le R. P. de Suffren, cousin de Romillon, le R. P. Cotton, le R. P. Raymond. On voyait aussi, fidèle à ces pieuses réunions, le docte Génébrard, ex-archevêque d'Aix, banni du royaume,

1. Abbé Chamoux, *Op. cit.*, p. 205.

à perpétuité, pour avoir combattu Henri IV, et qui s'était réfugié en terre papale. Enfin, en cette ville même, on fonda une seconde congrégation d'Ursulines, dont César de Bus fut institué supérieur.

Il dirigeait la Doctrine chrétienne, aussi les Ursulines d'Avignon. Cassandre de Bus, sa nièce, gouvernait les Ursulines de l'Isle. Romillon, lui, n'avait rien, la petite congrégation réformée de l'Isle-sur-Sorgue, composée seulement de quelques prêtres, ne possédant pas alors de recteur.

Mais César de Bus ne fut pas heureux longtemps. A peine ses doctrinaires d'Avignon s'étaient-ils installés un peu confortablement au monastère de Saint-Jean-le-Vieux, à eux concédé — en 1598 — par un bref du nouveau pape Clément VIII, qu'un procès leur fut intenté. Il fallait plaider, à Avignon, à Rome. Cela semblait ne devoir jamais finir.

Ce fut alors que, tout à coup, par une insigne faveur du Ciel, le cousin Romillon vit arriver à lui, souriante et charmante, une puissante auxiliaire.

Elle se nommait Claire de Pérussis. Son père, François de Pérussis, siégeait au parlement de Provence en qualité de président. Sa mère, Anne de Maynier, descendait du fameux baron d'Oppède, Jean de Maynier, qui jadis, sous François Ier, avait exécuté les grands massacres de Vaudois à Cabrières et Mérindol. Elle avait épousé, en 1578, Jean de Forbin de la Fare

dont elle eut dix enfants. Elle habitait à Aix. Veuve, pieuse, très riche, elle rêvait de faire le bien ; et une idée la hantait depuis quelque temps : elle eût voulu voir à Aix aussi, dans sa bonne ville, un couvent de ces bienfaisantes ursulines, comme à l'Isle, comme à Avignon. Alors on lui vanta cet homme si pur et si charitable ; elle appela le R. P. Romillon.

Il ne se fit pas attendre ; il accourut à Aix, où le conviait aussi l'illustrissime archevêque Paul Hurault de l'Hospital [1] ; il prêcha ; ses prédications obtenaient le plus vif succès. « M. l'Archevêque et plusieurs de Messieurs du Parlement y assistaient, et chacun admirait l'ordre, l'onction et la familiarité avec lesquelles il expliquait les plus hautes vérités du Christianisme ; il ne montait jamais en chaire que Dieu ne convertist par ses discours quelque pécheur endurcy [2]. » Et modeste, avec cela ! et humble ! « Toutes les sollicitations de tant de personnes de condition ne furent pas capables de le tirer de la petite chambre qu'il avait choisie dans le palais archiépiscopal à son arrivée, où il vescut durant son petit séjour avec autant de pénitence et de solitude qu'il luy fut possible [3] ». Il ne restait plus qu'à

1. Troisième fils de Robert Hurault seigneur de Bélébat (chancelier de Marguerite de France, duchesse de Savoie) et de Madeleine de l'Hospital, fille unique du chancelier de l'Hospital.
2. Bourguignon, *Op. cit.*
3. *Op. cit.*

Portrait de Mgr. Paul Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix (1599-1624), attribué à Finsonius, peintre flamand (1580-1632), né à Bruges et qui résida longtemps en Provence.

(*Aix. Archevêché.*)

s'entendre pour les détails matériels avec Mme de la Fare. Elle se montra généreuse, désirant que tout fût bien et ne regardant pas à la dépense. « Il n'est pas croyable, dit l'abbé Bourguignon, avec quel zèle cette pieuse dame entreprit cet établissement... le père Romillon, qui n'avait pas accoutumé de louer les femmes, ne pouvait s'empescher de dire, en parlant de celle-cy, qu'il avait trouvé dans Aix une femme Forte[1]. »

« Cette généreuse chrétienne se proposait d'aller chercher elle-même les Ursulines (venues d'Avignon) pour les emmener dans un carrosse. Mais le Père Romillon ne le jugea pas à propos. Il lui permit seulement de pourvoir aux frais indispensables d'un voyage qui se ferait le plus pauvrement possible. Quant à lui, après avoir obtenu son congé de Mgr Paul Hurault de l'Hospital, il s'en retourna à pied[2]. »

Peu après, par un sombre jour d'hiver, Françoise et Catherine de Bermond, les deux filles du trésorier de Provence, faisaient leur entrée dans la bonne ville d'Aix, pédestrement, en compagnie d'un homme, conduisant un âne qui portait leurs maigres bagages.

Mme Forbin de la Fare, paraît-il, en fut extrêmement mortifiée, car l'effet produit sur la

1. *Op. cit.*
2. *La Révérende Mère Françoise de Bermond. Op. cit.*

population par ce cortège lamentable avait été, disait-elle, des plus fâcheux. Mais le R. P. Romillon l'en blâma fort rudement, en sa franchise d'homme austère.

*
* *

D'ailleurs, là ne devaient pas s'arrêter les succès du pieux apôtre. Une année à peine s'était écoulée, qu'il était question d'établir à Aix une congrégation de Doctrinaires Réformés. L'archevêque le souhaitait. Toutes les personnes les plus distinguées de la ville le désiraient aussi. Donc le rêve finit par se réaliser. Le 1er août 1601, fut signé le contrat public. Par ce contrat Mgr Paul Hurault de l'Hospital s'obligeait « à donner tous les ans au P. Romillon, le jour de la Saint-Michel, une pension de 360 livres, payables sur son jardin, et à lui fournir un logement dans son palais archiépiscopal, jusqu'à ce qu'il eût une maison dans la ville. En même temps, le Chapitre de la cathédrale lui cédait une chapelle dans cette église pour y dire la messe, prêcher, catéchiser, et faire tous les autres exercices de leur congrégation. De son côté, le P. Romillon s'engageait à entretenir dans la maison d'Aix deux prêtres et deux frères, pour faire, tous les dimanches, *la grande et la petite doctrine*. Il prit pour ce sujet le P. de Brantes, le P. de Rez, qui n'était pas encore

prêtre, et le frère Paul Imbert[1] » — le bon cuisinier de l'Isle-sur-Sorgue.

Toute la ville applaudit à cette décision ; toute la ville se rendit aux sermons, aux instructions du fervent apôtre. « Il commença ce sainct et pieux exercice, dit le naïf et charmant Nostradamus, environ la Saint-Michel au temple de Saincte-Madeleine[2], avec une telle fréquence de gens, concours et presse de peuple de tout aage, de tout sexe et de tout estat que l'un estouffoit presque l'autre, tant il fut trouvé gracieux, dévot et consolatif[3]. » Un an plus tard, la jeune congrégation s'installait encore mieux, derrière le palais de l'Université, dans la rue de l'École ou des Écoles, qu'on nomma aussi parfois rue Saint-Joachim du nom d'un modeste sanctuaire qui remplaça celui des Doctrinaires, vers 1638. Elle était située, cette maison des Doctrinaires, à l'angle de la rue du Puits Chaud — aujourd'hui rue du Bon-Pasteur — et on l'apercevait tout de suite, à droite, dès qu'on entrait dans cette rue des Écoles par la rue du Puits-Chaud[4]. L'historien Bouche la mentionne : « un lieu, dit-il, qui estoit jadis les vieilles Écoles ; auquel lieu ils firent (les Doc-

1. *La Révérende Mère Françoise de Bermond. Op. cit.*, p. 105.
2. Tout à côté et au sud du Palais des Comtes de Provence, où est actuellement le Palais de Justice.
3. NOSTRADAMUS, *Histoire et Chronique de Provence*, p. 1084.
4. ROUX-ALPHÉRAN, *les Rues d'Aix*, t. I, pp. 336, 339.

trinaires) une assez jolie église, qui a puis estée surnommée de Saint-Joachim, après que ces Pères l'eussent délaissée, pour loger à un autre quartier plus vaste et plus spacieux [1] ». Le bon Nostradamus en parle aussi, avec joie, de « cette belle petite Église et maison si commode » (qu'ils ont bâtie) « dans la place des vieilles escholes d'humanité » et « qu'on y voit à présent, retraite des âmes pures et de toute spirituelle consolation [2] ».

Le P. de Bus, supérieur général des Doctrinaires Réformés, avait — s'il faut en croire le biographe Bourguignon [3] — consenti à cette nouvelle fondation. Il n'avait pas même été consulté, dit le biographe Chamoux, auteur de *la Vie de César de Bus*. J.-B. Romillon s'en était allé à Aix établir cette congrégation nouvelle « sans l'ordre de son supérieur et sans sa procuration » ; Mgr de l'Hospital ignorait cette « irrégularité de conduite » quand il avait signé le contrat [4]. Il devait de cet incident résulter bien des misères.

Le R. P. Romillon était à Aix une vraie notabilité, une lumière. Chacun le vénérait et l'admirait. L'archevêque l'aimait beaucoup, daignait l'emmener avec lui dans ses tournées archiépiscopales. Romillon, modestement, s'effa-

1. Honoré Bouche, *Histoire chronologique de Provence* (Aix, Charles David, 1664.)
2. Nostradamus, *Op. cit.*, p. 1084.
3. Bourguignon, *Op. cit.*
4. Abbé Chamoux, *Vie de César de Bus*, p. 222.

Porte intérieure, encore existante, de l'ancien couvent des Doctrinaires Réformés, rue des Ecoles, à Aix-en-Provence.

Dessin de Ernest Lacoste. 1912.

çait sans cesse, ne voulait aucun domestique, faisait à pied le tour du diocèse « quoy qu'il y eust toujours un cheval qui luy estoit destiné », s'exténuait à force de mortifications et pénitences. « On l'a veu mesme, dit l'abbé Bourguignon [1], employer contre sa personne les cordes, les chaînes et les disciplines devant ceux qui ne paraissaient pas assez touchez des entretiens qu'il leur faisait sur l'importance de leur vocation et la sainteté de leur ministère. » Et il s'écriait souvent : « J'aimerais mieux mourir que de voir un ecclésiastique autoriser par son exemple ou souffrir par son ignorance et par sa lâcheté le désordre des personnes du siècle. » Il était terriblement affligé de ce désordre des personnes du siècle.

Et tout à coup, au mois d'août 1602, il fut rappelé à Avignon, par le père de Bus — « sous prétexte de l'Assemblée générale », dit le biographe Bourguignon [2]. Docilement, il se mit aussitôt en chemin. Il pourrait donc rendre compte de ses actions, et de la conduite de la maison d'Aix.

Il partit, en ce mois d'août 1602, par les routes blanches de poussière, par les campagnes roussies où chantaient les cigales. Il passa — naturellement — par sa chère ville de l'Isle-sur-Sorgue. Il l'aimait tant, sa jolie ville natale, rêveuse et blonde au bord de la rivière !

1. *Op. cit.*
2. *Op. cit.*

Mais là, hélas, bien des ennuis l'attendaient. En cette maison de l'Isle, qu'il avait fondée, il dut subir une persécution aussi insupportable qu'elle était injuste.

« Les mœurs de quelques religieux peu réformés s'estaient si fort perverties, que c'estait pour lors une coutume que celuy qui célébrait sa première Messe présidait à la Table des autres Religieux, assis proche de quelque jeune Demoiselle, qu'il choisissait pour faire la despence de ce Festin, et qu'il appellait sa Maraîne, dansait ensuite après le disné avec elle, tous les autres Religieux prenant d'autres Demoiselles qui avaient esté conviées à ces noces, et dansans dans le Réfectoir au son des tambours et des violons, monstrans, sous leur habit de Religieux, qu'ils retroussaient, des habits séculiers à la mode, et chargez de rubans de toute sorte de couleurs. Et ce que je ne puis escrire et qu'on ne saurait entendre sans confusion, — dit le bon abbé Bourguignon [1] — ces religieux, oubliant toute sorte de modestie, en venaient mesmes aux baisers et aux autres libertinages des danses. Le bon prestre avait autrefois travaillé, mais très inutilement, à déraciner cette coutume scandaleuse, et il arriva dans l'Isle lorsqu'on y devait faire une semblable cérémonie, et que celle qui devait fournir aux frais était une jeune demoiselle qui s'estait au-

1. *Op. cit.*

trefois mise sous sa conduite. Elle l'alla trouver et luy dit qu'elle se voulait confesser pour Communier de la main d'un Religieux à qui elle devait faire dire le lendemain la première Messe, luy ayant fait le récit de tous les préparatifs de cette Feste, et de tout ce qui s'y devait faire. Le saint Homme ne luy pust respondre, après des soupirs et des larmes, que par ces paroles : Ne vous suffit-il pas de crucifier Jésus-Christ comme les Juifs, ou comme Pilate ? Le voulez-vous trahir en le baisant comme Judas ? Allez, ne pensez jamais à communier tant que vous serez dans des pratiques si abominables !...

« Cette bonne Demoiselle, qui connoissait d'ailleurs la charité de son confesseur, et qui ne s'attendait pas à une réception si rude, croyant de rendre un grand service à Dieu de fournir à la despence de ce banquet, et de se réjouir avec les Religieux de l'honneur d'un nouveau Prestre, fut fort surprise de ces paroles, et, comme elle ne péchait que par ignorance, et ne manquait ni de piété ni de soumission, elle luy dit : On m'avait persuadée, mon Père, que c'estait une grande œuvre de charité : mais puisque vous n'estes pas de ce sentiment il n'en sera rien ; ils ont déjà l'argent qu'il faut pour cette despence, mais je n'assisterai ny à leur festin ny à leur divertissement. Ces paroles ayant satisfait son zèle, il la renvoya avec une défense expresse de s'y trouver et luy commanda de donner aux pauvres ce qu'elle avait

encore destiné pour accomoder en particulier celuy qui devait célébrer sa première Messe, et qui, ayant fait un vœu de pauvreté, ne le pouvait pas posséder en conscience. Cette bonne Demoiselle luy obéit exactement; de sorte que le matin après la sainte Messe, où elle ne pust pas éviter de se trouver, elle se déroba si à propos de la Compagnie qui s'allait rendre au Reffectoir du Couvent, qu'on ne la pût trouver en aucun lieu le reste de la journée, quelque diligence qu'on pust faire. Cela mit ces Religieux en si mauvaise humeur contre ce Prestre, qu'ils sçavaient estre le Directeur de cette personne et l'autheur de sa retraite, qu'ils résolurent de s'en vanger sur sa personne, et sans avoir aucun respect de son caractère, ils le firent prier, le jour d'après, de venir au Couvent où toute la Communauté voulait lui communiquer une affaire d'importance. Le Père Romillon s'y estant rendu avec son Compagnon, ils le firent entrer dans une chambre, où, pendant que quelques religieux l'entretenaient et luy faisaient des plaintes touchant l'affront qu'il leur avait fait, les autres préparaient sous leurs robes de gros bastons pour le charger en sortant, et témoignaient d'une si grande impatience de jouer des mains, que son Compagnon, qui n'avait pas encore sa soutane et dont on ne se défiait pas, reconnut leur malicieux dessein et courut luy dire de se retirer plustot, qu'autrement on le traitterait mal. Quelque di-

ligence qu'il fît pour s'échapper de leurs mains sans offenser la modestie Ecclésiastique, il ne pûst pas éviter d'estre environné de ces sacrilèges, qui se mirent en estat de le charger de leurs gros bastons; mais le saint Homme levant les mains au Ciel, et s'écriant : Hélas, suis-je parmi des Religieux ou parmy des Démons? ces furieux s'arrêtèrent et le laissèrent sortir après quelques coups. Le Père de Rez, qui l'accompagnait et n'estait pas encore dans les Ordres Sacrez, l'aimait avec tant de tendresse qu'il ne pust s'empescher de lui dire, qu'il estait résolu d'en avertir Messieurs les Magistrats et qu'il irait mesme à Cavaillon pour en informer M. l'Evesque; mais le saint père, qui scavait bien qu'il estait instruit du désordre de ces festins et de ces danses, et qu'il ne fairait que le vanger sans y rapporter de remède, lui répondit doucement : Nous sommes dans le temps de Jésus-Christ et non dans celui d'Élie... Pensons à faire pénitence pour eux, afin que Dieu les convertisse, et non pas nous en vanger... Il lui défendit ensuite avec toute l'authorité qu'il avait sur son esprit de n'ouvrir jamais la bouche sur ce qui s'était passé tant qu'il serait en estat d'en recevoir quelque satisfaction; et, pour accomplir entièrement le conseil de l'Évangile, il alla dire la sainte Messe pour demander à Dieu leur conversion[1]. »

1. Bourguignon, *Op. cit.*

D'ailleurs, le bon Père Romillon n'avait point épuisé la coupe d'amertume; il devait encore éprouver d'autres déboires au cours de ce malheureux voyage. Donc, « il partit de l'Isle — dit l'abbé Bourguignon — tout consolé d'avoir esté estimé digne de souffrir pour Jésus-Christ, et se rendit à Avignon où Dieu lui préparait une mortification plus sensible. Le Père de Bus, qui l'avait fait appeler comme à une Assemblée Générale, se contenta de le prendre en particulier dans sa chambre avec quelques-uns de la maison d'Avignon et de l'entretenir des affaires de la Communauté ». Puis, après de longs discours, il lui déclara que la Congrégation ne pouvait subsister si chacun de ses membres ne se liait par un vœu. Il savait bien cependant que le cousin Romillon avait toujours désapprouvé ces vœux pour les religieux de la Doctrine. Il le savait depuis longtemps ! « Et prenant ensuite la première place, il fit asseoir tous les autres prestres et reçut le vœu d'Obéissance et de stabilité du R. P. Vigier, l'un des plus anciens des douze et celuy qui avait porté le P. de Bus à cela et qui avait tramé toute l'affaire »; ensuite, s'adressant au cousin Romillon, il lui demanda de prêter le serment à son tour. Le bon P. Romillon hésita, discuta, fit valoir ses raisons, à la fin refusa et se retira dignement, « tout baigné dans ses larmes ». Les Pères Michel, Thomas, Combe, Planchier, de Brantes le suivirent (dit l'abbé Bourguignon). « L'As-

semblée se rompit là-dessus. » La Doctrine se trouva profondément, définitivement divisée en deux groupes. César de Bus resta maître de la maison de Saint-Jean-le-Vieux, d'Avignon; Romillon de la maison d'Aix. Le Père de Brantes s'en alla diriger la Communauté de l'Isle-sur-Sorgue, cette communauté fondée par Romillon, mais dont lui, de Brantes, qui était riche, avaît fait édifier l'église. Jean-Baptiste, escorté de ses quelques amis fidèles, regagna sa bonne ville d'Aix...

Comme nous l'avons dit, ils célébraient la messe et administraient les sacrements à Saint-Sauveur, en attendant que cette jolie petite église de la rue des Écoles fût construite. Ils étaient vêtus d'habits très sévères, tandis que les autres ecclésiastiques portaient des robes semblables à celles « des Procureurs et des Advocats sur des habits tout à fait séculiers ». Ils avaient meublé fort modestement leur petite maison nouvelle, qu'ils louaient moyennant vingt écus par an. Ils pratiquaient « l'oraison et la charité », visitaient les pauvres de l'hôpital, les prisonniers; mais surtout ils enseignaient la Doctrine, catéchisaient les humbles, vivaient eux-mêmes d'aumônes; du reste, Dieu ne les abandonnait pas; et sans cesse « on voyait aborder (à leur porte) plusieurs mulets chargez de bled ou de farine », envoyés par des bienfaiteurs et bienfaitrices inconnus[1]. La

1. Bourguignon, *Op. cit.*

besogne ne manquait pas au R. P. Romillon.

En outre, il fallait s'occuper de cette petite communauté des Ursulines, naissante, encore bien faible, et sans grandes ressources, en dépit de quelques âmes charitables et surtout de cette excellente Mme de la Fare. Mais une Congrégation à ses débuts a bien besoin d'aides de toute sorte; et puis, elle rencontre parfois des hostilités sournoises, des jalousies. On se défend; on dresse devant l'envahisseur des barrières et des barricades; il faut bien vivre, et conserver de son mieux le bien qu'on a. Nous voyons vers 1620, notamment, les Récollets et l'hôpital de la Charité subir de la part des Observantins et des Capucins l'opposition la plus vive. Enfin ils triomphèrent, en 1621, parvinrent à s'implanter à Aix, Louis XIII ayant bien voulu se déclarer leur protecteur et fondateur[1]. Mais la lutte avait été rude.

*
* *

Les Ursulines Françoise et Catherine de Bermond étaient donc arrivées à Aix un soir d'hiver, le 17 mars 1600. Sœur Cassandre de Bus les y rejoignit bientôt. C'était pour la vieille capitale de Provence, pour l'ancienne cité du roi René, une époque glorieuse, et à peu près heureuse: elle venait de recevoir Marie de Mé-

1. Roux-Alphéran, *les Rues d'Aix*, t. II, p. 484.

dicis, reine de France, et Malherbe lui avait récité son ode célèbre ; le parlement en robes rouges, les présidents en manteaux et mortiers avaient honoré et fêté la jeune souveraine à peine descendue des galères de Toscane ; le gouverneur entouré de ses gentilshommes, le connétable, le frère naturel du roi étaient là, à cheval; la reine souriait en sa litière ; les quatre consuls portaient le dais, et la fête fut splendide surtout à Saint-Sauveur[1]. Aix possédait aussi une Académie réputée, son parlement, un des plus renommés du royaume, des poètes, des savants, Peiresc, Duperrier, Malherbe, son illustre Premier Président Guillaume du Vair, une des lumières de la France.

Ces bonnes Ursulines furent fort bien accueillies, — par certains du moins. N'avaient-elles pas à leur tête les deux demoiselles de Bermond, filles du trésorier général du Roi pour la généralité de Provence, parentes du conseiller Boniface de Bermond, seigneur de la Galinière et de Pennafort, que tout le monde connaissait bien à Aix, descendantes de Mgr de Bermond Cornuti, en son temps prévôt du Chapitre de Saint-Sauveur, puis évêque de Fréjus, puis archevêque d'Aix (1212-1224). Mme de la Fare leur avait préparé une demeure assez convenable, — dans la rue des Baux ou Baus-

1. Fauris de Saint-Vincens, *Recueil de notes et recherches historiques sur Aix* (manuscrit), Aix, Biblioth. Méjanes.

senque, actuellement rue Mérindol, en face du petit pâté de maisons qui est entre les rues Nouestre-Seigné et de la Treille, au quartier de l'Observance et des Bains-Sextius[1]. Elles avaient un jardin, quelques cellules, « de vastes salles pour les pensionnaires et les externes[2] ». Elles n'avaient point encore de chapelle. Elles entendaient la messe à Saint-Sauveur, ou bien au couvent des Clarisses. En la vieille cathédrale, elles se plaisaient à s'agenouiller devant l'image vénérée de Notre-Dame d'Espérance[3]. C'était — dit Nostradamus — « plusieurs filles de haute et noble condition, et de moindre et plus humble sorte, qui touchées d'un désir d'embrasser la chasteté virginale et ne se sentant assez constantes et faictes pour vaincre les solitudes et l'austérité des Monastères reclus, sont en quelque plus douce tranquillité et bonasse d'esprit et de corps, et parmy la mer flottante et fière du monde, comme au calme d'une honneste et pudique liberté conforme à leurs forces et dévotion. Si qu'elles font une très singulière profession d'instruire les jeunes demoiselles et les filles de tout estat en toutes sortes d'ouvrages exquis, de civile honnesteté et chrestienne piété, cultivant ces tendres plantes avec tant d'amour et de soin qu'elles croissent

1. Roux-Alphéran, *Op. cit.*, t. I, pp. 425-426, t. II, p. 282.
2. *Vie de la Mère Françoise de Bermond. Op. cit.*, p. 97.
3. *Id.*, p. 109.

à veuë d'œil et font des fruits merveilleux[1]. »
Elles ne prononçaient point de vœux. Elles appartenaient à la noblesse, à la bourgeoisie à la classe plus humble des artisans et paysans.

En cette année 1600 — à peine était-on installé dans cette maison de la rue Baussenque, — une dame de très haut rang vint demander à entretenir quelques instants la Révérende Mère Françoise de Bermond. Cette importante visiteuse s'appelait Mme de Sault. Christine d'Aguerre, veuve du duc de Créqui, puis de François-Louis d'Agout-Montauban, comte de Sault, belle-sœur du célèbre Hubert de Vins, chef des Ligueurs de Provence, femme turbulente et qui avait joué elle-même un très grand rôle, tout récemment, lors des tentatives du duc de Savoie, qu'elle avait encouragées d'abord, puis combattues.

Elle venait d'accomplir un pieux pèlerinage à la Sainte-Baume, au lieu où Marie-Madeleine a fait une si longue pénitence, et elle désirait connaître cette vertueuse et charitable Mère Françoise de Bermond, supérieure des Ursulines. Une belle et élégante personne l'accompagnait, — Catherine de Gaumer, sa demoiselle de compagnie, son amie, qu'on appelait aussi Catherine de France parce qu'elle était née à Rouen. — « Il n'y avait point, dit Gas-

1. NOSTRADAMUS, *Op. cit.*, p. 1084.

pard Augery[1], de si belle compagnie où cette dame ne la produisist, et semblait tirer vanité d'avoir avec elle une fille si bien faite et de ce mérite. Son esprit lui fournissait toujours mille belles choses pour entretenir le beau monde où elle se trouvait. » Elle avait trente-trois ans environ[2].

Et, tandis que Mme de Sault conversait avec la mère Françoise de Bermond, Mlle de Gaumer — paraît-il — avait « de fortes inspirations de s'arrester là et de se dédier au service de Dieu en la compagnie de ces dévotes Filles » ; mais elle hésitait cependant, et elle se disait : « Comment, mon Dieu, vous me voulez donc ? » Puis elle ajouta : « Hé bien, vous m'aurez pourveû qu'un Tel qui me doit deux mille livres me paye bientôt. » — Et, chose merveilleuse ! « à peine eut-elle fait quelques pas, après cette promesse, que ce mesme homme, que l'on croyait insolvable, luy vint apporter son argent : ce qui luy fit reconnaître que Dieu l'appelait véritablement. Elle retourna donc d'Avignon (où elle demeurait) à Aix, et se présenta à la Mère Françoise de Bermond, luy témoignant le désir qu'elle avait d'être Ursuline[3]. » Ainsi se déclara cette vocation admi-

1. Messire Gaspard Augery, *Vie de la Vénérable Mère Catherine de l'Incarnation de Veteris de Revest.*

2. Information, 28 février 1611. Déposition de Catherine de Gaumer, devant le Parlement d'Aix. — Procès Gaufridy, Bibliothèque Nationale (manuscrits) Fr. 23.851. Pièce F.

3. M. D. P. V. (Marie de Pomereux), *Chronique de l'Ordre*

rable et miraculeuse, au dire de la *Chronique des Ursulines*. Ainsi se préparait une nouvelle fondation aussi : car cette Catherine de Gaumer devait être, quelques mois plus tard, l'une des fondatrices et la supérieure des Ursulines de Marseille.

Elle entra d'abord au monastère de la rue de Baussenque. « Elle y fut la troisième ou quatrième compagne de Françoise de Bermond[1]. » — Elle devait jouer un rôle important dans le grand drame que nous allons conter. — On le voit, la petite communauté de Sainte-Ursule, établie à Aix, n'était pas encore bien nombreuse. Enfin, vers le mois de février 1602, sœur de Gaumer « fut envoyée à Marseille, où elle mena une sainte vie et servit beaucoup son ordre[2] ».

*
* *

Le R. P. Romillon commandait donc ce petit bataillon des Ursulines d'Aix. Il dirigeait aussi les Doctrinaires Réformés de la rue des Écoles, — lesquels Doctrinaires le R. P. de Bus lui avait abandonné complètement, déclarant de façon nette qu'il n'y avait rien de commun entre ses doctrinaires à lui et ceux de Romillon, qui

des Ursulines (Paris, Henault, 1673). Vie de Catherine de Gaumer.

1. *Chronique des Ursulines.*
2. *Id.*

n'avaient pas voulu se lier par des vœux. — Ensuite, il gouverna les Ursulines de Marseille, sorte de petites sœurs cadettes, et toujours sous la tutelle des Ursulines d'Aix. La besogne ne devait pas lui manquer.

Il fallait confesser ces troupeaux, les instruire, les surveiller, aller d'Aix à Marseille, de Marseille à Notre-Dame de Cotignac, où venait de s'instituer, grâce à l'initiative et au grand zèle de Messire Rollin Ferrier, prieur de ce lieu, et sous la haute protection du P. Romillon, une autre compagnie de Doctrinaires. — Il fallait prêcher, voyager, — presque toujours à pied, ou bien à califourchon sur un âne, car « les prestres de l'Oratoire ne voyageaient que de cette façon et l'on ne scavait ce que c'estait de bottes, ny d'esperons durant la vie de ce saint homme[1] ». Et conduire des petits enfants, par les chemins, en chantant des cantiques.

Et puis, on avait des ennemis, cachés ou non, des jaloux, des concurrents. Les Doctrinaires, les Ursulines étaient souvent attaqués. — Que voulaient ces turbulents novateurs, demandait-on. Quels projets caressaient-ils, sournoisement? Ne venaient-ils pas tout renverser et tout détruire, sous prétexte de réformer les mœurs du clergé? Et ces Ursulines non cloîtrées, libres d'aller par les rues, de parler aux

1. Bourguignon, *Op. cit.*

gens, de voir leurs parents et leurs amis ! N'eût-il pas mieux valu « qu'elles entrassent dans les Monastères, ou qu'elles demeurassent à la maison de leur père[1] » ?

Elles n'étaient pas nombreuses, du reste, aux premiers temps de la fondation ; elles n'étaient certes pas assez nombreuses, au gré du R. P. Romillon. — Dans un acte du 28 novembre 1606, l'acte « d'adoptation » d'une religieuse nouvelle — une certaine Louise de Capel ou Capeau — reçue définitivement par la Congrégation d'Aix, nous voyons figurer seulement une demi-douzaine de ces « filles de Sainte-Ursule ». Il y a là, dans le réfectoire de la dite maison, rue Baussenque, en face de Me Boniface Borilly[2], notaire et voisin de ces Ursulines — il habitait rue des Bremondi, juste au coin de la rue des Écoles — du Père Romillon, du prêtre Pierre Bruni, de Me Jehan-François Deguère, procureur au siège d'Aix, Anthoine Augier, autre témoin, et Pierre d'Allenc, bourgeois de Saint-Rémy, beau-

1. *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un Magicien, la faisant sorcière et Princesse des Sorciers au païs de Provence, conduite à la Sainte-Baume pour y estre exorcizée... sous l'authorité du* R. P. F. Sébastien Michaelis (Paris, Chastellain, 1613, 2e édit.), p. 67.

2. Roux-Alphéran, *Op. cit.*, t. I, pp. 343-346. — Boniface Borilli, notaire, mort en exercice en 1648 ; d'une fort nombreuse lignée de notaires aixois, et riche collectionneur de tableaux, d'antiquités ; on admirait chez lui des Michel-Ange, Titien, Caravage, Léonard de Vinci, Rubens... Louis XIII, passant à Aix en 1622 et ayant visité la galerie de cet amateur, s'était montré des plus généreux : il avait fait présent du baudrier de son sacre à ce notaire Borilli.

frère de la postulante, il y a, disons-nous, une demi-douzaine d'Ursulines: Françoise de Bermond, Cassandre de Bus, Marie de Barreau, Anne Carrelasse, Sybille de Vincens. Dans un acte antérieur, relaté par cette « adoptation » — acte du 7 juin 1605 — nous voyons, en outre, Catherine de Bermond, Catherine de Gomer et Jehanne de la Roche [1]. Enfin, nous apprendrons par la suite qu'à ce couvent de la rue Baussenque vivait aussi, en 1606, la jeune Madeleine de Demandolx de la Palud, — du moins au printemps de l'année 1606. Elle y avait donc rencontré cette Louise de Capel ou Capeau, puisque celle-ci était entrée aux Ursulines d'Aix, pour y faire sa « probation » — ses essais — le 7 juin 1605 [2]. D'autres jeunes filles se trouvaient-elles en ce monastère et n'avaient-elles pas assisté à « l'adoptation » de Louise Capel ?... L'acte du 28 novembre 1606 nous permet encore de constater autre chose: la maison des Ursulines d'Aix n'était pas bien riche en ce temps-là; en effet, le beau-frère Pierre d'Allenc qui devait payer une somme de 900 livres pour la dot de Louise, et cela en plusieurs paiements annuels à sa volonté, verse à la caisse de la Congrégation, en présence des notaires et témoins « par advance d'une année » cinquante-six livres cinq sols « pour subvenyr

1. Adoptation pour la Congrégation de la Sainte-Ursulle d'Aix, 28 novembre 1606. Archives des Bouches-du-Rhône. Marseille. Fonds des Ursulines d'Aix. Reg. 1600-1648. F° 43 v°.

2. Même source.

aux incommodités que la dicte Maison de Saincte-Ursule peult avoyr ».

Quant à la maison de Marseille, — établie au mois de février 1602, grâce aux libéralités d'un sieur de Lascours et d'une certaine Marthe d'Aiguesier, veuve de M. François de Blancard, « des premiers de la cité », logée dans « un vaste et beau monastère », rue du Petit-Puits, sous la paroisse de la Major[1], — elle n'était pas bien riche non plus. Sans cesse nous la voyons emprunter à sa sœur aînée, de la ville d'Aix, des sommes plus ou moins importantes. En 1617, elle lui doit déjà 4.583 livres 7 sous prêtés par les Ursulines d'Aix en plusieurs fois, cette dite maison de Marseille s'étant trouvée « grandement incommodée de moyens[2] ». Elle n'a, d'ailleurs, que fort peu de novices et de pensionnaires. « Plus d'un an s'écoula avant l'entrée d'une postulante. La première reçue, le 9 avril 1603, fut Mlle Désirée d'Anthoine », d'une riche famille de Marseille[3]. Cet état fâcheux, qui se prolongea beaucoup, devait affliger le bon P. Romillon.

Une autre cause de soucis lui était, du reste, advenue : il venait d'intenter un procès à son cousin César de Bus. — Le R. P. de Brantes,

1. *Vie de la Mère Françoise de Bermond. Op. cit.*, p. 125.
2. Délibération et Assemblée pour la Congrégation des Vierges de Sainte-Ursule, 30 décembre 1617. Registre des Ursulines d'Aix, 1600-1648. Archives des Bouches-du-Rhône. Marseille.
3. *Vie de la Mère Françoise de Bermond*, p. 126.

supérieur des Doctrinaires de l'Isle-sur-Sorgue, était mort le 29 novembre 1605. Le P. Romillon, qui avait gouverné cette maison pendant quelques années, et qui l'avait fondée, la réclamait — assez justement, semble-t-il ; — le P. de Bus la réclamait aussi, « pour en avoir accepté la donation et avoir concouru à son érection en qualité de supérieur général de la Congrégation[1] ».

1. Abbé Chamoux, *Op. cit.*, pp. 249-250.

II

ENFANCE DE MADELEINE DE DEMANDOLX

Au printemps de l'année 1606, une des pensionnaires de ces Ursulines d'Aix, Madeleine de Demandolx de la Palud, tomba gravement malade[1]. C'était une jeune fillette, frêle[2] et blonde[3], âgée de treize ans environ[4]. Depuis deux ans et demi elle vivait en cette maison de la rue Baussenque. Elle venait des Ursulines de Marseille[5].

1. Informat. 28 février 1611. Déposition Catherine de Gaumer. Biblioth. Nat. (Manuscrits) fr. 23851. Procès Gaufridy. — Même Informat. Déposit. François Billiet. — Interrogatoire de Madeleine de Demandolx, 21 février 1611. (Même source).

2. *Histoire admirable. Op. cit.*, p. 345.

3. J. Le Normand, sieur de Chiremont, *Histoire Véritable et Mémorable de ce qui s'est passé sous l'exorcisme de trois filles possédées ès païs de Flandre.* (Paris. Nicolas Buon, 1623), p. 274; et *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 104.

4. Interr. de Madeleine de Demandolx, 21 fév. 1611, déjà cité. Pièce G.

5. Informat. déjà citée, 23 fév.-18 mars 1611. Déposit. Mme de Demandolx, mère; et dépos. Catherine de Gaumer. Pièce F.

Une fillette nerveuse, douce, timide, vaniteuse, affectueuse à l'égard de ses compagnes et de ses supérieures. Plusieurs l'aimaient. D'autres la jalousaient. Elle était de famille riche, ancienne et noble, de noblesse d'épée, illustre même. Les Demandolx se sont signalés à la guerre et ils ont donné à l'Ordre de Malte plus de quarante chevaliers. Toutes les charges de l'ordre, sauf celle de Grand-Maître, les Demandolx les occupèrent[1]. Ils avaient eu des généraux nombreux et fameux. Ils avaient eu un gentil troubadour, Isnard II de Demandolx, cité fort élogieusement par le bon Nostradamus. Ils avaient même eu un saint, s'il faut en croire le livre de raison de Jehan II de Demandolx[2],

1. Nous voyons Seillon de Demandolx au siège de Rhodes en 1480 ; frère Jeannon de Demandolx, commandeur de l'artillerie en 1514 ; frère Georges de Demandolx périr bravement, l'épée à la main, en 1557 ; Balthazar, petit-neveu du Grand-Maître Lascaris, remporter deux victoires navales sur les Turcs ; Jean de Demandolx, commandeur de l'artillerie en 1512 ; Jacques de Demandolx, commandeur de Pézenas en 1529 ; Claude, grand-commandeur en 1572. Un autre Jehan de Demandolx, en 1263, avait eu la tête tranchée en la plaine Saint-Michel, pour avoir conspiré à Marseille contre Charles d'Anjou, en faveur du roi d'Aragon. Un autre Demandolx, en 1283, tout dévoué au contraire à Charles d'Anjou, avait été choisi par ce prince pour faire partie d'une troupe de cent chevaliers qui devaient, avec lui, combattre en champ clos contre le roi d'Aragon et cent chevaliers aragonais. Puis il y avait eu ce Guillaume de Demandolx, à Cérisoles, en 1544, commandant cinq cents hommes, et qui, blessé mortellement, s'était fait couvrir de son manteau pour mourir, pour dérober à ses hommes la vue de son agonie et ne pas ralentir leur élan, ne pas énerver leur courage.

2. Livre appartenant aujourd'hui au très aimable et érudit Comte de Demandolx-Dedons, à qui nous devons ces

— saint Prosper, évêque de Riez en 442 ! Ils étaient alliés aux plus illustres familles de Provence, aux Lascaris de Tende, empereurs de Constantinople, aux Sabran, Forbin, Castellane, Pontevès, de Simiane, de Clapiers-Vauvenargue, de Villeneuve, de Blacas, d'Agout, de Raymondis d'Eoulx, de Glandevès, de Coriolis, etc., etc.

Antoine de Demandolx, père de cette Madeleine, avait épousé une de Glandevès, fille d'Ardouin de Glandevès, seigneur de Gréoulx[1]. Ils habitaient Marseille. Peut-être se plaisait-elle parfois à parler d'eux, de leur maison, de leur fortune, de leurs alliances. Cela suffisait à lui faire quelques jalouses, tout au moins parmi les jeunes bourgeoises ses compagnes.

Dès en arrivant à cette communauté d'Aix, elle avait manifesté le désir d'avoir une cellule à part, « fort écartée des autres ». Elle « avait des pratiques fort extraordinaires de dévotion[2] », d'ailleurs, depuis longtemps, manifestait une grande piété. Sa mère le disait au juge quelques années plus tard, en 1611. « Environ l'an huitième de l'âge de ladite Magdelaine, elle la

renseignements, — tirés d'un fort important travail de M. le marquis HENRI DE DEMANDOLX, père : *la Généalogie de la famille de Demandolx*.

1. Antoine de Demandolx, fils de Louis, Seigneur de la Palu et de Lucrèce de Trotetto. Françoise de Glandevès, fille d'Ardouin, Seigneur de Gréoulx et de Françoise de Thézan de Vénasque. Contrat du 21 mai 1587 à Marseille. (Blanc, notaire).

2. *Chronique de l'Ordre des Ursulines. Op. cit.*

reconnut encline à la dévotion, et en telle sorte qu'elle allait plusieurs fois sans chemise[1] », par esprit de mortification. A dix ans elle avait prié ses parents de la faire « entrer en la compagnie des filles de Sainte-Ursule[2] », et, confiée à la sœur Catherine de Gaumer, elle avait été reçue en qualité de pensionnaire aux Ursulines de Marseille. De Marseille elle avait passé à Aix, ces deux maisons n'en formant qu'une, pour ainsi dire. « Estant sans clôture, les Filles changeaient facilement de lieu[3]. »

Elle « surpassait toutes les autres en vertu et leur estait ordinairement proposée pour modelle[4] ». Mais « la sœur de Gaumer remarquait bien de l'hypocrisie en son fait et n'approuvait point les ravissements qui la surprenaient souvent en public[5] ».

Elle était faible, maladive, tendre. « Elle essayait de s'insinuer dans tous les cœurs de ses compagnes et leur persuadait de changer par amitié leurs petites hardes avec les siennes (une habitude qui ne s'est point perdue dans les couvents) ; mais les supérieures l'en empêchèrent[6]. » Elle aimait surtout la sœur Désirée

1. Informat. 23 fév.-18 mars 1611. Dépos. Françoise de Glandevès. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manuscrits) fr. 23851. Pièce F.
2. Même déposition.
3. *Chronique des Ursulines*. Vie de la sœur de Gaumer.
4. *Chronique de l'Ordre des Ursulines*. Vie de sœur Désirée d'Anthoine.
5. *Id.* Vie de sœur Catherine de Gaumer ou de France.
6. *Id.*

d'Anthoine — qui était entrée à Sainte-Ursule un peu avant elle. Désirée d'Anthoine était entrée aux Ursulines de Marseille le 9 avril 1603, un peu après l'ouverture de la maison. Madeleine y avait été reçue le 25 novembre de cette même année[1]. Peut-être avaient-elles été les premières pensionnaires en ce couvent — avec la sœur Honorée de Lascours, laquelle était là comme chez elle, le logis de la rue du Petit-Puits, ce « vaste et beau monastère », étant « la propre maison de M. de Lascours », donnée généreusement aux Ursulines[2].

On devait y passer des journées douces, et calmes, et lentes. Désirée avait 18 ans[3]; Madeleine en avait 10. — Interrogée le 21 février 1611, elle dit avoir dix-huit ans, ce qui daterait sa naissance de 1593 environ[4]. Plus tard, en 1653, elle déclare être née à Rians, avoir 56 ans. D'après cette dernière affirmation, elle serait donc née seulement en 1597[5]. Mais elle semble s'être un peu rajeunie en cet interrogatoire de 1653: elle ne pouvait pas n'avoir que 6 ans en 1603, lors de son entrée aux Ursulines de Marseille comme pensionnaire, puisque, avant

1. Informat. précitée février-mars 1611. Dépos. Françoise de Glandevès.
2. *Chronique des Ursulines*. Vie de sœur Honorée de Lascours.
3. *Vie de la Mère Fr. de Bermond. Op. cit.*, p. 126.
4. Inter. Madeleine, 21 février 1611 précité. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manuscrits), fr. 23851.
5. Inter. 14 fév. 1653. Biblioth. Nat. (manuscrits) 23852. Procès Gaufridy et Madeleine de la Palud (copie de 1739.)

d'entrer aux Ursulines, elle avait déjà fait sa première communion, qu'elle fit à l'âge de « neuf à dix ans[1] ».

Quoi qu'il en soit, cette amitié ne semble pas avoir duré bien longtemps. Désirée, du moins, n'aime pas beaucoup Madeleine en 1606. « Elle recherchait toujours nostre sœur Désirée (dit de Madeleine Mme de Pomereux, en 1673[2]) pour lier amitié avec elle, ayant, comme il est croyable, de fort méchans desseins; mais Dieu la protégeant, (la sœur d'Anthoine) luy donnait une secrète horreur de Madeleine, qui la détournait d'elle, plus elle s'en voyait poursuivie. »

*
* *

Donc, en 1606, dès les premiers rayons du beau printemps provençal, Madeleine tomba gravement malade. Elle était, dit-elle, « assaillie d'une grande fièvre, avec des grandes douleurs par tout le corps, avec grande humeur mélancolique qui la rendait presque insupportable à toute la compagnie[3] ». On appela le docteur Mérindol[4], un homme savant, l'ami des prési-

1. Même inform. 23 février-18 mars 1611. Déposit. Antoine de la Palud père.
2. *Chronique des Ursulines.* Vie de Catherine de Gaumer ou de France, ursuline congrégée à Aix.
3. Inter. précité 21 février 1611.
4. Antoine Mérindol, né à Aix, dans la rue des Trabaux, qui faisait suite à celle du Puits-Chaud (aujourd'hui rue du Bon-Pasteur), le 20 octobre 1570.

dents Lacépède et Guillaume du Vair, l'émule de l'illustre Fontaine, son collègue à la Faculté de Médecine, où, quelques mois plus tard, lui devait être octroyée, sans examen, la deuxième chaire, une des gloires de sa ville natale[1]. — Il fit administrer à la malade plusieurs purgations « qui ne profitoient », enfin ordonna de « luy faire changer d'air, pour ce que l'avis étoit qu'elle étoit fort dangereuse de tomber en ptisie[2] ». On se décida donc, sur l'avis du R. P. Supérieur, à la rendre à ses parents[3].

*
* *

Elle revint à Marseille. Ses parents habitaient au quartier des Accoules, qui était alors un des quartiers élégants de la ville, non loin de l'église et non loin de cette rue du Petit-Puits où se voyait le monastère des Ursulines. Ils avaient trois enfants : un fils, Esprit de la Palud, né vers le milieu de mai 1588, dit la Généalogie dont nous venons de parler, et deux filles, Claire et Madeleine. En outre, M. Antoine de Demandolx possédait un fils naturel, Jean de Demandes ou Demandolx, dont il sera question dans la suite[4].

1. Docteur Chavernac, *Deux Médecins et un Spagyrique.* (Aix, 1875.)
2. Inter. précité, de Madeleine de Demandolx, 21 fév. 1611.
3. Même inter. 21 février 1611. — Informat. précitée 23 fév. — 18 mars 1611. Dépos. Catherine de Gaumer.
4. D'après cette Généalogie, Esprit de Demandolx de la

C'était au début du printemps. Madeleine avait regagné le logis paternel « environ le vingt-troisième avril mil six cent-six [1] ». Elle devait faire peine à voir. M. le docteur de Cassagne, consulté, disait « qu'elle était pour mourir de cette maladie lorsque la feuille de la vigne tomberait [2] ». Mais l'abbé Gaufridy, quand il entendait ces paroles, hochait la tête et ne voulait point les croire.

L'abbé Gaufridy était un ami de la famille, depuis longtemps déjà ; un jeune prêtre bénéficier de l'église des Accoules. Il avait trente-quatre ans, étant né en 1572 [3]. Il était, en somme, arrivé assez jeune à une situation passable. D'ailleurs, un homme aimable, gai, intelligent, et un prêtre estimé. Il confessait Ma-

Palud aurait été baptisé le 25 mai 1588, se serait marié le 7 juin 1634 et serait mort le 22 mars 1638. Nous avons retrouvé au greffe du tribunal civil de Marseille (fonds des Accoules) l'acte de mariage d'Esprit de Demandolx. Il est ainsi conçu : « 1634 et le 7 juin. — L'an et jour que dessus ont esté célébrés en la présente église les sacrées donations des corps et bénédictions nuptiales avec dispenses des bans entre noble Esprit Demende fils d'Antoine de la Pallur et de Françoise de Glandeves d'une part, habitant Marseille, et honnête demoiselle de Boquis, fille de Jehan et de Jehanne Laure de Marigny d'Avignon, habitant au dit Marseille d'autre. Présents les parents et témoins Missire Pierre Laurent et Pierre Aubran, par

ROULLIER, Vicaire. »

Nous avons été moins heureux en ce qui concerne les actes de baptême et de décès, qui ne furent pas inscrits aux Registres des Accoules.

1. Même inter. 21 février 1611. Pièce G.
2. Même inter.
3. Inter. Louis Gaufridy, 28 avril 1611. Procès Gaufridy, Biblioth. Nat. (manuscrits) 23851. Pièce T.

deleine, Claire, Mme de Demandolx, M. de Glandevès-Gréoulx, père de Madame et grand-père de Madeleine, une bonne partie de la famille[1]. On le voyait souvent, à la maison des Accoules, à une bastide aussi qu'on avait, tout au bord de Marseille, au quartier des Escaliers, non loin de Saint-Barthélemy, une bastide qui appartenait au grand-père de Gréoulx[2]. C'était même à cet abbé Gaufridy que Mme de Demandolx avait eu recours, trois ans plus tôt, lorsqu'il s'était agi de faire entrer Madeleine aux Ursulines. Mme de Demandolx s'était, en effet, trouvée un peu embarrassée. M. de Demandolx, cadet de famille, ne devait pas être très riche ; en outre, sans doute, il tenait la bourse ; de sorte que Mme de Demandolx n'avait pas souvent beaucoup d'argent ; et pour entrer aux Ursulines il fallait payer une pension. Ah, si M. de Gréoulx, le grand-père, avait bien voulu subvenir à cette dépense ?... Alors elle avait songé à Messire Gaufridy, son confesseur, confesseur aussi de M. de Gréoulx, depuis longtemps, — qui avait même jadis rendu un grand service à Mme de Demandolx en la raccommodant avec son père, avec lequel elle était un peu

1. Informat. 5-7 avril 1611, dépos. Jean de Demandolx. (Même source). Procès Gaufridy. Biblioth. Nat. (manuscrits) fr. 28851.

2. Infor. précitée 23 février-18 mars 1611. Dépos. Mme de Demandolx. Inform. 5-7 avril 1611. Dépos. Mre Jacques Bruny. — Quartier rural des Escaliers dit quartier de la Palud. Voir MORTREUIL, *Dictionnaire topographique de Marseille.*

fâchée, et lui faisant obtenir du vieillard une somme assez importante, mille écus [1]. Mais l'abbé Gaufridy accepterait-il ?... Il accepta de grand cœur. Le 26 février 1611, Mme de Demandolx le raconte au conseiller Thoron. « Environ l'an dixième de son dit âge (de Madeleine), étant elle avertie de la volonté de sa fille, laquelle ne tendait à autres fins que d'entrer en la compagnie des filles de Sainte-Ursule, n'ayant pas toutes les commodités à ce nécessaires, s'avisa d'en parler à Me Loys Gaufridy qui était pour lors confesseur d'elle déposante, de lad. fille et du grand-père de lad. Magdeleine,... pour le prier de disposer iceluy grand-père à fournir ce qui serait nécessaire ; lequel, s'accordant à la prière que led. Gaufridy luy en fit, fournit trente-six écus, et au moyen de ce Magdelaine fut reçue en lad. Compagnie comme pensionnaire et demeura en la ville de Marseille depuis le jour Sainte Catherine de Sienne qu'elle fut reçue, jusques à la Pentecoste que la Supérieure de lad. Compagnie la fit traduire en cette ville (d'Aix) en compagnie d'elle qui dépose, et fut conduite dans la maison des dites sœurs (d'Aix) où elle séjourna environ deux ans [2]. »

Il était un homme si aimable ! Était-il vrai-

1. Interrogatoires Gaufridy 16 avril 1611, après-midi, et 28 avril 1611. Biblioth. Nat. (manuscrits). Même source. Pièces O et T.

2. Même infor. février-mars 1611. Dépos. de Mme de Demandolx.

ment, ou avait-il été, l'amant de Mme de Demandolx, comme croit pouvoir l'affirmer M. Raoul Gineste, auteur d'un excellent livre sur Madeleine de Demandolx de la Palud, victime de l'hystérie[1] ? Nous en doutons. Mme de Demandolx était entichée de ce prêtre, certainement. Elle le consultait sur tout, l'avait souvent auprès d'elle. Sa belle-sœur, la demoiselle Julie de Grimauld (Grimaldy), femme de Allamand de Glandevès, frère de Françoise, laquelle Julie n'aimait pas beaucoup Messire Gaufridy, l'insinue dans sa déposition du 7 avril 1611[2]. L'abbé Gaufridy, dit-elle, conversait ordinairement dans la maison du sieur de Gréoulx, y mangeant et buvant souvent, « comme aussi fréquentait fort familièrement avec la Demoiselle femme du sieur de la Palud, fille du sieur de Gréoulx, laquelle se confessait aussi audit sieur Gaufridy, et avait fort pressé autrefois la déposante (Julie de Grimauld) de choisir ledit Gaufridy pour son confesseur, qu'elle louait fort haultement et singulièrement; comme aussi Gaufridy autrefois, s'arresonant avec elle qui dépose, luy disait par semblables mots : c'est grand cas ; je confesse toute votre maison et vous ne voulés pas que je vous confesse ; à quoy elle répondit : je ne me saurais confesser de vous ; et Gaufridy lui répliqua : je confesseray

1. Raoul Gineste, *les Grandes Victimes de l'Hystérie* (Louis Michaud, Paris).
2. Infor. 5-7 avril 1611, précitée. Pièce M.

bien votre petite (Marguerite de Glandevès)[1].. disant aussi qu'elle a vu autrefois la demoiselle de la Pallud (Mme de Demandolx), à la table du feu sieur de Gréoulx, son père, y étant aussi Gaufridy, lequel en leur présence ne faisait point difficulté, voyant qu'elle ne mangeait qu'à demy bouche, de luy dire tels mots : mangés, je veux que vous mangiés (*sic*) ; et, une fois, ladite de la Pallud, ayant reçu commandement de son mary d'aller à Aix, dit en présence d'elle qui dépose qu'il fallait qu'elle allat parler à Gaufridy ; dont elle, étonnée, luy dit : vous me faites rire avec votre Messire Loüis ; et, au surplus, Gaufridy se montrait en sa conversation, en la maison du sieur de Gréoulx, jouvial, causant et *disant le mot*... (*sic*)[2] ».

De cette déposition faut-il conclure qu'il existait entre Mme de Demandolx et l'abbé des rapports coupables ? Souvent, en ce temps-là, les prêtres, par la seule autorité que leur conférait leur caractère ecclésiastique, jouaient un rôle important dans les familles ; et le bénéficier des Accoules était un homme apprécié généralement, et aimé pour sa piété, son amabilité, sa gaîté, la franchise et la simplicité de

1. Fille d'Allemand de Glandevès et de Julie de Grimaud, qui épousa, le 5 juin 1616, Pierre de Castellanne et mourut vers novembre 1643. Voir : *Les anciennes familles de Provence. Généalogie de la Maison de Glandevès... comtes et vicomtes de Pourrières*, par le Baron de Rouve. (Paris, Honoré Champion, 1907.)

2. Informat. précitée 5-7 avril 1611 ; dépos. Julie de Grimaud (Grimaldi.) Pièce M.

ses manières. Il était recherché surtout des femmes, et il ne devait pas — hélas ! — avoir toujours lieu de s'en réjouir.

Une autre accusation fut portée contre lui : Mme de Pomereux, dans sa *Chronique des Ursulines*, dit, d'après les affirmations de la sœur Catherine Ravelle, que Gaufridy paya, en tout ou en partie, la pension de Madeleine aux Ursulines. « Il la fit aller, écrit-elle, de la maison de Marseille à celle d'Aix et livra par avance sa subsistance de son propre bien à la Mère Françoise de Bermond pour asseurer davantage l'affaire. » Cette déclaration pourrait faire naître des doutes sur la conduite de Mme de Demandolx et sur les droits que pouvait avoir Madeleine à la qualité de « fille naturelle et légitime ». Mais rien ne vient confirmer les dire de sœur Ravelle. Au contraire, quand il s'agit de faire entrer Madeleine aux Ursulines de Marseille, ne voyons-nous pas le sieur de Gréoulx fournir 36 écus. Ne peut-il pas se faire que Louis Gaufridy, dans tout cela, n'ait été qu'un simple mandataire, chargé de remettre l'argent aux Ursulines de Marseille, en relations constantes avec les Ursulines d'Aix ?

III

LES ORIGINES ET LES DÉBUTS DE GAUFRIDY

SON CARACTÈRE

Louis Gaufridy était né à Beauvezer-lès-Colmars, dans le diocèse de Senez, « aux montagnes de Provence ». Il avait eu pour père un berger, Mounet Gaufridy, pour parrain un nommé Brancay-Lesméou[1]. Il avait aussi sa mère, du moins vers 1606, époque à laquelle on la voit avec lui et avec une certaine Lucrèce Bouchette, à Marseille[2], — et il possédait au moins un frère cadet, dont le nom n'est pas bien établi. Interrogé par le juge le 28 avril 1611, Louis déclare que son plus proche parent s'appelle Paschal Gaufridy. Ce plus proche parent est-il le frère cadet en question, — « un pauvre

1. Inter. Gaufridy 28 avril 1611. Même source : Bibl. Nat. (manuscrits).
2. Infor. 5-7 avril 1611. Dépositions Pierre Piştre, Vachier et Gaspard Rey.

jeune homme couturier qui n'a jamais tenu boutique[1] », « un jeune garçon d'environ 18 à 19 ans... soi-disant couturier[2] », habitant Marseille en 1611 et assez dépourvu, semble-t-il, de moyens d'existence ? Il avait eu aussi un oncle, du nom de Christol Gaufred ou Christophe Gaufridy, « prêtre secondaire », c'est-à-dire vicaire, à Pourrières près Saint-Maximin (aujourd'hui département du Var).

Quelle existence avait-il menée en ces premières années, « aux montagnes de Provence » ? Ses parents étaient pauvres ; ils habitaient sans doute quelque chaumière au flanc rugueux du coteau, parmi les noirs sapins et les roches, en ce village dominant le Verdon aux eaux vert pâle, le Verdon qui court torrentueux parfois, au printemps surtout, lorsque fondent les neiges — large, écumeux, emportant tout, arbres et talus — puis s'apaise, se tarit presque, chauffant au clair soleil les cailloux blancs de son large lit desséché. On devait se nourrir assez mal en la maison de ces pauvres gens, être assez mal vêtu, de vêtements rudes, avoir froid souvent. Il gardait les bêtes, par les solitudes. Il jouait avec les garçons de son âge, content, gai, fort ignorant de tout. Un garçon nerveux pourtant, par nature[3], et certainement superstitieux. Qui n'était pas superstitieux en ce temps-là ?

1. Inter. 28 avril 1611 précité ; et Infor. 5-7 avril 1611. Dépos. Vachier, notaire.
2. Même inform. Dépos. Gaspard Rey.
3. Infor. 5-7 avril 1611. Dépos. Fournier.

A dix ans, il commença cependant ses études — elles ne durent pas être brillantes — il s'en alla à Pourrières, auprès de son oncle l'abbé Christol Gaufred. Sur les pages jaunies et vermoulues d'un vieux registre qui dort en la mairie de cette petite ville, on peut lire encore, çà et là, le nom de ce modeste ecclésiastique, « Christol Gaufred ». Il écrivit souvent pour ceux qui venaient de naître, ou de mourir, ou bien qui se mariaient, ou qui voulaient se marier, en ce pays de Pourrières. Il était un homme sans grande importance, qui n'arrondissait pas des majuscules remarquables, ni des paraphes très imposants, en ce petit cahier, et dont la main tremblait un peu dans sa vieillesse. Possédait-il, lui-même, une vaste érudition? Après sa mort on l'accusa d'avoir pratiqué la magie. Il avait, paraît-il, un livre plein de caractères diaboliques. Il mourut vers 1592, selon toute vraisemblance; à partir de 1591 son nom ne figure plus sur le petit registre.

On devait vivre paisiblement dans ce gros village, fait de quelques maisons rousses, serrées peureusement les unes contre les autres et défendues par une vieille muraille épaisse. Il est construit en amphithéâtre au penchant d'un mamelon, au milieu de la plaine. Autour de lui s'étendaient les champs parsemés de maigres oliviers aux bras noueux. Sur sa droite, quand on regardait du côté de Marseille, on voyait — comme on voit aujourd'hui — la mon-

tagne Sainte-Victoire ; sur sa gauche, le rocher de l'Olympe et le mont Aurélien. C'était un grand paysage calme où les couchants d'été répandaient leur belle poussière d'or. Là, jadis, Marius avait vaincu les Teutons, dont les cadavres puants longtemps jonchèrent la plaine[1]. Là, le soir, du haut du vieux clocher et de l'enchevêtrement de ses antiques ferrailles, surmontant la tour carrée, l'Angelus pieusement tintait dans l'air limpide.

Il passa deux ans d'abord en ce lieu tranquille, errant par les sentiers, courant par les ruelles en pentes et caillouteuses, prenant sans doute des leçons fort intermittentes de ce vieil oncle ecclésiastique. Puis il alla à Grasse. Puis il revint à Pourrières, où il resta, semble-t-il, jusqu'à l'année 1590, jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Puis il passa quatre années en la ville d'Arles, « étudiant aux humanités, et après s'en alla à Marseille ; et s'en retourna audit Arles, prendre les ordres de prêtre[2] ». A Marseille il avait loué une chambre chez un certain Gilles de Léouse. Il y travaillait « en qualité d'écolier ». C'était en 1595, — « un an avant la réduction de la ville », dit Gaufridy. En effet, le 17 février 1596, la ville, qui longtemps avait

1. D'où le nom *Campi Putridi*, ensuite Pourrières, donné à ce charnier. Pourrières, en provençal, signifie *Pourriture*.

2. Pour tous ces faits et les suivants : Infor. 5-7 avril 1611, précitée, dépos. Jacques Bruny, chanoine en l'église des Accoules ; et Inter. Gaufridy 28 avril 1611, aussi précité..

défendu ses libertés et combattu pour la Ligue contre le roi de France, se rendit, son premier consul, Charles de Casaulx, ayant été poignardé à la porte Réale par Pierre Libertat, capitaine du quartier de la Blanquerie ; et Henri IV converti, lisant un message venu de Provence, peu de jours après, s'écriait, joyeux : « Enfin, je suis roi ! » Époque de sang, de complots, d'intrigues, d'assassinats, de gloires aussi. Quelle agitation devait régner alors à Marseille, en certains milieux surtout ! Mais le jeune écolier, le futur abbé Gaufridy, fut-il très ému par ces événements ? En tout cas, il connut peut-être Pierre Libertat et nous le verrons, quinze ans après, chaudement défendu par Mme Pierre Libertat, la veuve du fameux corse.

Le fils du berger Mounet Gaufridy avait donc été ordonné prêtre à Arles. Un peu fier sans doute, il s'en alla dire sa première messe à Beauvezer, au village natal ; puis il revint à Marseille, la grande ville, qui devait l'attirer.

Mais que faire et comment se débrouiller ? D'abord, nous le voyons prêtre-desservant « à Saint-Loup, puis au Saint-Esprit ». En décembre 1595 enfin, il est reçu aux Accoules et « il commença d'y être et servir de curé pour un an, durant lequel il fut pourveu d'une vicairie[1] ». En 1595 il inscrit des baptêmes, des mariages,

1. Même infor. 5-7 avril 1611. Dépos. Jacques Bruny, ou Brun, chanoine à l'église des Accoules.

des enterrements au registre paroissial de la vieille église, il fait partie de son clergé. Puis des litiges se produisent; Messire F. Roubin conteste les droits de Gaufridy, obtient « la recréance au bout de deux ou trois ans », ce qui n'empêche Gaufridy de demeurer en pos-

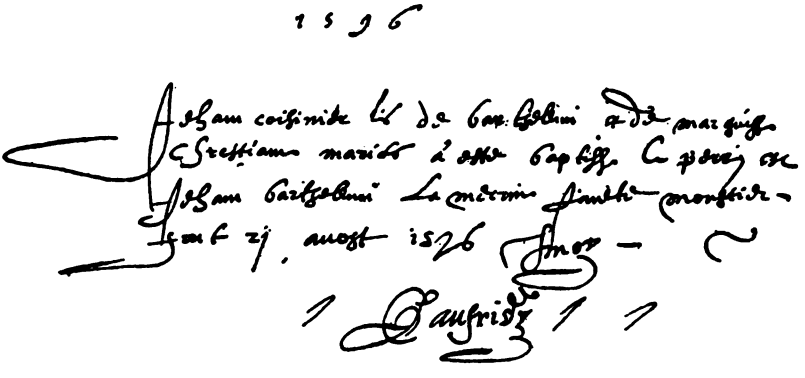

Acte de baptême inscrit par Gaufridy au registre des Accoules en 1596. (*Reg.* 1592-1596. — *Greffe du Tribunal civil. Marseille*).

session de cette vicairie et d'exercer la cure « jusques en l'an mil six cent et deux [1] ». Enfin, en 1597, il parvient à se faire octroyer un bénéfice. Le 30 décembre 1597, sous son nom L. Gaufridy, au registre paroissial[2], il écrit ce mot « bénéficier ».

Il doit être content : le voilà donc en marche

1. Même source.
2. Registre 1596-1600. Greffe du tribunal civil de Marseille.

vers le canonicat ; sa position s'améliore et dans quelques années sans doute il aura droit à des « distributions » plus importantes.

Ces « distributions » se font en nature et en argent, surtout en nature. Elles sont gagnées par les services rendus à l'Église, obtenues par l'assiduité aux Messes, Vêpres, Matines, etc... Tantôt elles furent égales entre les prêtres de la paroisse ; tantôt elles différèrent suivant le grade et l'importance de chacun. Lors de la fondation du collège, on n'était pas riche et il fut décidé que tous, bénéficiers, chanoines, doyen, se partageraient également les revenus de l'église, l'argent des messes, baptêmes, mariages, enterrements, confessions, etc., et qu'ils prendraient leurs repas à une table commune, en attendant « qu'on eût de quoy assigner à chacun des distributions convenables...[1] » Puis en 1564, certains demandèrent la suppression de cette table commune. L'évêque répondit que les revenus n'étaient pas suffisants ; cependant il « assigna, par provision, à chacun, une émine de bled (hémine ou mine, la moitié du setier de Paris, 6 boisseaux, ou 78 litres environ) et trente sous d'argent par mois, et deux carterons de vin par jour, outre les distributions ».

1. Pour tout ceci : « Livre des délibérations du corps des bénéficiers et vicaires de l'Église Collégiale des Accoules de ceste ville de Marseille 1659 », puis, à la suite « Mémoires pour dresser en son temps une instruction raisonnée sur les affaires des bénéficiers. » Marseille. Arch. des Bouches-du-Rhône. Accoules. G. 89.

Puis, il fut question, de nouveau, de renoncer à cette table commune et de se partager inégalement les revenus, chacun recevant en raison de son grade. Louis Gaufridy fut de cet avis — vraisemblablement parce qu'il espérait être bientôt chanoine et profiter de ces avantages — et vers 1610 il figurera à la tête de ceux qui réclament énergiquement cette importante modification aux statuts.

Mais, si l'on est récompensé de son assiduité aux offices divins, de son zèle au service de Dieu, au service des malades, en revanche on est puni de son indifférence et de sa paresse, des fautes plus ou moins graves qu'on a pu commettre. Ces manquements entraînent la « poinctuation », c'est-à-dire la suppression de ces distributions durant un temps plus ou moins long, suivant le plus ou le moins de gravité des cas. On est privé de distributions pendant un jour, même deux jours « en cas de désobéissance », pour avoir « causé pendant l'office », manqué de modestie aux processions ou en l'administration des sacrements, lu dans d'autres livres que le bréviaire pendant l'office ou la grand'messe dans le chœur, récité en même temps un autre office en particulier, s'être absenté de la maison claustrale quand on est de semaine pour les sacrements sans recommander sa charge à l'autre vicaire ou, à son défaut, à l'autre bénéficier, avoir pris la place d'un autre dans le chœur ou aux processions,

avoir refusé de marcher deux à deux pour être seul « ou pour ne pas se joindre à un qui est d'un ordre inférieur », avoir « négligé le chant pour ne vouloir aller au pupitre pendant Matines, pendant la messe, les vêpres et l'office de la semaine sainte, refusé d'obéir au Doyen quand il ordonne quelque chose sur-le-champ et dans l'église en ce qui regarde le service divin. »

On peut même être privé de distributions pendant plusieurs jours, lorsqu'on se permet des manquements plus répréhensibles. « Ces manquements sont de porter un anneau au doigt, excepté si on est doyen, inviter des parents ou autres étrangers à manger à la table du chapitre, les nourrir en secret des biens de la mense, aller aux vignes du chapitre pendant que les raisins sont meurs (*sic*), ou y envoyer sans la permission du chapitre, ou de l'administrateur, tenir dans sa chambre des choses appartenant à la sacristie, ou les prêter et porter ailleurs, entrer dans les tavernes, aller la nuit par les rues avec des armes ou sans lumière, et sans compagnon de probité, jouer dans l'enclos aux cartes ou aux autres jeux illicites, se dire des injures, se battre, exciter des querelles soit dans les chambres, dans le cloître, dans le chapitre, dans l'église ou dans les rues en procession ».

Il est très défendu également de « faire entrer dans les chambres des femmes suspectes »,

de se faire servir « par des femmes qui demandent l'aumône à la porte de l'église », de se qualifier l'un l'autre du nom d'âne ou de quelque autre nom généralement considéré comme injurieux... Mais « le grand nombre des coupables ou la connivence » cause si souvent l'inaplication des règlements ! Et puis, ces « poinctuations » sont si modiques !

Pourtant quelques délinquants sont parfois condamnés. Le 30 octobre 1604, deux bénéficiers, « pour avoir fait entrer dans leurs chambres des femmes suspectes » apprennent qu'ils seront pendant 15 jours privés de distributions. Une délibération du 15 septembre 1601 ordonne au doyen et à un chanoine de se demander réciproquement pardon parce qu'ils se sont injuriés. Une autre, du 22 septembre même année, défend au doyen de « parler contre l'honneur du chapitre, à peine de 5 écus, à cause qu'étant en table commune et parlant au dîner d'une punition à lui faite, il avait dit ces mots : *judicium presceps* (*sic*). Une autre, du 27 novembre 1602, punit le doyen de cinq écus encore, « pour avoir dit que les chanoines étaient des asnes ». Plus tard, en février 1607, un chanoine se voit les vivres coupées pendant un mois « pour avoir dit des injures au doyen » ; et le doyen, dit la même délibération du 1er février, sera privé de ses distributions pendant quinze jours « pour avoir menacé ledit chanoine et voulu se faire justice lui-même en présence du

chapitre assemblé ». Puis c'est, en avril 1610, le doyen qui menace un chanoine de l'excommunier, et ledit chanoine qui lui répond « qu'il allât excommunier des bêtes comme lui » !

Nous ne voyons pas Louis Gaufridy mêlé à ces querelles. Nous ne le voyons pas non plus châtié pour manquements à la décence, ni pour avoir reçu des femmes chez lui. Il en recevait pourtant et beaucoup. Il était toujours entouré de femmes, — ce qui, d'ailleurs, dut lui attirer bon nombre d'inimitiés et lui faire bien des jaloux. Les prêtres, en ce temps-là, — notamment ces fameux religieux de Saint-Victor, à Marseille, qui firent tant de scandale, — se conformaient si mal, d'ordinaire, au commandement de chasteté, — ces religieux de Saint-Victor au sujet desquels un consul écrivait : « Nous ne pouvons pas dissimuler que la façon de vivre de ces religieux estant si éloignée de leur profession, inquiète non seulement leurs parents, mais encore porte un grand préjudice aux autres communautés religieuses, qui croient de pouvoir impunément se jetter dans la mesme relaxation. » (Lettre à M. de Fontaine-Mareuil ambassadeur extraordinaire du roi de France à Rome[1].)

*
* *

Louis Gaufridy semble avoir été un homme

1. Aug. Fabre, *les Rues de Marseille* (Marseille, 1867) t. IV, p. 457.

gai, — « jouvial » comme disent la plupart des témoins, ecclésiastiques ou autres, qui vinrent déposer à son procès, — assez naïf, faible devant la douleur, ami de la bonne chère et peut-être un peu léger dans ses rapports avec les femmes. Était-il un prêtre débauché, capable de manquements graves et habituels à ses devoirs de prêtre ? Nous ne le croyons pas. Bon nombre de ceux qui l'accusèrent et l'accablèrent vers la fin de son procès, alors que tous l'abandonnaient, alors qu'il succombait sous le poids d'une accusation terrible, se laissèrent entraîner par l'exemple, tout en obéissant parfois à la simple jalousie, sans même s'en rendre compte.

A la table commune, — qui l'ennuyait tant et qu'il parvint à faire supprimer en 1610, — il se montrait « homme fort jouvial, gaudissant volontiers, et *disant le mot*, en compagnie,... se traitait volontiers et outre l'ordinaire de la table... avec un petit pot ordinairement et potage à part, et quelquefois de petits bons mourceaux de pigeons ou autres qu'il disait venir de sa bourse, ce que toutefois le déposant (le chanoine Jacques Bruni, homme important) et les autres jugeaient plutôt venir de la part de quelques siennes filles spirituelles » (ainsi nommait-il ses pénitentes, confidentes et amies). Et souvent, autrefois, le chanoine Jacques Bruni accompagna le bénéficier Gaufridy à la campagne, chez des personnes riches et sympa-

thiques, « en quelques bastides... accompagné de quelques autres prêtres, et d'autres qualités selon les parties que ledit Gaufridy dressait (organisait) le plus souvent; où étant il faisait plusieurs traits de gaillardise, et causerie (*sic*), prenant tantôt la part de l'un tantôt de l'autre, sur son assiette, luy disant et reprochant que sans luy on ne rirait point; et quelquefois étant en la table commune,... il trempait dans le vin le pied de quelque pigeon, ou bien de ravanille, ou de cher (*sic*) ou de pelure de fruit, se jetant quelquefois les uns aux autres semblables choses, et quelquefois, s'il y avait quelque morceau friant, faisait semblant de cracher dessus pour le dédaigner[1]. »

Une autre fois, « un soir (dit le chanoine Pierre Pistre, des Accoules)[2] et à son avis un jour de veille de Notre-Dame de septembre, auprès de la fontaine,... Messire Louis Gaufridy print un grand verre en forme de tasse, qui appartenait à Messire Blanguy chanoine, le remplit d'eau et de vin, et mêla dans iceluy quelque chose de ce qui était à table,... et, ayant posé la tasse sur la table, il commença à boire à l'imitation de l'abreuvage des animaux (un souvenir de sa jeunesse sans doute), sollicita et pressa les autres de la compagnie de faire de même, ce que les anciens d'entre eux firent. »

1. Inform. 5-7 avril 1611. Dépos. Jacques Bruny.
2. Même inform.

Et ces « bons mourceaux et viandes fort exquises luy étaient... portés premièrement par une appelée Catherine, et puis par une autre femme appelée Pintade, lesquelles venaient (dit le bénéficier Guiller Ganteaume) si familièrement à la chambre d'iceluy, *comme si elles fussent été leurs sœurs...* » Et il y en avait parfois plusieurs autres, de ces femmes « dittes filles spirituelles ». Mais lui, Guiller Ganteaume ne voulait en rien se mêler de tout cela parce qu'il n'approuvait pas ces façons d'agir. Il remarque du reste, et fait remarquer, « qu'une partie de ces désordres, et conversation des dittes femmes procède de ce que, contre l'ancien règlement, et usage de ladite église, les confesseurs ont désisté de mettre le profit revenant de la confession à la communion (*sic*), ayant, pour frauder le règlement, délaissé de prendre argent des dittes demoiselles et filles spirituelles, pour recevoir telles autres récompenses de vivre ou de linge [1]... » Et un autre bénéficier des Accoules, Messire Jacques Fournier, natif de Beauvezer, ami et protégé de Gaufridy, ajoute que ces « viandes particulières » apportées par Catherine la Bossue d'abord, puis par la Pintade, étaient cause que les autres prêtres murmuroient [2]. »

Et puis, le fils du montagnard Mounet Gau-

1. Même inform. 5-7 avril 1611. Dépos. Guiller Ganteaume.
2. Même infor. 5-7 avril 1611. Dépos. Jacques Fournier.

fridy avait des pénitentes bien plus que n'en avait aucun autre, — c'est pourquoi, d'ailleurs, nous le voyons, le 5 septembre 1603, refuser de signer une délibération, faite en présence de tous les bénéficiers et portant que désormais les revenus des confessions seront partagés également entre tous les prêtres des Accoules[1]. — Il est aimé, entouré, choyé des femmes. Elles l'assiègent au confessionnal, le harcèlent dans sa chambre. Il a, semble-t-il, un petit appartement en ville, nous le verrons plus tard. Peut-être logea-t-il aussi, pendant quelques années, avec plusieurs de ses collègues, à la collégiale. Louis Méry place la demeure de Gaufridy à l'angle de la rue Négrel et de la Grand'rue, — plutôt à l'angle de cette grand'rue et de la rue de la Bonneterie, qui fait suite à la rue Négrel, — dans une fort vieille et charmante maison, encore existante, une des plus exquises du vieux Marseille[2]. Joseph Méry y conduit Bonaparte à la recherche de l'ancien logis de Sampiero, explorant cette maison, dont le premier étage est inhabité « depuis la mort du sorcier Gaufridy[3] ». Mais, où les deux Méry avaient-ils puisé ces renseignements ?... Tout porte à croire que sur l'em-

1. Même livre des délibérations des bénéficiers et vicaires des Accoules. Marseille. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Accoules G. 39.

2. Louis Méry, *Chroniques de Provence*.

3. Joseph Méry, *Nuits Italiennes* (Paris, Calmann-Lévy, 1881), pp. 101-102.

placement de cette demeure où vécut le pauvre Magicien planera toujours le mystère. — De Gaufridy on parlait souvent, partout. Ses sermons, toujours simples et familiers, que tout le monde comprenait, attiraient tout Marseille. Il pouvait presque rivaliser avec l'illustre Père Coton dont l'éloquente parole, à Aix en 1597, puis à Marseille en 1601 pendant les solennités de l'Avent, — en cette vieille église des Accoules précisément, — avait mis toutes les cervelles à l'envers[1]. « Bientôt les confessionnaux ordinaires ne suffirent plus ; il fallut en improviser dans les églises et les chapelles de la ville », quand arrivèrent ces Jésuites, le R. P. Coton en tête. «... Le jour de la fête de Noël, plus de trente mille personnes, sur une population qui alors ne montait pas à cinquante mille âmes, se pressaient au céleste banquet[2]. » Ce P. Coton — qui contribua puissamment à l'établissement des Ursulines à Marseille, pour les avoir vues si bien exercer leur pieux office en Italie, à Avignon, à l'Isle, à Aix, et qui les recommanda chaudement à l'évêque d'alors, Mgr Frédéric de Ragueneau, — avait certainement rencontré, en l'église, au réfectoire des Accoules, le bénéficier Gaufridy ; peut-être l'avait-il entendu prêcher, — ce fils de ber-

1. *Vie de la Mère Françoise de Bermond. Op. cit.*, pp. 84 et 123.

2. *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du Père Coton*, par le Père J. M. Prat (Lyon, Briday).

ger, ce gavot[1], qui semblait tant aimé des femmes.

Le jovial Gaufridy devait être fier de ses succès. A la bastide du seigneur de Gréoulx notamment, où il allait sans cesse, — cette bastide de Fontobscure, au quartier des Escaliers, proche Saint-Barthélemy, dont il est souvent parlé en ce procès, — un jour, après dîné, étant en compagnie de Madeleine, de Mme de Demandolx, de « Jeanne et Catherine, femme de Pierre, de Jean Gais » et peut-être de plusieurs autres, il a dû s'amuser considérablement. C'est Mme de Demandolx qui le raconte, non sans un peu de honte. On venait de mettre, dit-elle, un plat de brousse sur la table — un plat de cet excellent fromage blanc et mou, un peu semblable au *broccio* corse et qu'on estimait tant alors, qui a, d'ailleurs, conservé sa bonne réputation à Marseille[2]. —« Lors, led. Gaufridy print de lad. brousse en sa main et en jeta contre elle et contre les autres femmes, gaudissant et riant extraordinairement, si que elle-même... fut sur le coup de luy en jetter aussi, et n'oserait affirmer si elle et les autres luy en jettarent aussi[3]. »

Un autre jour, dit le chanoine Pistre, qui tient le fait du chanoine Balthazard Fabre,

1. « Gavots sont ceux qui habitent aux montagnes de Provence. » *Histoire Admirable*, 2e partie, p. 43, note.
2. Où la *Brousse de Roves* est surtout estimée.
3. Inform. précitée 23 fév.-18 mars 1611. Dép. Françoise de Glandevès.

« étant à une bastide avec des femmes, (il) s'habilla et attifa d'un habillement de femme et puis tout à coup sortit d'une chambre, servant de risée à toute la compagnie[1] ».

Et il s'entretient avec ses amoureuses, dans l'église, dans la rue, souvent jusqu'à la nuit, « conversant fort familièrement,... riant librement avec elles[2] », se comportant à leur égard, en vérité « comme si fussent été sa propre femme[3] », s'attardant dans l'ombre du vieux sanctuaire avec ces filles spirituelles, même « aulcunes fois après le *salve*, et jusques à nuit close[4] », les retenant une heure au confessionnal, plaisantant avec elles[5]. Barthélemy de Lestrade, marchand de cette ville de Marseille, affirme même avoir vu, un soir, après vêpres, en face de la chapelle de Saint-Clair et sous la tribune, Gaufridy « environné de quatre à cinq femmes, devisant assés familièrement avec elles, et tenant son bras en haut soutenant sa tête, et appuyant le coude sur la cuisse d'une des dittes femmes[6] ».

Ces témoignages sont-ils tous dignes de foi? Lorsqu'ils furent apportés à la justice, Louis Gaufridy était accusé de sorcellerie, considéré comme un être abominable, redoutable, capable de tout.

1. Même inform. Dépos. Pierre Pistre, chanoine.
2. Même inform. Dépos. Jean-François Roulier, vicaire des Accoules.
3. Même déposition.
4. Même inform. Dépos. Jacques Fournier.
5. Même inform. Dépos. Roulier.
6. Même inform. Déposit. de Lestrade.

IV

CONVALESCENCE

Pourtant Madeleine ne mourut pas. Elle demeura plusieurs mois malade. On la conduisait souvent à la bastide du grand-père de Gréoulx. C'était l'été. Le gai soleil fait du bien. C'est bon de se promener par les champs, de s'asseoir à l'ombre des pins et des cyprès, d'écouter, sous le ciel bleu, parmi les oliviers au pâle feuillage, tout argenté, les cigales qui chantent, inlassables, leur petite chanson aiguë et monotone. Messire Louis venait parfois.

Elle se confessait à lui depuis l'âge de huit ou neuf ans. C'était lui qui lui avait fait faire sa première communion[1]. Elle se sentait moins triste quand il était là[2]. Il lui parlait souvent, affectueusement, lui certifiait qu'elle se guérirait vite[3]. Elle souriait.

1. Inform. précitée 23 février-18 mars 1611. Dépos. Antoine de Demandolx de la Palud, père. Pièce F.
2. Inform. précitée 5-7 avril 1611, dépos. Jean de Demandolx.
3. Inform. 23 février-18 mars 1611, dépos. Billiet.

Elle n'avait point toujours été ainsi confiante envers lui. Autrefois, alors qu'elle était encore petite pensionnaire aux Ursulines de Marseille, avant le départ pour ce couvent d'Aix, — âgée de onze ou douze ans[1], — elle fuyait plutôt messire Gaufridy[2].

En ce temps-là, il venait fréquemment à la maison du seigneur de Demandolx, rendre visite au jeune Esprit, frère de Madeleine, — âgé alors de seize ou dix-sept ans, plus âgé qu'elle de cinq ans[3], — et fort souffrant, « au lit, malade d'une fièvre continuelle ». Et lorsqu'entrait Messire Louis, s'informant de la santé du malade, la petite sœur aussitôt s'éloignait, sortait de la chambre. Mme de Demandolx le remarqua et s'en montra surprise, mécontente. — Pourquoi Madeleine se sauvait-elle ainsi, ne rendait-elle pas à M. l'abbé « l'honneur que les filles de dévotion ont accoutumé rendre aux pères de l'Église » ? Madeleine sans doute baissa les yeux, rougissante. Et, à partir de ce jour, elle « commença de luy faire meilleur visage », à ce messire Louis.

*
* *

Le matin, elle se rendait à la messe avec sa

1. C'était en 1604-1605.
2. Même inform. février-mars 1611, dépos. Françoise de Glandevès.
3. Né le 25 mai 1588. *Généalogie de la famille de Demandolx.*

mère, ou seule quand Mme de Demandolx se trouvait occupée et retenue à la maison ; en outre, « les après-dîné, elle avait accoutumé, incontinent après midy, ou un peu après, prendre ses heures et s'en aller à l'église des Accoules, d'où elle ne revenait qu'après vêpres; et le soir, quand on sonnait le *Salve*, elle retournait à l'église et s'en revenait à l'entrée de la nuit ».

Un jour de printemps, alors qu'elle était prisonnière à Aix, dans ce triste couvent de la rue Baussenque, *Il* était allé la voir. Il revenait de la montagne, de faire un saint pèlerinage au sanctuaire vénéré de Notre-Dame-de-Monferrat [1]. Elle avait été bien intimidée et contente... Maintenant il venait voir Esprit, le frère malade. Du beau milieu de la rue il criait : « Esprit! Esprit! » — « afin que Magdelaine, entendant sa voix, descendît. »

D'ailleurs, elle ne manquait pas de descendre, affirme-t-on, et « sous ce prétexte qu'il était son père spirituel, il s'arrêtait et entretenait avec elle sur la porte de leur maison et habitation, voire jusques à neuf heures du soir » [2].

C'est Catherine de Gaumer qui raconte ces entrevues, mais nous verrons quelle importance

1. Lieu de pèlerinage assez fréquenté en ce temps-là. Vieille chapelle qu'on voit encore, au sommet d'une colline à gisements ferrugineux, au pied de laquelle est bâti le petit village de Monferrat, entre Comps et Draguignan.

2. Inform. février-mars 1611. Dépos. Catherine de Gaumer. Pièce F.

il est permis d'attacher aux dires de Sœur Catherine de Gaumer...

*
* *

Surtout à la bastide du grand-père de Gréoulx elle devait se plaire. Nous l'y voyons un jour d'été, en compagnie de Messire Louis, par la déposition du chanoine Bruni[1]. M. Antoine de la Palud est en procès avec Messire Honoré Tuzer, chanoine, « pour raison de quelque cense directe qu'il prétend sur partie de lad. bastide (de son beau-père) », et Messire Jacques Bruni « fut prié par les deux parties de s'entremettre de leur accord »; mais ne connaissant pas la bastide en question, il demande à Messire Gaufridy de vouloir bien l'accompagner et lui indiquer la propriété du sieur de Gréoulx. Ils partent donc ensemble par les chemins poudreux. Ils montent au quartier des Escaliers, à Fontobscure, « distante de cette ville (de Marseille) d'une bonne grosse demy lieue », et ils entrent à la bastide. Ils y trouvent « Magdelaine, fille dud. sieur de la Palud, au soleil avec un livre de dévotion, comme elle disait, et tous ensemble » ils montent « au hault de la bastide ». Là, bientôt, ils rencontrèrent « la mère, le frère et *la sœur* » de Madeleine (donc Madeleine, contrairement à ce qu'on a dit souvent,

1. Inform. 5-7 avril 1611. Pièce M.

n'avait qu'une sœur, cette Claire, qui épousa M. Massia, de Béziers, et dont parle la Généalogie de la famille) ; et Messire Bruni expose le but de sa visite. Alors Mme de Demandolx lui propose une petite promenade d'exploration, afin qu'il puisse se rendre compte des choses par lui-même ; et ils descendent ensemble « à la prospective et sur l'hière » — *l'hière*, c'est-à-dire l'aire, en provençal ; le lieu où l'on bat le blé, situé, d'ordinaire, derrière les fermes ou maisons de campagne ; la *prospective*, c'est-à-dire le bel endroit, celui d'où la vue embrasse le plus commodément l'ensemble du domaine ; — et Messire Bruni se met à « tracer et remarquer sur le papier les endroits et situations de lad. bastide ». Mais le vent l'incommode, fait voleter son papier, et l'on se décide à rentrer. On regagne donc la maison, on remonte « à la salle », et, de là, Mme de Demandolx reprend ses explications, indiquant « les pièces qui entouraient et confrontaient les siennes ». Dans cette chambre ils ont retrouvé Madeleine et Messire Louis, — restés là tous deux, l'un près de l'autre, seuls, s'entretenant familièrement, tandis que les autres s'en sont allés visiter les champs et les jardins... « Ils demeurèrent à faire lad. visitation et description environ une heure et demy », dit le chanoine ; et puis, lui et Messire Gaufridy « s'en retournèrent ensemble... »

... Enfin, grâce aux bons soins, au bon soleil,

au bon air de la banlieue marseillaise, elle parvint à vaincre cette « humeur mélancolique », et elle « se remit tellement, en si bon point, qu'elle ne fut jamais plus belle, et plus grasse[1] ».

Alors elle demanda à rentrer aux Ursulines. Que s'était-il passé, entre elle et Louis Gaufridy ? Peut-être rien du tout. C'est du moins l'opinion qui, peu à peu, s'est établie en notre esprit, à la lecture attentive et répétée de la procédure, de tout ce qui fut écrit, depuis l'an 1611 jusqu'à nos jours, sur l'aventure tragique de cet homme et de cette femme. Rien du tout. Seulement Madeleine de Demandolx de la Palud était amoureuse du prêtre Louis Gaufridy et elle était hystérique, ou en voie de le devenir.

1. Inform. 23 février-18 mars 1611. Dépos. Mme de Demandolx.

V

CATHERINE DE FRANCE

Une femme joue un grand rôle dans le procès qui nous occupe : cette femme c'est Catherine de Gaumer, — dite Catherine de France parce qu'elle était née à Rouen, — l'ex-demoiselle de compagnie de la comtesse de Sault, l'ex-mondaine venue à la religion vers la quarantième année et placée presque aussitôt à la tête des Ursulines de Marseille.

Elle est importante, orgueilleuse, vaniteuse, intelligente, et un peu folle, — hystérique elle aussi, de l'hystérie mystique et peut-être de l'hystérie amoureuse. Ne fut-elle pas impressionnée, comme tant d'autres, par les charmes du joyeux abbé Gaufridy ? Dédaignée par lui peut-être ? Elle le poursuit d'une haine violente, évidente. Elle a appris, dit-elle, qu'il aime Madeleine de la Palud et qu'il est aimé d'elle ; Madeleine est venue se plaindre à elle des assiduités de ce prêtre ; Mme de Demandolx également a fait des confidences à cette religieuse ;

Louis Gaufridy poursuit Madeleine de ses familiarités équivoques; Madeleine ne pense qu'à lui, rapporte « à lui tout ce qu'elle dit ou fait, tout le long du jour » ; alors la Sœur de Gaumer ne manque pas « de luy dire et remontrer » (à la mère) qu'elle est responsable de la conduite de sa fille, qu'elle doit la diriger et la réprimander, même faire intervenir M. de Demandolx ; mais Mme de Demandolx « appréhendait beaucoup le blâme qu'elle craignait pour n'avoir sçu prévenir et empêcher le mal, et encore plus d'en être mal traitée par son mary », ce qui fut cause que la Sœur de Gaumer « luy dit semblables mots : prenés vous garde qu'en déguisant la vérité vous ne soyés cause de la perte de votre fille, et de faire déclarer ledit Loys innocent (*sic*). » Et c'est Madeleine aussi, paraît-il, qui a dit un jour à la Sœur de Gaumer, parlant de Gaufridy : « Je ne vous sçaurais dire les insolences qui se font dans sa chambre lorsque aucunes de ses filles spirituelles y vont goutter, car après avoir bu et mangé ils se jettent le reste des viandes les uns contre les autres, comme de brousse et thoume (thon), et contre luy-même ; ce que (ajoute la Sœur Catherine de France) elle croit franchement pour ce qu'une demoiselle, qui disait s'y être trouvée, luy en avait dit autant. » Voilà une scène qui rappelle singulièrement celle que nous venons de conter d'après la déposition de Mme de Demandolx, et une brousse qui res-

semble beaucoup à celle qu'on se lançait à la tête en la maison du sieur de Demandolx. La sœur supérieure des Ursulines de Marseille ne tenait-elle pas tous ces détails de Madeleine et de Mme de Demandolx elles-mêmes, et ne se plaisait-elle pas à travestir les personnages et déplacer l'action ?

D'ailleurs, elle attaque, sournoisement, Mme de Demandolx elle-même ; elle l'accuse de ne pouvoir « voir ny regarder » et de « haïr » la femme de Jean Gay qui se confesse aussi à Gaufridy.

Enfin, un jour d'hiver, au mois de décembre 1606 ou janvier 1607, la Sœur de Gomer se décide à une expédition qui n'est point ordinaire. En compagnie de la Sœur Désirée d'Antoine, cette Sœur Désirée qu'aimait Madeleine et qui, elle, l'aimait si peu, elle se rendit à l'église des Accoules, fit appeler l'abbé Gaufridy « et se mit à l'attendre dans un confessionnal... Luy, croyant qu'elle se voulait confesser, vint promptement la trouver ; mais il fut bien surpris quand, au lieu des fautes de la Sœur, il entendit de sa bouche ses propres péchez et ses mauvaises pratiques, qu'elle lui déclara près de trois heures durant, en termes si forts, avec la prédiction de sa fin désastreuse, qu'il fut saisi de frayeur, et tremblait de telle sorte que le confessionnal mesme en estait ébranlé[1] ».

1. *Chronique des Ursulines. Op. cit.* Vie de Catherine de France.

Que se dirent-ils ? Elle voulait, déclare-t-elle[1], « s'arraisonner en toute humilité et charité avec luy ;... mais, chose étrange que Dieu, comme elle croit, luy ouvrant la bouche, luy mit des parolles toutes différentes de celles qu'elle avait pensé de luy dire ; et de fait lui dit telles et semblables parolles : si vous ne vous convertissés et faites vraye pénitence vous serés damné éternellement, vous tomberés en sens réprouvé, et vous arrivera comme au frère Couton de la Sainte-Trinité[2] ; lequel Couton (dit-elle) était lors publiquement diffamé de séduction d'une sienne fille spirituelle » ; et le bruit courait « qu'il serait brûlé ». Le confessionnal en tremblait. La Sœur de Gaumer « sentit horreur en elle-même, et, voyant qu'il ne disait aucune chose sur cela », elle poursuivit, l'accusant de perdre ses filles spirituelles, lesquelles « luy portaient plus d'affections qu'à Notre-Seigneur », et s'abstenaient « de fréquenter les saints sacrements » lorsqu'il était absent. « C'était un adultère spirituel très dangereux ! » Louis, enfin, « répondit tout troublé,... qu'il y avait des femmes si folles qui l'affectionnaient en cette sorte... »

Le jovial abbé ne connaissait pas que des jours sans nuages. Il était aimé par la bonne

1. Pour tous ces faits : inform. 23 fév.-18 mars 1611. Dépos. Catherine de Gaumer.

2. Accusé de sorcellerie et qui fut, quelques années plus tard, poursuivi pour ce motif par le Parlement, ainsi que nous le verrons.

Pintade sa ménagère, par une certaine Victoire Corbie, épouse du marchand François Perrin, qui le harcelait de manière indécente, par Mme de Demandolx peut-être, par cette femme de Jean Gay dont il vient d'être question, par cette pauvre Madeleine assurément, peut-être aussi par cette terrible Catherine de France, et par beaucoup d'autres. — Il a environ quatre-vingts pénitentes, dit-il un jour au mari François Perrin. Et dans ce troupeau sans doute il peut compter bon nombre de Victoire Corbie et de Catherine de France. — Il devait trouver la vie un peu compliquée parfois et singulièrement orageuse. C'était même pour cela, pour échapper, un moment, à cette Perrin et aux incessantes criailleries de son mari naïf, qu'il s'en était allé à Montferrat, vers le printemps de cette année 1606[1]. Et puis, il avait tous ses confrères de la table commune, qui le jalousaient pour ses petits pots à part et pour ses « petits bons mourceaux de pigeons », tous ceux qu'énervaient ses succès de confesseur, de prédicateur, tous ces ennemis plus ou moins dissimulés et masqués, qu'il s'était fait, en riant, tout le long du chemin.

Le 23 mars 1607[2], Madeleine, rétablie, ou du

1. Inform. 19-20 février 1611. Dépos. Perrin. Procès Gaufridy.

2. La Sœur de Gaumer dit « 1607 ou 1608 ». Mais l'année 1607 est nettement indiquée par Madeleine elle-même dans son inter. du 21-22 fév. 1611 précité. Les registres d'adoptation des Ursulines de Marseille conservés aux Archives des

moins considérée comme telle, rentra aux Ursulines de Marseille. L'obligeant Messire Gaufridy s'était, encore une fois chargé de négocier. Il était allé trouver le vieux M. de Gréoulx, avait obtenu de lui vingt écus, lesquels furent versés entre les mains du Père Romillon, alors à Marseille — à ce couvent de la rue du Petit-Puits dont il était supérieur général — ou bien, entre les mains de la Sœur Catherine de France, en la demeure de la Dame de Blancard (Marthe d'Aiguesier) — cette même veuve de Blancard qui avait, avec M. de Lascours, payé la belle installation des Ursulines marseillaises. Ce contrat fut passé, chez Mme de Blancard, le 21 mars 1607[1]. Le frère, ou plutôt le beau-frère de Mme de Demandolx, Allemand de De mandolx, régla la pension de la jeune ursuline. Et Madeleine — qui avait alors 14 ans environ, si l'on s'en rapporte à ses réponses de 1611 — « reçut le crespe », le long voile noir des Ursulines, qui se pose sur le blanc serre-tête. Elle fut sans doute gentille ainsi, — jeune et blonde, « plus belle et plus grasse » qu'elle n'avait jamais été[2].

Bouches-du-Rhône ne commencent qu'à l'année 1612, et finissent à 1715.

1. Pour ces faits : *Vie de Françoise de Bermond*, *Op. cit.*, p. 125. — Inform. précitée 23 févr.-18 mars 1611. Dépos. Mme de Demandolx, Catherine de Gaumer, P. François Billiet. — Interr. Madeleine, précité, 21 fév. 1611, et *Chronique des Ursulines*. Vie de Catherine de Gaumer.

2. Pour tout ceci, même source.

VI

URSULINE

... Mais la jeune novice était triste, toujours, et la bonne sœur de Gaumer la questionnait parfois. Madeleine soupirait, ne répondait guère.

Un soir, la Révérende Mère Supérieure, « donnant les points de la méditation qu'on devait faire le lendemain matin, lesquels points étaient sur le sujet de l'amour-propre (*sic*) qu'on porte aucunes fois aux pères spirituels, et duquel l'on se doit bien garder » s'aperçut que sa pensionnaire était « saisie d'un tremblement extraordinaire en tout son corps ». Elle voulut en savoir la cause et, dès le lendemain, appela Madeleine. La fillette hésita encore, se troubla, finit par promettre de répondre, si l'on voulait bien « n'en rien dire à personne du monde ». La bonne Mère le lui promit, «*pour tâcher* (dit-elle) *d'apporter quelque soulagement au trouble d'icelle* ». Alors, tout aussitôt,

la petite « se print à pleurer chaudement et à luy découvrir des grandes familiarités qu'elle avait eües avec ledit Loys Gaufridy, consistant en baisers, attouchemens et autres privautés qui concernaient l'honneur de ladite Magdelaine ». Bien entendu, la sœur de Gaumer (qui raconte ces faits) n'en voulut savoir davantage, « d'autant qu'elle connut que c'était des choses que les oreilles chastes et pudiques ne peuvent ny ne veulent ouïr (ô très innocente et très pudibonde suivante de la comtesse de Sault) sur quoy elle, luy ayant remontré que ce n'étaient pas les enseignements qu'on lui avait donnés en la Compagnie de Sainte Ursulle, lad. Magdelaine luy répondit : Ma bonne sœur, vous sçavés combien de temps j'ai été en la maison de mon père depuis que je suis venue de la ville d'Aix en cette ville de Marseille[1]... » Eh bien, depuis ce temps, le malheureux Gaufridy la poursuivait de ses assiduités criminelles, l'enveloppait de ses sortilèges et maléfices.

Elle raconta tout, *paraît-il*, — tout ce qui pouvait être vrai et tout ce qu'elle inventait en sa pauvre cervelle de détraquée. Mais il est bien probable que, ce jour-là, elle ne raconta point tant de choses. — A ces paroles la sœur de Gaumer répondit : « Sachez, ma fille, que si j'eusse sçeu ce que vous venés de me dire

1. Inform. 23 fév.-18 mars 1611. Dépos. Cath. de Gaumer.

avant que vous recevoir vous n'eussiés jamais eu ny l'honneur ny le consentement d'être reçue en cette Compagnie, et (je) vous dis bien davantage que je ne puis vous tenir la promesse que je vous ay faite sans danger de mon âme et de la vôtre, à cause de quoy je suis toute résolue de faire entendre cette affaire à notre supérieur, bien que vous ayés été séduite par ce misérable homme, ... à ce que led. supérieur apporte à cecy ce qu'il jugera être expédient pour le bien de votre âme, jugeant à mon particulier fort à propos que vous fassiéz une confession généralle de toute votre vie passée; et de fait, à la première fois que le Père Romillon, ... arriva à Marseille, elle luy fit entendre ce que dessus..., (pour) qu'il y fit son devoir selon sa charge et charité. » Et, comme « Magdelaine continuait en son humeur triste », la très attentive sœur de Gaumer « manda à la supérieure d'Aix qu'il serait bon que lad. Magdelaine retournât à Aix, *pour* (ce) *qu'elle s'y portait mieux*[1]. » (!)

*
* *

Quelques semaines plus tard, sous la conduite de sa mère, la jeune novice retournait à ce couvent de la rue Baussenque, où elle s'ennuyait tant — les mercredis et vendredis sur-

1. Même déposition.

Porte, encore existante, du couvent des Ursulines de la rue Baussenque (rue Mérindol actuelle) à Aix-en-Provence.

tout[1] — où elle allait retrouver sœur Anne de Beaumont, sœur Cassandre de Bus, sœur Louise Capeau, de Saint-Rémy...

Elle ne s'y amusa pas beaucoup plus qu'elle ne s'y était amusée jadis. Mais il fallait bien l'éloigner de cet abominable séducteur.

Elle se confessa au Père Romillon, à son disciple le Père François Billiet, prêtre de la Doctrine. Il avait « 36 ans ou environ » et il était un homme malpropre et ignorant. Elle fit à Romillon plusieurs confessions générales[2]. Oh, comme elle s'ennuyait!...

Et pourtant les semaines, les mois passèrent. On s'éveillait au son de la cloche; on faisait le signe de la croix, un acte de contrition, puis un acte de foi, en s'habillant; on priait l'Ange gardien, puis les saints patrons. A l'église — à Saint-Sauveur ou bien au couvent de Sainte-Claire où d'ordinaire on se rendait — étant à genoux, on adorait la Majesté divine, on baisait la terre avec humilité. A l'Office divin, on psalmodiait dévotement. Aux Heures, à Prime, à Tierce, à Sexte, à None, on priait encore. Tous les jours on récitait le chapelet, le Rosaire. On baisait aussi les pieds des Religieuses, et parfois on prenait son repas à terre, et il fallait songer qu'on était indigne de manger avec les autres sœurs, qu'on méritait « d'estre réduite au rang des bestes ». Et l'on jeûnait. On rece-

1. Interr. Madeleine précité, 21 février 1611. Pièce G.
2. Interr. Madeleine précité, 21 février 1611.

vait la discipline. On portait la haire, le cilice, la ceinture de crin ou de « rosette[1] ».

Des mois se traînèrent ainsi. Elle était malade, toujours. Elle le sentait bien. Cette grande tristesse la tuait. Un soir, à l'église Sainte-Claire, « le propre jour et fête de lad. église », comme on venait de donner la bénédiction, elle était à genoux auprès de sœur Catherine de Gaumer, et elle priait, ou semblait prier, quand tout à coup elle fut prise « d'un grand tremblement universel et épouvantable ». Elle avait eu, paraît-il, « pendant qu'elle faisait sa dévotion, des visions de Diables qui luy représentaient diverses choses, même l'objet et la face dud. Gaufridy[2] ». Et ce grand tremblement avait été aperçu « par plusieurs autres personnes qu'étoient en lad. dévotion ». La sœur de Gaumer questionnait : Qu'avez-vous ? Que vous arrive-t-il ? — Madeleine répondit « que c'était par la représentation de plusieurs choses, sçavoir de sa jeunesse, de la personne de Loys Gaufridy, du désespoir d'obtenir jamais miséricorde[3] ». Et « elle criait de temps en temps que Dieu lui arrachait le cœur ». Puis « sortant de l'église, elle criait encore la même chose par les rues, et faisait arrester le monde pour la considérer; ce qui obligea la sœur de Gaumer

1. *Directoire pour les Novices de l'Ordre de Sainte-Ursule de la Congrégation de Paris.* (Paris, 1664.)
2. Interr. Madeleine, 21 février 1611; et Inform. 23 février-18 mars 1611. Dépos. Catherine de Gaumer.
3. Inform. février-mars 1611 ; dépos. Cath. de Gaumer.

de la reconduire par un chemin de détour à la maison, où elle combattit le diable » — lequel « accusait Madeleine de s'être communié indignement; (le diable accusait Madeleine d'avoir fait une mauvaise communion, et le lui reprochait). Et alors elle criait de toutes ses forces : Miséricorde! Cela jetta une telle épouvante parmy les sœurs que quelques-unes n'osèrent plus communier qu'une fois l'année, (ce) qui estait déjà un grand gain pour le Malin Esprit[1]. »

A partir de ce jour, 12 août 1609, Madeleine devint de plus en plus malade. Les nuits surtout la faisaient souffrir. « Dès ce jour (12 août) jusques au jour et fête Saint-Thomas avant Noël (21 décembre), elle fut sans cesse, et aux mêmes heures de nuit, travaillée par lesdits Esprits Malins, par diverses visions effroyables, en forme d'homme, de Bouc, de Lion, de Chien, de Cheval, de Mulet, de Chat et autres bêtes[2]. » Et elle criait, se débattant contre les diables.

C'est pourquoi, un peu avant Noël, on commença à l'exorciser, « pour connaître s'il y avait quelque chose de malin[3] ».

Mais le jour de Saint-Thomas (21 décembre 1609), devait éclater une crise encore plus violente et un autre scandale. — Elle se confessait, ce jour-là, selon son ordinaire, à François

1. *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur de Gaumer.
2. Interr. Madeleine, 21 février 1611.
3. Infor. février-mars 1611, dépos. P. Billiet.

Billiet, et le bon Père lui présentait le crucifix pour qu'elle l'adorât et le baisât, quand tout à coup, saisissant le Christ qu'on lui tendait, elle « le mit en pièces[1] ». Elle était, sans doute, bien en colère contre ce Père Billiet et bien surexcitée par ce qu'on venait de lui dire.

Cet événement combla la mesure, décida le Père Romillon à faire exorciser la malade tous les jours[2]. Il était singulièrement contrarié. Que résulterait-il de toutes ces histoires ?

Surtout, pensait-il, il faut tenir la chose secrète. — On était si peu solidement établis encore. Ces deux ordres naissants avaient tant d'ennemis !... Ce Louis Gaufridy tout le premier !

N'avait-il pas voulu empêcher Madeleine d'entrer à Sainte-Ursule. Le Père Billiet le savait de façon certaine ; sa jeune pénitente le lui avait avoué l'autre jour au cours d'un exorcisme. Ce messire Louis avait eu avec elle « beaucoup de familiarités », l'avait « maléficiée », cherchant à la détourner de ses intentions pieuses[3]. — Le P. Michaëlis insiste sur ce point dans son *Histoire admirable*[4].

Ce pauvre Messire Louis, dans son étourderie bavarde, avait-il manifesté peu d'enthousiasme pour la vie religieuse, conseillé à sa petite amie

1. Inform. 23 février-18 mars 1611. Dépos. Billiet.
2. Même dépos. Billiet.
3. Même inform., dépos. Billiet.
4. *Hist. Admirable.* Sommaire.

Madeleine de choisir une existence plus en rapport avec le tempérament qu'il lui connaissait, d'épouser quelque bon gentilhomme ?

Romillon était inquiet. Sœur Catherine promit de ne parler de tout cela à personne. En effet, elle garda longtemps le secret — paraît-il — « aux sœurs et encore aux Pères, sauf et excepté au supérieur, pour ne troubler le reste de la Compagnie [1] ». La promesse dut être bien difficile à tenir.

Enfin, on tenta une démarche.

1. Même dépos. François Billiet.

VII

PREMIÈRES ESCARMOUCHES

Vers les premières semaines de l'année 1610, « durant le Carême », le Père François Billiet écrivit à Gaufridy — « par charité, dit-il, ... selon ce qu'il estima pouvoir et devoir écrire, pour l'admonester et induire à son possible à pénitence, si tant était qu'il fut coupable...[1] »

Le Père François Billiet, avec grand soin sans doute et avec l'aide de son supérieur Romillon, libella deux lettres. Dans la première il « faisait mention (à Messire Gaufridy) qu'il avait appris ce que dessus, d'un Démon, avoir été fait et s'estre passé entre *un homme de la connaissance* dudit Loys, sans le nommer, et une demoiselle qui s'appelait Magdelaine, luy promettant de luy marquer le nom dudit homme par une autre et seconde lettre ». Dans la seconde, il « luy marqua particulièrement que c'était luy qui

1. Même inform., dépos. Billiet.

avait été désigné ». Loys répondit « par une seule lettre, par laquelle il le remerciait en termes généraux de la charitable admonestation et avertissement » et ne dit pas autre chose.

Il était cependant ennuyé du tour que prenait cette affaire. Vers ce temps-là, au début de 1609, — ayant rencontré aux Tullières, près la Porte Royale de Marseille, Messire Claude Bourguignon, prieur de Saint-Nicolas, le bénéficier des Accoules avait manifesté à son interlocuteur une singulière mélancolie, peu conforme à ses habitudes. Il semblait préoccupé; il désirait, disait-il, « se retirer de la ville, pour se soulager de charge et importunité de la fréquentation des Confessions, et ensevelissements des morts »; il « souffrait beaucoup de peines et incommodités, vacquant à ladite confession », priait Messire Bourguignon « de l'accomoder de l'habitation qu'il promettait faire joignant la chapelle dudit prieuré de Saint-Nicolas[1]. » Ce prieuré, tout voisin de l'abbaye de Saint-Victor, était en dehors de la ville, — au lieu à peu près où se trouve le fort Saint-Nicolas actuel. C'était alors à la campagne, en pleine campagne, même un peu sauvage. En quoi ce déplacement eût-il pu améliorer la situation de Messire Gaufridy et le délivrer de ses tracas? Il était « incommodé, disait-il, de la fréquentation des confessions et ensevelissements des morts », c'est-

1. Inform. 5-7 avril 1611, dépos. Claude Bourguignon.

à-dire des offices mortuaires qui lui incombaient en sa qualité de vicaire; il était sans doute tourmenté surtout par ses pénitentes, par l'opiniâtre Victoire Corbie, par Madeleine, et par ceux qui lui venaient parler d'elle, par quelques-uns de ses confrères des Accoules. Et c'était précisément à cause de ces tracasseries continuelles qu'il voulait faire supprimer la table commune, où certains lui manifestaient trop souvent une animosité plus ou moins dissimulée et de la réprobation.

Il désirait donc s'éloigner, s'il ne parvenait à faire modifier l'article des statuts concernant cette table commune. Il voulait, disait-il, « se défaire de la prébende qu'il avait... par échange avec quelque chapelle, pour avoir plus de moyen de s'entretenir », vivre enfin tranquille, — seul, dans ce lieu désert, où l'on ne voyait « que l'habitation petite d'un hermitte ». Messire Claude Bourguignon fit remarquer les difficultés de l'entreprise : il n'y avait là nul logis d'aucune sorte, il faudrait faire construire une maison. Rien ne semblait décourager le bénéficier des Accoules, et l'accord fut conclu, en principe du moins. Mais les jours passèrent, et Gaufridy jamais depuis ne parla plus de cette affaire[1].

La situation s'était modifiée. Grâce à l'appui des chanoines, qui avaient tout intérêt à se nourrir chacun chez soi et à partager les reve-

1. Même dépos. Claude Bourguignon.

nus de la paroisse en parts inégales, chacun recevant une allocation proportionnée à son grade, grâce aussi à son activité, après bien des peines et des intrigues, il était parvenu, en la mémorable délibération du 16 juin 1610, à faire supprimer la fâcheuse table commune[1].

Et puis, d'autres misères l'avaient assailli en cette année 1609, au début de l'année 1610. Vers Pâques dernier notamment (1610), un nommé Michel-Ange, capucin et prédicateur, l'avait véritablement assommé de ses visites et de ses récriminations. Il était ensorcelé, disait-il, et par le fait de Louis. Il avait été maléficié cinq ans et quelques mois plus tôt, pendant le temps qu'il prêchait le Carême à Marseille. Ce maléfice « luy avait été donné dans un breuvage à son soupé qu'il print dans la maison du feu sieur de Gréoulx, auquel soupé Magdelaine et Gaufridy assistaient et étaient assis à table avec les autres ». Ce maléfice « était composé de poudre de diamant, de safir, dos de bœuf, dos d'ânesses et dos de petit enfant roty à la sinagogue, et du plomb fondu, et... il avait reçu led. maléfice fait par led. Gaufridy en faveur de ce qu'il (Michel-Ange) luy avait fait quelques charitables remontrances et représentations de ce qu'il était trop familier avec les femmes. » En effet — il s'en souvenait fort bien — à ce souper « il y avait diverses salades, qu'il man-

1. Livre des délibérations des Bénéficiers, précité.

gea volontiers, pour être dégoutté ; et ne pouvant manger autre chose, on lui présenta un bouillon sans potage (*sic*), à son avis, dans une écuelle d'argent, que tous les assistants ou partie d'iceux le prièrent de humer, ce qu'il fit, sinon tout, au moins la plus grande part ; et quelques jours après, et environ la Fête-Dieu, il se trouva surpris d'une indisposition qu'on estimait être la goute, à laquelle on apporta tous les remèdes qu'on peut excogiter, qui ne servirent de rien, (ce) qu'il fut cause qu'il ne put prêcher l'octave ainsi qu'il l'avait promis ; et depuis ledit temps (disait-il) il avait été saisi de cette indisposition, bien qu'il aye ressenty par fois quelque peu de relâche, et si bien par l'avis de plusieurs médecins (on avait) tâché d'y apporter quelque remède », mais, hélas, sans aucun résultat. Il estimait donc que c'était « quelque charme ou sorcellerie », puisque « tous les remèdes humains » n'y avaient pu rien apporter, « même que, gardant la rigueur de la règle de son Ordre, jeûnes et carêmes portés par icelle », il ne s'en était « aucunement trouvé plus mal ny plus soulagé que en vivant selon l'ordonnance des médecins et en gardant l'austérité de la règle. » Et il éprouvait des « tourments et douleurs » dans toutes les jointures, ne sachant quelle pouvait être la cause « d'un mal si extraordinaire ». Il supposait donc que ce mal avait une cause mystérieuse et diabolique. D'ailleurs Madeleine, ou

quelque démon de Madeleine, parlant par sa bouche, l'avait affirmé, et le Révérend Père Billiet ensuite l'avait dit, en plusieurs lettres... Lors, led. Gaufridy était venu rendre visite au capucin Michel-Ange, dans sa chambre, au couvent, et, ayant écouté ces paroles du père ensorcelé, il avait répondu — avec tristesse sans doute — que Magdelaine « luy avait donné beaucoup de peine, qu'elle était fort amoureuse de luy, à raison de quoy il était résolu de quitter la ville de Marseille[1]... »

N'était-ce pas pour Madeleine déjà, et pour la demoiselle Victoire Corbie que, quelques années plus tôt, il avait entrepris ce pèlerinage de Montferrat, et aussi un voyage à Rome, au début de l'année 1606, « au premier semestre du premier an du pontificat de Notre Saint-Père[2]. » (Paul V, 1605-1621) et à Notre-Dame de Lorette[3]. Un voyage fatiguant et dangereux, qu'on le fît à cheval ou bien sur quelque tartane marseillaise. La montagne était peuplée de brigands et de soldats, presque aussi redoutables les uns que les autres aux voyageurs. La mer était sillonnée de pirates.

*
* *

Enfin le 30 juin 1610, jour de la Commémo-

1. Même inform. 5-7 avril 1611. Dépos. Michel-Ange.
2. Récolements 8 mars 1611. Confront. Perrin. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manuscrits) fr. 23851. Pièce K.
3. Inform. 5-7 avril 1611. Dépos. Jacques Bruny. Pièce M.

ration de Saint Paul, il reçut une autre visite, celle du R. P. Billiet lui-même[1].

Le R. P. François Billiet venait parler à messire Gaufridy de plusieurs choses : des maléfices dont souffrait Madeleine, d'abord ; de ce qu'en avait dit, aux exorcismes, un certain démon Balbéric ; enfin d'une noix que Madeleine de Demandolx avait possédée. A cet effet, le P. Billiet s'était transporté à Marseille, « en la maison et habitation dudit Loys,... en la chambre d'iceluy », afin de « secrètement et de vive voix achever l'office de charité » (commencé par ses lettres). Et il se mit à s'acquitter pour le mieux de la mission que lui avait confiée le P. Romillon, exhortant paternellement le bénéficier à la conversion, à la pénitence, « veu que le démon de Magdelaine disait qu'il sortirait lorsque Loys se convertirait à Dieu », ayant dit même, un jour,... « qu'il ne sortirait que ledit Loys ne fut converty *ou mort* ». Puis il parlait de cette noix. Messire Gaufridy, paraît-il, l'avait donnée à Madeleine un soir d'été, en cette année 1606 ; et cette noix était charmée ; vainement Madeleine avait essayé de la rompre avec « des pierres », de la brûler « dans le brazier du feu » de ses parents, puis à Aix ; et maintenant on ne la retrouvait plus, bien qu'on l'eût cherchée dans beaucoup d'endroits ; ensuite il l'entretint de plusieurs particularités que Mag-

1. Inform. février-mars 1611, dépos. Billiet.

delaine luy avait dit s'être passées entre eux ». A quoi le bénéficier des Accoules, « après l'avoir fort remercié de sa peine, et charitable admonition, luy répondit et accorda en substance qu'il y avait eu tout plein de familiarité et de privauté entre luy et Magdelaine et qu'elle l'avait aimé, mais que le tout s'était passé sans aucun mal, niant formellement et obstinément la connaissance et copulation charnelle; et quant à la noix, il répondit qu'il l'avait apportée de Rome et que son hôtesse la luy avait donnée, et Magdelaine la luy avait prinse, sans exprimer le lieu ny le temps, et que s'il y avait du charme il ne le savait point ». En somme, de son expédition, le P. Billiet « n'avait pas retiré et rapporté grand contentement », — bien que la sœur de Gaumer affirmât plus tard, d'après les déclarations, disait-elle, du père Billiet, que Louis, entendant parler de Madeleine et des « particularités » la concernant, était devenu et demeuré « comme fellon effrayé et blémissant[1] ».

Quelques jours après, un peu désappointé, l'excellent doctrinaire reprenait le chemin de son couvent.

*
* *

Pendant ce temps, à Aix, les exorcismes mar-

1. Pour tous ces faits : Inform. 23 fév.-18 mars 1611. Dépos. Billiet, Cath. de Gaumer et Charles Paul. Confrontation Madeleine et Gaufridy, 5 mars 1611. Même source.

chaient bon train. Madeleine était confessée, questionnée, exhortée, admonestée, bénite tous les jours. Sans cesse elle communiait; sans cesse des prêtres lui appliquaient sur la tête, sur le cou, sur les bras, des reliques et des crucifix. Un prêtre surtout de Notre-Dame-de-Grâce-lès-Cotignac s'occupait d'elle en l'absence du P. Billiet, un certain messire Paul, ou Pauly, amené de cette localité par le R. P. Romillon[1].

Mais Messire Pauly ne réussissait pas toujours; parfois, la possédée manquait de mémoire ; car, depuis l'accident qui lui était advenu le jour de la Saint-Thomas, il lui arrivait souvent de « cheoir » et d'être « privée de tout sentiment », étant « fort tourmentée et travaillée, de sorte qu'elle ne pouvait se confesser entièrement pour ce qu'elle n'avait point de souvenance de toutes les dittes abominations, faisant toutefois tout ce qu'elle pouvait selon le conseil de ses pères spirituels[2] ». Et puis, certains jours, elle se montrait nerveuse singulièrement, agitée de « mouvements extraordinaires », surtout lorsqu'on lui mettait le ciboire « sur la tête ou sur le bras », jetant « par terre plusieurs choses, comme une grosse croix, plusieurs livres et autres meubles qui étaient dans la chapelle[3] ». De plus, elle soufflait avec bruit

1. Inform. 23 février-18 mars 1611. Dépos. Charles Paul; et Interr. Madeleine 21 février 1611, précité.
2. Même interr. 21 février 1611.
3. Même dépos. Charl aul. — Donc, en 1610, les Ursu-

et « renversait les yeux d'une façon étrange[1] ».

Elle était sombre toujours, sans appétit; surtout elle « mangeait avec grande difficulté les viandes bénites et exorcisées[2] ». « Dix novices quittèrent les Ursulines, ne pouvant se résoudre à vivre parmy des démoniaques (Madeleine et trois de ses compagnes qu'on disait aussi possédées du diable) et avec tous les tintamarres qui s'en suivaient[3]. »

Sur ces entrefaites, le P. Billiet revint de Marseille, apportant la mauvaise nouvelle[4].

Alors le P. Romillon crut opportun de réunir les plus anciens de la Compagnie, en consultation « pour les grands troubles que tels accidents pourtaient en leur maison ». Enfin on résolut de « patienter encore quelque temps et d'attendre la miséricorde de Dieu, craignant que si ladite Magdelaine sortait de la maison et entreprenait quelques voyages de dévotion, les malins esprits ne publiassent partout les injures qu'ils avaient jà procuré contre elle et (que) par ce moyen led. Gaufridy fût aussi diffamé. » Et, sur cette résolution, le P. Romillon s'en alla à Notre-Dame-de-Grâce, et la sœur de Gaumer s'en retourna à Marseille « pour continuer sa charge[5] ».

lines d'Aix avaient une chapelle, assez modeste vraisemblablement.

1. Même dépos.
2. *Id.*
3. *Chronique des Ursulines.* Vie de Cath. de Gaumer.
4. Même inform., dépos. Billiet.
5. Même inform. Dépos. Cath. de Gaumer.

Messire Charles-Paul, lui aussi, s'en retourna chez lui, à Notre-Dame-de-Grâce [1]. Seul le P. Billiet se remit courageusement aux exorcismes.

Du reste, ils lui procurèrent quelques satisfactions. Madeleine lui raconta notamment — dit-il — qu'un jour, le lendemain de la Saint-Roch, en l'an 1606, Me Louis lui avait donné « un diable familier en forme d'homme, pour l'accompagner partout » ; ce diable avait un habit vert ; puis, peu après, la veille de Noël, à la messe de minuit, Gaufridy l'avait, par sa propre volonté, obligée à renier Dieu, la sainte Trinité, la Passion de Notre-Seigneur..., puis à écrire une cédule qu'elle avait signée de son sang ; et dès lors, disait-elle, elle « avait eu connaissance et cohabitation charnelle » avec lui. Et il lui conseillait de se marier, par « plusieurs paroles d'affection, luy disant : ma mie, je t'assure que jamais plus grand bien ny plus grand heur ne te saurait arriver que de te marier ; que si tu persévères en la volonté que tu as de réantrer en la Compagnie de Sainte-Ursule, je fairay que tu seras étrangement tourmentée à mon occasion, et de telle sorte que tu seras contrainte de traîner le ventre par terre avec des grandes douleurs et visions des diables fort épouvantables ; que sera la cause que tu en pleureras amèrement... Je te prie, pour l'amour du Très-Haut, de suivre

1. *Chronique des Ursulines*, dépos. Charles Paul.

mon conseil, parce que tu auras ce bien d'être toujours avec moy, et moy avec toy. Car à cette heure, pour l'aprehention que tu as de devenir enceinte, tu ne veux permettre que j'aye aucune accointance avec toy ; mais alors j'auray la commodité de jouïr de toy touttes fois et quantes il me plaira... et dès que j'auray jouy de toy je te donneray à boire d'une certaine poudre de telle efficace qu'elle faira que les enfants que tu pourras avoir de moy ne me ressembleront aucunement, afin que personne ne puisse mal juger de moy[1]... » — Ne convient-il pas de rendre à César ce qui appartient à César et de restituer au P. Billiet cette petite histoire, peu édifiante, dont il semble être l'auteur ?

Six semaines après, la Révérende sœur Catherine de Gaumer fut rappelée à Aix par le P. Romillon. Il s'agissait de conduire la jeune possédée au sanctuaire fameux de la Sainte-Baume. On avait enfin pris une décision[2].

1. Inform. février-mars 1611. Dépos. François Billiet.
2. Même inform. Dépos. Cath. de Gaumer.

VIII

LE R. P. SÉBASTIEN MICHAELIS
LA SAINTE-BAUME. SAINT-MAXIMIN

Un nouveau personnage entrait en scène. Un personnage considérable, qu'on avait peut-être consulté, ou qui, de lui-même, s'était intéressé à cette affaire : le R. P. Sébastien Michaëlis, ex-supérieur de la province d'Arles en 1590, ex-prieur des Frères Prêcheurs Réformés de Toulouse, prieur actuel du couvent royal de Saint-Maximin en Provence, grâce à la faveur que lui avait souvent accordée le feu roi Henri IV; prédicateur illustre, réformateur convaincu de l'ordre de Saint-Dominique et Grand Inquisiteur de la foi en Avignon.

Un homme puissant, qui en 1579 avait refusé l'évêché de Fréjus. Un prophète qui avait prédit à Clément VIII la papauté [1]. Agé de soixante-

1. *Histoire Véritable et Mémorable de ce qui s'est passé sous l'exorcisme de trois filles possédées... extrait des Mémoires de Messire Nicolas de Momorenci... du R. P. F. Sébastien Michaë-*

sept ans ; Provençal lui aussi, né à Saint-Zacharie près de la Sainte-Baume, diocèse de Marseille, en 1543 ; apôtre infatigable. « Il ne cherche pas, dit le P. Thouron, son biographe, à plaire aux hommes mais à les sauver, et il ne craint ni le travail, ni les fatigues, ni les affronts, parce que tout cela peut servir à le purifier et à le couronner[1]. » Un homme, actif et tenace. Il est vicaire général de la « Congrégation occitane réformée », prieur-curé de Saint-Maximin, Grand Inquisiteur de la foi : cette affaire le regarde ; et il saura certainement la mener à bonne fin.

*
* *

Donc, sur l'avis de ce R. P. Michaëlis[2], le 21 septembre 1610[3], Madeleine se mit en route vers la Sainte-Baume.

Deux femmes l'accompagnaient, la Révérende Mère Catherine de France et sa coadjutrice, une ursuline de Marseille, Catherine Ravelle. Deux hommes venaient aussi en même temps qu'elles, le P. Billiet et son jeune confrère Jacques de Rez, ou de Retz, — ce jeune frère Jacques que nous avons vu, en compagnie du révérend Romillon, à l'Isle-sur-Sorgue, en cette mémorable journée des coups de bâton, à

lis, ... du R. P. François Donsius... mis en lumière par J. Le Normant. (Paris, 1623.)

1. P. Thouron, *Histoire du R. P. S. Michaëlis.*
2. *De la Vocation des Magiciens et Magiciennes, Op. cit.*
3. Jour de la Saint-Michel.

l'occasion d'un repas galant et d'une première messe. Ils étaient les exorcistes et ils escortaient la possédée, ainsi que le commandait leur mission. Ils partirent tous les cinq, à pied, à âne ou à cheval. D'Aix à la Sainte-Baume la distance n'est pas extrêmement longue et elle ne devait point effrayer les bons marcheurs de ce temps-là. La jeune de la Palud était pourtant difficile à conduire. Tout le long du chemin elle geignait, grognait, faisait mille grimaces; et « le diable l'endormait tellement qu'il la fallut souvent coucher à terre[1]... ». Ils s'arrêtèrent à Auriol, pour la nuit, sans doute dans quelque auberge. Ils rencontrèrent aussi, « à un quart de lieue près » de la Sainte-Baume, une personne à laquelle on avait donné rendez-vous, « une demoiselle de Marseille, veuve ditte de Bourelly, laquelle avait promis (à sœur de Gaumer), à son départ de Marseille, de se rendre aud. lieu à même intention », — pour assister au curieux spectacle; — et enfin, le mercredi 22 septembre, on atteignit le but du pèlerinage[2].

Quel endroit surprenant et grandiose! Ces hautes montagnes, ces rochers, ces arbres surtout, de toutes sortes, d'espèces inconnues. Ces grands arbres aux verdures sombres, enchevêtrées. Ces sapins, ces hêtres; ces lierres

1. *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur Cath. de Gaumer.
2. Pour tous ces faits : Interr. Madeleine 21 fév. 1611; Inform. 23 février-18 mars 1611, dépos. Billiet et Cath. de Gaumer; et *Chronique des Ursulines*.

qui grimpent partout; ces ronces, ces églantiers, ces genévriers, toutes ces broussailles. Et là-haut, dominant la chapelle et son clocher, semblant vouloir écraser la grande croix et le petit couvent, cette immense roche tout unie, toute plate, montant tout droit comme une effrayante muraille, et qui se perd dans le ciel! Elle dut être émue par tout cela, principalement par ce vénéré sanctuaire, par cette grotte mystérieuse, où celle qui jadis, elle aussi, s'était appelée Magdelaine, la grande pécheresse, avait accompli sa longue et bienheureuse pénitence. Un lieu dont on parlait tant, où tant de gens venaient prier, et demander des miracles; cette grotte de la Sainte-Baume où des rois, des reines avaient passé, s'étaient agenouillés — saint Louis, Charles VI, Louis XI, Marie d'Anjou, Anne de Bretagne, Louise de Savoie, Éléonore d'Autriche avec le jeune dauphin, depuis Henri II, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, Charles IX!... Depuis longtemps sans doute elle la connaissait, par les récits qu'elle en avait entendu faire, aux Ursulines, à Marseille chez ses parents, et depuis longtemps elle désirait la voir.

Elle y arriva un jour de septembre, avec ses compagnons de route, et elle fut logée dans une chambre de ce petit couvent perché sur cette roche et perdu dans les feuillages[1]. Mais elle

1. Inform. février-mars 1611. Dépos. Gaspard Gombert.

n'y devait faire qu'un séjour assez bref, et ce séjour fut sans utilité, pour ainsi dire. Elle n'apprit rien à ses exorcistes, durant toute cette neuvaine. Elle était fort agitée ; « le diable se désespérait, et (par la bouche de la possédée) faisait des cris effroyables, surtout la nuit, (tandis) que les deux sœurs la gardaient tour à tour[1] ». Elle ne dit aucune chose qui, suivant l'avis de la Sœur de Gaumer, fût digne d'être rapportée[2]. Et, le 1er octobre 1610, on se remit en route.

Ce pieux voyage n'avait pas réussi. Madeleine ne se guérissait pas, ne parlait pas, se contentait de crier, sans rien révéler de ses crimes et des maléfices, sans nommer l'auteur de son mal. On s'en allait donc. Sans doute obéissait-on à un ordre du Grand Inquisiteur, désireux de voir la jeune malade et de juger par lui-même de son état, de ce qu'il convenait de faire... On s'achemina vers Saint-Maximin, vers la petite ville tranquille et dévote qui vivait sous la loi du grand Michaëlis. Une petite ville bien calme avec son vaste prieuré, son église superbe, ses petites maisons aux toits roux. Et comme on y devait admirer, et vénérer, le vertueux Michaëlis !

Il déclara qu'il fallait attendre le Révérend Père Romillon, fit exorciser encore Madeleine,

1. *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur de Gaumer.
2. Même inform. Dépos. Catherine de Gaumer.

secrètement, « à porte close, fort dévotement[1] », voulut la confesser mais ne put obtenir d'elle une confession générale[2]. Tant de ténèbres flottaient en ce cerveau ! Alors il fut d'avis qu'on entreprît un autre voyage, qu'on fît d'autres prières pour la guérison de cette fille.

On l'emmena donc de nouveau, — loin cette fois, à Notre-Dame-de-Grâce-lez-Cotignac, de l'autre côté de la montagne, au delà de Brignoles... et les exorcismes recommencèrent.

Mais elle était fort énervée, toujours. On fit une seconde neuvaine, « avec une merveilleuse dévotion de dix prestres et deux autres hommes », le Saint-Sacrement sur l'autel, tous les prêtres revêtus de leur surplis, Madeleine à genoux au pied du tabernacle. Enfin on pria tant et tant que Dieu parut prêter l'oreille... Oui, la possédée disait qu'elle se sentait mieux, « qu'on luy avait ôté un rideau au-devant de son entendement » ; elle se ressouvenait à présent des « arts magiques et diaboliques ». Et les Pères, tous ceux qui étaient là, en conçurent « quelque meilleure espérance[3] ».

Elle parlait ! Un matin, se promenant avec la Sœur de Gaumer et la demoiselle veuve de Bourelly, s'en allant, toutes trois, en dévotion à la chapelle de Saint-Bernard, elle leur raconta des

1. Même inform. février-mars 1611, dépos. Cath. de Gaumer.
2. Interr. Madeleine, 21 février 1611. Pièce G.
3. Pour ces faits : inform. février-mars 1611, dépositions Messire Gaspard Gombert et Sœur Catherine de Gaumer.

choses fort curieuses. — Cette nuit-là (la nuit du dimanche 17 au lundi 18) elle avait été « oincte sur la teste par quelque Esprit Malin ou Masc », et c'est pourquoi elle n'avait pu se confesser convenablement; d'ailleurs, chaque année, à semblable jour, les sorciers venaient la frotter et l'enduire; et le 2 janvier 1607, semblable onction lui avait été faite, par Louis Gaufridy lui-même; ce jour-là, il « l'avait menée de la métairie du père d'icelle sur une haute montagne nommée *Marseillio Veiro* » où étant parvenus tous deux, il l'avait ointe, baptisée du baptême des sorciers, marquée aux reins, au cœur, sur la tête, lui avait fait signer une cédule de son sang[1]. Et c'était Louis éga-

1. *Marseille Veire :* Nom d'une petite chaîne de montagnes se rattachant aux monts de la Gradule et s'étendant jusqu'au cap Croisette. C'est dans la montagne de *Marseille Veire* que se trouve la fameuse grotte dite Baume Roland (à 13 kil. de Marseille). Une grotte divisée en plusieurs salles dont l'une renferme des stalactites. « Quand on y pénètre, écrivait Alfred Saurel en 1869 (*Marseille et ses environs*. Paris, Hachette, 1877), à la lueur des torches, commence le voyage souterrain. On se trouve dans un vaste vestibule tapissé de draperies et de colonnes irrégulières et dont le dôme scintillant tantôt se rapproche à quelques pieds du sol, tantôt s'élève à une hauteur que la lumière des torches atteint à peine. Vient ensuite un long et étroit corridor, puis plusieurs pièces de différentes dimensions, et enfin la salle appelée *la Chapelle du diable*, parce que quelques stalactites réunies affectent la forme d'un orgue, d'autres celle d'une chaire. Toutes ces pièces sont tapissées de figures plus ou moins bizarres mais plus ou moins analogues aux objets avec lesquels l'imagination leur trouve de la ressemblance. — Tout cela, ajoute l'auteur en 1877, n'est plus vrai aujourd'hui. Il y a quelques années, plusieurs hommes sans aveu, se livrant à la recherche d'un trésor,

lement l'ensorcelleur des autres filles de Sainte-Ursule, Louis qui lui avait donné la noix magique, Louis qui avait voulu l'empêcher d'entrer au couvent! Et, un jour, il lui avait demandé le nom des sœurs qu'elle aimait le plus afin qu'il les aimât de même; alors elle lui avait nommé « Sœur Catherine de l'Isle, Sœur Aimée de Fabry et Sœur Loïse Capelle[1] », — cette sœur Capelle qu'elle aimait et dont elle se croyait aimée. — Ces paroles de Madeleine à la veuve Bourelly et à la Sœur Catherine de Gaumer devaient avoir un jour des conséquences fort graves. — Et elle parlait, parlait maintenant. Elle n'était jamais lasse de répondre aux questions, de raconter des choses merveilleuses et mensongères.

Et puis, des faits surnaturels s'accomplirent. Un jour, elle perdit une bague qu'elle avait au doigt — une bague magnifique, au milieu de laquelle il y avait un cercle, dans ce cercle un « animal semblable à un hibou » (une colombe sans doute) et « à l'entour... estoit engravé le nom de Jésus » ; et le bon père Billiet, furieux,

arrachèrent les concrétions qu'ils vendirent à divers particuliers pour l'ornement de leurs jardins. »

Cette grotte, au temps de Gaufridy, dut être fort fréquentée par les rôdeurs, malandrins et bohémiens, et connue de tous. Gaufridy la connaissait sans doute. L'avait-il visitée ? Et pourquoi pas avec Madeleine elle-même, et avec les parents de Madeleine ?..

1. Pour ces faits : Interr. Madeleine 21 février 1611; inform. février-mars 1611, dépos. Gaumer, Billiet, Charles Paul et Gaspard Gombert; et *Chronique des Ursulines*. Vie de la Sœur de Gaumer.

invectivait le diable, le traitait de « *sacrilège* », cet Esprit infernal ravisseur du précieux anneau [1].

Puis, ce fut à la Sœur de Gaumer qu'arriva une très curieuse aventure. Un matin, « levée avant jour » et s'étant mise à une fenêtre d'une petite maison où elle demeurait avec la demoiselle Bourelly et la Sœur Catherine Ravelle — une petite maison située au-dessus de l'église — elle aperçut tout à coup, assez loin, une étrange lumière bleue, qui venait droit à elle avec vitesse ; et la Sœur de Gaumer eut grand'peur, se signa bien vite ; alors la lumière bleue disparut; et Madeleine, interrogée, déclara « que cette lumière était une masque [2] ». — Une masque ! Sœur de Gaumer n'en pouvait croire, vraiment, ses oreilles. Eh quoi, Madeleine disait, et savait, que cette lumière était une masque ! Madeleine avait appris ces choses diaboliques ! « Ma fille (s'écria-t-elle), serait-il possible que ce malheureux vous eût plongée en la magie comme en tant d'autres malheurs [3] ? »

1. Même infor. Dépos. Paul et Gombert; et *Vocation des Magiciens*, traité I, chap. XVI.

2. Dans le monde de la sorcellerie, les *Masques* occupent le troisième et dernier rang, après les Magiciens et les Sorciers.

3. Interr. Madeleine 21 février 1611 ; inform. février-mars 1611, dépos. Gaumer, Billiet, Paul et Gombert ; et *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur de Gaumer.

*
* *

Enfin, après ces trois neuvaines, le 3 novembre 1610, on s'en revint à Saint-Maximin[1]. On y rentrait peut-être avec « meilleure espérance » et avec quelque satisfaction. On y retrouva le R. P. Sébastien Michaëlis. Il exorcisa Madeleine, voulut lui-même apposer sur la possédée le ciboire, la croix, les reliques. Il était bien plus fort que tous les autres, ce Sébastien Michaëlis ; il savait l'art d'éclairer les consciences et de délier les langues. En quelques exorcismes il abattait plus de besogne que tous ces prêtres, tous ces moines en plusieurs semaines et même en plusieurs mois. Il avait l'habitude. Il prit la petite Madeleine en ses puissantes mains, la serra, la palpa, la tourna, la retourna... Elle ne se défendit guère. N'était-elle pas, d'ailleurs, en la bonne voie depuis ses confidences à la chère Sœur Catherine. Illuminée « par la grâce de Dieu » et « remise en mémoire de ses crimes », elle avoua que si elle n'avait pas parlé plus tôt c'était parce qu'elle craignait « d'en être recherchée par la justice », déclara qu'à présent elle voulait bien dire ses fautes, en secret, à ce Père Michaëlis, « si elle pouvait avoir l'assurance de sa personne ».

— Nous verrons ; je ferai part de votre supplique « à ces messieurs de la Justice », pro-

1. Même inform. Même dépos. Sœur de Gaumer.

nonça le Grand Inquisiteur. — Et il manda le P. Romillon avec lequel il tenait à s'entendre. Le P. Romillon arriva tout aussitôt, venant d'Aix, le 5 novembre[1]. Que se dirent-ils ? Que voulaient-ils, l'un et l'autre ? Étaient-ils contents ou ennuyés de la tournure que prenait cette affaire ? Quels longs et secrets conciliabules en ce prieuré de Saint-Maximin ?...

Madeleine ne devait pas s'amuser beaucoup, elle, pendant ce temps-là, dans ce couvent, dans cette église, parmi ces prêtres et ces moines. Elle ne sortait pas. Elle errait dans ce riche sanctuaire, en l'ombre de ces chapelles, sur ces dalles qui recouvraient des morts. Elle prenait ses repas au réfectoire avec les autres[2]. Elle écoutait les conversations, répondait, non sans quelque fierté, aux questions qu'on lui posait. Il survenait parfois des choses fort surprenantes à cette table et dans ces cellules. Le R. P. Billiet surtout était singulièrement tourmenté par les malins esprits et par leurs amis les sorciers et masques.

La nuit notamment, lui advenaient des accidents tout à fait extraordinaires, révélant clairement l'action diabolique d'un ennemi mystérieux et puissant. C'était fort bizarre. Le matin il s'éveillait tout gêné, mal portant, la bouche mauvaise, les lèvres et le « coulet de chemise »

1. Interr. Madeleine, 21 février 1611 ; et inform. précitée, dépos. Billiet et Cath. de Gaumer.
2. Même inform. Même dépos. Cath. de Gaumer.

enduits « d'une certaine liqueur sentant mal », qui lui avait pénétré jusque dans la gorge, et il s'en étonnait, s'en effrayait. Pourquoi ce manque d'appétit, ces lèvres abîmées et cuisantes, cette liqueur désagréable et qui répandait une si déplaisante odeur ? Il s'en plaignit au P. Romillon, et le P. Romillon lui conseilla de consulter Madeleine à cet égard. Ne la consultait-on pas à propos de tout. Elle répondit « que c'était une sorcière qui venait de la part du magicien Louis pour troubler par ce moyen le P. Billiet et faire que, se dédaignant » (*sic*) il s'en allât. D'autres fois, c'était le P. Romillon qui souffrait aussi par le fait de l'horrible magicien.

A plusieurs reprises, en plein jour et comme on était à table, comme on dînait, la Sœur de Gaumer avait vu tomber sur les habits du vénérable religieux « certaines liqueurs comme gouttes d'huyle », et le Révérend Père, « au même instant que cette liqueur était versée sur ses habits ou sur son chapeau », bien qu'il ne vît pas l'endroit où elle avait été versée, « en sentait néanmoins l'effet » ; et il disait : « Regardés, je crois qu'on a versé quelque chose sur moy. » Alors on regardait. En vérité, il était bien tombé de l'huile sur lui. Comme il était sale ! Tout taché ! Et Madeleine « étant enquise et rendant raison, disait que c'était pour faire que led. Romillon se dédaignât et quittât tout[1] ».

1. Même dépos. Sœur de Gaumer.

— Il est bon de remarquer que toutes ces histoires, nous les tirons des dépositions des témoins et qu'elles furent débitées sérieusement devant des juges du Parlement de Provence.

Et, dînant avec les autres au réfectoire, avec Sœur de Gaumer et les religieux, tout à coup elle s'écriait : « Sorcière ! Sorcière ! », disait « qu'il y avait là une sorcière qui venait avec une phiole à la main, pleine de certaine liqueur pour en répandre ou sur la table ou sur les assistants ». Ne le savait-elle pas, elle, puisqu'elle était « charmée par la vertu des ensorcellements[1] ». Puis, un autre jour, elle éprouva une émotion sans doute encore plus profonde, et d'un autre genre.

Un jour de novembre, elle était à l'église, dans la crypte peut-être, — dans la petite chapelle sombre et basse où sont conservés les antiques sarcophages richement sculptés de saint Maximin et de sainte Madeleine, les précieuses reliques de la belle et célèbre pécheresse, sa tête noircie et décharnée portant encore, sur le front, la trace des doigts du Seigneur, — et elle attendait l'heure de l'exorcisme, quand tout à coup elle vit s'avancer vers elle une femme, — oh, sa mère ! Mme de Demandolx, qui savait, qui avait appris là-bas, à Marseille !... et qui venait !... Quelle surprise[2] !

1. Même inform. Même déposition.
2. Pour cette entrevue : Même inform. fév.-mars, dépos. Mme de Demandolx.

Et la maman pleurait. « Avec abondance de larmes » elle dit à sa fille : « *Ques eisso, dounte pou prouceda que vous sias de la façon* ? » — « Qu'est cela, d'où peut provenir cela que vous êtes de cette façon ? » Lors Madeleine, « fondant en larmes, mettant ses deux mains sur la tête », dit : « *Hé ma mère, Messire Loys m'a ravi la plus bello rozo que you aguessi, et que you gardani tant carament.* » — « Hé ma mère, Messire Louis m'a ravi la plus belle rose que j'avais et que je gardais si chèrement. » — « Hélas, hélas ! serait-ce possible ? gémissait la mère (*Hélas serie poussible*?) — « *Ainsi noun fousso.* » — « Qu'il n'en fut pas ainsi ! » soupirait Madeleine...

Mais il fallut se séparer : on appelait la possédée pour l'exorcisme. Mme de Demandolx « ne passa chose plus outre (dit-elle)... s'en alla faire sa dévotion au Saint-Pilon et (le) lendemain partit pour s'en retourner à Marseille [1] ».

Le Saint-Pilon dont il est ici question n'est pas, selon toute apparence, celui de la Sainte-Baume, dont nous aurons à parler plus tard. Mme de Demandolx n'eut point dit « au Saint-Pilon » si le Saint-Pilon qu'elle entendait désigner avait été celui érigé au-dessus de l'illustre grotte ; elle eut dit « la Sainte-Baume ». Ce Saint-Pilon était bien plutôt cette colonne qu'on voit encore aujourd'hui à deux kilomètres envi-

1. Même déposition.

ron de Saint-Maximin, qu'on nomme aussi « le Saint-Pilon » et qui semble quelque vestige de l'époque romaine, — sur la route de Saint-Zacharie et de la Sainte-Baume. C'est là que la pauvre maman s'en alla prier pour sa fille avant de regagner Marseille.

Puis, fort triste assurément et fort humiliée, elle revint chez elle. Elle ne dit rien de son mélancolique voyage, à personne, ni à ses parents ni à ses amis, ni même à ce malheureux messire Louis, — si malheureux et si coupable, — parce que « les pères de la Doctrine le luy avaient ainsi deffendu et conseillé[1] ».

Donc, en cette première quinzaine de novembre, les Pères Michaëlis et Romillon redoutaient le scandale et cherchaient à l'éviter — pour le moment du moins. Mais ils devaient bientôt changer de sentiment. Fut-ce après une confession générale de la jeune Demandolx au Grand Inquisiteur[2], ou bien après que la Sœur Catherine de France eût révélé au P. Michaëlis les propos tenus par Madeleine à Notre-Dame-de-Grâce relativement à ces sœurs aimées et notamment à Louise Capelle ? Toujours est-il que peu après la visite de Mme de Demandolx à sa fille et les mystérieux entretiens du Grand Inquisiteur avec le P. Romillon et Sœur Catherine de Gaumer au prieuré de Saint-Maximin, l'affaire de possession et de magie se dessina

1. Même dépos. Mme de Demandolx.
2. Même inform. Dépos. Cath. de Gaumer.

nettement et sembla prendre une direction nouvelle.

Vers le 20 novembre arriva d'Aix, à l'adresse du R. P. Romillon, une lettre de la Sœur Cassandre de Bus, supérieure des Ursulines de cette ville[1]. Sœur Cassandre de Bus racontait qu'il y avait au monastère une religieuse « fort agitée en son corps, faisant des hurlements épouvantables et qui effrayaient toutes les sœurs de la maison » ; cette religieuse se nommait Loïse Capelle ; et l'on priait le R. P. Romillon « d'y apporter le remède qu'il jugerait à propos ».

Alors, le P. Romillon ayant appris au P. Michaëlis ce curieux événement, on envoya en hâte la Très Révérende Mère Catherine de France à Aix, « pour conduire lad. Capelle à Saint-Maximin[2] ». Pouvait-on faire mieux, dans un cas si grave ?

*
* *

Cette lettre arrivait juste à point. Elle semble bien avoir été inspirée par les PP. Michaëlis et Romillon. Au couvent de la rue Baussenque on a certainement obéi à un ordre, — venu de personnages auxquels on ne résiste guère.

On a confessé Louise Capeau dans la chapelle

1. Depuis le mois de février 1607. *Vie de Françoise de Bermond*, *Op. cit.*, p. 117.
2. Même déposition.

des Ursulines et l'on s'est donné beaucoup de peine. Cette Capeau ou Capel était, dit la *Vocation des Magiciens et Magiciennes*, « natisve du village de Saint-Rémy qui est proche du Comté d'Avignon, issuë de parents hérétiques, estant propre aux charges d'une maison, dévotieuse et simple[1] ».

Elle avait été « baptizée dans la cuisine de l'Escuyer de Mailhians à Saint-Rémy ; Joseph Dessade (*sic*) sieur de Beaucamp, frère de Michel Dessade sieur de Lagoy, avait été son parrain ; Louyse de Pourcelet, fille de l'Escuyer de Mailhians, était sa marraine », et « elle avait été baptizé par le Ministre[2] ». C'était une huguenote, ou du moins elle était née telle. Depuis longtemps elle avait perdu ses parents. Ils étaient morts dès avant 1606 et nous ne les voyons pas figurer sur son acte « d'adoptation » lorsque, le 28 novembre 1606, après son année de « probation », elle entre aux Ursulines en qualité de religieuse novice[3]. Fille ardente, énergique, mystique, orgueilleuse extrêmement, formée par ce Père Romillon qui la protège, qui l'a fait entrer dans ce monastère, elle avait, dit l'*Histoire Admirable*, résolue « d'endurer pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, même l'Enfer avec toutes ses peines, si ce (elle le) pouvait faire sans être séparée toutefois de son

1. *Vocation des Magiciens*. Préface.
2. *Hist. Admirable*, p. 66.
3. Acte « d'Adoptation » précité, 28 novembre 1606.

Dieu, persévérant plusieurs années avec ces désirs[1] » ; elle avait surtout voulu — paraît-il ; nous en doutons fort — se sacrifier pour sa jeune compagne, bien plus jeune qu'elle. *La Chronique des Ursulines* le raconte ainsi[2] : « Cette Sœur Louïse, par compassion de l'estat où elle avait vu Magdelaine, demanda à Dieu sa conversion et sa délivrance, en peine d'être possédée à sa place, et fut exaucée. » Sœur Louise était-elle une âme aussi pitoyable et chérissait-elle à ce point sa petite sœur Madeleine ? On voulut faire croire aussi, plus tard, que Sœur Capeau ne se souciait nullement d'être possédée, ni de jouer le rôle de possédée. Il y a donc contradiction entre Sœur Ravelle, inspiratrice de la *Chronique des Ursulines* et le P. Michaëlis, qui, dans son *Histoire Admirable*, raconte les résistances opposées, dit-il, par Louïse à ceux qui veulent l'exorciser et la conduire à la Sainte Baume. « Quant à Louise, dit l'*Histoire Admirable*[3], du commencement, elle ne voulut entendre parler des exorcismes, disant qu'elle n'était point possédée, que tout cela pouvait venir de la nature seulement, ou par la violence et ruse des Démons qui étaient dans le corps de Magdelaine. » Louise Capeau a-t-elle bien dit cela à Sœur Cassandre de Bus et à ses confesseurs ? En tout cas, cette histoire de con-

1. *Hist. Admirable*, pp. 162-163.
2. *Chronique des Ursulines*. Vie de sœur de Gaumer.
3. *Hist. Admirable*, pp. 163-164.

fessions, d'agitations corporelles, de « hurlements épouvantables » nous semble agréablement inventée pour les besoins de la cause. Tous ces faits se sont-ils bien passés, au couvent de la rue Baussenque ? S'ils s'y sont passés ils ne furent qu'une aimable comédie jouée devant quelques naïves Ursulines.

Louise détestait Madeleine, cela n'est pas douteux. Louise, en dépit de ses aristocratiques parrain et marraine et de la particule dont elle s'honorait et s'ornait parfois, était une petite bourgeoise sans grande fortune, presque une paysanne, une sorte de servante. Madeleine était riche (du moins relativement), noble, jolie, jeune, beaucoup plus jeune que sa compagne. Louise avait trente ans en 1610 ; Madeleine n'en avait que seize ou dix-sept. Sans doute, jadis, aux premiers jours de leurs relations, lorsque, pour la première fois, elles s'étaient rencontrées en cette triste maison de la rue Baussenque, elles avaient été amies. En ce temps-là, dit la *Vocation des Magiciens*[1], « devant que l'une d'elles, à sçavoir Magdalène, eût fait vœu soubs le R. P. Romillon, elles étaient toutes deux admirées de la compagnie pour l'exacte observance de leur religion... » Mais bientôt peut-être la jalousie s'était glissée entre elles. La jalousie de Louise Capeau à l'égard de Madeleine de Demandolx devait être féroce. Et

1. *Vocation des Magiciens*. Préface.

puis, Madeleine était aimée. Madeleine recevait au couvent de belles demoiselles élégantes, de beaux gentilshommes aux airs importants, arrogants... Elle avait reçu la visite de Messire Louis Gaufridy, le bénéficier des Accoules... « O Magdelaine (dit Louise Capeau, au cours d'un exorcisme de la Sainte-Baume) tu persévères encore d'attirer à toy le cœur des hommes par le regard de tes yeux, et principalement des religieux[1]. » N'était-ce point la cause de cette grande colère de la paysanne Capeau ? La petite Madeleine, délicate et blonde, aristocratique, avait-elle éveillé en l'âme de quelque moine des pensées coupables ? Nous la voyons, du moins, toujours fort bien traitée, dorlotée même, choyée, défendue par le puissant Michaëlis. Nous aurons souvent lieu de le constater.

Louise, malgré toutes ces fameuses répugnances, se laissa donc convaincre et se fit « possédée » — « Dieu changeant sa volonté », dit l'*Histoire Admirable*[2].

Mais ces allées et venues, ces hurlements, ces exorcismes produisaient bien de l'émotion au couvent, même en ville. « Tous ces accidents mettaient les maisons d'Ursulines dans la dernière consternation[3]. » Cinq sœurs étaient charmées à Aix[4]. Des Ursulines effrayées voulaient

1. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. XV.
2. *Hist. Admirable*, p. 164.
3. *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur de Gaumer.
4. *Hist. Admirable*, p. 68.

s'en aller, même des prêtres de la Doctrine, « se bandant contre leur supérieur[1] ».

Ainsi se réalisait la prédiction du R. P. Planchier, de l'Isle-sur-Sorgue. Ce Père « Planchier ou Bligier, dit la *Chronique*, homme de grande vertu, lequel tomba malade, à l'extrémité, à l'Isle-de-Venise » avait eu un avertissement du Ciel. « Comme on le croyait à l'agonie de la mort, il était dans un ravissement d'esprit qui dura cinq ou six heures. Quand il en fut revenu, il dit au R. P. Romillon qu'il avait vu des choses prodigieuses, particulièrement un grand combat des Anges contre les Démons, au sujet du nouvel ordre de sainte Ursule, que les Démons voulaient exterminer par magie, et *en demandaient permission à Dieu*, se plaignant de ce que les Ursulines, par leurs instructions, leur ravissaient les âmes des filles au sortir du maillot. » Et « ce bon confrère », qui avait trois sœurs aux Ursulines, avant de mourir leur donnait « avis de se préparer à souffrir la guerre que l'Enfer leur prétendait livrer[2] ».

Bien qu'il y eut aux Ursulines d'Aix cinq ou six possédées, Sébastien Michaëlis ne fit conduire à Saint-Maximin, puis à la Sainte-Baume, et livrer à ses exorcistes, que Louise Capeau la huguenote, la protégée et l'amie de Romillon. Elle lui suffisait pour ce qu'il voulait faire.

1. *Hist. Admirable*, p. 165.
2. *Chronique des Ursulines*. Vie de Cath. de Gaumer.

IX

RETOUR A LA SAINTE GROTTE

La sœur de Gaumer revint donc à Saint-Maximin le 25 novembre 1610, amenant Louise [1].

Sans doute la nouvelle possédée n'était point difficile à conduire, car Sœur Catherine semble avoir voyagé seule avec elle. Elles entrèrent au prieuré le 25 novembre, n'y restèrent que deux jours, sans qu'il s'y soit passé « aucune chose de remarque », dit la Supérieure des Ursulines marseillaises [2]. Quel accueil Madeleine fit-elle à son amie Louise Capeau ? — D'ailleurs, le but du voyage n'était point Saint-Maximin. C'était à la Sainte-Baume que Michaëlis et Romillon voulaient envoyer et montrer ces deux femmes. A présent, on ne cherchait plus à se cacher et l'on partait résolument en guerre contre le Magicien. On en avait vaincu et brûlé bien d'autres, partout. Tant de bûchers s'étaient

1. Même inform. dépos. Cath. de Gaumer.
2. *Id.*

allumés par toute l'Europe, depuis deux siècles. Les bûchers, le Révérend frère Michaëlis les connaissait. En Avignon, l'an 1582, en qualité d'assesseur du Grand Inquisiteur d'alors, celui qui l'avait précédé, il avait condamné 18 sorciers [1]. Et ils avaient été *saintement* exécutés à Avignon, pour la plus grande gloire de Dieu et de son Église. Ah ! que ne pouvait-on les détruire tous ainsi, grands et petits, tous ces ennemis de notre salut, tous ces recruteurs de damnés pour l'Enfer ! Que ne pouvait-il, lui, Michaëlis, exterminer toute la race des Magiciens ! « Car, comme dit Sainct Jacques, quiconque destournera une âme du chemin de perdition, il gaignera et sauvera la sienne et couvrira par ce moyen la multitude de ses iniquitez [2]. »

Michaëlis, assurément, pensait ainsi. Il était un inquisiteur convaincu, — capable de mentir effrontément, d'employer la fourberie la plus hideuse, la violence la plus atroce et les pratiques les plus abominables pour parvenir à son but, mais estimant ce but le plus sublime et le plus méritoire qu'on pût atteindre. Il avait les idées de son temps, profondément ancrées dans un cerveau d'illuminé.

Il préparait donc les choses du mieux qu'il pouvait, disposait ses troupes avec soin, pour la victoire, en général habile et expérimenté.

1. Sébastien Michaelis, *Discours des Esprits*, pp. 148-152.
2. *Id.*, p. 153.

Depuis deux mois, à la Sainte-Baume, à Aix, à Saint-Maximin, à Notre-Dame-de-Grâce, par ces confessions, ces communions, ces exorcismes, il entraînait sa petite armée, il exécutait les répétitions. Bientôt on pourrait livrer la bataille, jouer la pièce devant le grand public.

*
* *

Le 27 novembre donc, Sœurs Catherine de Gaumer et Catherine Ravelle, Madeleine de Demandolx et Louise Capeau, le Père Billiet, le Père Jacques de Retz, le R. P. Romillon lui-même se mirent en route vers la grotte illustre[1].

Ils y arrivèrent dans la soirée même, la distance de Saint-Maximin à la Sainte-Beaume n'étant guère que de quinze ou seize kilomètres. Mais durant tout ce voyage la turbulente Madeleine leur avait donné bien du souci. Elle était singulièrement nerveuse et fatigante, ce jour-là. Elle avait arraché « de dessus elle les saintes Reliques qu'on luy avait mises », elle courait, sautait, voulait s'enfuir. On se méfiait beaucoup de tous ces ébats, car les diables, paraît-il, avaient juré de l'enlever dans quelques jours, le jour de saint André[2].

Il importait de veiller et de prier. C'est

1. Même inform. février-mars 1611. Dépos. Cath. de Gaumer, Charles-Paul et Gaspard Gombert.
2. *Chronique des Ursulines*. Vie de Catherine de Gaumer et *Vocation des Magiciens et Magiciennes*. Préface.

pourquoi on recommença tout de suite les exorcismes. D'ailleurs, les exorcistes ne manquaient pas. Il y avait là le R.P. frère François Domptius, docteur en théologie en l'université de Louvain, « flamand de nation », appelé tout exprès par le fr. Michaëlis, le P. François Billiet, le P. Jacques de Retz, le P. Romillon, les prêtres Charles Pauly et Gaspard Gombert, de Notre-Dame-de-Grâce, venus là comme par hasard, l'abbé Gombert notamment « pour rendre à Dieu un veu qu'il avoit fait[1] ». Il y en avait d'autres aussi peut-être. Et Sœur Louise Capeau poussait toujours ses hurlements épouvantables. Le frère François Domptius « fut d'avis de l'exorciser ». Le bon Romillon l'approuva naturellement — connaissant du reste la compétence du Flamand en pareille matière[2]...

Mais cette Louise se montra tout d'abord — *affirme-t-on*[3] — terriblement indocile. Un matin notamment, comme l'exorciste entrait dans la chambre où elle « apprêtait le dîner de ses gens » — « car elle avait été aménée là pour servir et avait soin du boire et du manger » — elle le regarda « de travers », d'un fort mauvais regard, et le diable (c'était lui certainement) « fit résonner en elle des sons

1. Même infor. dépos. Gaspard Gombert.
2. Ce flamand avait été choisi par Michaëlis comme juge-assesseur quand celui-ci « procédait comme Inquisiteur pour annuler et enfreindre tous les contrats faits entre le diable et Magdeleine. » *Histoire Admirable*, p. 8.
3. *Hist. Admirable*, p. 8.

où il n'y avait point d'accord ». Et elle s'écriait (dit-on) qu'elle n'était nullement possédée.

Enfin elle s'adoucit, se fit plus raisonnable. Un jour elle nomma les démons qui résidaient en elle. Ils étaient trois, Vérin, Grésil et Sonnillon; tous trois « du troisième ordre » et du « rang des Throsnes[1] »; — un d'eux en tout cas, Vérin, semble un démon particulièrement bavard. — Puis, peu après, le 6 décembre, au commandement de l'exorciste, tout à coup — violemment et résolument — elle se jette à plat ventre, adorant « Son Créateur et son Juge ». Ce jour-là, paraît-il, le révérend Domptius fut bien content. Même il s'émerveillait, « ayant autrefois travaillé presque trois semaines à l'endroit d'un diable nommé *Kakos* pour le contraindre à faire un acte semblable[2] ».

D'ailleurs, en ce qui concernait Madeleine, on venait aussi de remporter une victoire signalée. Vainement, le soir de Saint-André, les démons avaient tenté de l'enlever « du saint lieu de la Pénitence » où on l'avait enfermée pour qu'elle fût bien à l'abri. Ils y étaient venus en grand nombre. Ils l'avaient transportée « bien haut, la voulant tirer hors de la Sainte

1. Même inf. dépos. de Gaumer ; et *Hist. Admirable*, pp. 3-4.
2. *Vocation des Magiciens*, préface; et *Hist. Admirable*, p. 3. Ces exorcistes savaient inventer pour leurs diables des noms bien simples et remarquablement appropriés. Un peu de grec y suffisait.

Baume par une ouverture qui est au plus haut du chœur » ; mais le bon Père Romillon, qui était là, veillant, les voyant « quasi les plus forts », s'était mis à crier « à l'aide ! au secours ! *Christus venit ; Christus regnat !* », et quelques moines, quelques prêtres étant accourus, les démons n'avaient pu accomplir leur mauvais dessein[1].

Y avait-il eu vraiment, ce jour-là, tentative d'enlèvement par des inconnus, ou bien Madeleine, toute seule, avait-elle essayé de s'enfuir ? La vérité est parfois difficile à discerner dans ces papiers de l'Inquisiteur et de son adjoint Domptius.

*
* *

Enfin, grâce au Ciel, en dépit des démons et de leurs acolytes, tout se passait assez bien, même fort bien, cette fois, en la grotte vénérée. Les possédées étaient exorcisées deux fois par jour. Louise parlait beaucoup, prononçait même des sermons dans l'église. Le 8 décembre, jour de la Conception, à « l'heure de Vespres », elle se mit, à l'occasion de la fête, à faire l'éloge de la Mère de Dieu : « Marie surmonte en beauté toute créature que le Père Éternel aye jamais créée : Ah moy, misérable, qui suis contraint de dire cecy contre mon gré !

1. *Hist. Admirable*, p. 2; *Vocation des Magiciens*, préface ; et inform. février-mars 1611, dépos. Billiet.

En vérité, je vous dis, elle est celle qui d'une voix qui n'a point de cesse interpelle son fils pour vous et offre incessamment à ses yeux les mammelles qui l'ont alaicté et les entrailles qui l'ont engendré... C'est une Reine toute belle, toute magnifique, ... riche et grandement noble... Mais vous me direz que je ne dis rien de nouveau : toutefois c'est bien chose nouvelle que ce soit un diable qui le dit[1] ».

« Ces propos, ajoute la *Vocation des Magiciens*, rendirent ceux qui estaient présens estonnez de grande admiration, et en cet estonnement, tous accouraient comme à une chose du tout pleine de merveille, et s'y conviaient les uns les autres[2]. » C'était bien ce qu'on souhaitait et ce qu'on espérait.

Mais ce beau sermon faillit se terminer dans la tempête ; il fut du moins marqué par un incident fâcheux. Louise Capeau, venant d'achever ces paroles, et s'étant tournée vers Madeleine qui était là, « assise sur le premier degré par où l'on va à la sainte Pénitence, » (assise nu-pieds selon l'usage, en ce lieu vénéré, tenant à la main ses chaussures[3]) eut l'idée hardie, et mauvaise, de la taquiner, de l'invectiver, d'invectiver et de narguer du moins le diable Belzébuth qui était dans le corps de Madeleine.

1. *Vocation des Magiciens*. Préface.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. I.
3. *Hist. Admirable*, p. 322 : « ... en cette Baume où tu as fait ta pénitence, en la petite grotte où tu étais couchée, il n'est permis d'y entrer avec les souliers. »

Donc, s'adressant à Madeleine « et d'une voix et d'un visage horrible la regardant », elle dit : « Belzebub, tu es mon Chef et mon Prince, je ne le nie pas ; mais maintenant un plus fort que toy veut que je parle, je parleray, car il est nécessaire. »

A ces mots, « Belzebub (Madeleine) Prince des démons... commença à rugir et à jetter des cris, comme ferait un taureau eschauffé : il tournoyait la teste et les yeux de ça de là, ne respirait que menaces, et tout furieux, print un des souliers de seur Madeleine qu'il jetta à la teste de Vérin de sorte qu'il frappa seur Louise [1] ». Cet incident ne dut pas améliorer les rapports existants entre la roturière Louise Capeau et l'aristocrate Madeleine de Demandolx de la Palud. Néanmoins Vérin continua de haranguer sa compagne : « Que cette Baume-cy te sera heureuse et lieu de bonne rencontre, ô Magdelaine... Bénis cette grotte sacrée de Pénitence, ô Magdelaine, car tu seras, si tu veux, une autre Magdelaine... et seras une autre Thaïs... O miracle admirable et nouveau... qu'un démon travaille à convertir les âmes, et qu'il soit donné aux âmes pour Médecin, et Apoticaire, et Chirurgien. »

Et, suivant l'habitude, « ceux qui estaient présens demeuraient tous estonnez et fondus en larmes ». Madeleine seule ne pleurait pas. « Ce-

1. *Vocation des Magiciens*. Tr. I, chap. I.

pendant on jugea qu'il estait expédient de l'offrir à Dieu avec les sept Pseaumes Pénitentiaux et autres suffrages. Et l'Exorciste lui dit : Magdelaine, où sont les larmes, où est la Pénitence, et la douleur ? Magdelaine, ne veuille point t'opiniastrer davantage. Lors, elle commença à pleurer un bien peu, et se prosternant aux pieds des assistants, elle leur demanda à tous pardon [1]. »

*
* *

Ces solennelles séances de la Sainte-Baume produisaient sur le public une vive émotion et faisaient grand tapage. Le bruit se répandait « par toute la ville de Marseille que Magdelaine était possédée et qu'elle avait accusé, et diffamé aux exorcismes Mre Gaufridy d'être magicien, prince des magiciens et auteur de sa ruine et séduction [2] ». Tout le monde en parlait. La famille de Demandolx de la Palud était une des plus importantes de Marseille ; et qui ne connaissait Messire Gaufridy ? Autour de la sainte grotte la foule, de jour en jour, devenait donc plus considérable et plus excitée.

On admirait cette Louise Capeau, vociférant, gesticulant, sous ses voiles noires d'ursuline, appelant Madeleine à la pénitence. On admirait, on plaignait l'autre, la plus jeune, la blonde,

1. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. I.
2. Inf. février-mars 1611, dépos. Mme de Demandolx.

pleurant et se lamentant, honteuse et prosternée.

Et « le Père de Saint-Dominique » ordonnait : « Or sus, Magdelaine, dites, convertit moy, Seigneur, et je me convertiray à toy. » Et, souvent, toute en larmes, « elle baisait les pieds du Crucifix que quelqu'un des assistants luy avait présenté ». Et elle murmurait : « Mon Père, je suis toute preste de me désespérer... c'est à cause de la grande multitude de mes péchez et la grande énormité de mes crimes. »

Et cela recommençait chaque jour, deux fois par jour, durant les exorcismes, « devant le maître-autel », devant l'image « de la Très saincte Mère de Dieu » tenant en ses bras l'Enfant Jésus, ayant à sa droite « la bienheureuse Marie Magdelaine, et de l'autre côté Sainct Dominique premier fondateur des Frères Prescheurs ».

Et Madeleine prêtait des serments solennels, crachait « trois fois à terre... en signe qu'elle méprisait Belzebub ». Et Louise criait : « O Magdelaine, il y a de cela une grande joye dans les Cieux. »

Un jour, elle lui déclarait qu'elle devait s'estimer bien heureuse : « Tu as esté servie comme une Princesse (disait-elle) ; tu as eu à ta réfection l'entrée de table, tu as eu les viandes du milieu, et à la fin tu as eu ton dessert. Suffise de ce qui a esté dit : rumine le bien, ce te sont autant d'oracles. »

Puis « ceux qui estaient présens furent d'avis que l'on chantast le *Te Deum* afin de rendre

grâce à Dieu. » Et, ajoute la *Vocation des Magiciens* [1], « ils eurent de la réjouyssance grande en leur esprit, et une joye singulière, *principalement la mère d'elle qui, par rencontre, estait, ce jour-là, arrivée à la Saincte Baume* ».

Ainsi, Mme de Demandolx était là encore, — revenue, la pauvre maman, — ayant appris qu'on avait amené sa fille en ce lieu, qu'on la donnait en spectacle à cette foule. Quel malheur et quelle honte ! Madeleine de Demandolx possédée par les diables ! Madeleine déflorée et maléficiée ! Cette fille qu'elle avait élevée avec tant de soin !

Et la petite Ursuline pleurait, gémissait, se traînait aux pieds de sa mère, lui demandait pardon, demandait pardon à ces moines, à ces prêtres, à l'exorciste, à tous ces gens.

Enfin, quand elle fut un peu calmée, « quelqu'un lui conseilla qu'en ses soliloques elle appelast Dieu le Créateur son Espoux, et la Très saincte Vierge Marie sa pitoyable Mère ». Ensuite, sur le conseil du P. Romillon, « elle escrivit à la Mère de Dieu » une lettre qu'elle signa « Magdelaine de Jésus ». — Elle devait bien des fois signer ainsi, en sa triste existence. — Et le R. P. Romillon lut cette lettre « avec une grande démonstration de joye ». Ensuite elle écrivit à la bienheureuse Madeleine [2].

1. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. III.
2. Pour tout ceci : *Vocation des Magiciens*. Tr. I, chap. I-IV.

*
* *

Puis le lendemain, 10 décembre, arrivée sensationnelle de nouveaux curieux. Voici entre autres quatre pèlerins que le R. Fr. Michaëlis, dans son *Histoire Admirable* [1], s'efforce de présenter comme des personnages très considérables, venus de fort loin. Ils viennent de Rome, dit-il. Ce sont « M. Arnoul de Borffartigues, Chanoine et sacristain de l'Église Cathédrale de Cominge, Docteur en Théologie, Jacques Audry marchand grossier de Troyes en Champagne, Jean Gallois orfeure et Claude Gaudet marchand drapier de Troye en Champagne. » Mais le Père Domptius, flamand, donne sur ces quatre visiteurs, dans la *Vocation des Magiciens*, des renseignements qui contredisent un peu le Révérend Michaëlis : si Arnould de Borffartigues est bien sacristain de l'église de Comminges, si Joseph (ou Jean) Gallois est bien argentier, Jacques Audry et Claude Gaudet sont simplement des marchands de la Crau, près Salon (aujourd'hui Bouches-du-Rhône) et ils arrivent non pas de Rome, mais de Romans (Drôme) ; ils en arrivent à pied et ils sont « beaucoup fatiguez du chemin [2] ».

Ils assistent cependant avec grande dévotion à ces scènes merveilleuses et ensuite ils donnent

1. *Hist. Admirable*, p. 23.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité III, chap. I, p. 256 et sqq.

leurs noms comme affirmation solennelle de ce qu'ils ont vu et, pour ce qu'ils n'ont pas « la commodité de demeurer ici plus longtemps[1] ». Justement, ce jour-là, le sermon est très beau. C'est Louise qui le fait, selon l'habitude, escortée de son ami le flamand Domptius. Elle parle sur l'Enfer et elle en décrit les horreurs.« Quand les misérables damnez viennent à nous, dit-elle, vrayment nous leurs faisons de grandes caresses, nous les faisons asseoir sur une grande chaire de feu ardent, et nous leur présentons à manger de globes de feu ensoulfrez, et à boire d'un breuvage doux comme du fiel, aspre comme d'absynthe, et leur offrons encore d'autres choses beaucoup plus amères et plus puantes. Nous les prenons et bouleversons tantost dans le feu, tantost dans la glace, tantost dans le soulphre, tantost dans la neige... Puis il dit (Vérin) avec une grande exclamation et des cris espouvantables, et avec une rage et furie fort extraordinaire, ces mots par cinq fois : Éternellement, Éternellement, Éternellement, Éternellement, Éternellement. »

Et « toute l'assistance par ces paroles et semblables demeura tellement effrayée... qu'elle desbonda de ses yeux plusieurs larmes et regrets, se ressouvenant des offenses passées. »

Et Madeleine, surexcitée par ces clameurs, par ces larmes, jalousant la gloire de Louise et

1. *Vocation des Magiciens.*

ne voulant pas se montrer inférieure à sa rivale, criait : « Holà, je vous veux faire voir le repos et contentement qu'ont les âmes damnées en enfer avec nous. » Et lors, se jettait à droite, à gauche, « d'un costé de l'Église de la Saincte Baume à l'autre... ainsi continuant ses tourments par plusieurs fois, sans aucun respit, si qu'elle y fust morte si elle eust encore beaucoup continué ». Puis, ce même jour, après dîné, elle écrivit une lettre à sa patronne, la bienheureuse Madeleine[1]. Et parfois, paraît-il, elle prononçait quelques mots latins[2].

*
* *

Tous les jours, des scènes de ce genre se renouvelaient. Et maintenant on commençait à tenir note des réponses des diables. On avait des registres. Le flamand Domptius écrivait, d'ordinaire ; d'autres fois, c'était le R. P. Billiet qui prenait la plume d'oie[3]. Mais Louise, dans le feu de l'improvisation, parlait si vite qu'on avait peine à la suivre. Des mots qu'on inscrivait demeuraient, le lendemain, tout à fait illisibles. Le bon Père Domptius s'en affligeait. Il prenait l'étole, conjurait Louise de parler plus posément et de mieux dicter « si c'était la volonté de Dieu que cela fust escrit, afin que

1. *Hist. Admirable*, pp. 24-28.
2. Inform. février-mars 1611, dépos. Billiet.
3. *Hist. Admirable*, p. 38.

son Église en eust cognaissance ». Et le démon Vérin promit d'être plus sage, de dicter, à l'avenir, de façon si claire et tranquille « qu'on aurait loisir d'escrire[1] ». Mais elle avait grand peine à tenir ses promesses. Tantôt elle faisait des pauses fatigantes; tantôt elle « nommait les choses par manière d'acquit » ; tantôt elle « irritait l'écrivain d'une autre façon », à tel point que lui, qui était « coléré et impatient de sa nature », fut plusieurs fois bien tenté de tout jeter là et de renoncer à la tâche[2]. Et puis une autre difficulté, grave, le contrariait : Louise, ordinairement, parlait en provençal, « selon la dialecte du jargon de son pays », et « le scribe n'avait pas cognaissance de la dialecte[3] ». Enfin on inscrivit comme on put, tant bien que mal, — même des choses que Louise répétait et dictait huit jours après qu'elle les avait dites pour la première fois[4], — et c'est ainsi que nous avons ces précieux petits volumes, l'*Histoire Admirable*, l'*Histoire Véritable et Mémorable* la *Vocation des Magiciens et Magiciennes*.

Du matin au soir, et parfois fort avant dans la nuit, Louise et Madeleine étaient là. On se pressait pour les voir et les entendre, en cette Baume humide et sombre, au pied du maître-autel, près de la fontaine miraculeuse, ou tout

1. *Hist. Admirable*, pp. 52-53.
2. *Histoire véritable et mémorable*. Classe VIII, pp. 397-398, *Op. cit.*
3. *Id.*, t. IV, p. 463.
4. *Histoire Admirable*, p. 29.

au fond de cette grotte inférieure, presque toujours obscure, froide, où quelquefois elles se tenaient. Leurs cris y résonnaient étrangement. Dans l'ombre, elles s'agitaient d'effrayantes façons, parmi tous ces diables qu'on sentait autour de soi. Ou bien, dans certains moments, elles demeuraient tout à fait immobiles, longtemps, sous leurs voiles noirs, en leurs vêtements noirs, et elles semblaient mortes. Des prêtres, en blanc surplis, l'étole au cou, élevaient le ciboire luisant, présentaient le calice. Des moines en frocs bruns, en frocs blancs, en frocs noirs, et la grosse corde autour des reins, récitaient des prières monotones, ou chantaient des paroles latines. Et puis, des soupirs, des sanglots, des invocations mystérieuses...

Un jour, le diable Vérin, parlant au nom du Bon Dieu par la bouche de Louise, disputait Madeleine au diable Belzébuth, un des 6.666 diables qui étaient au corps de cette jeune fille[1]. Luttes au résultat souvent le même. Vérin était d'un rang fort inférieur à celui de Belzébuth, mais il se battait bien, — beaucoup mieux, certes, que cette pauvre petite Madeleine, anémique[2] et chétive, soutenue seulement, à de rares intervalles, par son orgueil de petite noble et par sa folie, — et presque toujours Vérin remportait la victoire. Belzébuth

1. *Hist. Admirable*, pp. 29-38. — (11 décembre 1610); et 2e partie, pp. 1-2.
2. *Hist. Admirable*, p. 345.

Grotte de la sainte Baume. Partie inférieure et, au-dessus de l'escalier, partie dite, au XVIIe siècle, « *la Pénitence* ».

(Notice publiée par les soins de M. Chevalier, préfet du Var, en 1822.)

prince des Séraphins, le second après Lucifer[1], était vaincu honteusement. C'était un vrai tournoi entre Dieu et le Diable.

Une autre fois Madeleine tombe en de véritables attaques d'épilepsie. Belzébuth l'agite « beaucoup de tout son corps en plusieurs manières, tantost en arrière, tantost la teste jusques en terre ». Et Louise vocifère : « Maudit soit ton désir d'avoir eu la volonté d'entrer à Sainte-Ursule. Ursule, Ursule, que tu me couste cher... O compagnie, tu as été méprisée... mais à l'avenir tu seras exaltée, et ce par le moyen des diables, à notre grand regret et confusion[2]. » Et toutes deux poussent des cris étranges.

Et Madeleine, prosternée, est foulée aux pieds par les assistants, dont cinq ou six prêtres[3].

Deux jours plus tard, elle refuse de communier, « faisant mine de vouloir cracher la sainte hostie[4] ». Puis sans cesse recommence, par la bouche de Louise, l'éloge des Ursulines, éloge flatteur qui peut être utile en ce triste temps de scandales et de désertion. D'ailleurs, elle défend aussi les Doctrinaires. Il faut bien venir en aide également à cette maison de la rue de l'École que plusieurs menacent de dé-

1. *Hist. Adm.* 2e partie. *Actes recueillis et dressés par le P. Michaëlis*, p. 15.
2. *Hist. Admirable*, pp. 41-43.
3. *Vocation des Magiciens*. Tr. I, chap. V.
4. *Id.*, chap. VIII.

laisser[1] ; et la Sainte-Baume, au sommet de sa montagne, entre Marseille, Aix, Saint-Maximin, Brignoles, au cœur de la Provence, est une tribune d'où la voix porte bien. Un si grand public est là ! Quelle assistance magnifique ! Louise en est fière extrêmement. Qui ne la connaît maintenant, cette Louise Capeau, petite bourgeoise, jadis employée à la cuisine. Chacun la regarde. Les révérends pères, les frères, tous ces prêtres la questionnent fort poliment, veulent savoir ce qu'elle pense, ce qu'elle voit. Et quand elle se trompe, par hasard, ce qui lui arrive parfois, quand elle ne devine pas, par exemple, combien de gens, quels gens sont entrés à la Sainte-Baume, — comme cela se produisit particulièrement le 13 décembre[2], — et quand on lui reproche « son ignorance », elle se fâche, elle boude, ne veut plus répondre.

Il est vraiment des personnes bien audacieuses, et bien irrévérencieuses ! Certains, même des moines, n'osaient-ils pas lui reprocher de ne pas parler latin. Madeleine, paraît-il, interrogée en latin, répondait « toujours bien à propos, *en son langage maternel* » — ce dont le R. P. Michaëlis ne s'étonnait pas, « les diables parlant rarement latin lorsqu'ils possèdent le corps des femmes[3] ». Elle, ne parlait guère que

1. *Hist. Admirable*, pp. 61-62.
2. *Hist. Admirable*, pp. 62-63.
3. Procès-verbal des Exorcismes de la Sainte-Baume, dressé par le Fr. Michaëlis. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (Manusc.) fr. 23851. A.

le provençal. Et quoi ! Que lui voulait-on ? Que voyait-on là de si surprenant ? Dieu l'avait « contraint de dire toutes ces choses en langue Provençale, pour les ignorants ». Ainsi se manifestait « la grande bonté du Seigneur envers ses créatures[1] ». N'était-ce pas admirable, et cependant bien compréhensible ? Ah, maudits les méchants et les incrédules !...

Elle le dit sans cesse, en chacun de ses sermons, à satiété elle répète qu'elle est bien réellement possédée, que les diables Vérin, Grésil, Sonnillon (petite sonnette) parlent par sa bouche, qu'elle ne ment pas, qu'il ne faut pas dire, comme « d'aucuns diront que Romillon a enseigné Louyse[2] ». Elle en vient même à critiquer le Révérend Michaëlis, qui est à Aix, à prêcher l'Avent et fait vraiment peu de besogne (tout le monde n'est-il pas à la Sainte-Baume aujourd'hui !) tandis qu'elle, Louise, qui n'a rien étudié, travaille tant ici, « et a compris en sommaire la perfection[3] ». Quelle gloire ! quel orgueil ! Elle en perd la tête. Ah, la pauvre petite Madeleine joue un bien humble personnage à côté de ce grand premier rôle ! Louise l'accable, la terrasse, la foule aux pieds, l'écrase. « Et vous voyez, s'écrie-t-elle triomphante, comme je méprise mon Prince et comme

1. *Hist. Admirable*, p. 44.
2. *Hist. Admirable*, p. 64.
3. *Id.*, p. 81.

je le vilipende... Guise, votre Prince[1], permettrait-il d'estre vilipendé de cette façon par un de ses lacquais ? » Puis, piétinant la frêle rivale, exultant, glorieuse : « Et dedans ce corps (de Madeleine) il y a cinq princes ! » (des Enfers)[2].

Madeleine se laissait bousculer, se moquait seulement quelquefois, quand cette Capeau sermonnait. « Ah ! (disait-elle) voicy nostre prescheur qui se dit estre prédicateur[3]. »

Comme elle avait, pendant un dîner, « demandé par forme d'aumosne une bouchée de pain à ceux qui étaient à table[4] » on jugea qu'elle était en de meilleures dispositions et, pour la guérir et délivrer tout à fait — sur le conseil de Louise Capeau — on décida que désormais elle coucherait dans la grotte, sous la surveillance des révérends pères.

On avait célébré pour elle « plus de mille messes ». M. et Mme de Demandolx avaient donné beaucoup d'argent, — et sans doute donneraient encore. — De même, des gens riches de Marseille avaient fait de belles aumônes[5].

Aussi, le diable (Louise Capeau) déclarait-il

1. Le duc de Guise Charles de Lorraine (fils du Balafré) nommé Gouverneur de Provence en 1594. Il habitait à Aix un bel hôtel entre l'Archevêché et la maison des Albi sgr. de Brès ; mais il demeurait le plus souvent à Marseille. Gouverneur de Provence jusqu'en 1631. — ROUX-ALPHÉRAN, *les Rues d'Aix*, t. I, p. 458.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. VIII.
3. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 21.
4. *Vocation des Magiciens*. Tr. I, chap. VIII.
5. *Id.*, chap. IX et X.

très hautement que Madeleine n'avait pas été « livrée par son père ». Elle avait été certainement livrée dans la maison de son père, mais non par lui. Et elle n'avait pas été non plus « saisie de ce mal en la maison de Sainte-Ursule [1] ». D'ailleurs, elle était en bonne voie de guérison; il ne lui restait plus qu'à dénoncer ce prêtre. Ah cela, il le fallait absolument !

« Magdelaine, Magdeleine, criait Capeau (le 15 décembre, à l'exorcisme) tu as été séduite par le Prestre qui a été ton confesseur,... c'est un Marseillais, il se nomme Louis et est de l'église des Accoules. François (Billiet) le cognaist, mais Loyse ne l'a jamais vu;.... tu as fait une cédule au diable, tu as donné au diable la licence d'entrer dans ton corps. » Puis s'adressant aux assistants : « Vous serez coupables si vous n'envoyez le quérir, j'entends Loys... Vous, Prestres, ne vous troublez point de ces choses, les iniques ne nuisent point aux bons, et ne faut point négliger les bons pour les mauvais. » (Il est désagréable, en effet, et difficile toujours de s'attaquer à un prêtre.) Et elle ajoute : « Si Loys ne se veut convertir il mérite d'estre bruslé vif.. Et c'est luy qui a les cédules... O Loys, si tu ne te convertis, tu seras bruslé tout vif. Je suis un des bourreaux du souverain tribunal [2]. » Admirable profession.

1. *Vocation des Magiciens*, chap. IX.
2. *Vocat. des Magiciens*. Traité II, chap. II.

*
* *

Le lendemain, 16 décembre, on écrivit plusieurs lettres[1]. Une à Louis Gaufridy, d'abord, qu'on invitait instamment à venir tout de suite à la Sainte-Baume — pour le salut de son âme, la gloire de Dieu et l'édification de son prochain — à venir en compagnie de trois prêtres et deux laïques qu'on lui adressait, qui avaient mission de l'amener et qui signaient cette lettre. « Et se rendront pleiges pour toy (disait la lettre). Et viendras si tu es sage. »

Une au gardien des Capucins de Marseille ; une seconde à Louis, pleine de menaces celle-là, et qui sans doute devait être remise après la première lettre si celle-ci restait sans effet satisfaisant ; une à tous les pères Capucins de Marseille — dont on avait grand besoin en cette circonstance, nous le verrons plus tard ; — une à Mme de Blancard, sorte de religieuse et bienfaitrice de religieuses, dont on avait besoin aussi et dont on se méfiait un peu pourtant ; enfin, une à la Sœur Catherine de France, laquelle se trouvait à Marseille en ce moment et avait pour quelques jours, pour bien peu de jours sans doute, abandonné Madeleine et les merveilleux spectacles de la Sainte-Baume. Puis à ces lettres on joignait un certain nombre d'instructions minutieuses.

1. Pour ces lettres et instructions : *Vocation des Magiciens*. Tr. II, chap. III, et *Hist. Admirable*, pp. 119-135.

Elles concernaient les démarches à faire et la tactique à employer. Elles s'adressaient aux pères Capucins de Marseille et aux cinq émissaires envoyés de la Sainte-Baume. Ces cinq émissaires et pieux personnages signèrent ainsi au bas de la première lettre : « Paschal prestre indigne... Giraud prestre indigne... Denys Guillermi prieur de Romoles indigne... Balthazar Charuas... (et) Pierre Michaëlis » (ces deux derniers laïques).

Donc, disaient ces instructions, les cinq honorables mandataires s'en iront au plus tôt à Marseille... S'ils y arrivent tard, ils se rendront tout de suite au couvent des Capucins et donneront leur lettre au Père Gardien « et à trois qu'il députera pour parler de ces choses à Loys ». Et d'abord, le lendemain, avant de se mettre en campagne, ils entendront la messe en ce couvent, même s'il ne fait pas encore jour. Puis, le jour venu, avec les trois capucins désignés, ils gagneront « la maison de Madame de Blancard et ne diront rien de ces choses à Mme de Blancard; seulement ils luy diront qu'ils sont là venus pour une affaire d'importance *et elle ne s'en informera point plus avant* ». Cette Mme de Blancard est la nommée Marthe d'Aiguesier, ou d'Ayguisier, qui, avec Honorée de Lascours, avait fourni aux Ursulines de Marseille les fonds nécessaires à leur installation; une personne pieuse, riche et importante, à demi religieuse, la pénitente du P. Romillon,

qui a, selon toute apparence, une grande influence sur elle. C'est chez elle que l'on conduira Messire Louis et qu'on le sermonnera, admonestera. Les recommandations les plus expresses sont faites à cet égard au Père Gardien des Capucins dans la lettre à lui adressée par les Pères Romillon et autres, assistés de Louise Capeau et auteurs de ces précieux papiers. Ce bon Père Gardien, dès qu'il aura reçu les émissaires et pris connaissance de cette missive, devra, « pour l'amour de Dieu », aller trouver « Monsieur Jacques de l'Église des Accoules (sans doute ce Jacques Fournier, bénéficier des Accoules), compatriote et protégé de Messire Louis et sur lequel on se croit en droit de compter dans ces circonstances délicates et le prier de vouloir parler à Monsieur Loys » (pour le trahir) « et ne le point quitter qu'il ne soit en la maison de Mme de Blancart ». Ce Messire Jacques, d'ailleurs, « pourra assister à l'admonition ». Mais il sera, comme tous les autres, religieux et laïques, tenu au secret absolu si Louis se convertit et reconnaît sa faute ; dans lequel cas il ne serait point besoin de l'amener à la Sainte-Baume « sinon, puis après, pour rendre grâce à Dieu... ». Et, s'il se convertit, « ceux qui y vont pourront demeurer à Marseille deux ou trois nuits si besoin est ; et ils luy parleront de plusieurs choses qu'ils ont entenduës durant les exorcismes », lui diront notamment que Madeleine (Belzebuth) a été foulée aux

pieds par Louise (Vérin). Mais s'il s'obstine dans son péché — et dans ses dénégations — « s'il ne renonce à l'amour de toutes les créatures » pour l'amour de Dieu, il sera châtié rudement. Et qu'il appréhende au moins le scandale ! Qu'il prenne garde que « l'Enfer n'ouvre sa bouche » !

Et que les bons Pères Capucins surtout veuillent bien, en ce cas de grande importance, ne pas refuser leur pieux concours. « Pour l'amour de Dieu (dit la lettre aux « Très chers Pères ») veuillez montrer une charité à la gloire de son saint nom... ne refusez pas de venir avec ce prestre et ne le laissez point seul, tout ainsi comme si c'était quelque criminel; car il est détenu captif par les démons ; et sous sa robe vous le lierez d'une estole; et porterez avec vous des livres d'exorcisme, et s'il en est besoin vous l'exorciserez, afin de le préserver de Belzebuth et de tout l'enfer... » Et ainsi bien ligoté, ils le conduiront à la Sainte-Baume « où miracle se fera en luy, pourvu qu'il ne veuille point résister ».

Ah, plaise à Dieu que ces diverses opérations s'accomplissent sans difficultés ! — Ne vous occupez de rien, ordonne-t-on à Madame de Blancard; apprêtez seulement « quelque chambre à ces personnages qui viennent pour traitter une affaire de grande conséquence, *qu'il n'est point besoin que vous sachiez...* Et vous souvenez d'Abraham qui n'a pas disputé pour-

quoy ou comment cela se fera quand Dieu luy a dit : « Va, immole moy ton fils unique... » Peut-être craignait-on quelque résistance de la part de cette Mme de Blancard.

A la sœur Catherine de Gaumer on recommande également le silence : « Catherine, gardez-vous de la curiosité et ne conférez point touchant ce Prestre avec Mme de Blancard, et entre vous aussi n'en tenez point propos... »

Enfin on écrivit à sœur Cassandre de Bus, à Aix, pour l'engager à venir tout de suite ; car elle entendra et verra à la Sainte-Baume des choses admirables, qu'elle ne voudrait « pour tout l'or du monde » n'avoir vues et entendues. Il faut beaucoup de gens à la Sainte-Grotte et beaucoup de solennité, beaucoup d'amis. On fait appel à tous, aux pères Andrieu, Mathieu Arnouts, Andrieu Chicholle, à plusieurs autres sans doute, d'Aix, de Marseille, de tous les lieux et monastères de Provence. Et les émissaires se mettent en route, pleins d'espoir, semble-t-il.

*
* *

D'ailleurs, le R. P. Michaëlis est satisfait. D'Aix, où il prêche l'Avent, il écrit au P. Domptius, à la date du 16 décembre :

« La paix du Christ soit avec vous, Révérend Père. Je me suis réjouys d'entendre des nouvelles de vous et de l'œuvre que vous avez opéré envers ces deux possédées, que j'aprouve

volontiers et pour le présent, et pour le futur, et vous concède toute mon authorité, tant de premier Inquisiteur que de Vicaire Général. Expédiez bravement ces diables qui sont nos ennemis, et devant toutes choses, de nostre Dieu. Je vous laisse la disposition de toute cet affaire, comme ayant de la suffisance assez ; et j espère que je vous verray, Dieu aydant, après Noël. Et me recommande à vos prières, et du Père Vicaire, et du Père Cadri ; et dites au Frère Simon qu'il ne manque point à son devoir. Nous saluons votre Révérence. Vostre très affectionné en Nostre Seigneur, Fr. Sébastien Michaëlis[1] ... »

*
* *

Cependant tout ne se passe pas toujours aussi bien qu'on le voudrait en ces séances de la Sainte-Baume. Des impies doutent encore que Louise Capeau soit possédée et refusent d'ajouter foi à sa parole. Un jour, un Minime, religieux de l'ordre de Saint-François-de-Paule veut la faire taire, la traite de « misérable » — en la personne du démon Vérin, bien entendu — déclare qu'il « ne veut croire au Diable » ; et Louise le menace du bûcher, ce qui finit par le calmer et par apaiser le grand tapage[2].

Une autre fois, elle invective toute l'assis-

1. *Vocation des Magiciens*, t. II, p. 351.
2. *Hist. Admirable*, pp. 109-115.

tance, d'où viennent de s'élever des murmures désapprobateurs, et c'est Madeleine qui, à son tour, est houspillée de la belle façon : « Si tu ne te convertis dedans le jour de la Nativité du Seigneur, tu seras damnée éternellement et tu seras bruslée visve, et... tu n'échapperas pas de nos mains... N'es-tu pas très misérable que tu es cause que les Sabbats se font icy[1] !... »

Puis, calmée un peu, elle encourage sa rivale, — dont Marie, sera « l'advocate » en ce grand procès — et elle prononce l'éloge inattendu et enthousiaste de « Monsieur du Vair premier Président », « le plus brave solliciteur qui soit au Parlement d'Aix » (un illustre magistrat auquel on aura recours sans doute); puis elle se proclame le *sergent de Dieu* et crie « Honneur aux prêtres[2] ! »

Le même jour, 19 décembre, reviennent les émissaires. Ils rapportent de Marseille une mauvaise nouvelle. « L'affaire sembla fort étrange aux Pères Capucins » et ils n'ont pas voulu « procéder plus avant ». Tout d'abord, disent-ils, il leur faut l'avis du Père Michaëlis. Cela leur paraît d'autant plus nécessaire que, dans le même moment, il y a en la ville d'Aix, « certain possédé au Couvent des Capucins » qui dit tout le contraire de ce que disent les deux possédées de la Sainte-Baume, qui dit que Louis n'est pas Magicien et que Madeleine n'est

1. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. XI.
2. *Hist. Admirable*, pp. 150-154.

pas charmée[1]! On avait bien raison de se méfier de ces disciples de Saint-François! Ne viennent-ils pas tout déranger à présent, déclarer mauvaise la besogne qu'on a faite, prendre la défense de ce magicien maudit, de cet ennemi mortel de la Doctrine et de Sainte-Ursule! Mais, ne sont-ils pas des ennemis eux aussi, des ennemis cachés et dangereux. Franciscains et Dominicains n'ont jamais pu s'entendre! Et voilà maintenant possédé contre possédées, diables contre diables! Louise s'écrie : « Le diable qui est à Aix a été délégué par Lucifer pour rendre douteuse la vérité de cette affaire[2]! » On doit être terriblement contrarié en ce couvent de la Sainte-Baume. — Puis elle dicte au père Billiet une lettre pour un prêtre de la Doctrine dont la foi chancelle et dont le nom n'est pas cité. Qu'il vienne bien vite, cet incrédule, et il verra des choses toutes nouvelles[3].

Puis, le lendemain, elle discute violemment avec un « huguenot », venu là « en compagnie d'aucuns gentilshommes ». — « Celle que tu vois icy, dit-elle, est la fille d'un hérétique... son père, sa mère sont morts huguenots, et Monsieur de Beaucamp est son parrain; ... elle est charmée et a trois démons dans son corps. Ne pense pas icy disputer avec une fille... Ça venez, demandez ce que vous voudrez. » Il ré-

1. *Hist. Admirable*, p. 155.
2. *Vocation des Magiciens*. Tr. II, chap. III.
3. *Hist. Admirable*, pp. 161-162.

pondit : « Je ne demande rien ». « Vous serez bien tost satisfait », déclare-t-elle. Puis, peu à peu, comme elle le pousse, il se laisse prendre; il la questionne, sur l'Église, sur les saints, sur les prières des saints. On s'anime. Le huguenot dit : « Tais-toy, tu ne sçait que répondre, tu es un grossier. » Vérin risposte : « Aux diables tous ces gens icy qui ne vont aux Églises que pour commettre mille péchez... Ah misérable, tu ne mérites pas d'être illuminé... tu es pire que le diable ! ... tu mérites de mourir obstiné : lors, le huguenot s'en alla » — jugeant sans doute que le débat prenait une mauvaise tournure [1].

Et Madeleine eut une vision, tandis qu'on l'exorcisait : elle vit « deux diables en forme de serpens, qui tenaient chacun en leur gueule une âme [2] ».

On continuait à l'exorciser, la questionner, « la communier », la fouler aux pieds. Louise continuait à prêcher, sur des sujets divers — généralement d'actualité, en rapport avec la fête du jour — avec moins d'entrain pourtant, semble-t-il. De temps en temps, de loin, elle provoquait Gaufridy : « Qu'il vienne s'il est sage. » Mais il ne venait pas.

Le 20 décembre, le Père Jacques de Retz rapporta de la ville d'Aix, où il était allé prendre les ordres de son supérieur Michaëlis, une

1. *Hist. Admirable*, pp. 177-183.
2. *Id.*, p. 183.

bonne nouvelle : il annonça que le Grand Inquisiteur « avait consulté cette affaire à Aix, avec les Pères Capucins, et qu'il (en) avait mandé quelques-uns à Marseille pour prendre garde à cet affaire de si grand poids[1] ». La situation parut s'améliorer. Grâce à l'Inquisiteur, on avait imposé silence, enfin, à ce possédé d'Aix !

*
* *

Puis, le lendemain, arrive le Père Pierre d'Ambruc, ou plutôt d'Ambrun (originaire d'Embrun[2]), sous-prieur de Saint-Maximin, envoyé lui aussi par Sébastien Michaëlis. Louise, à cette occasion, prononce un panégyrique admirable de saint Dominique et des Dominicains, se réjouit — dit-elle — de cette venue du Père d'Ambruc, bien qu'en sa qualité de diable elle doive, en même temps, la déplorer[3].

Et, dès le lendemain, commence une grande et mémorable dispute, qui est une grande comédie, destinée à convaincre l'assistance de la possession de Louise Capeau.

Tout d'abord, le P. d'Ambrun dit qu'il ne « voit aucun signe qui le pût induire à croire que Louise fust possédée ». — « Cela me plaît (dit Louise) que tu ne le crois pas. »

1. *Hist. Admirable*, p. 218.
2. C'était assez l'usage de se baptiser ainsi du nom de sa ville natale.
3. *Hist. Admirable*, pp. 229-235.

— Premièrement, tu ne parles pas latin, remarque le Sous-prieur.

— « Dieu ne le veut pas et me contraint de parler en langue vulgaire », riposte Louise. Puis, peu après, elle prononce deux ou trois mots latins, ce dont elle paraît très fière. Elle a bien retenu la leçon.

— « Ah, s'écrie-t-elle, Louyse sçait tout cecy... Les Hérétiques ont coustume d'enseigner... à leurs enfants la langue latine ! »

Elle manie volontiers l'ironie en ses discours et sermons.

Puis elle revient à l'apologie de la Doctrine, qui fera de grands progrès, attirera beaucoup de monde, et dont les Pères « vivront comme des anges de Dieu ». Puis elle parle du Baptême, de l'Église Romaine, de l'Immaculée Conception — au sujet de laquelle elle prononça récemment des paroles imprudentes et peu orthodoxes — critique en passant la règle de Saint-François, enfin jure sur le Saint-Sacrement, sur le Père, le Fils, le Saint-Esprit, qu'elle a dit vrai toujours, que nul diable ne fit jamais serment plus valide.

Serment solennel, imposant autant qu'on le peut. Tout aussitôt, plusieurs assistants et importants personnages, les R.R. P.P. d'Ambruc et Romillon en tête, apportent leurs signatures en témoignage de ce qu'ils ont vu et entendu[1].

1. *Hist. Admirable,* pp. 235-245.

Louise Capeau est bien vraiment possédée. Nul ne doit plus douter d'elle. L'attaquer serait être impie, obstiné, hérétique.

Le lendemain, glorieuse, en cette Baume, elle prononce l'éloge funèbre d'Henri IV[1] : « O Henry, c'est la vérité que tu es en Paradis. Réjoüis-toy, Marie de Médicis, ayant eu cet honneur d'avoir esté épousée d'un roy qui est sainct en Paradis. Et toy aussi, si tu imites sa bonne fin, pourras estre une saincte. Et toy, Dauphin, maintenant Roy tendrelet, tu seras imitateur des bonnes conditions de ton père, qui avait grand soin de ton instruction... Il sera en France un autre Louys qui a esté canonisé. Réjoüis-toy, petit Roy, car tu as ton père au Ciel[2] ... »

Puis elle pérore au sujet d'un rayon de miel qui était tombé d'un arbre et qu'un des assistants vient d'apporter[3]. Puis elle ose critiquer encore Michaëlis, dont les sermons à Aix n'ont pas eu tout le succès désirable, Michaëlis qu'on allait entendre par curiosité, mais qu'on trouvait vieux ; — il a en effet soixante-sept ans[4] ; — et elle se vante d'être un diable incomparable, à qui Dieu a promis « diminution de peines[5] ».

1. Mort le 14 mai 1610.
2. *Hist. Admirable*, pp. 255-256.
3. *Hist. Admirable*, pp. 265-266.
4. *Id.*, p. 263.
5. *Id.*, pp. 266-267.

*
* *

Et voici Noël, la grande fête. Au fond de cette grotte aussi, on la célèbre — avec quelle ardeur et quelle solennité — au pied de cette roche sinistre, parmi les grands arbres où gémit le vent d'hiver. Madeleine, durant toute cette messe de minuit, demeure « couchée en terre... ayant esté estourdie par le diable[1] ». « Oyez et soyez attentifs, clame Louise Capeau[2], l'heure du grand jugement approche, car l'Antéchrist est né, depuis quelques mois, d'une Juive ! » « Louyse vrayement, ton père et ta mère sont damnez en Enfer[3]. » Ils sont tous damnés, et elle le déclare, son père, sa mère, son oncle, sa tante, presque tous ses parents. Mais « la Compagnie de la Doctrine Chrétienne et de S. Ursule, et l'ordre de Saint-Dominique fleuriront, *sans préjudice toutefois* des autres ordres, comme des Jésuites, et des autres[4]. »

Hosanna ! « tout l'Enfer est en désordre et n'a plus de forces... Louys le Magicien exorcisera; les maléfices de la maison de Sainte-Ursule cesseront, et toutes les filles seront délivrées hormis Louyse et Magdelaine, et faudra aller à Rome, où Verrine par la bouche de

1. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. XIV.
2. 27 décembre « jour de Saint-Jean ». — *Hist. Admirable*, p. 299.
3. *Hist. Admirable*, p. 302.
4. *Hist. Admirable*, p. 202.

Louyse, avec Magdelaine, fera des harangues[1]. » Quel rêve ! Aller à Rome ! Parler devant le Pape peut-être !...

Et le surlendemain, 29 décembre, c'est encore une joie plus grande; elle exulte, toute en sueur. — Le Magicien ! Voici le Magicien ! Il vient. Il est en route. Parbleu, elle le sait bien; tout le monde le sait à la Sainte Baume ! Et dans un élan d'ardeur incroyable, le « bourreau de Dieu » lance vers le ciel ces supplications qui semblent un chant triomphal : « Grand Dieu, je vous offre tous les sacrifices qui ont été offerts depuis le commencement du monde, je vous offre tous ceux qui se présentent et présenteront à votre Majesté, jusques à la consommation des siècles, et le tout pour Louys. Je vous offre aussi tous les pleurs et toutes les pénitences de tous les Saints et Saintes... le tout pour Louys. Je vous offre toutes les prières... Je vous offre toutes les extases, et ravissements, tant des hommes que des Anges... le tout pour Louys[2]...

C'est le matin, après la Messe. Le ciel est triste. Il fait froid sur ces hauteurs[3].

1. *Hist. Admirable*, p. 305.
2. *Hist. Admirable*, pp. 316-317.
3. *Id.*, p. 316, et *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. VII.

X

PRISONNIER D'ÉGLISE

Pourtant cette journée passe; puis celle du lendemain 30 décembre. Messire Louis ne paraît pas.

Louise s'impatiente. Le R. P. Doms aussi. Il s'excuse même de cette impatience, à l'exorcisme du matin, s'humiliant « devant tous, demandant pardon aux assistants pour quelque impatience publique qu'il avait commise le jour précédent[1] ».

Enfin, dans la nuit — alors qu'il « était l'heure de neuf heures du soir » — par les mauvais chemins, sous la pluie, sous la neige, arrive le R. P. Michaëlis « revenant d'Aix, de prescher l'Avent, avec son compagnon le P. Anthoine Boilletot et le Maistre du chapitre d'Aix[2] ». — « Tout l'Enfer, dit Louise le 31 décembre, a de-

1. *Hist. Admirable*, p. 321.
2. *Id.*, p. 324.

mandé de la pluye, et hier de la neige, pour empescher tes œuvres » (les œuvres de Dieu)[1]. Il faisait donc, ce 30 décembre, dans les montagnes de la Baume, un temps fort mauvais.

Et le P. Michaëlis, en entrant, fut surpris désagréablement : il « estimait que Louys fust déjà venu[2] »; et Louis n'était pas là.

*
* *

Louis, appelé à Aix instamment par une lettre du R. P. Antonin de Paris, capucin du couvent d'Aix — un de ces capucins auxquels s'était adressé le Grand Inquisiteur — appelé non seulement par le P. Antonin, mais aussi de la part du R. P. Michaëlis et de Messire Antoine Garandeau « docteur en théologie, vicaire général du sieur Archevêque d'Aix », Louis Gaufridy n'avait pas cru pouvoir se dispenser de répondre à une convocation émanant de telles personnes.

Il s'était donc rendu à Aix — le 28 décembre[3] — d'abord près du Fr. Antonin, au couvent où ces Capucins étaient établis depuis l'an 1585, sur le chemin de Puy-Ricard, hors la ville[4];

1. *Vocation des Magiciens*. Traité II, ch. VII.
2. *Hist. Admirable*, p. 324.
3. Pour ces faits : Inform. février-mars 1611. Dépos. Antonin de Paris.
4. Lieu où se trouvait la chapelle rurale de N.-D. de Consolation, où se trouvent aujourd'hui la Chapelle et l'hôpital Saint-Jacques. ROUX-ALPHÉRAN, *Op. cit.*, t. II, pp. 467-468.

puis, avec ce Fr. Antonin, il était allé à l'Archevêché, où résidait le R. Michaëlis pendant son séjour en la capitale de Provence[1]; et là, en présence du sieur Vicaire Général, de ce frère Antonin et du père Théodore, vicaire des Capucins d'Aix, comme on l'accusait, il avait essayé de se défendre. Il désirait se confesser, disait-il, au R. P. Michaëlis; il lui raconterait « des choses plus grandes que cela », et ainsi l'on jugerait « qu'il serait un grand fou s'il ne disait le reste ». Ces paroles semblent assez vagues; elles furent rapportées aux juges du Parlement par le P. Antonin le 25 février 1611. Sont-elles vraiment celles dont se servit Messire Gaufridy? Dans tous ces débats le P. Antonin paraît bien mal disposé à l'égard du Magicien.

Quoi qu'il en soit, Louis ne se confessa point au Grand Inquisiteur; il fut envoyé à la Sainte-Baume.

Le Père Antonin de Paris était chargé de l'accompagner. Il emmena avec lui un autre capucin, le Père Bonnard. Ils se mirent en route, tous trois, le 29, se dirigeant vers Saint-Maximin et la Sainte-Baume, puis on ne les revit plus[2].

... Ils n'arrivaient pas. Le R. P. Michaëlis s'inquiétait peut-être, s'étonnait tout au moins.

1. Même déposition Antonin de Paris.
2. Inform. fév.-mars 1611, dépos. Boiletot, Billiet, Antonin de Paris.

« Louys, que tardes-tu tant de venir, criait la Capeau ? O Capucins, Capucins marchez vite; mais vous direz que vous estes nuds-pieds et qu'il vous est impossible d'arriver. Tout l'Enfer a fait venir la pluye aujourd'hui, et hier, et ce, ô Dieu, pour empescher vostre œuvre; mais vous êtes tout puissant et pouvez faire obéyr toutes les créatures, mesmes les plus rebelles[1]. »

La nuit venait... Enfin il apparut !

*
* *

Il arrivait, avec ses deux capucins. En outre, on voyait à ses côtés le R. P. d'Ambruc, sous-prieur, qui s'était joint à eux en route, à Saint-Maximin où ils s'étaient arrêtés. Cet arrêt sans doute avait été la cause du retard. Et puis, ce temps était si mauvais[2] !

Quelle fut l'impression générale à l'arrivée de ce « sorcier », comme disaient la plupart des gens réunis là ? Ceux qui ne croyaient pas à l'innocence, à la vertu de ce prêtre — et ils étaient, selon toute apparence, en majorité à la Sainte-Baume — devaient avoir peur, redouter le contact du Magicien, ses regards, tous les maléfices qu'il répandait à volonté autour de lui. L'émotion fut grande assurément quand il pénétra dans ce petit monastère, dans cette grotte.

1. *Hist. Admirable*, p. 326.
2. Dépositions précédentes ; et *Hist. Admirable*, p. 328.

Il était neuf ou dix heures du soir. Louise criait qu'il fallait amener le Magicien. Le R. P. Michaëlis, le P. François Billiet, Messire Gombert prêtre séculier de Notre-Dame-de-Grâce, approuvèrent cette façon de voir. Messire Gaufridy fut appelé. Il vint. Alors on trouva bon qu'il exorcisât lui-même ces deux possédées[1]. Louise ne l'avait-elle pas dit, que Louis exorciserait à la Sainte-Baume !

Mais il ne savait pas exorciser. On lui présenta l'étole. Il la prit « comme nouveau et épouvanté, le visage changé et comme blême ». Que voulait-on ? Vraiment il ignorait les règles prescrites. On ne faisait point d'exorcismes aux Accoules. Il « s'enquérait de pas à pas, et quasi de mot à mot » auprès du Père Michaëlis, auprès du Père Antonin, « de ce qu'il devait faire et dire, ne faisant aucuns interrogats, lisant seulement et sinplement, et assés mal, dans le livre des exorcismes ». Et, dès qu'il commença, les deux filles, Louise et Madeleine, « se mirent à rire et à cheoir toutes les deux avec admiration », se moquant de lui, disant : « *Eh ! qui aurié jamais dich que Louys nous aguesso exorcisat ?* » — « Eh ! qui aurait jamais dit que Louis nous eût exorcisées ? » Et Madeleine, dit le Père Boiletot, riait plus fort et se moquait plus que Louise. Cependant, interrogée le 21 février 1611, la pauvre de Demandolx

1. Même inform. Même dépos. Boiletot.

dit qu'à l'arrivée de Gaufridy elle « se sentit beaucoup plus agitée et travaillée que auparavant » et que, ayant été exorcisée par lui, « elle se sentait percluse de telle sorte qu'elle ne luy pouvait rien dire [1] ». Cette attitude nous paraît bien plus naturelle et explicable.

Quant à Louise, elle employa une ruse excellente, dont elle n'était peut-être pas l'inventeur. Elle lui posa quelques questions, à lui l'exorciste. Délibérément, à brûle-pourpoint, elle lui demanda « s'il croyait que Dieu fût tout-puissant, et que l'Église, par la puissance que Dieu luy a laissée, puisse contraindre les démons de dire la vérité », enfin si le Diable peut « faire un serment recevable lorsqu'il est abjuré de la part de Dieu et de son Église ». Toujours il répondait : Oui. Alors, étendant la main sur le Saint Ciboire, solennelle, elle prononça : Eh bien, je jure que Louis Gaufridy est un magicien. Il protesta, il jura sur le ciboire, lui aussi ; il jura peut-être en des termes familiers et imprudents, — ayant coutume de ne pas bien peser ses expressions, le jovial abbé Gaufridy ; — il fut maladroit, perdant un peu la tête, étourdi par cette accusation stupide et terrible, emporté par un instinctif mouvement de révolte. On affirma qu'il avait dit : « Si je suis sorcier, je veux bien me donner *à tous les mille diables* [2] »

1. Interr. précité, 21 février 1611.
2. Même inform. dépos. Billiet, Antonin de Paris et Gombert.

On en profita, cela va sans dire. N'avait-il pas avoué qu'il était magicien. Il se donnait à tous les diables ! Louise dut triompher. Il « se retourna vers les Religieux, pour sçavoir s'ils croyaient ce témoignage (de Vérin), mais pas un des religieux ne luy donna de réponse[1]. » Et, comme on se disposait à sortir de l'église, la possédée Capeau se mit à crier, s'adressant au Père Michaëlis : « *Puisque Dieu ta mes en man Lou Prince deis Magiciens garde te ben de Lou leissa escapa, car Dieu t'en demandarié compte,...* fais le enfermer dans la pénitence car le temps est venu auquel il faut qu'il se convertisse par amour ou par force. » A quoi, continue la sœur de Gaumer, « Gaufridy estait présent qui ne dit jamais rien et ne fit aucun semblant d'être fâché[2] ».

Ce lieu de la Pénitence était la partie postérieure de la grotte, celle située derrière le maître autel, dans la grotte haute, et où se trouve la grande statue couchée de la Madeleine. Ce lieu avait une porte de fer et fermait à clef[3], il était donc un lieu sûr. Du reste, le prisonnier n'avait nullement l'intention, sans doute, de s'échapper. Il était trop certain de son innocence et comptait trop sur le dénouement raisonnable de cette aventure. Deux prêtres, en outre, devaient le garder, couchant avec lui dans la Pénitence ;

1. *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur de Gaumer.
2. Même inf. dépos. Sœur de Gaumer.
3. *Hist. Admirable*, p. 330.

deux autres, couchés en dehors, dans la partie antérieure de la grotte, compléteraient le peloton de surveillance[1].

Il demeura donc là, avec le P. Billiet et le P. Boiletot, du couvent royal de Saint-Maximin, chargés de « l'assister et l'accompagner ». On lui apporta une paillasse. Mais, environ deux heures plus tard, il se plaignit; il avait froid, disait-il, dans cette humidité, auprès de cette fontaine; il « se voulait chauffer » — ce qui fit « qu'ils descendirent tous ensemble au réfectoire », à la satisfaction générale sans doute.

D'autres incidents, du reste, marquèrent cette nuit du 31 décembre au 1er janvier. Le P. Boiletot, « endormy auprès du feu » fut maléficié par ce dangereux magicien: tout à coup « il se sentit les bouches ointes dessus et dessous ne sachant de quoi », d'une « espèce de graisse »; il s'en inquiéta fort, naturellement, se frottait « d'un costé et puis de l'autre », s'en alla s'asseoir sur un autre banc, à l'autre bout de la chapelle, « s'endormit derechef et reposa environ deux heures, ou une heure », et, au réveil, se retrouva « les lèvres ointes » comme devant, « les bouches toutes gattées tant dessus que dessous,... coriasses... », dans un état extraordinaire. D'ailleurs il « s'y forma comme de rogne » et elles demeurèrent ainsi cinq ou six jours. Alors, aussitôt levé, il raconta

1. *Hist. Admirable*, pp. 330-331.

le fait à son compagnon et ils décidèrent d'interroger leur prisonnier. « Serait-ce point vous qui m'avés fait cecy ? » demanda le pauvre Boiletot, montrant ses lèvres gercées, au vindicatif et terrible Messire Louis ; « est-ce point quelque charme ? » Et Gaufridy « se mit à rire » — ce qui prouvait bien la noirceur de son âme et qu'il était l'auteur de ce vilain tour[1].

*
* *

Puis le lendemain, 1er janvier 1611, grande réunion et conciliabule important dans la Chambre Royale — celle sans doute où avaient logé des Rois de France. Michaëlis est là. Autour de lui se sont rangés le sous-prieur Pierre d'Ambruc, le capucin Antonin de Paris, avec un de ses confrères, son compagnon Bonnard peut-être, Antoine Boiletot, Messires Gombert, de Retz, Baubert. Il s'agit de vérifier les précédents actes, inscrits par les P. Domptius et Billiet, d'exclure à l'avenir ces deux Pères des Conseils que l'on tiendra et de séparer les deux possédées Madeleine et Louise. Le Grand Inquisiteur n'est plus aussi satisfait, paraît-il, du P. Domptius et de la façon dont il a conduit ces exorcismes, avec sa Louise Capeau qui fait tant de tapage. Elle est très attaquée. Et puis, elle s'est moquée du R. P. Michaëlis, de sa

1. Même inform. Dépos. Boiletot.

vieillesse, du peu de succès de ses prédications. Il importe de donner à ce procès une allure plus sérieuse. Le P. Michaëlis veut désormais « procéder juridiquement, mettant lesd. filles à l'Inquisition, afin de connaître et voir ce que c'était de tout ce fait, en voulant tirer, dit-il, la pure vérité ».

Le P. Domptius fut très irrité — lui si violent par nature. — Prosterné aux pieds du Grand Inquisiteur, « selon la façon de son ordre », en présence des PP. Capucins, mais « tout courroucé », il « demanda licence de s'en retourner en sa province, » et son intention était (déclarait-il) de s'en retourner, parce que le P. Michaëlis ne voulait (pas) qu'il assistât au Conseil, n'y ouïr et examiner sur ce qui avait été dit par Verrine[1] ». On lui avait dit aussi, paraît-il, « qu'il était un superbe, un désobeyssant, un ambitieux, un désireux de vaine gloire, qui ne cherchait que soy-mesme en toutes ces choses, qu'il était trop facile à croire... ». Enfin il avait été « agacé en diverses manières ». Louise, rageuse, criait « qu'elle ne devait pas être tant méprisée[2] ». Pourtant il ne partit pas.

Puis, le même jour, en cette Chambre Royale, Gaufridy fut de nouveau confronté à Madeleine, en présence de Michaëlis et de plusieurs autres. Louise, fort tapageuse suivant sa coutume, et aujourd'hui plus énervée que d'ordinaire, avait

1. *Hist. Admirable*, pp. 331-332.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. IX.

été réprimandée, puis renvoyée; Madeleine demeurait seule. Et elle en était fière. Enfin, on l'avait donc délivrée de sa rivale, et maintenant on s'adressait à elle, toujours. Elle se montra loquace, plus folle encore et plus menteuse que d'habitude, attaqua furieusement ce messire Louis que, la veille, elle n'osait regarder, — « se fermant les yeux, dit *l'Histoire Admirable*, afin de ne le voir, ayant horreur de voir un trompeur, un magicien, un homme détestable comme il était[1] ». Elle n'éprouvait plus à son égard les mêmes sentiments, sans doute. Elle déclara qu'il était la cause de tout son malheur, qu'il l'avait séduite, trompée, charmée, « menée en ce labirinthe », qu'il lui avait donné un *Agnus Dei*, une pêche, « plusieurs autres choses concernant le mal[2] », un gentilhomme aussi, pour la conduire, un gentilhomme vêtu de vert et qui n'était autre que Belzébuth, et qu'il l'avait transportée sur une montagne de Marseille, à la Synagogue, et baptisée, ointe, marquée, « connue charnellement[3] »...

A toutes ces accusations il ne répondait rien, « sinon qu'elle était une folle[4] », « une mauvaise fille, qu'il ne l'avait jamais touchée », « qu'il ne sçavait rien des charmes ny de la magie[5] ». Et il affirmait « qu'il ne sortirait de la

1. *Hist. Admirable*, p. 330.
2. Même inform. dépos. Gombert.
3. *Id.*, dépos. Antonin de Paris.
4. Interr. Madeleine, 21 février 1611.
5. Même dépos. Antonin de Paris.

Sainte-Beaume qu'il ne fût déclaré innocent[1]. »

*
* *

On essaya cependant de moyens variés pour lui tirer des aveux. Le P. Romillon, menaçant sourdement, lui disait « qu'ils étaient trois ou quatre prêtres, sans en nommer aucun, qui avaient juré la ruine de la Congrégation[2] ». Messire Gombert, de Notre-Dame-de-Grâce, s'approchant de lui, un jour, et « le retirant un peu à part », « commença de l'exhorter de penser à son âme... s'il était coupable de ces crimes... luy promettant toute sorte de charitables amitiés, et de tenir secret ce qu'il luy dirait »; et il ajoutait que plusieurs prêtres convertis avaient été pardonnés.

— Je le sais, dit Gaufridy, et je le crois d'autant plus que, moi-même, j'ai autrefois « sauvé la vie à un prêtre », lequel avait commis « quelque sacrilège ».

Ce prêtre n'était pas loin, et messire Gombert le connaissait bien; c'était son collègue l'abbé Charles Paul (ou Pauly), de Notre-Dame-de-Grâce, lequel « trois ou quatre ans avant le décès du feu sieur Évêque de Marseille » (Frédéric de Ragueneau, mort assassiné le 26 septembre 1603; — c'est-à-dire vers 1599 ou 1600) avait été fort inquiété et en mauvaise posture,

1. *Hist. Admirable*, p. 332.
2. Récolement précité, 8 mars 1611, dépos. Billiet, Pièce K.

accusé de libertinage, d'ouïr des femmes en confession « à des heures suspectes, et *tout le long de la nuit* » dans la maison d'un de ses confrères, et pour ce motif menacé d'emprisonnement par l'évêque. Messire Gaufridy, chargé par Monseigneur de faire arrêter ce Charles Pauly la première fois qu'il le rencontrerait à Marseille, avait prié son supérieur de l'exempter de cette mission et prévenu charitablement son confrère libertin, « pour ce qu'il ne voulait pas (disait-il) faire ce mauvais office » (de policier)[1]. Ce messire Charles Pauly, aujourd'hui, ne craignait cependant pas de venir accuser de magie son protecteur.

Ce jour-là donc, messire Gombert ne put rien obtenir du sorcier Gaufridy. Mais il revint à la charge. « Durant deux ou trois jours » il dit à messire Louis « de se prendre garde », qu'un prêtre d'Ollières l'accusait de magie, qu'on était résolu à « mettre cette affaire en justice », qu'il devrait au moins « prendre quelque expédient pour guérir ces dittes filles ». Louis répondit qu'il n'y pouvait rien, qu'il ne connaissait pas de remèdes, « que Magdelaine ne serait jamais guérie tant qu'elle croirait que ce fut luy qui lui eût donné ce mal ». Il ajoutait qu'il eût mieux valu reconduire ces filles à Marseille, dans quelque bastide, et demandait à confesser Madeleine.

1. Même Récolement, 8 mars 1611. Dépos. Charles Paul, Pièce K.

Le prêtre Gombert promit de soumettre la requête au P. Michaëlis ; mais le P. Michaëlis « ne trouva pas cela à propos [1] ».

Puis on décida de faire prononcer au bénéficier des Accoules « une abjuration et renonciation solennelle » par laquelle il renoncerait à tous les diables avec lesquels il pouvait avoir contracté directement ou indirectement. Il accepta. — Pourquoi pas ? — Il était un homme docile, un prêtre respectueux de ses supérieurs. Et puis, ne se savait-il pas innocent !...

Avec « tous les Pères religieux et prêtres » il se rendit à la chapelle, monta les degrés menant à l'autel de Notre-Dame, s'agenouilla tout en haut, au pied du tabernacle, ayant en main la formule d'abjuration que venait de composer et d'écrire le P. Antonin de Paris. Madeleine et Louise étaient derrière lui, prosternées elles aussi. C'était ce samedi 1er janvier, vers neuf ou dix heures du soir, à la clarté fumeuse des cierges. Et Louis, à genoux, tenant en main la formule, « la prononça haut et clair avec démonstration de grande assurance... », dit le frère Antonin. Et, comme il parlait, Madeleine et Louise, paraît-il, riaient, hochaient la tête, l'invectivaient : « *Tu non lou dises pas de bon cor*. (Tu ne le dis pas de bon cœur). Tu invoques les diables. Tu en as assez dans ton corps [2] !

1. Même inform. dépos. Gaspard Gombert.
2. Même inform. dépos. Antonin de Paris.

« Convertis-toi ! Convertis-toi ! » criait Louise. *Amen* prononçait-elle après chaque abjuration[1].

Ensuite on donna l'étole au P. François, dominicain. Il fit une exhortation à Louis. Et Madeleine « estait enlevée par le démon ». Et dans cette Sainte-Baume c'était une étrange agitation, parfois un grand tapage ; « le Sabbath (comme disait Louise) se célébrait dans la chambre ; les Magiciens et Magiciennes étaient portés dans l'église pour assister aux exhortations ». Et, cette nuit-là, comme la précédente, « le prestre Loys dormit au lieu où la bien-heureuse Marie-Magdelaine avait fait sa pénitence ; d'autres prestres montaient la garde ; et toujours il se montra endurcy[2] ».

Comme on les détestait, ces Magiciens et Magiciennes, amis de Louis Gaufridy ! Venus « invisiblement à la Sainte-Baume », ils y « laissaient de mauvaises senteurs et jettaient sur les uns et sur les autres d'onctions et poudres » dont plusieurs furent malades, notamment la sœur Catherine Ravelle[3]. — Ils avaient du courage, en tout cas. Il en fallait pour combattre ces moines, ces prêtres, ces dominicains et capucins, un Michaëlis, un Romillon, un Domptius, même une Louise Capeau, pour s'exposer à être accusé de magie à cette époque, alors qu'une semblable accusation conduisait au bû-

1. *Hist. Admirable*, pp. 332-333.
2. *Vocation des Magiciens*. Tr. II, chap. IX.
3. *Hist. Admirable*, p. 344.

cher, par toute l'Europe, tant de milliers de pauvres gens... Combien il en flottait, de ces diables, dans les ténèbres mystérieuses et l'air puant de la grotte. Combien il s'en glissait dans les anfractuosités de ces roches. Et comme ils s'agitaient ! Et comme on les voyait !...

*
* *

D'ailleurs, à Marseille, en ce même temps, on ne restait pas inactif. Le Grand Inquisiteur avait écrit à M. le Procureur Général du Roy, le priant de faire visiter au plus tôt « la chambre, antichambre et cabinet de messire Loys Gaufridy » afin d'y découvrir les fameuses cédules. Pour beaucoup de magistrats, les prières de M. le Grand Inquisiteur étaient des ordres ; le procureur général obéit donc, envoya l'un de ses subordonnés, Me Louis Vento, protonotaire apostolique, en compagnie d'un certain Jacques Carenne, « professeur en sainte théologie, religieux et gardien de l'Observance de Marseille », faire la perquisition désirée. Les deux émissaires s'acquittèrent de leur mieux de la mission qui leur était confiée, fouillèrent, bousculèrent, palpèrent tout, coupèrent même en deux un *Agnus Dei* resté dans quelque boîte, ne trouvèrent absolument rien de suspect, « rien qui ne fût convenable à un bon chrétien

et digne d'un homme d'église... aucune chose qui fût approchant de la magie[1] ».

Ce sorcier avait-il donc fait tout disparaître avant de quitter Marseille? Pourtant ces diaboliques cédules existaient, et il devait les avoir!...

On l'exorcisa — lui aussi. Il consentit docilement à ce qu'on voulait, s'agenouilla devant l'autel, tandis que le P. Antonin prononçait les paroles accoutumées, inquiétantes, apposait la croix et les reliques. Il eut en cette circonstance, paraît-il, une tenue qui scandalisa beaucoup de personnes. Grave, à genoux au pied du tabernacle, « il ne fit jamais (dit le P. Antonin) aucun signe de dévotion », demeurait là, immobile, « comme une statue ». Cette conduite sembla très scandaleuse et tout à fait significative.

Et comme Madeleine, exorcisée de nouveau, l'accusait encore, il répéta souvent : « C'est faux. Tout cela est faux[2] ». On lui parlait des cédules. Il disait : « Je ne sais pas. Je n'ai pas fait de cédules ».

Le lendemain matin, 3 janvier, il vint trouver le P. Michaëlis, dans sa chambre, et il pleura, — « faisant semblant de plorer (dit le doux Inquisiteur), toutefois ce n'estait qu'hypocrisie en son fait[3] ».

1. Inform. 19-20 février 1611, précitée, dépos. Me de Vento et Jacques Carenne, Pièce B.
2. Même inform. février-mars. Dépos. Antonin de Paris.
3. *Hist. Admirable*, p. 337.

Madeleine pleurait aussi, souvent, disait « ses prières avec beaucoup de dévotion et de larmes aux pieds de l'image de sainte Magdelaine au lieu de la Pénitence », tenait « plusieurs propos et discours de contrition avec des grands soupirs [1] ».

Louise continuait de pousser ses clameurs. — « Magdelaine est grosse ! Les Magiciens dorment perpétuellement avec elle. Elle est en un acte perpétuel d'impureté... Si tu continues à faire ainsi, Magdelaine, tu seras prise et bruslée visve avec le Magicien... Et ce que tu as dans ton ventre, c'est le Magicien qui te l'a fait ! Magdelaine, Magdelaine, encore huit jours et si tu ne te convertis, tu seras prise au corps, et la maison de ton père sera sans infamie [2]. » — On n'oublie jamais de mettre hors de cause la maison de Demandolx. — Et quand dans l'assistance on murmure, quand on s'efforce de la faire taire, elle hurle encore plus fort : « O Sodome, chose semblable n'a point été dite en toy ! » Et, debout parmi ces maudits Magiciens, en face de Louis qu'on vient d'appeler et qui rentre à l'église, elle se met à japper furieusement. « Ne vous estonnez point si j'abboye (dit-elle), car je vois le Loup [3]. »

Puis, une autre fois : « Seigneur, permettez-

1. Même inform. dépos. Cath. de Gaumer.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. XV.
3. *Vocation des Magiciens*. Tr. II, chap. IX ; et *Hist. Admirable*, p. 343.

moy que je parle Espagnol, Grec, car on demande toujours des signes, ou bien permettez que le Père Sous-Prieur, qui ne veut rien croire de cecy, soit borgne d'un œil, et ce père qui est capucin soit boiteux;... faites descendre le feu du Ciel [1]. » Le feu du ciel ne descend pas, et le bon compère d'Ambruc, sous-prieur, qui peut-être ne croit pas mais sait fort bien les moyens de faire croire aux autres, demeure gaillardement, et très heureusement, possesseur de ses deux yeux, excellents sans doute et clairvoyants ; de même, le Capucin se tient on ne peut mieux d'aplomb sur ses jambes. Et la terrible Louise vocifère : « Ah ! vous ne voulez pas croire mais vous croirez à la fin de l'histoire. Il faudra aller à Marseille, et en Avignon, devant Monsieur le Vice-Légat [2]. »

*
* *

On n'alla cependant point en Avignon ; l'on se contenta d'aller à Marseille.

Après bien des efforts, des exhortations et des admonestations, on était parvenu à obtenir de Madeleine un nouveau nom, celui du détenteur des précieuses cédules. Maintenant ce n'était plus le magicien lui-même ; inutile donc de retourner visiter sa chambre, son antichambre et son cabinet. Le dépositaire de ces pa-

1. *Hist. Admirable*, p. 345.
2. *Hist. Admirable*, p. 347.

piers diaboliques c'était un certain Biche, Dominique Biche, ex-vicaire aux Accoules, aujourd'hui prévôt en l'église collégiale Saint-Martin. Madeleine l'affirmait. Cet homme était le vrai « lieutenant de Gaufridy [1] ». On résolut donc d'aller le visiter à son tour, ou plutôt de visiter son domicile, ce qui donnerait peut-être des résultats meilleurs. Trouverait-on enfin ? — Et l'on s'efforça d'être plus habiles, cette fois. La première expédition avait été si déplorable !

Avant tout, il fallait un envoyé diligent, intelligent et discret. Il s'agissait de marcher vite, en silence, et de se procurer des appuis sérieux. On choisit un capucin encore. Le R. P. Michaëlis, à présent, songeait surtout aux capucins. Ah, ils pouvaient être de puissants auxiliaires, ces capucins fâcheux, et il importait de les flatter, de les mettre en avant toujours, de les engager dans l'affaire autant qu'on le pourrait, afin qu'ils ne puissent plus reculer, — ces terribles capucins, jaloux, si difficiles à tenir en bride, qui avaient, l'autre jour, inventé ces stupides révélations de possédé, à Aix ! D'ailleurs, il en était un, le Père Antonin de Paris, en qui le Grand Inquisiteur avait visiblement confiance. Cette confiance, il la lui avait témoignée plusieurs fois et elle ne devait point être feinte. Cet Anto-

1. Pour ces faits : Inf. février-mars 1611, dépos. Antonin de Paris ; inf. 19-20 février 1611, dépos. Dominique Berthe (c'est-à-dire Biche, Biche devenu Berthe par erreur du copiste) ; et Livre des Délibérations des Bénéficiers des Accoules, précité.

nin, amené d'Aix par Michaëlis, n'était-il pas, depuis quelques semaines, chargé des missions les plus diverses et les plus délicates.

Or, maintenant, il s'agissait d'une autre opération, très importante, exigeant de la souplesse, de la diplomatie, de la décision, et ce fut à lui qu'on pensa. D'abord, il irait à Aubagne, voir M. l'Évêque, alors en son château [1], — lui parler, prendre avec lui « résolution et quelque expédient... pour faire la recherche des cédules », et ce ne serait pas la partie la moins laborieuse de la tâche ; ensuite il faudrait se rendre à Marseille, visiter M. le protonotaire, le Capiscol de la Major, beaucoup d'autres, prendre des aides, aller chez le susdit Biche, bien secrètement, sans scandale, tout fouiller, tout explorer, saisir ces papiers enfin qu'on cherchait depuis si longtemps ! et les apporter. Une besogne, certes, méritoire, et qui demanderait beaucoup de soins. Le Père Antonin déclara, naturellement, qu'il était tout prêt à obéir.

Et comme il se disposait au départ — ce lundi 3 janvier 1611 — comme il était au réfectoire, achevant sans doute de dîner, « environ l'heure de Midy à une heure », il entendit tout à coup « des grands cris et esbayemens », provenant d'une chambre haute, située juste au-

1. Les évêques de Marseille étaient châtelains et barons d'Aubagne et, d'ordinaire, ils faisaient là de fréquents séjours.

dessus de lui. Cette chambre était habitée par Madeleine, et ces cris c'était Madeleine qui les poussait. Il monta, se rendit en hâte auprès de la possédée (bien que cela eut été défendu par le R. P. Michaëlis)[1]. Madeleine avait les yeux fixés vers « un certain endroit du plancher » et elle criait : « Biche ! Biche ! » C'était lui qu'elle voyait, lui le prévôt de Saint-Martin, lieutenant de Gaufridy. Elle voyait aussi une nommée Honorade et plusieurs autres sorciers...

Ensuite, le père Antonin, la jugeant plus calme, la quitta, « sortit de la chambre pour se préparer, et se mit en chemin, peu après alla coucher à Cujes (petite localité voisine), et le lendemain dîner à Aubagne avec le sieur Évêque, auquel il fit entendre tout ce que dessus... »

Quel accueil reçut-il de Mgr Turricella ? M. de Marscille n'aimait pas du tout ce tapage et il défendit — comme nous le verrons — « ce Messire Louis » prêtre de son diocèse. Toutefois il ne pouvait guère s'opposer ouvertement à cette enquête demandée par le Grand Inquisiteur. Il donna donc au capucin les « Lettres de commission » sollicitées. Elles étaient adressées à un certain Michaëlis, greffier de l'évêché. Les Michaëlis ne manquaient pas en

1. Seuls, paraît-il, pouvaient se permettre de pénétrer dans cette chambre, ceux qui avaient mission « d'assister » la maléficiée.

Provence, à cette époque, et nous en rencontrons plusieurs au cours de ce procès.

Muni de ces autorisations précieuses, le capucin se remit en route, gagna Marseille, s'en alla coucher à son couvent, car il se faisait tard et la nuit l'avait surpris chemin faisant. Mais le lendemain, « de bon matin », il reprit ses opérations, se rendit chez le protonotaire Vento, désigné aussi par l'évêque, chez le greffier Michaëlis, chez le sieur Capiscol de la Majour, qu'il ne rencontra pas, fit mander de la part de l'évêque le père Jacques Carenne gardien de l'Observance, ce même Carenne, qui avait récemment accompagné led. Vento en sa visite au domicile du magicien ; puis, tous quatre, Vento, Carenne, Michaëlis et le capucin, se dirigèrent, deux par deux — pour ne pas éveiller l'attention publique — vers la maison de messire Biche. Ils ne l'y rencontrèrent pas. Ils avaient sans doute bien pris leurs dispositions pour cela. Ils se firent livrer « les clefs de la porte de la rüe », fermèrent tout afin que personne ne pût entrer; ensuite, bien tranquilles, ils firent ouvrir « par la mère dud. Biche les coffres et caisses étant en la chambre », visitèrent aussi le lit, la paillasse ; mais, hélas, ne trouvèrent rien, — absolument rien !

Ces cédules étaient insaisissables! De plus, une foule de gens, à présent, prenaient la défense du magicien. Frère Antonin de Paris le constata bien vite.

Aux Accoules, où il s'était rendu après ses investigations infructueuses, plusieurs prêtres, chanoines et dignités[1] attestaient l'innocence, la vertu de leur collègue. Chez le sieur Louis de Vento[2], lieutenant assesseur du sénéchal de Marseille, où il dînait ce jour même, au retour de son expédition, il vit se présenter encore d'autres prêtres, « cinq ou six dignités ou chanoines » des Accoules, qui venaient dire à la justice et dire au capucin tout le bien qu'ils pensaient du jovial abbé Gaufridy, si gai, si brave homme et si saint prêtre. Puis ce furent d'autres visiteurs, plus importants encore : le lieutenant Bausset — Nicolas de Bausset, lieutenant du sénéchal, ce même Nicolas de Bausset qui, peu d'années avant, avec le corse Pierre Libertat, avait délivré Marseille du joug de Casaulx et remis la ville au pouvoir du roi de France — le sieur de Saint-Chamas et six autres. Tous venaient affirmer l'honorabilité parfaite de « Messire Louis ». Et il fallut coucher par écrit leurs attestations. Puis ce fut le tour des femmes. « Dix-huit ou dix-neuf damoiselles » entraient, « toutes lesquelles baillarent leurs noms, âges, qualités, et le nom de leur confesseur » qu'il fallut écrire aussi, toutes certifiant « que led. Gaufridy était fort homme

1. *Dignités* : « Bénéfices qui donnent prééminence dans le Chœur au-dessus des simples chanoines... Personne qui possède ces sortes de bénéfices. » — TRÉVOUX.

2. Un autre Louis de Vento, sans doute parent du protonotaire apostolique.

de bien et qu'il leur avait appris beaucoup de choses, et que si elles avaient accompli ce qu'il leur avait enseigné, elles auraient fait beaucoup plus de pénitences. »

Frère Antonin « ne se souvient du nom » de toutes ces femmes, dit-il, quand on l'interroge, six semaines après, au sujet de ce voyage. Il se rappelle seulement « trois demoiselles de Libertat, lesquelles parlaient de Gaufridy avec démonstration de beaucoup d'affection ». Il croit en outre « que l'assemblée des dites Dames fut procurée par la Dame lieutenante Vento, laquelle il reconnut par-dessus toutes affectionnée à l'endroit dud. Gaufridy ». Le père Antonin de Paris avait dîné là dans un milieu quelque peu hostile aux démarches qu'il faisait et favorable au Magicien des Accoules. Cependant il inscrivit tout ce qu'on voulut bien lui dire. — Pour le cas, pensait-il, que l'on fera de tous ces papiers ! A peine sait-il même ce qu'ils devinrent, et quand on lui en parle, au cours de l'information de février-mars 1611, il dit qu'ils furent remis, *croit-il*, « entre les mains dud. protonotaire Vento[1] ».

En effet, on ne tint pas grand compte, à la Sainte-Baume, de toutes ces paperasses. Pourtant le lieutenant de Bausset, le sieur de Saint-Chamas, la lieutenante de Vento, les demoiselles de Libertat devaient avoir quelque auto-

1. Même inform. Dépos. Antonin de Paris.

rité en Provence et jouir de quelque considération ; les demoiselles Libertat notamment, parentes de cet illustre Pierre Libertat auquel Henri IV écrivait, du camp de Rouy, le 6 mars 1596 : « Cher et bien amé, Vous avez fait un acte si généreux pour la liberté de votre patrie, et de vos Concitoiens, que quand nous n'y aurions aucun intérest nous ne laisserions d'estimer et loüer vostre vertu, par où vous pouvez croire ce que vous devez espérer du service que vous nous avez fait en cette occasion... Au moïen de quoy nous vous asseurons, premièrement que nous vous en saurons bon gré à jamais, et le reconnoistrons envers vous et les vostres éternellement[1] »... Mais Henri IV, il est vrai, était mort.

Et le Père Antonin reprit le chemin de la Sainte-Baume, les mains vides, avec seulement ces attestations en faveur de celui qu'on voulait perdre.

*
* *

Cependant, captif au fond de cette grotte maussade, se sentant environné d'ennemis dangereux et implacables — auxquels pourtant il n'avait fait aucun mal — ignorant les événements heureux qui s'accomplissaient à Marseille en ce moment même, le magicien

1. Voir cette lettre *in extenso* à l'*Appendice*.

était triste. Tant de pensées fâcheuses le hantaient!

Au réfectoire, il mangeait à peine, n'ayant point d'appétit, « laissait tout sur son assiette ». Pendant les repas, selon l'usage, on faisait la lecture, et ces lectures étaient inquiétantes, singulièrement appropriées; par un hasard étonnant et tout à fait providentiel, presque toutes, elles avaient trait à la conversion des pêcheurs, aux prophéties d'Ezéchiel; pourtant il demeurait endurci[1]. Il pâlissait lorsque le P. Boiletot l'exhortait à repentance. Il ouvrait souvent la fenêtre de ce réfectoire, qui maintenant lui servait de prison, et il y restait longtemps accoudé, « et ce parmy les grands froids de l'hyver ». Ou bien il se promenait dans le petit jardin, la tête basse[2], et l'on comprenait bien qu'il s'entretenait avec les diables.

Le Père Antonin de Paris revint dans l'après-midi du vendredi 7 janvier, — avec ses mauvaises nouvelles, qui étaient de bonnes nouvelles pour Messire Louis. Mais les apprit-il? On se garda bien, sans doute, de les lui communiquer.

Trois ou quatre heures plus tard, « vers la nuit », se présentèrent à la Sainte-Baume plusieurs importants visiteurs. Leur venue dut produire quelque émotion. C'était Messire Louis de Vento protonotaire apostolique, Messire

1. *Hist. Admirable*, p. 350.
2. *Id.*, 2e partie, p. 51-52.

Pinelly, grand-vicaire de Monsieur l'Évêque, le Capiscol de la Major, « un appelé M. de Saint-Martin prêtre de Notre-Dame-de-Grâce, un laïc appelé Beau et le secrétaire dud. Sieur Évêque ». Ils étaient envoyés par Mgr Turricella. Ils avaient pour mission de ramener à Marseille Messire Louis Gaufridy. Quel coup ! On enlevait le Magicien[1] !

1. Même inform. dépos. Antonin de Paris ; et *Hist. Admirable*, pp. 350-352, et 2e partie, p. 9, note.

XI

SABBATS ET FOLIE

Ils passèrent la nuit en ce lieu. Puis tous, ils partirent le lendemain 8 janvier, dans l'après-midi. Ah certes, la surprise fut grande, le désarroi considérable dans le camp du Père Michaëlis. La défaite avait produit des dissentiments profonds. On s'accusait mutuellement de maladresse, de faiblesse, d'imprévoyance. Le flamand Domptius surtout était attaqué. Il avait, disait-on, mené toute cette affaire de la façon la plus inhabile, et la plus condamnable, avec sa Louise Capeau ! Il fallait revoir tous ces fameux cahiers, et les éplucher. Le P. Michaëlis les réclamait, « pour faire sçavoir la vérité à la Cour du Parlement d'Aix », affirmant que « Monsieur le premier Président du Vair et tous les autres Messieurs le désiraient. » Le P. Domptius prétendait conserver ses Actes et ne les livrer à personne, estimant qu'on vou-

lait les « déchirer ou brusler[1] ». Il les défendit si bien que, pour les prendre, il « fallut enfoncer la porte de sa chambre ». Il poussa des cris terribles et la lutte fut si violente qu'on en vint à l'emprisonnement. Oui, « led. P. Domptius estant ainsi fasché (dit Michaëlis)[2], fut mis à part (*sic*) en une chambre pour quelques heures ». Ensuite, quand on l'eut lâché, on le houspilla de la belle façon. Il le raconte avec amertume dans sa *Vocation des Magiciens et Magiciennes*[3] : « ... Abandonné de tous, il n'avait point avec qui il se peust consoler, et les mocqueries, les brocards, les hontes, les gros mots et les contradictions qu'il endurait en quelque part qu'il se trouvast, surpassaient le commun ». A cette fin, les ennemis et contradicteurs méditaient « déjà de faire casser en un synode tout ce qui s'était passé, y interposant l'hautorité du Révérendissime Évesque de Marseille, afin de déclarer avec plus grande authorité nul et vain tout ce qui s'était fait auparavant ».

Ceux qui veulent recourir à un saint-synode et à l'autorité de l'Évêque, ce ne sont pas les Pères Michaëlis et autres, comme semble le vouloir dire le Père Domptius ; ce sont les amis et défenseurs de Louis. Cela se comprend. Michaëlis, dans son *Histoire Admirable* et,

1. *Hist. Véritable et Mémorable*, t. IV, pp. 394-404.
2. *Histoire Admirable*, p. 351.
3. *Vocation des Magiciens*. Traité II, ch. XIV.

après lui, Domptius dans sa *Vocation des Magiciens* se sont efforcés de créer une confusion, de passer sous silence, autant que possible, les faits et gestes de Messire Gaufridy à la suite de sa victoire, de faire oublier cette victoire même, et conséquemment leur propre défaite, et ils sont, dans leurs récits, embrouillés à souhait. Toujours est-il que le bon flamand Domptius s'en alla, jugeant que pour le moment, il n'avait rien de mieux à faire. L'intervention de Monsieur l'Évêque ne mettait-elle pas fin à toute chose.

Il s'en alla sans ses cahiers, qu'on lui avait confisqués, se rendant, disait-il, à Marseille d'abord « avec ces Messieurs », puis en son pays de Flandre [1]. Mais en réalité il se dirigeait vers Avignon.

Ce voyage à Avignon avait un but important : Domptius voulait se plaindre de toutes ces avanies au R. P. Théologal du Révérendissime M. d'Avignon. C'est ce qu'il fit, — sans succès, hélas ! On l'écouta bien, dit-il, en ses allégations, mais on refusa « d'entendre à la poursuite ny à l'examen de l'affaire [2] ». — Non, le Révérend Michaëlis était un trop gros personnage. Et l'on renvoya l'infortuné Domptius à ce personnage lui-même, à son ennemi Michaëlis. N'était-il pas grand Inquisiteur de la foi en

1. *Hist. Admirable*, p. 351.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XIV.

toute la légation d'Avignon[1]. Domptius s'en retourna donc à Aix, porter ses doléances devant le sieur Garandeau, vicaire général du Révérendissime Archevêque, puis devant M. le conseiller Thoron. Mais le sieur Garandeau, à son tour, l'engagea fortement à revoir le Père Michaëlis, « auquel il appartenait », « son supérieur auquel il devait prester obeyssance ». En vérité, ce pauvre Domptius était bien malheureux. Alors il revint à la Sainte-Baume, se soumit « à tout ce que ferait led. P. Michaëlis comme Inquisiteur de la foi et son supérieur[2] ». La soumission dut être pénible. Le P. Michaëlis s'amuse visiblement en racontant cette petite histoire.

Quant au malheureux et imprudent Gaufridy, il ne sut pas profiter de sa victoire, ni se préserver pour l'avenir. Au lieu de pousser les choses vigoureusement et d'attaquer de front ses ennemis ébranlés, il s'en alla en Avignon, lui aussi, avec quelques amis, puis à Aix, ne put obtenir une déclaration établissant, de façon nette, son innocence, « sollicita aussi à Rome », dit la *Vocation des Magiciens*[3]. Sans doute se montra-t-il trop léger, et trop confiant, selon son habitude. Il crut que désormais nul n'oserait plus s'attaquer à lui. Il ne connaissait pas bien ce bon Père Michaëlis, ni le Père Romillon.

1. *Hist. Admirable*, p. 352.
2. *Id.*
3. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XV.

Il s'était jugé si fort, peut-être, au sortir de la Sainte-Baume ! « Les principaux de Marseille », dit la *Chronique des Ursulines*[1], le traitaient « avec tout l'honneur qu'eût mérité un innocent calomnié ;... la Sœur de Gaumer fut fort blâmée à son occasion, et ces Messieurs (les amis) voulurent obliger deux Capucins de défendre l'innocence du curé Goffredy, et de prescher ses loüanges dans la Chaire de Marseille ; mais eux s'excusèrent, disant qu'ils avaient ordre de leur supérieur de s'en aller autre part. On mena Goffredy comme en triomphe à Monseigneur l'Evesque de Marseille, qui était à Aubaigne ; lequel Goffredy protesta que ces filles, que l'on publiait possédées, n'étaient travaillées que de leur imagination. Et les Officiers de l'Evesque le priaient de détruire les Maisons de Sainte-Ursule, surtout celle de Marseille, et de faire mettre en prison les Religieux et les filles qui étaient à la Sainte-Baume. Un jacobin qui entendit ce projet les en avertit secrettement ; de sorte que les Religieux dirent la Messe à deux heures du matin, puis toute la troupe se retira vers Saint-Maximin, où personne ne voulait loger ces possédées. Enfin les Révérends Pères Jacobins les retirèrent par pitié dans leur sacristie, et puis un homme d'honneur les prit en sa maison[2] ».

L'alerte fut-elle aussi chaude ? Ni la procé-

1. *Chronique des Ursulines*. Vie de la Sœur de Gaumer.
2. *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur de Gaumer.

dure, ni la *Vocation des Magiciens*, ni l'*Histoire Admirable* ne la mentionnent. Il est vrai que Michaëlis, que son compère Domptius ne se soucient guère, d'habitude, de raconter les choses fâcheuses qui leur adviennent. La *Vocation des Magiciens*, l'*Histoire Admirable*, le Procès-Verbal aussi rédigé par Michaëlis et dont nous parlerons plus tard, pourraient contenir de fausses dates d'exorcismes destinées à masquer cette panique. Ils contiennent tant d'autres mensonges ! Mais ce départ en troupe, puis ce retour à la Sainte-Baume, quelques jours après, cette fuite honteuse, avouée, du Grand Inquisiteur de la foi, paraissent bien peu vraisemblables. Le P. Michaëlis ne se troublait pas pour si peu. La *Chronique des Ursulines*, qui se plaît tant à vanter l'abnégation et le dévouement de ses sœurs, de Sœur de Gaumer en particulier, n'a-t-elle pas dramatisé les faits ? En outre, il importe de noter ceci : cette grande détresse de Madeleine, sans gîte, recueillie par des moines, puis par un « homme d'honneur », c'est tout à fait la détresse de Madeleine en 1653, détresse révélée par le second procès, en 1653, et que ne devait pas ignorer l'auteur de la *Chronique* en 1673, Mme de Pomereu, quand elle publiait son livre.

En tout cas, Michaëlis et ses compagnons durent passer en ce temps-là, dans la grotte vénérée, des journées moins glorieuses. Un peu délaissés sans doute, blâmés presque uni-

versellement, environnés d'ennemis menaçants, ils connurent des heures difficiles, inquiètes. Les sabbats (autrement dit charivaris) continuaient à se célébrer, se célébraient de plus belle, autour de la grotte surtout, parmi les fourrés et les roches, par les sentiers de la montagne. C'était la nuit principalement. Dans les ténèbres, montaient des voix, « criant haut et confusément, ressemblant (à des) voix d'hommes, et de femmes, au-dessus de la Sainte-Baume, sans qu'on pût distinguer... ce qu'ils disaient... On voyait plusieurs lumières en la plaine qui est au-dessous de la Sainte-Baume... environ depuis les dix heures du soir jusques à environ les trois ou quatre heures du matin ». Les unes étaient plus grosses que les autres, et Madeleine disait que « l'une était de Loys, le prince des Magiciens, et la seconde de Biche son lieutenant[1] ». Ces lumières étaient « comme des torches » ; ces « hurlements et voix duraient environ deux heures ». Ce grand vacarme provenait de la « synagogue des sorciers ». Et ils entendaient cela tous, Michaëlis, Boitelot, Billiet, Romillon, Catherine de Gaumer[2]...

Et Louise, exaspérée par ces clameurs, jappait « comme un chien de parc, disant que c'étaient les loups qui revenaient encore[3] ».

1. Même inform. février-mars 1611. Dépos. Cath. de Gaumer.
2. *Id.* dépos. Boiletot.
3. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 8.

« Rétractez-vous, rétractez-vous (criait-elle), ô vous autres qui estes venus de Marseille... pour ramener d'icy le Magicien et le déclarer un grand saint homme et innocent.... Vous en verrez la fin. Le ver à soie ne fait que commencer, mais le tapis n'est pas encore fait[1]. » En effet, le ver à soie, inlassablement, faisait son œuvre.

Et Madeleine était en proie à des crises de plus en plus fréquentes, de plus en plus violentes. Elle avait été, disait-elle, délivrée de 6.660 diables, lesquels sortis sans bruit, ne la tracassaient plus; mais il lui en restait encore une centaine « ou dedans ou dehors », dont sept Princes, et ils étaient bien turbulents, bien agaçants. « Tout le long des exorcismes ils se retiraient et s'enfuyaient, si (bien) qu'il fallait retenir Madgelaine à toute force. » Louis était parti, elle voulait partir aussi. Sans cesse elle cherchait à s'évader. Le samedi 22 janvier, dans l'après-dîner, elle dansait et chantait dans sa chambre, fort gaiement, ne semblant méditer aucun mauvais tour, quand tout à coup elle ouvrit sa porte, sortit « légèrement », se dirigeant « vers la grande porte de la Sainte-Baume », tâchant de gagner les bois ; mais elle fut promptement rejointe et ramenée ; et, comme on lui demandait pourquoi elle avait voulu partir, elle dit « que le Magicien Louys et son lieutenant l'attendaient à la fontaine[2] ».

1. *Hist. Adm.* 2e partie, p. 9.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 33-34.

Quelques jours plus tard, elle cherche à se sauver, alors que le P. Michaëlis l'appelle au confessionnal[1]. Et puis, elle parle à des êtres visibles pour elle seule[2], voit dans l'hostie « un petit enfant beau à merveille, reluysant, et jettant des rayons fort agréables, luy disant : Je ne veux pas, ma fille, que tu me reçoives de la mains de mes ennemis[3] ». Aussi refuse-t-elle de communier[4]. Mais celui qui l'accompagne sans cesse, c'est Messire Louis. — Louis, toujours, partout : dans sa chambre, à l'église, au saint lieu de la Pénitence, à l'autel Notre-Dame, officiant en chasuble, joignant les mains, élevant le ciboire, et les yeux vers le Ciel ; Louis, avec cette tonsure, ce regard triste qu'il avait l'autre jour quand on l'exorcisait.. Louis venu à elle, une nuit, « durant le sabat », se présentant « à elle, à genoux, la corde au col, la priant de se retourner à lui et ne le divulguer[5] ».

Et elle crie, gémit, heurte la roche de son front, veut se tuer. D'autres fois elle perd la parole, promène autour d'elle des regards effrayés, effrayants, semble prête à mourir, demeure « assoupie ou demy-morte », ou bien se tord en des convulsions affreuses et l'on craint, en vérité, qu'elle ne se fasse grand mal, on lui

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 53.
2. *Id.*, p. 65.
3. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 66-67.
4. *Id.*, p. 42.
5. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. XVI.

met un oreiller sous la tête « de peur qu'elle ne se blesse par trop[1] ».

Et puis elle danse, rit, chante, des chansons d'amour[2], imite le chant de la caille[3], le hennissement du cheval[4], fait des farces et « de grandes insolences », tire la chasuble et prend les burettes du père Billiet tandis qu'il célèbre la Messe, cherche à le déranger, à l'empêcher de poursuivre[5], entre dans la Sainte Pénitence sans quitter ses souliers[6].

Et elle raconte, infatigablement, les cérémonies du Sabbat, — auxquelles elle assista si souvent — toutes les choses de la Synagogue, les sorciers convoqués par le diable au son d'un cornet et voyageant dans l'air, les banquets, les trois tables, le pain fait de blé volé, le malvoisie qu'on boit « pour eschauffer la chair à la luxure », les petits enfants qu'on mange, les psaumes qu'on chante « comme à l'église », les danses « au son des violons et autres instruments portés par ceux qui en scavent jouer », la paillardise, la sodomie, « la bestialité », le dogue à genoux devant le Saint-Sacrement, « les deux (pattes) du devant comme à mains jointes, inclinant la teste, comme adorant » Dieu[7]; etc.,

1. *Vocation des Magiciens.* Traité I, chap. XVI.
2. *Hist. Admirable,* 2e partie, p. 61.
3. *Id.*, p. 41.
4. *Id.*, p. 49.
5. *Id.*, p. 54.
6. *Id.*, p. 7.
7. *Id.*, pp. 27-31.

etc... Elle en sait tant qu'on en veut, de ces histoires. Qui ne les connaissait, en ce temps-là, les histoires de la Synagogue ! — Des Sabbats, il s'en célèbre sans cesse. Il s'en est même tenu un là-haut, l'autre jour « au Saint-Pilier qui est au couppeau du rocher de ceste Baume », un sabbat important, « où estaient assemblez tous les Magiciens de Provence, du Dauphiné, du Languedoc et d'ailleurs[1]. » — Elle est si contente d'inventer, de mentir et d'être écoutée !...

Elle a, dit-on, des grenouilles dans la tête, et souvent un gros crapaud dans la gorge[2]. Un soir, une boule gluante, qui ressemble à du miel, lui sort de la bouche et est recueillie précieusement par le Père Pierre Fourez, vicaire de la Sainte-Baume[3]. D'autres fois, le diable Asmodée s'empare d'elle, pénètre en son corps et lui fait accomplir « diverses actions grandement sales... en intention de la rendre honteuse devant les assistans ». Et le diable Asmodée a fort bien réussi, car pendant près de quinze jours, rougissant de honte, elle refuse de se montrer quand il y a des étrangers[4].

Ainsi passe la vie, assez mouvementée en certains instants.

Pourtant on ne s'amuse pas toujours, dans cette

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 37 et 40-42.
2. *Id.*, p. 22.
3. *Id.*, p. 23 ; et inf. février-mars, dépos. Boiletot.
4. *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. XVI.

grotte haut perchée, perdue parmi les arbres, en ces tristes solitudes où gémit le vent d'hiver, où la pluie, la neige vous assaillent sans cesse. Pour se distraire, parfois, le soir après les exorcismes, on monte dans la chambre de Madeleine et l'on s'y chauffe en écoutant les étranges bavardages de la possédée.

Le Père Michaëlis est là. On y voit le Père Romillon, plusieurs autres religieux. Elle leur raconte des histoires.

Un certain soir, comme ils étaient là, tous autour d'elle, elle leur parla de la Passion, et de beaucoup d'autres choses. C'était elle, paraît-il, qui jadis, « prenant la face d'une belle pucelle, avec douces et emmiellées paroles », avait tenté Adam et Ève; elle qui avait tenté Jésus au désert; elle avait aussi assisté au crucifiement; les pieds étaient ainsi cloués « un pied sur l'autre »; la croix était fort haute, plus haute que celle qu'on voit là, en bas, à l'entrée de la Sainte-Baume... Et soudain, elle « souffla la chandelle qui était sur la table ». Ces bons Pères eurent « une belle peur, car c'était de nuict ». Et elle criait « à haute voix : *Ludovice veni, veni;* car le Magicien était arrivé » et Madeleine l'avait vu venir, par la cheminée; ensuite il s'était caché derrière le lit; puis s'en était allé, par le même chemin.

Mais, comme il était l'heure de Matines, les bons Pères, ayant sans doute rallumé la chandelle, descendirent à l'église. Quelques instants

plus tard, le Père Romillon leur fit « sçavoir que Belzebub faisait du cheval échappé à la chambre », qu'elle ne voulait pas se confesser, ni s'agenouiller. Si bien que le Père Michaëlis fut obligé de remonter là-haut et de menacer la possédée de l'enfermer à la Pénitence. Elle y fut conduite en effet, et elle se calma, se confessa, demanda pardon à tous et resta presque tranquille « jusques à une heure après minuict[1] ».

Enfin, on se décida à quitter ces hauteurs, où l'on ne faisait plus rien, à transporter en un lieu plus convenable, la scène du drame. Le Père Michaëlis devait encore prêcher à Aix; il y était appelé pour les sermons du Carême. Et maintenant il ne pensait plus qu'à Aix, capitale de Provence, siège du Parlement, demeure du grand premier Président Guillaume du Vair.

Il s'en alla donc, le samedi 5 février, dans l'après-midi, en compagnie du Père Boiletot[2]...

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 3-7.
2. *Id.*, p. 68.

DEUXIÈME PARTIE

I

AUTRE JUSTICE

Dès ces premiers jours de février 1611, l'affaire entra dans une phase nouvelle, quitta l'Inquisition pour devenir un grand procès criminel, laïque.

Depuis longtemps sans doute — ainsi que nous l'avons vu — le Grand Inquisiteur songeait au Parlement de Provence et à son illustre premier Président Guillaume du Vair. — Un homme de conséquence celui-là, énergique, habile, connu de tous, un bon monarchiste, dévoué de longue date au roi de France, partisan très zélé et protégé d'Henri IV (comme l'avait été le R. Père Sébastien Michaëlis), assez mal, lui aussi, avec les Marseillais, qui n'avaient pas voulu de lui pour évêque, récemment, quand on l'avait nommé en remplacement de feu Monseigneur Ragueneau — et gardant quelque rancune, cela se conçoit, à ce clergé marseillais,

qui comptait encore aujourd'hui — ainsi que le Parlement, du reste — tant de vieux ligueurs plus ou moins déclarés. Avec celui-là, certainement, les choses marcheraient de façon convenable, et rapide.

Le prieur de Saint-Maximin devait avoir cette conviction. N'avait-il pas, presque en arrivant à la Sainte-Baume, dit qu'il voulait « procéder juridiquement », que « Monsieur le premier Président du Vair et tous les autres Messieurs » du Parlement d'Aix désiraient savoir la vérité sur le cas du bénéficier des Accoules ? Et la possédée Louise Capeau n'avait-elle pas eu quelque intention de flatterie et quelque arrière-pensée en comparant à la Vierge Marie, avocate de Madeleine, Monsieur du Vair « le plus brave solliciteur qui soit au Parlement d'Aix » ?

Le R. P. Michaëlis, aussitôt arrivé en la vieille capitale de Provence, s'en alla donc « saluer Monsieur du Vair » et lui conter ce qui s'était passé à la Sainte-Baume du 1er janvier au 5 février. Il était venu là, lui Michaëlis, disait-il, pour voir « si les deux filles dont on parlait par tout le pays étaient vraiment possédées ou non », et elles l'étaient certainement. D'ailleurs, il apportait trois preuves indubitables de cette possession et un procès-verbal qu'il remettrait volontiers à Monsieur le premier Président[1].

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 68-69.

Interrogée en latin, et pourtant le sachant à peine, cette Madeleine de Demandolx — l'une des deux filles — répondait toujours bien à propos en son langage maternel, — le diable parlant fort rarement latin lorsqu'il possède le corps des femmes, ainsi que l'enseigne le *Flagellum dæmonum*.

Elle avait rendu par la bouche, sur son « devantier », et après de grands efforts, un charme, « étant matière gluante en façon de miel composé ».

Elle tremblait parfois avec une telle violence extraordinaire qu'on avait été « contraint ne faire qu'à demi les exorcismes, craignant que le cœur ne luy défaillit ou ne mourut sur la place ».

Elle avait au-dedans de la tête comme des grenouilles.

Le diable la prenait au gosier « de la grosseur d'un crapault ».

Elle devinait avant de les avoir vus les gens qui frappaient aux portes.

Elle avait dit « *in promptu* de fort belles choses, rares et inconnues, conformes à la Sainte-Écriture, sur les démons et sur tous les bons Anges contraires à Eux » et particulièrement nommé « sans jamais varier le bon ange Custode d'un chacun », etc., etc[1]... Et « le tout était arrivé par la séduction d'un Louys Gau-

1. Procès-verbal des exorcismes. Procès Gaufridy. Pièce A. Bibl. Nat. (manuscrits) fr. 23851.

fridy qui était Prince des Magiciens, demeurant à Marseille[1] ».

Le premier Président n'était-il pas au courant déjà de ces différents faits ? Quelle opinion en avait-il ? Il déclara qu'il ferait venir ces deux filles et les examinerait[2].

Guillaume du Vair était homme d'Église en même temps que magistrat; — il avait reçu les ordres dans sa jeunesse et il mourut, en 1624, Garde des sceaux de France et Évêque de Lisieux; — il était pieux et superstitieux comme tous ceux de son époque, très soucieux de maintenir intactes les prérogatives du Parlement de Provence, très occupé de même de ses propres intérêts, de sa fortune, avare, sévère, orgueilleux, très adroit. Il ne devait point être fâché de juger un prêtre de Marseille, de bien établir aussi, une fois de plus, la suprématie de la justice laïque, dominant toujours la justice ecclésiastique et terminant, de droit, tous les procès criminels. Souvent il avait lutté pour cela, avec des prélats, avec Mgr Paul Hurault de l'Hospital en particulier, qui était, lui aussi, une forte tête. Dix ans plus tôt notamment, en 1601, ç'avait été entre eux une querelle des plus vives, au sujet d'un prêtre du diocèse — un certain Mathieu, accusé de sodomie et, pour ce motif, condamné par le Parlement à la peine de mort.

L'Official réclamait ce prêtre comme lui ap-

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 69.
2. *Id.*, p. 69.

Portrait du Président Guillaume du Vair, par Finsonius (1615 env.).

(Offert par Du Vair à Peiresc, puis possédé tour à tour par MM. de Thomassin-Mazaugues, de Trimond, Fauris de Saint-Vincens. Actuellement à la Bibl. Méjanes. Aix.)

partenant, voulait le sauver, le faire disparaître pour toujours au fond de quelque couvent. Le Parlement passa outre. L'Archevêque alors refusa de dégrader le prêtre. Le Parlement s'en consola, déclarant qu'après tout, la dégradation préalable n'était pas nécessaire [1], et fit exécuter la sentence de mort. Grand scandale, grand tapage, grande colère de Monseigneur. Ah, il en est ainsi! Eh bien, on verra! Et il défend à tous les confesseurs d'Aix, à tous ceux du diocèse d'octroyer l'absolution, d'administrer les sacrements à Messieurs les deux Présidents, à Messieurs les Conseillers de la Chambre Tournelle, à Messieurs les Gens du Roi, aux deux greffiers, aux huissiers, même au bourreau! Mais le Parlement ne se laisse pas intimider, loin de là, il se fâche pour tout de bon, déclare, par défaut, la décision de Monseigneur abusive et contraire aux lois du royaume, enjoint audit Archevêque de lever l'excommunication dans trois jours, sous peine de privation de son temporel et de quatre mille livres d'amende. Il est intraitable, ce président du Vair! Enfin Monseigneur se résigne. Le 22 mai, il lève la défense faite aux confesseurs et l'affaire est réglée, sinon oubliée...

Diverses considérations portaient donc le

1. Le cas était contesté. « Les magistrats, depuis le XVIe siècle, écrit Pontas, considèrent la dégradation comme une cérémonie inutile ; aussi n'est-elle plus en usage. » — VACANT. (*Dictionn. de théologie*); (aux mots déposition et dégradation de clercs).

président Du Vair à prendre en mains ce procès. Quelques jours plus tard, le 17 février 1611, il vit et interrogea Madeleine pour la première fois.

Elle était arrivée à Aix le jour précédent, 16 février, avec la Révérende Mère Catherine de France, accompagnée « d'une femme séculière[1] » et sans doute avec Louise Capeau. On l'avait logée à l'Archevêché, tout près du R. P. Michaëlis. — On ne dit point où fut expédiée Louise Capeau. Sans doute l'envoya-t-on à son couvent de la rue Baussenque. Du reste, on ne semble plus s'occuper beaucoup d'elle. Elle a disparu de la scène.

Le lendemain 17, arrive le Président du Vair, en ce palais archiépiscopal; et, en présence du sieur Garandeau, vicaire de Monseigneur, en présence de plusieurs autres, pour la première fois il interroge la possédée. D'ailleurs, il affirme qu'il ne la punira pas si elle veut bien lui dire « la vérité du fait depuis le commencement jusques à la fin »; et elle commence à raconter « la première séduction du Magicien ». Mais elle est fort troublée. A peine peut-elle parler. Le diable l'étrangle, « luy faisant tourner les yeux », au grand émerveillement de Monsieur du Vair. Enfin, elle se calme un peu, montre une marque qu'elle a au pied et qui est, assurément, une marque diabolique.

Monsieur du Vair examine, attentivement,

1. *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur de Gaumer.

enfonce une épingle, « ou, comme les autres disent, une alaisne [1] », « au-dedans tout au long ». Le sang ne coule pas. On entend seulement un petit bruit, « comme un parchemin percé [2] ». Cette marque est située sous la plante du pied [3].

Ensuite le président regarde la tête et la palpe, constate la présence du diable Belzébuth au-dessus du front et celle de Léviathan à la nuque. On les sent fort bien. Le R. P. Michaëlis, qui fait l'exorcisme ce jour-là, les montre tout à fait. Ils remuent. Cela dure sept heures [4].

Puis, le 19, nouvelle visite et nouvel interrogatoire, — par Maître Séguiran cette fois, « conseiller du Roy et commissaire en cette partie », chargé d'informer « sur l'accusation de rapt, séduction, impiété, magie, sorcellerie et autres abominations (portée) contre Loys Gaufridy [5] », et par Me Antoine Thoron, autre juge nommé « pour ouyr sœur Magdelaine de la Palud en sa déposition » et informer en compagnie de Messire Garandeau [6].

D'ailleurs, l'affaire excite au plus haut point

1. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XV.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 69-70.
3. *Vocation des Magiciens*. Tr. II, chap. XV.
4. *Hist. Adm.*, 2e partie, pp. 69-70 ; et *Chronique des Ursulines*. Vie de Cath. de Gaumer.
5. *Vocat. des Magiciens*. Tr. II, chap. XIV. — Antoine Séguiran devint premier président à mortier, puis premier président en la Cour des comptes en juillet 1623, remplaçant Lacépède qui venait de mourir.
6. Délibérations du Parlement de Provence (15 vol. manusc.) 968-982. T. IV. (1606-1624) p. 64 ve, Bibl. Méjanes, Aix ; et *Vocat. des Magiciens*. Tr. II, chap. XIV.

la curiosité publique. Des médecins viennent aussi, intéressés par ces cas nouveaux, attirés par cette fille dont on parle tant. Voici le sieur Fontaine, docteur en médecine et professeur royal en la ville d'Aix, les sieurs Mérindol et Grassi, docteurs et professeurs en médecine, le sieur Bontemps, chirurgien et expert anatomiste[1]. Tous réputés. Jacques Fontaine « conseiller et médecin ordinaire du Roy[2] », ami de César Nostradamus, qu'il guérit si bien d'hydropisie (Nostradamus, il est vrai, attribuait surtout sa guérison à la faveur de la Vierge, dont il portait le nom). Antoine Mérindol, illustre professeur et auteur, ami de Guillaume du Vair[3]. Bontemps et Grassi, savants également d'importance.

Aussi examinent-ils avec attention la jeune fille. Est-elle vraiment possédée ? Ils tiennent à savoir. Même Jacques Fontaine, qui est un homme gai en même temps qu'un grave pro-

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 70-71.

2. Né à Saint-Maximin, exerça la médecine à Avignon, puis à Aix, mourut à Aix en 1621.

3. « Affable, doux, honnête, bien fait de sa personne et de son esprit », dit l'historien PITTON, parlant de Mérindol (*Traité sur les eaux d'Aix*). Un gros in-folio, où furent réunis, en 1633, les ouvrages nombreux du bon docteur (*Antoni Merindoli, consiliari medici, et in aquenci academia primarii professoris regii... Ars Medica.*) nous a conservé un portrait de lui. Visage long et maigre, au front chauve, aux yeux vifs, moustache retroussée galamment, barbe bouclant un peu sur une fraise volumineuse : tel il nous apparaît souriant avec gravité en tête de son gros livre. — Pour Fontaine et Mérindol : CHAVERNAC, *Deux médecins et un spagyrique. Op. cit.*

fesseur, a revêtu une robe longue pour se présenter et veut se faire passer pour un curé de village. Mais Madeleine, qui demeura plusieurs années à Aix et fut soignée déjà par l'illustre docteur, ne se laisse pas prendre à la supercherie : « Si tu es un Prestre, dit-elle, prens l'estolle et monstre moi ta tonsure. » Et elle ajoute, irrespectueuse : « Tu es de ceux qui les guéris quand tu peux et les laisse quand tu ne peux[1]. »

Du reste, elle est vive, gaie et fort indépendante, ce jour-là : elle se moque d'un prêtre qui, célébrant la Messe, a oublié de mettre du vin dans le calice, se débat violemment quand un domestique du Père Romillon essaie, pour la calmer, de la ligoter à l'aide d'une étole, et frappe ce serviteur insolent, refuse de se confesser et de communier lorsqu'elle apprend que les Commissaires Séguiran et Rabasse s'en sont allés à Marseille avec mission d'amener le Magicien[2].

*
* *

Ils sont allés à Marseille, en effet, tandis qu'on examine la possédée et qu'on la questionne, et ils commencent leur information.

Devant Me Séguiran comparaissent tour à tour Messire Loys de Vento protonotaire apos-

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 71.
2. Pour tous ces faits : *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 71.

tolique et le Père Jacques Carenne, de l'Observance, le docteur Cassaigne qui jadis soigna Madeleine, en 1606, Messire Dominique Biche prévôt en la collégiale Saint-Martin, ce fameux « lieutenant du Magicien » (par erreur le greffier écrit Berthe), Messire Jean Arnaud, doyen des Accoules, enfin le sieur François Perrin, marchand, le mari de cette Victoire Corbie qui a tant aimé et tant ennuyé le pauvre Messire Louis.

Messire de Vento et le Père Carenne racontent leur expédition infructueuse à la demeure du magicien. Le docteur Charles Cassagnes fait l'éloge du bénéficier Gaufridy, qu'il connaît peu mais qu'il considère comme un « homme de bien, plutôt simple que malicieux », et constate en passant que la façon dont on a procédé et dont on procède dans le cas présent ne lui semble pas la bonne. « A Rome, dit-il, avant que l'Église entre sur le mérite d'exorciser une créature, on a accoutumé de faire assembler les médecins principaux pour reconnaître si, au mouvement du corps du patiant, il y a rien qui (soit contre) l'ordre de la nature, et reconnaître s'il en sort voix articulée de quelque lieu où la nature n'aye point donné des instruments pour articuler la voix, car lorsque la personne fait quelque mouvement qui ne peut être fait d'une partie qu'elle ne soit disloquée, et puis revienne à même état, on a sujet de croire que nature est forcée par

une cause extraordinaire comme des voix qui sortent par une autre voye que du gosier, comme de la poitrine, du ventre, de la nature, du fondement, et ainsi extraordinairement. » — Le docteur Cassagnes se méfiait-il des ventriloques ? — Le « lieutenant » Biche déclare que Messire Louis est « un homme fort débonnaire » à qui il n'a jamais vu faire « acte indigne de sa profession ». Le doyen Arnaud affirme que le bénéficier Gaufridy, — qu'il connaît depuis dix-huit ans — est « dévotieux et non pas bigot », « de bonne conversation », et que, pour cette raison, il acquiert « facilement l'amitié d'un chacun ». Seul le mari François Perrin se montre rancunier et hargneux. Il a eu le malheur d'épouser, en secondes noces et passé la quarantaine, une hystérique.

Il a été, dit-il, « en fort bonne paix » avec elle durant six ou sept ans ; mais « depuis trois ans ou environ sad. femme est transportée d'amour de Messire Loys Gaufridy ». Il était, d'ailleurs, son confesseur dès avant le mariage, lorsqu'elle était fille, et c'est lui qui célébra la messe de leurs noces. Par malheur, il exista jadis, aux Accoules, une bien mauvaise habitude : tous les soirs, après vêpres et après le *Salve*, « toutes les femmes qu'on nommait lors dévotes » venaient « s'asseoir et caquetter (dans l'église) avec leur père confesseur ». Le monde s'en scandalisa et, cette « dévotion cessa » ; mais elle avait assez duré pour faire

bien du tort à ce pauvre François Perrin. La demoiselle Perrin, naturellement, était une de ces dévotes, des plus assidues, et elle ne quittait pas l'église, ni Messire Louis. « Jamais il n'était possible de la récréer. » Elle ne se plaisait qu'avec ce confesseur ; et il fallait sans cesse aller la chercher aux Accoules, même bien tard, « quasi aux flambeaux », envoyer la chambrière pour ramener au logis cette trop religieuse épouse. « A deux ou trois heures du matin », en pleine nuit, elle le dérangeait, sautait hors du lit « pour ouïr matines ». Pendant les repas même elle ne pouvait se tenir tranquille ; et tout à coup elle se levait, le quittait, quittait la table « pour aller à l'église ». Si bien qu'il fut obligé (*sic*) « de se plaindre par plusieurs et diverses fois aud. Messire Loys ». Messire Louis soupirait, hochait la tête, déclara un jour, « que de quatre-vingts, ou environ, femmes de son collège, il n'y en avait point qui luy donnât tant de peine ». Ce n'était pas une solution.

Enfin le brave mari se plaignit tant et tant — et surtout, sans doute, les indécentes avances de la fougueuse épouse devinrent si fâcheuses et compromettantes — que Messire Louis s'en alla faire un voyage et prier Dieu à Notre-Dame-de-Montferrat.

Alors la demoiselle Perrin se lamenta, grogna, malmena son mari, disant « *qu'elle ne luy était de rien*, qu'elle ne reconnaissait que Messire Loys, qui la sauverait si elle faisait mal ».

Bien contrarié, « ne reconnaissant point le mal de sa femme », le sieur Perrin « la mit entre les mains d'un Augustin réformé ». Mais, par malheur, avec ce religieux « elle ne put rien profiter ».

Insuccès désespérant. Louis, revenu, déclarait que s'il s'était absenté récemment, c'était en effet « pour l'amour d'elle et (aussi) de la fille du sieur de la Palun ». Sur ces entrefaites, par une singulière faveur de la Providence, le R. P. Michaëlis, se rendant à Rome, traversa Marseille. Qui donna au mari le conseil d'aller trouver l'Inquisiteur ? François Perrin ne le dit pas. Il raconte seulement sa visite au Révérend Michaëlis. Celui-ci le reçut fort bien, lui conseilla d'aller revoir ce Messire Gaufridy, de lui défendre, « sous peine de ne pouvoir dire la messe sans péché mortel », de confesser Victoire, même de lui parler.

Ainsi, chose curieuse, dès avant 1610, passant par Marseille, le P. Michaëlis avait reçu une plainte contre Gaufridy, accusé de libertinage, — lui aussi. D'ailleurs, les conseils de Michaëlis (au dire du mari) n'améliorèrent pas beaucoup la situation.

Victoire était toujours amoureuse. Louis — s'il faut en croire le mari malheureux et furieux — trouvait la défense un peu « longuette » et demandait qu'elle ne durât pas plus de « deux ou trois mois ». Il semble bien invraisemblable que Messire Loys, si naïf qu'il pût être, eût prononcé ces paroles.

François, désolé mais tenace, s'en alla vers un autre conseiller, « un bon prêtre vieux qui se tient à l'hôpital Saint-Esprit, nommé Messire Jehan ». Messire Jehan lui dit beaucoup de choses sur le compte de Louis, qu'il avait attiré à lui plusieurs femmes à confession, qu'il « avait fait donner une veuve de cette ville à un sien propre frère », que, dans tout cela il semblait *y avoir du charme*. Ce bon vieux prêtre avait, du reste, entendu des paroles bien étranges en cette église des Accoules ; un jour, « dans une chapelle », il avait entendu, de ses propres oreilles, un prêtre demander à une femme « si elle avait le cordon de Saint François ! » Mais il ne savait point de remède à ces infortunes, hélas !...

C'est pourquoi le mari s'en alla trouver un autre ecclésiastique, Messire Soléris, « pour sçavoir de luy comme il se conduirait en la peine qu'il était de sa femme, laquelle ne cherchait que des jeunes confesseurs et n'en voulait point de vieux ». Messire Soléris eût pu répondre que, grâce à Dieu, il n'était pas marié. Il voulut bien pourtant donner son opinion, et une adresse, celle d'un « bon religieux de la Trinité réformé » qui sans doute ferait l'affaire.

Et François obéit, s'en vint frapper à la porte du bon Père. « Mon avis, dit celui-ci, c'est qu'il faut appeler Mre Louis dans une chapelle de cette église pour parler avec votre

femme en ma présence. » L'idée paraît bizarre. Le colloque eut lieu néanmoins, et, semble-t-il, ne donna point de bons résultats, car le père religieux dit depuis « à Perrin qu'il le plaignait grandement », cependant qu'il avait donné à Gaufridy la leçon qu'il méritait. Alors le bon François adressa sa tumultueuse compagne au père Pontoise, mais avec celui-là encore elle se conduisit fort mal, si mal que le Père Pontoise, sortant tout à coup du confessionnal, « fit sonner la cloche, tirer les verrous, et manda quérir Mre Soléris,... en présence duquel il se démit et refusa de la vouloir plus confesser ». Le malheureux François ignora toujours ce qui avait amené une telle décision et un tel esclandre. — C'était à désespérer vraiment. Ainsi, à la fin, pensa le pauvre marchand.

Alors il essaya d'un autre remède : « il la mit entre les mains des médecins. » Ils la purgèrent. Elle n'en éprouva rien de bon. Ni Dieu ni les hommes ne pouvaient venir à bout d'une telle femme. Louis Gaufridy seul...

Le sieur Perrin retomba sur les ecclésiastiques. « Il la remit entre les mains de Mre Paul » — ce Charles Paul ou Pauly qui confessait des femmes « tout le long de la nuit » dans la maison d'un ami. C'était un choix des plus malheureux.

Mre Paul, d'ailleurs, ayant examiné Victoire bien attentivement, « reconnut qu'elle était *entrénée des diables* » et déclara « qu'il

n'y pouvait rien faire », mais « qu'il n'était point bon qu'elle, ni ses frères, se confessassent à Mre Loys ». Elle avait dit à ce Messire Paul, paraît-il, une foule de choses désobligeantes pour François, « qu'elle ne se soucierait de faire mal avec led. Messire Loys au milieu de l'église, qu'elle mangerait le foye » de son mari, qu'elle « ne pouvait le souffrir ».

Et Perrin reprochait à sa femme aussi d'avoir rencontré Gaufridy dans la chambre d'une nommée Pintade, « laquelle n'avait point de bon bruit ». Il craignait « que lad. Pintade, sous prétexte de faire encor des enfants, ne luy aye donné quelque breuvage », affirmait que la demoiselle Perrin voulait faire son testament et « faire hériter Mre Loys. » Était-elle charmée ?... Pourtant elle accomplissait « toutes ses fonctions fort à propos, soit en campagne, ou à sa maison, ou au jeu, ou autrement, fors qu'elle ne pouvait le voir [1] ».

Maître Séguiran apporta au Parlement de Provence ces diverses dépositions. En outre, à Marseille, il avait reçu une députation de femmes — lui aussi — une députation en tête de laquelle marchait, comme ci-devant, la demoiselle Libertat et qui venait prendre la défense [2], et faire l'éloge du magicien.

1. Pour toutes ces dépositions : Inform. 19-20 février 1611. Pièce B.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 72.

*
* *

Donc, le 20 février, Me Séguiran déposa son procès-verbal.

Le même jour, Messire Louis arriva. On lui avait dit qu'il devait se présenter sans crainte, « librement », qu'il ne fallait point « changer de lieu » ni se sauver, « car la fuite le rendrait coupable ». Me Séguiran lui avait bien recommandé cela, l'autre jour, à Marseille. « Librement il s'était venu présenter » à ce juge, et s'était laissé convaincre [1].

Il arriva un soir d'hiver — seul, semble-t-il — en cette ancienne capitale de Provence, qu'il connaissait. Il vit de loin sans doute la vieille petite ville rousse, avec ses vieilles murailles, ses toits de tuiles brûlées par les soleils, sa tour octogonale de Saint-Sauveur, son mince clocher de Saint-Jean-hors-les-Murs, parmi les collines lépreuses et les oliviers pâles, au milieu de la plaine. Il vit la Sainte-Victoire là-bas, aiguë et grise sur le fond du ciel. C'était bientôt le printemps, qui viendrait égayer toute cette nature jolie et fleurir les amandiers frêles. Il était triste et peut-être avait-il peur.

On l'enferma dans ce vieux Palais des comtes de Provence, qui possédait encore ses deux tours romaines, son mausolée romain, carré et

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 72-73. Interr. Madeleine, 21 février 1611. Pièce G; et Procès-verbal d'audition de Madeleine, même date. Pièce C.

massif, qu'on appelait la Tour de l'Horloge, parce qu'il portait une des horloges de la ville, son beau pavillon du devant, arrondi, à balcon de fer et large blason soutenu par deux anges.

On l'enchaîna et il alla rejoindre, au fond d'un obscur souterrain peuplé de rats et de vermine, — un de ces souterrains qu'on nommait *Crotons* (caves) — quelques pauvres prisonniers oubliés en cette infection, attendant les galères ou la mort. Et il attendit, lui aussi[1]...

Ce soir-là, paraît-il, « environ les dix heures, on entendit les hurlemens d'un gros chathuant et on le vit sur la tour de la prison où avait été mis le magicien » ; et beaucoup de chiens hurlaient à l'entour[2].

*
* *

Cependant, toute la ville accourait à l'archevêché, où Madeleine, exorcisée chaque jour, continuait de débiter ses histoires de sabbats et de séduction, toutes les folies de son pauvre cerveau malade[3].

Elle criait, elle chantait, parfois tout à coup elle s'endormait, tombait « roide comme marbre » ; puis, l'instant d'après, se réveillant,

1. Inform. février-mars 1611, dépos. Cath. de Gaumer ; et *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XV.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 72.
3. Pour ces faits : Int. Madeleine 21 février 1611 ; procès-verbal d'audition de Madeleine ; et *Vocation des Magiciens*. Tr. I, chap. XVI.

se souvenant, elle cherchait à saisir les papiers du juge, ceux du greffier, à les happer, les déchirer, ces pages abominables qu'elle avait dictées, et par lesquelles Louis, l'homme qu'elle aimait, allait être perdu, condamné peut-être à la mort affreuse. Et elle suppliait, elle gémissait : « *Non non, sont tout d'imaginations ; sont d'illusions ; non n'est pas vray.* » — « *Non non, as bel a faire ; non non, parlara pas... non, parlara pas, Gaufridy ; la gardaray ben de parla ;... si aquessi pensa que du Vair fousse istat tant prompt a manda a Marseillo n'aurion pas tant dich.* » — « Non non, tu as beau faire ; non non, elle ne parlera pas... non, elle ne parlera pas, Gaufridy ; je la garderai bien de parler ;... si j'avais pensé que du Vair eût été aussi prompt à envoyer à Marseille je n'en aurais pas tant dit[1]. »

Et elle affirme que « Louys est homme de bien », qu'il a fait beaucoup de conversions, qu'il mérite d'être mis « sur un autel pour être adoré[2] ». Puis, soudain, la voilà qui se tord et crie, la voilà reprise par ses tourments, — « relevée et rehaussée en hault en la forme de ceux qu'on donne la grande géhenne, ayant ses bras et mains tournées dessus dessous, les doigts raccourcis en forme de croix... Et estant en tel état » elle est « surprise d'un remuement extraordinaire... représentant l'acte vénérien,

1. Interr. Madeleine, 21 fév. 1611. Pièce G.
2. Procès-verbal d'Auditions. Pièce C.

avec grand mouvement des parties intérieures du vantre[1]. » Elle en a honte. Quand elle sent venir la crise redoutée qui va la souiller, là, en face de tout ce monde, elle a coutume « de porter ses mains au-devant de ses yeux pour tâcher d'empêcher les efforts du malin Esprit[2] ». Et le juge, « plusieurs autres... appelés pour assister à soutenir le corps de Magdeleine durant ces étranges accidents », portent leurs mains, examinent, palpent, constatent[3]...

Et elle raconte la visite que lui fit Messire Louis, un jour de printemps, en ce couvent de Sainte-Ursule. Il revenait de Notre-Dame-de-Montferrat. Il lui a demandé « si elle désirait d'aller à Marseille et ne s'ennuyait point ». Elle a dit que non, qu'elle était contente. Il a dit: « Vous seriés bien étonnée si, avant que soit passé un mois, je vous y faisais aller » ; puis il l'a priée de lui écrire ; et elle lui a écrit « au bout de quelques jours, avec licence de sa supérieure » ; et il lui a répondu : « Ma chère sœur, je vous prie de faire que personne ne voit la présente que vous ; car aussi bien les autres ne pourront pas voir tout ce qu'est écrit en icelle, n'y ayant que vous seule qui aye le pouvoir de la lire ». Malgré cela, « elle bailla ladite lettre à sa supérieure, laquelle la lut et après la luy rendit ». Et puis elle, la relut

1. Procès-verbal d'Auditions. Pièce C.
2. *Id.*
3. *Id.*

« en son particulier, y trouva tant beaucoup de choses que sa supérieure n'avait lû ». Et ces choses étaient : « Très chère sœur et amie, je vous prie de croire que l'amour et l'affection que je vous porte est si grande que je désire que mon cœur soit tout à fait entrelacé et anéanti dans le vôtre, et le vôtre dans le mien. Et après ces paroles, y avait deux cœur entrelassés l'un dans l'autre avec deux flèches l'une dans l'autre, avec ces paroles : Ma très chère et bien aimée amie, voilà comme je désire que votre cœur soit avec le mien, et le mien avec le vôtre. Et ayant, elle, de rechef montré ladite lettre à la supérieure pour luy faire voir les choses susdites, il ne fut jamais au pouvoir de sa ditte supérieure de les lire... disant (sa) supérieure qu'elle n'y voyait autres choses que certains chiffres qui étaient comme effacés. Et dès lors, plus que auparavant elle se sentit esprise de l'affection de Gaufridy, et fort troublée en son esprit à l'occasion d'icelles, et néanmoins assaillie d'une grande fièvre avec des grandes douleurs par tout son corps, avec grande humeur mélancolique [1]. »

Cela pourtant c'étaient les beaux souvenirs, ceux des années calmes et douces, des années embellies de rêves. Ah ! ce parloir de Sainte-Ursule ! le jardin, les arbres jolis à l'ombre desquels on se promenait, par les tièdes mati-

1. Interr. Madeleine 21 février 1611. Pièce G.

nées printanières... Les causeries qu'on avait. Et cette bastide là-bas, parmi les oliviers et les pampres, cette bastide où l'on s'amusait tant !...

Elle y songeait parfois sans doute... Et puis venaient les sombres visions, la Sainte-Baume et les magiciens, les diables, les sabbats, les idées folles.

Un matin, dans une crise, comme elle criait, gémissait, ouvrant la bouche, M. le vicaire général, — présent à ces exorcismes et interrogatoires ainsi que la loi l'ordonnait, — lui tendit ses deux « doigts sacrés » (le pouce et l'index) pour l'apaiser et la mâter, et elle essaya de les mordre. Davantage il les lui enfonça dans la bouche, lui disant qu'elle pouvait les mordre hardiment. Alors elle rit. « *Y fa cau*, dit-elle ; *brulon : fan crida ; baillo my un pau lous autres ; tu veiras comme te lous chaplaray !* » — « Il fait chaud ; ils brûlent : ils font crier ; donne-moi un peu les autres ; tu verras comme je te les abattrai[1] ! »

Rarement, semble-t-il, elle parle de ses parents. D'ailleurs ces parents, en ce temps-là, sont assez mal vus des religieux, Romillon, Michaëlis et autres. Le fait est clairement prouvé par les dépositions de certains témoins et par les livres des exorcistes. Ce n'est plus le beau temps ; on ne ménage plus ces Demandolx ; la possédée Louise Capeau ne leur décerne plus à

1. Procès-verbal d'Auditions. Pièce C.

profusion les lauriers et les couronnes, et les brevets d'honorabilité. Depuis le départ glorieux de Gaufridy, emmené triomphalement de la Sainte-Baume par les envoyés de son évêque, on semble négliger absolument, et même attaquer volontiers, les parents de Madeleine. Pourquoi ? savait-on, ou supposait-on, qu'ils s'étaient alliés aux ennemis des RR. PP. Romillon et Michaëlis, aux amis du sorcier, que, furieux de tout ce tapage, de cette honte infligée à leur nom, voyant Messire Louis défendu par son évêque et proclamé innocent par beaucoup, ils avaient pu croire que leur fille n'était pas possédée, et songer à la reprendre, en faisant un grand scandale qui eût finalement tout ruiné ? Il est impossible d'être fixé à cet égard. Mais ce que nous apprend la procédure, c'est que, le 28 février 1611, sœur Catherine de Gaumer, déposant à Aix devant le juge et parlant des exorcismes de la Sainte-Baume, dit avoir appris « par le père Charles Pauly, curé de Barjols » que Madeleine a appartenu à Louis Gaufridy « *parce que son père* (le père de Madeleine) *la luy a donnée le 17 ou 18 aoust au jardin de la Bastide, et à midy* », et que cela a été révélé par le Malin Esprit « trois semaines environ après Noël en l'année mil six cent dix[1] ». Donc, trois semaines environ après Noël 1610, c'est-à-dire vers le 15 janvier 1611 — sept jours

1. Inform. février-mars 1611, dépos. Cath. de Gaumer.

après le départ triomphal du sorcier — le Malin Esprit (Louise Capeau probablement, venant contredire elle-même ses précédentes affirmations) déclarait que Madeleine avait été livrée par son père, dans le jardin de la bastide !

Ce 22 février 1611, Madeleine vient également raconter au juge Thoron un autre fait qui sans doute paraît fort important au P. Michaëlis. Avant sa renonciation, dit-elle (c'est-à-dire avant la nuit de Noël 1606) « elle avait accoutumé de coucher avec sa mère, mais ledit Gaufridy exorta fort souvent sa ditte mère de la faire coucher en un lit à part, ce que sa mère à la fin luy accorda, et dès lors elle commença de sentir tous les accidents et transports dont elle a parlé cy-dessus[1]. »

Ce récit est fait par Madeleine le 22 février. Le 26 février Mme de Demandolx, mandée par le procureur général[2], se présente à son tour devant le juge Thoron en cet archevêché d'Aix et l'on ne manque pas de questionner le témoin sur ce point. — Où couchait votre fille Madeleine ? — Dans mon lit, avec moi et avec sa sœur. — Mais un jour Mre Louis a fait quelques interrogations et observations à ce sujet. « *Noun aves lou gaubi de li faire un autre liech ?* » a-t-il

1. Pour tous ces faits, interr. Madeleine, 21-22 fév. 1611, précité.

2. Délibération du 23 fév. 1611. *Délibérations du Parlement de Provence.* Tome IV, p. 64 V° (15 vol. précités), Bibl. Méjanes, Aix.

dit. « Vous ne sauriez pas lui faire un autre lit ? » Depuis lors elle couche dans une chambre obscure qui touche celle de sa mère[1].

Cette chambre obscure n'avait donc pas de fenêtre. En outre, elle était contiguë à celle où dormait Mme de Demandolx. Le prêtre eût-il pu s'introduire là ?... Quel motif l'engagea à souhaiter que Madeleine couchât seule ? Faut-il admettre des habitudes de petite fille vicieuse, — comme semble vouloir l'insinuer la sœur de Gaumer — habitudes dont Louis, le confesseur, eût été instruit ? On ne voit pas trop quelles conclusions accablantes pour Messire Louis les exorcistes pouvaient tirer de ce témoignage.

*
* *

En tout cas, les preuves importantes manquaient et l'on en cherchait d'autres. On allait commencer une information nouvelle, confiée celle-là à maître Thoron et au vicaire général, et l'on entendrait les témoins à Aix.

Puis on a fait signer à Madeleine un acte dégageant du secret de la confession ses nombreux exorcistes et confesseurs[2]. Ainsi, tous, ils pourront venir éclairer la justice. Ils ne s'en feront pas faute.

Ils s'empressent à la besogne. Voici frères

1. Même inform. février-mars, 2e dépos. de Mme de Demandolx, 28 fév. Pièce F.
2. Déclaration de Magdelaine de Demandolx touchant la révélation de ses confessions, 23 février, 1611. Pièce Y.

Antonin, Boiletot, Billiet... qui viennent déposer avec entrain. Et toujours on exorcise la pauvre folle.

« C'est merveille, dit le fameux Le Normand de Chiremont — c'est-à-dire frère François Domptius[1] — comment un corps humain fragile et féminin ait pu subsister entre tant d'horribles tourmens, et après que tant de tourmens et tant de douleurs luy ont estés infligées;... plusieurs fois en un jour elle entrait au martyr... et un homme bien sage, robuste, eut souhaitté plustost d'estre brulé tout vif. »

Et sans cesse, devant les spectateurs, elle quitte « les bas de ses chausses et exhibe ses pieds nuds ». On y voit les marques, « au pied droit dessus l'avant-pied, de médiocre grandeur, et au pied gauche, assés près du petit ortel, de couleur bleuâtre ». On y enfonce des épingles ; le sang ne coule pas[2].

Les curieux abondent. Le 24, « sur les quatre heures de l'après-midy », voici un beau-frère de Malherbe, Me Jean de Coriolis[3], quatrième président en la Cour, Mes Julien de Périer, Raymond Maynier[4], Jean-Baptiste Chaine[5], Margaillet, conseiller en la Chambre des Comptes. L'un d'eux, Julien de Périer, seigneur de Clu-

1. *Hist. Véritable. Op. cit.* Tome IV, p. 370.
2. Procès-verbal d'Audition. Pièce C.
3. Baron de Corbières nommé président le 5 juin 1601; enveloppé dans les troubles des Élus en 1631, il mourut longtemps après à la tour de Bouc où il était détenu.
4. Conseiller à la Cour, nommé en 1607.
5. Conseiller à la Cour, nommé en 1602.

mans[1], proche parent du poète François Du Périer[2] illustré par Malherbe, est même cousin germain de Madeleine. Le 12 décembre 1599 il a épousé à Moustiers « la damoyselle Françoise de Mandoulz fille de Jehan de Mandoulz seigneur de la Palud et de damoyselle Spirite de Villeneufve » laquelle Françoise de Demandolx de la Palud, fille de Jehan II de Demandolx, est cousine germaine de la possédée[3]. Il la trouve dans une bien triste situation. Me Thoron arrive aussi. « Salutations réciproques ». On entoure la fille. Me Thoron, Messire Garandeau s'assoient de chaque côté d'elle. Elle parle de ses marques, de celles du sorcier, — marqué aussi, dit-elle — retombe en une crise violente, hurlant : « A la torture ! A la torture[4] ! » Le docte Mérindol, qui l'a vue dans ces *accidents étranges d'aliénation mentale*, déclare qu'il y a dans tout cela « de l'extraordinaire » et qu'en conséquence il serait bon de la visiter[5].

1. Fils de Balthazar de Périer et de damoiselle Lucrèce de Coriolis.
2. Ami de Malherbe et du Grand Prieur, Henri d'Angoulême.
3. Acte de mariage reçu par Me Rollin André, notaire royal de Moutiers ; insinué le 23 décembre 1600 par Ordonnance du lieut. général de la Sénéchaussée d'Aix (Reg. XVII *bis* des Insinuations, fo 47 vo. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Section d'Aix.)
4. Procès-verbal d'Auditions. Pièce C.
5. Attestation et avis de Me Mérindol. Pièce D.

II

LES MARQUES DU DIABLE

C'est ce qu'on fit, le lendemain 26 février. Les docteurs Fontaine, Mérindol et Grassi, le chirurgien Bontemps se présentèrent à l'archevêché, trouvèrent la possédée à genoux, priant Dieu. Presque aussitôt Belzébuth arriva, à l'appel de l'exorciste ; et les docteurs, mettant les mains sur la tête de la fille, sentirent fort bien « un mouvement et agitation de bouillonnement impétueux du cerveau dessous la main gauche », qu'ils posaient au-dessus du front. Puis Belzébuth partit. Le mouvement cessa. Ensuite vint Léviathan. Il se plaça vers la nuque ; c'était sa place ordinaire ; et le mouvement recommença, cette fois à la partie postérieure du crâne. Ce fut tout pour ce jour-là [1].

Mais le lendemain dimanche, « environ les quatre heures du soir », la visite médicale fut bien plus importante. Il y avait là « Maîtres Jean-

1. Rapport de la Visitation de Madeleine. Pièce E.

Augustin Flotte [1], Alexandre de Thomassin, seigneur d'Eynac [2], Nicolas Fabri, seigneur de Peiresc, le grand Peiresc lui-même, tous conseillers à la cour [3]; plus « le sieur de Calas, conseiller du Roy au parlement d'Aix », — (cité seulement par les P. Michaëlis et Domptius) [4]. Madeleine mit son pied sur un tabouret et montra les stigmates. Puis on la déshabilla et elle fit voir une autre marque, « de la couleur de celle du pied droit », qu'elle avait « dessous son tétin gauche ». On y enfonça l'aiguille; la possédée ne ressentit aucune douleur. On savait si bien ne point enfoncer l'aiguille, appuyer seulement l'ongle du pouce, ce qui ne causait aucune sensation douloureuse, aucune effusion de sang, découvrir ainsi les marques du Diable quand on le voulait, où l'on souhaitait en trouver [5]. — Ensuite on chercha, mais vainement, deux autres empreintes diaboliques qu'elle avait, disait-elle, l'une « dessus l'épine du dos, environ la quatrième ou cinquième côte de la poitrine » l'autre « en la partie antérieure de la teste, environ deux doigts dessus le front ». Elles avaient pourtant été

1. Nommé conseiller en 1605.
2. Nommé en 1608.
3. Procès-verbal de l'Audition de Madeleine, précité.
4. *Hist. Admirable*, 3e partie, p. 76; et *Vocation des Magiciens*. Traité I, chap. XVI. — Claude Fabri seigneur de Calas, oncle du grand Peirese, reçu en 1572.
5. Le procès d'Urbain Grandier, en 1634, en donna la preuve. — Voir Jules Baissac, *Les Grands Jours de la Sorcellerie* (Paris, 1890) p. 495.

là, affirmait-elle. Et voilà qu'elles n'y étaient plus! Effacées, envolées, disparues ! comme s'effacent et disparaissent les points insensibles des hystériques.

Enfin, passant à un examen plus intime, ces Messieurs déclarèrent que la fille avait été déflorée [1].

*
* *

La veille, dans la soirée, Louis avait été interrogé, au Palais des Comtes de Provence, en une salle dite Chambre des Cameaulx. Cet interrogatoire, mentionné au procès-verbal sommaire [2], ne se retrouve plus, ni en original, ni en copie. De même a disparu le procès-verbal d'un second interrogatoire subi par le sorcier, dans la chambre Tournelle de ce même palais, en la soirée du vendredi 4 mars et qui avait duré de 5 heures à 10 heures du soir [3]. — Quelle fut l'attitude de Messire Louis au cours de ces deux interrogatoires ? Tout porte à croire qu'elle fut à peu près énergique, du moins que le pauvre bénéficier des Accoules se défendit d'être coupable de tous les crimes dont on l'accusait, comme il le fit le lendemain 5 mars lorsqu'on le confronta à Madeleine [4].

1. Rapport de la Visitation de Magdelaine de Demandolx. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manus.) Pièce E.
2. Procès-Verbal de l'Audition de la Demoiselle de Demandes, précité.
3. *Id.*
4. *Vocation des Magiciens.* Traité II, chap. XV.

Mais l'infortuné Gaufridy était bien désemparé, bien malade, dès ces premiers jours de mars 1611. Depuis un an tous ces gens le harcelaient, le torturaient, l'accablaient de leurs soupçons, de leurs admonitions plus ou moins hypocrites, de paroles aigres-douces, d'accusations formelles et terribles. Il avait reçu des lettres et des visites qui, soi-disant charitables et bienveillantes, lui révélaient des haines dangereuses, lui montraient des ennemis tout autour de lui. Il avait connu les journées, les nuits lugubres de la Sainte-Baume, alors qu'on l'injuriait, qu'on le fuyait, qu'on l'exorcisait... Et puis, quoi qu'on en ait pu dire, et écrire, en dépit de ses allures libres, gaies, un peu folles, de ses filles spirituelles et de ses « petits bons morceaux de pigeon », et de ses joyeux ébats aux maisons et bastides amies, il semble avoir été un prêtre pieux, croyant, un homme superstitieux comme l'étaient tous ceux de son temps, et il avait dû être violemment secoué par ces paroles à lui adressées si souvent, non seulement par Madeleine, par Louise, mais par tous : « Vous êtes un Magicien, le prince des Magiciens, vous vous êtes donné au diable ; vous brûlerez dans l'Enfer durant l'éternité !... »

Et voilà qu'on l'avait emprisonné, enchaîné. Au fond de son affreux cachot il devait penser à ces choses. Des gens, d'ailleurs, vinrent les lui rappeler. Il était énervé, affaibli par les privations, par les jeûnes, de la Sainte-Baume et

de Marseille. Au retour de cette grotte célèbre où s'étaient écoulés pour lui des jours si tristes, il avait, paraît-il, voulu faire de grandes pénitences [1]. Et maintenant, peu à peu, dans cette solitude, dans cet abandon, n'ayant autour de lui que des indifférents ou des traîtres, il se prit à douter de lui. — Si vraiment, comme tous le disaient, il était possédé par le diable ?... Et sa raison chancela. Nous le voyons en ses interrogatoires, nous le verrons surtout vers la fin de mars. Alors le mal s'aggrave rapidement. Le cerveau a tout à fait perdu son équilibre.

Le vendredi 4 mars il fut décidé qu'on le visiterait [2]. Ce même jour, M. Thoron fut nommé seul juge du procès [3], — à l'exclusion de Me Séguiran, auquel on reprochait deux choses sans doute : d'abord, de n'avoir pas su trouver de bons témoins ; ensuite, d'avoir, par faveur spéciale, insigne, permis au sorcier de respirer un peu, avec les détenus ordinaires, dans la cour commune, — « *l'avoir mis au large avec les autres prisonniers* », dit le bon Michaëlis, fort mécontent, cela se devine [4].

En conséquence, le lendemain 5 mars, dès 5 heures du matin, ordre fut donné au geôlier

1. Récolements et interrogatoires, 22-23 avril 1611, précités.
2. Procès-verbal des Auditions. Pièce C.
3. Délibération du Parlement de Provence (manuscrit), T. IV, p. 65, précité (Aix, Biblioth. Méjanes).
4. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 72. Acte du 22 février.

du palais de faire conduire le magicien à l'archevêché[1].

Il y arriva de bonne heure, et sous bonne escorte, fut enfermé dans la chambre des Décimes[2], c'est-à-dire dans le bureau du receveur des décimes du diocèse, bureau servant aussi de chambre à Madeleine depuis quelques jours[3]. — Elle n'était pas là en ce moment. On l'avait conduite à la chapelle. Elle y avait déjà entendu trois messes: une du R. P. Michaëlis, une du P. Boiletot, la troisième du R. P. Romillon et elle hurlait toujours[4]. Elle était fort surexcitée depuis quelque temps, poussait des clameurs qui mettaient en fuite les spectateurs timides[5], renonçait à la Trinité, à l'Eucharistie, à la Vierge, aux Anges, avec une violence effrayante, toujours « au nom de Louis Gaufridy » ! Et la foule se tassait, haletante. Ce jour-là, on avait même fait fermer la porte de cette chapelle, — « à cause de la presse », dit Michaëlis[6]. N'était-ce pas plutôt parce qu'on préférait être entre soi ?

Le commissaire entra dans la chapelle. Il venait d'interroger Louis pendant quelques heures dans cette chambre des Décimes — toute voisine — en présence de Mre Garandeau. A

1. Procès-verbal d'Auditions. Pièce C.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. *Id.*
5. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 77-78.
6. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 79, note.

présent, il s'agissait d'un acte plus important, obligatoire. Il s'avança vers Madeleine, qui se tenait au pied de l'autel, et il lui dit qu'il était « là venu exprès pour la confronter aud. Louis », dans cette chapelle, « afin qu'en présence de Dieu et de ses Saints Anges elle eût plus de force pour résister aux tentations, embûches et empêchements des Esprits Malins de dire en la présence de Louis, et luy soutenir, ce qu'elle saurait et connaîtrait être la vérité ». L'endroit semblait bien choisi pour influencer Madeleine. En outre, comme la pauvre folle « se montrait fort débile », on voulut, sur « l'avis de Maîtres Fontaine et Grassi », la « fortifier d'un potage ». Mais elle ne voulait pas... On eut grand'peine à lui faire « manger un peu d'une rôtie ». On lui offrit du vin, « pour luy fortifier le cœur ». Elle refusa de même, demanda seulement un verre d'eau.

Et toujours on l'exhortait, toujours on essayait de la persuader : il fallait parler maintenant, dire devant Louis tout ce qu'elle savait. « Doucement et paisiblement, comme si elle eût été en repos de son esprit », elle répétait « qu'elle ne saurait, ne voulait plus rien dire, que son grand amy », *lequel on avait « fait secrettement cacher au derrière de la muraille de l'entrée de lad. chapelle*, était trop près d'elle ». Puis, comme on la poussait de nouveau, elle dit qu'il était « fort homme de bien », se mit à lui crier : « *Courage, mon grand amy, Courage,*

tout ce que n'autres aven dich es faux ; sont d'imaginations. Et sur ce, ayant été commandé au démon de la laisser parler », elle continua : « *Tu trompes, non parlara pas* » (Tu te trompes, elle ne parlera pas), « criant et tempêtant, cherchant avec la tête son amy, qu'elle disait sentir près d'elle ». Alors, on lui demanda si elle « désirait de le voir et baiser. » Elle s'exclama : « *O que si aqueste lengo li poudié pourta uno boueno paraulo à l'aureillo que contentamen* » (Oh, si cette langue pouvait lui porter une bonne parole à l'oreille, quel contentement!) Impossible d'en obtenir autre chose. On la laissa. On dit une nouvelle messe, qu'elle ne troubla pas. On l'exorcisa. Tout d'abord elle écouta sagement le P. Billiet, qui faisait l'exorcisme, puis elle essaya de l'interrompre. Enfin elle s'écria « qu'il la tourmentait pour la faire devenir folle », et elle devint « comme muette, sans sonner mot... saisie d'un tel branlement et secouement de tête, de bas en haut » qu'on craignait qu'elle ne se rompît le crâne contre la muraille ; et il fallut éloigner le magicien, dont « la présence et proximité », croyait-on, causait « cet accident ». Même, on tourna « le siège et accoudoir » de Madeleine, afin qu'elle ne vît plus ce mur derrière lequel *Il* était. Puis on continua les « exorcismes, litanies et autres oraisons dévotes. » Mais la pauvre folle recommença à trembler, à s'agiter « si étrangement que les docteurs... et autres en étaient ravis

d'admiration. » On dut l'emmener, remettre à plus tard la fameuse confrontation.

On la recommença le jour même, après dîner, dans la chambre de Madeleine. Cette fois, on trouva la fille fort abattue, épuisée. Elle priait qu'on voulût bien surseoir un peu ; mais on jugea cette demande « un artifice du Malin » et qu'il fallait continuer, au contraire. On estima convenable aussi, et opportun, de cacher Messire Louis, comme on l'avait fait le matin, afin qu'elle ne le vît pas. Elle « avait horreur (disait-on) de l'aspect dud. Louis Magicien. » Et on le dissimula derrière les rideaux du lit, ayant « trouvé bon qu'elle fût assise au derrière et à la ruelle de son lit, et, par ce moyen, le pavillon du lit servant d'entre deux. » Et l'on fit « prêter serment à Madeleine sur les saints Évangiles ». « Faisant le signe de la Croix et tendant ses deux mains sur les heures », elle jura de dire la vérité. Quant à Louis, il déclara qu'il ne voulait « demeurer au dire et déposition de Magdelaine » parce qu'elle était possédée, parce qu'elle l'avait chargé faussement à la Sainte-Baume d'une foule de choses dont il était innocent, « croyant bien qu'elle ne l'a dit pas malicieusement, mais pour ce qu'elle est déçue par le malin Esprit ». Et — chose admirable — elle commença à l'accuser violemment, avec rage. « Avec tout son bon sens ferme et solide propos » elle parla des privautés et familiarités, de l'*Agnus Dei*, du Sabbat... Il disait que tout

cela était faux, la priait de « bien penser à son âme », d'implorer Dieu afin qu'il « luy fasse la grâce de dire la vérité », ajoutant que, puisqu'elle avait été « connue par le diable elle ne pouvait pas sçavoir si assurément » qu'elle « eût été dépucellée » par lui Gaufridy, « veu que le diable pouvait bien lui avoir charmé les yeux comme l'imagination ». Mais toujours « Magdelaine, avec une ferme et merveilleuse constance et modestie, luy répondit qu'il n'y avait point d'apparence à cette prétendue déception », et, comme de nouveau il la suppliait de songer à son âme, elle répondit, « joignant les mains : Je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce d'avoir connaissance de votre péché et du tord que vous avés de moy... » — C'est le diable qui lui fait dire ça, proteste Gaufridy. — Ne reconnaissez-vous pas qu'elle est « en son bon sens », riposte le juge. — Elle m'en a « dit autant à la Sainte-Baume en même état qu'elle est à présent », réplique le sorcier. Il jura sur son « bon patron saint Jean-Baptiste ». Elle affirma que « les Magiciens abusent du nom de Dieu et de Notre-Dame, saints et saintes du Paradis », que pour eux Dieu le Père c'est Lucifer, Dieu le Fils Belzébuth, Marie la Mère de l'Antéchrist. On en demeura là, pour ce jour du moins [1]. Du reste, déclare le P. Michaëlis [2], « à

1. Pour ces faits : Confrontation de Madeleine, 5 mars 161 Pièce H.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 82.

propos de l'obstination du Magicien (nous) avons observé que, comme le vray Chrestien a une participation du cœur de Jésus-Christ... ainsi les magiciens ont en leur cœur une participation de l'obstination de Lucifer ».

On passa donc à une autre opération, — fort importante aussi.

« Après cela, dit la Vocation des Magiciens[1], s'assemblèrent sur le vespre trois docteurs en Médecine, à sçavoir Fontaine, Mirandol, Grassy et deux chirurgiens à scavoir Bontemps et Proët, pour chercher sur la chair du magicien les marques du diable ; et le dépouillans de ses habits, ils furent tous honteux de voir en luy la forme et la disposition de honte si lubrique, si bien qu'ils en destournèrent leurs faces pour ne point voir ceste saleté, et luy ayant bandé les yeux, commencèrent à chercher avec une aiguille, qu'ils fichaient en la chair de son corps, les marques du diable ; et toutes les fois qu'ils adressaient à picquer un endroit où la chair était vive, il criait, disant : vous me blessez. Mais quand ils piquaient quelque endroit de la chair, et qu'il ne montrait point signe qu'il sentist de la douleur, ils enfonçaient l'aiguille, et enceste manière ils trouvèrent trois marques en la chair de son corps. Et quand il eut repris ses habillemens, voyant qu'on ne luy disait rien, il

1. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XV.

pensait qu'on n'eût point trouvé de marques... en sorte qu'il s'en retourna estant aucunement asseuré, dans les prisons... » Mais il ne devait pas conserver longtemps ses illusions. «...Deux jours après il fut bien estonné quand il entendit lire en sa présence ce que lesd. médecins et chirurgiens avaient déposé touchant ces choses... » D'ailleurs, « il ne nia point que ce ne fussent des marques, ny qu'il fût marqué ». — Non, le diable était en lui, hélas ! et il lui avait imposé ces stigmates honteux ; — « mais il soutenait que le diable pouvait marquer un Chrestien innocent ».

L'objection était ennuyeuse, d'autant que « des Théologiens et des Jurisconsultes estaient d'opinion que cela pouvait arriver par permission de la providence divine ». Heureusement le R. P. Michaëlis, savant théologien lui aussi, trouva bien vite une réponse. D'abord, il déclara péremptoirement au sieur Thoron, commissaire : « Si cet homme estoit en Avignon, il seroit dès demain bruslé. » Ensuite il établit une distinction très habile entre les plaies « baillées par Dieu » à ceux qu'il veut éprouver et châtier — tel le pauvre Job—et les marques imprimées par le diable comme signe de servitude, parla des esclaves turcs qui sont marqués au front par leurs maîtres à l'aide d'un fer chaud. Là n'était pas la question ; mais qu'importait ! Ainsi, dit-il, « si cela était, le diable pourrait marquer mesme le Pape et tous les juges ». De

cette façon, il sortit vainqueur de la dispute [1].

Et puis, on envoya au bon sorcier, qu'on avait reconduit dans sa prison, « un certain honneste homme, homme de bien et de bonne renommée en la ville d'Aix, qui faisait les affaires de M. le Révérendissime Archevesque », lequel honnête homme, dont on ne cite pas le nom, ayant connu le Magicien dans sa jeunesse, « devisa pieusement » avec lui au fond de son cachot. Quelle fut la conversation ? Le prisonnier, *paraît-il*, dit à l'important visiteur, camarade d'autrefois : « Quand j'arrivay premièrement en ceste ville, je me mocquais du Parlement, parce que j'avais avec moy un démon très puissant qui pouvait me tirer des mains de tous les hommes du monde et cacher mes marques. » Et, comme le visiteur demandait : « Comment donc ont-elles pu être descouvertes ? il répondit : *A Domino factum est istud*, c'est-à-dire : C'est le Seigneur qui a fait cela [2]. »

En tout cas, les marques « étaient très certaines ». On les avait vues tout à loisir durant les deux visites médicales des 5 et 6 mars. — Une seconde visite avait eu lieu le 6 mars, vers 9 heures du matin, dans la chambre des Décimes [3]. — Louis était rasé complètement, sans cheveux, ni barbe, ni sourcils, ni aucun poil. L'usage le voulait. Toujours on rasait et râclait

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 79-80.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XV.
3. Procès-verbal précité. Pièce C. du Procès.

ainsi les corps des magiciens et magiciennes, et souvent aussi les corps des possédés. Il fallait bien enlever au diable ces fourrés mystérieux, où parfois il se plaisait à cacher ses marques. La veille donc, dès avant qu'on commençât la visite médicale, le barbier avait fait son œuvre, — consciencieusement sans doute et vigoureusement, ce qui n'avait pas peu contribué à rendre insensibles certaines parties du corps de l'infortuné prêtre. — Et l'on avait, disait-on, constaté la présence de trois marques : une sur la cuisse gauche, « sur le milieu et en la partie intérieure »; une autre « en la région des lombes, en la partie droite, un poulce près de l'épine du dos et quatre doits au-dessus les muscles des fesses »; la troisième « vers la région du cœur ». Ces marques, lorsqu'on les piquait, ne rendaient point de sang. Une seulement, celle du cœur, quand on avait enfoncé l'aiguille, s'était montrée sensible à la douleur, forçant Louis à crier. Les savants en concluaient qu'il y avait là du surnaturel, ce phénomène ne pouvant « arriver par aucune maladie du cuir précédente [1] ».

1. Rapport de la Visitation des marques de Louis Gaufridy. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manus.) fr. 23851.

III

LA FOLLE DE L'ARCHEVÊCHÉ. L'OSSUAIRE

La situation du pauvre Louis s'aggravait de jour en jour. Madeleine, dans ses moments de folie hystérique, l'accablait, mentant avec rage, se grisant, sous ses médailles et sous ses reliquaires (dont on l'avait chargée) à la vue de tous ces gens pressés autour d'elle et qui l'admiraient, l'écoutaient, fixaient sur elle, sans cesse, des regards effrayés et charmés, apitoyés, avides.

On lui demanda pourquoi ainsi elle « parlait mal de son amy ». Elle répondit : « Quand je suis avec luy, je me montre son grand amy, prest à faire pour luy ce qu'il voudra ; mais quand je suis avec vous autres, je le trahis et me mocque de luy ; et ne scavez-vous pas qu'il y a des traitres parmy les hommes[1] ». Elle criait

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 83.

toujours, « renonçait » avec de telles clameurs qu'elle en avait la voix toute rauque et enrouée[1], se traînait à genoux « par toute la chapelle, d'un bout à l'autre,... riant et gaussant toujours[2] », refusait de manger et de boire, rejetait la viande, les œufs, le vin qu'on lui offrait, tombait en des attaques affreuses. « Et venaient les gens notables de la ville d'Aix à l'heure du disné et du souppé de Magdelaine, pour voir ce spectacle. Un jour après disné une Damoiselle luy porta de la dragée et du syrop pour luy donner à boire, mais le diable ne voulut jamais permettre[3]. »

Et puis, elle interpelle des personnes qui entrent, un « hérétique qui se promenoit par la sale joignant la chapelle[4] », le marchand François Perrin de Marseille, auquel elle révèle que sa femme est « toute assiégée de démons[5] ».

Et elle est consultée sans cesse. Le capucin François l'adjure « de dire quelle maladie tant inconnue est celle du Père Ange capucin, malade depuis quatre ans » — ce pauvre Michel Ange qui souffrait tant de la goutte, grâce aux vins généreux du seigneur de Gréoulx[6].

La nuit, elle se promène dans sa chambre, voit des démons qui l'environnent, qui lui par-

1. Procès-verbal. Pièce C.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 84.
3. *Id.*, p. 86.
4. *Id.*, p. 78.
5. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 84-85.
6. *Id.*, p. 85.

lent de Louis[1]. Le vendredi 11 mars, « après-disné, un certain gentilhomme hérétique cogneu par toute la ville d'Aix », vient la voir. — Qui était ce gentilhomme ? — Il lui dit : « Ma cousine, ottez moy toutes ces croix de dessus vous, et serez délivrée, car tout ce que vous avez ne sont qu'imaginations ; pour ma part je conjure tous les démons qui sont en vostre corps de venir à moy et entrer dans mon corps. » — Combien peu nombreux ceux qui pensaient ainsi, ceux du moins qui eussent osé parler ainsi ! Comment se nommait-il, ce « Gentilhomme hérétique » bien connu à Aix, et dont « l'hérésie » vient répandre un peu de clarté douce, reposante, au milieu de ces ténèbres et de ces spectres ? N'était-il pas ce Julien de Périer, conseiller à la Cour, mari de Françoise de Demandolx et, par ce mariage, propre cousin-germain de Madeleine ? Le R. P. Michaëlis néglige de nous le dire et, sans doute, nous ne le saurons jamais. L'inquisiteur ajoute seulement que le public, entendant ces paroles, fut surpris et scandalisé, estimant cela « fort témérairement dit[2] ».

*
* *

Pendant ce temps, le juge Thoron continuait à écouter les témoins nouveaux.

1. *Hist. Admirable*, pp. 86-87.
2. *Id.*, 2e partie, p. 88.

Ils avaient presque tous pris part aux précédents voyages et exorcismes. C'était le père Boiletot, le capucin Antonin de Paris, la sœur Catherine de France, le père Billiet, les prêtres Gaspard Gombert et Charles Paul. Ils ne venaient pas innocenter le sorcier, certes, ni plaider en sa faveur les circonstances atténuantes.

Ils racontaient Saint-Maximin, la Sainte-Baume, Notre-Dame-de-Grâce, les exorcismes et les abjurations, les Messes, les *Te Deum*, toutes les noirceurs du Magicien. Sœur de Gaumer déposa pendant deux jours entiers (28 février et 3 mars). Messire Charles Paul rapporta ce qu'on disait à Marseille de Gaufridy et de ses filles spirituelles, affirma que plusieurs d'entre elles, à cause du bénéficier, « avaient été battues par leurs marys [1] ». Le frère Michel-Ange parla de sa goutte. Mme de Demandolx, appelée comme nous l'avons vu, fournit des détails surtout sur l'enfance de Madeleine, sur sa maladie, sur son entrée aux Ursulines, certifia qu'elle avait toujours bien veillé sur ses enfants, qu'elle ne s'était jamais méfiée de Messire Louis [2].

Puis on confronta le Magicien à tous ces témoins — *sauf à Mme de Demandolx*. Du reste, ces confrontations s'effectuèrent paisiblement, sans orages. A presque tous ces hommes qui ve-

1. Inform. février-mars précitée. Dépos. Charles Paul.
2. Inform. fév.-mars 1611. Pièce F.

naient l'accabler, le malheureux sorcier ne fit aucune objection — s'il faut en croire l'acte de récolement [1]. Au frère Antonin de Paris, au frère Michel-Ange il dit « n'avoir aucun objet » contre eux [2]. A la sœur de Gaumer il déclara accepter ses dépositions « croyant qu'elle n'aura rien dit contre la vérité ». Seulement il récuse Charles Pauly à cause de l'ancienne affaire de mœurs. Il aurait aussi « bien occasion d'ombrager la personne et déposition » de l'oratorien Gombert qui, à la Sainte-Baume, joua à son égard le rôle de traître, « tâcha de le faire parler pour le surprendre en ses paroles ». Au père Boiletot, qui, perfidement, l'accuse d'avoir dit : « Je veux bien que le diable m'emporte... » il ne reproche rien, ou à peu près rien. Quant au père Billiet, il affirme ne l'avoir point charmé. D'ailleurs, il affirme également n'avoir jamais eu « connaissance charnelle de lad. Madeleine ». A Perrin, il dit que la demoiselle de Corbie a « fait démonstration de semblable amitié » envers plusieurs autres prêtres et religieux, notamment envers le père Marchien des Augustins réformés, qu'autrefois, avant « qu'elle fut mariée », elle a été enfermée par sa mère « pour semblable indisposition », qu'en ce temps-là elle avait « quelque affection à l'égard d'un certain personnage » qui lui avait même fait cadeau d'un petit Cupidon en argent doré. C'est ce

1. Précité. 8-15 mars 1611.
2. « Aucune objection à faire. »

Cupidon qu'elle lui offrit à lui Gaufridy et qu'il fit fondre par un argentier, et transformer. Il en fit faire une croix qu'il donna ensuite à la demoiselle Perrin. Du reste, il ne sait pas si cette croix offerte par lui à Victoire ne provenait pas de son voyage à Rome, d'où il a rapporté « tout plein de croix, médailles et *Agnus Dei* ».

*
* *

Ces récolements n'apprenaient pas grand' chose à la justice et l'affaire n'avançait guère. Madeleine, un jour, accusait Gaufridy, puis le lendemain, sinon le jour même, se rétractait, le proclamait un saint prêtre. Alors une idée vint à quelqu'un, au sieur Garandeau ou bien au P. Michaëlis.

« Le jeudy soir (17 mars), tout de nuict (dit le révérend Inquisiteur) [1], pource que le secretain de l'Église Cathédrale, dicte Sainct Sauveur, qui est joignante à l'Archevêché, avait rapporté au Sieur Garandeau que dedans la chapelle qu'on appelle de S. Sauveur, la plus secrète et la plus fermée de toute l'église, il y avait comme un cabinet fermé à clef où estaient plusieurs ossemens très bien et honorablement rangez qu'on ne sçavait dire de qui c'estaient, et y avait apparence, disait-il, que c'estaient reliques des Saints, ledict Garandeau fut d'avis

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 89-93.

d'y amener la possédée, et l'exorciser en ce lieu *pour voir la contenance des diables* ». — Ce cabinet situé dans la chapelle Saint-Sauveur, et si bien fermé à clef, est un ossuaire. De qui sont ces squelettes si bien et honorablement rangés ? Si ces reliques sont des reliques de saints, elles sont des reliques de saints dont on ne s'occupe pas beaucoup et qu'on ne fête guère. Des saints dont on ignore même les noms ! En tout cas, on juge bon, et profitable, d'amener la possédée dans ce « pourissoire » et de « l'exorciser en ce lieu pour voir la contenance des diables ». Que vont-ils faire, ces diables, en présence de tous ces débris humains ? Dans l'Enfer ils ne sont pas habitués à voir des cadavres d'hommes, à remuer des squelettes au bout de leurs terribles fourches. Ils vont avoir très peur sans doute. Ou du moins les diables de la Possédée vont faire triste figure. On l'espérait bien et l'on ne se trompait pas.

« Et y estant arrivez — continue le R. P. Michaëlis[1] — ils prindent deux testes, l'une plus petite, et l'autre plus grande, les appliquant l'une après l'autre sur la possédée ; lors elle se mouvait d'une part et d'autre, ne pouvant estre en repos, disant : Oste moy cela ».

Elle se débattait violemment, ne voulant pas être touchée par ces têtes de morts. On l'exorcisa plusieurs fois, paraît-il. On voulait savoir

1. Pour ces scènes, *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 89-93.

les noms de ces morts. On prétend que Madeleine (Belzébuth) finit par dire : « Ce sont des Évesques. » On chanta le *Te Deum*; on recommença ces pieux attouchements. « Ne me touche pas (cria-t-elle); je sens assez la vertu » (de ces reliques).

N'en pouvant plus d'effroi, la pauvre folle se mit à raconter des choses incompréhensibles, absurdes. Elle dit que l'une de ces têtes qui la touchaient était celle de Belzébuth! On crut préférable d'interrompre la séance. Du reste, on emporta les têtes de morts, et, toute la nuit, elles demeurèrent dans la chambre de Madeleine, auprès d'elle.

Puis, le lendemain, on reprit le cours des opérations, — à la chapelle de l'archevêché, cette fois. — Même, deux têtes ne suffisant pas, le sieur Garandeau commanda à l'abbé Claude Meffredy, aumônier de Monseigneur[1], d'aller en chercher une autre — moins décharnée sans doute et moins consommée — au cimetière. Quand on la lui eut appliquée sur le corps, — sur les épaules ou sur la figure — Madeleine « se print à rire, et soudain sortit », chercha à s'enfuir. Pourtant, retenue et ayant été de nouveau exorcisée, elle dit que cette tête était celle d'un damné. Quant aux deux autres, elles étaient celles de Raymond « evesque d'Arles » et celle d'Antoine « evesque d'Aix ». Dit-elle

1. *Vocation des Magiciens*, Traité II, chap. XV.

bien toutes ces choses ? On fit semblant, du moins, de la soumettre à ces expériences seulement pour être renseigné sur ces ossements. Et elle se jetait « d'un costé et d'autre, tremblant et ne pouvant demeurer ny debout ny assise... » disant « qu'elle sentait comme une grande flamme de feu au-dedans de son corps et qu'elle entendait parler les démons... ».

*
* *

Ces opérations la rendirent de plus en plus agitée. Pour la calmer, on essaya de la musique ; on fit venir de Saint-Sauveur des Chantres et Musiciens et ils lui chantèrent un motet. Mais elle ne se montra nullement sensible aux charmes de la mélodie, et le diable « la tourmentait avec grande violence[1] ».

Elle refusait de manger, de communier, de se confesser, fuyait surtout le Grand Inquisiteur. Elle voulait mourir... Le lundi saint, 28 mars, à l'aide d'un couteau, elle essaya de se tuer ; on lui retira le couteau ; puis elle tenta de s'étrangler ; elle fit un tel tapage « que le P. Michaëlis et son compagnon », qui logeaient « de l'autre costé de l'Archevesché, assez loin y accoururent ».

Quand on approchait l'hostie de ses lèvres, elle se reculait, détournait la tête, « faisait le

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 98-99.

hoquet, et cela durait assez longtemps ». Le jeudi avant les Rameaux, 24 mars, elle s'était mise dans une grande colère parce qu'on lui commandait de balayer la Chapelle, et furieuse, jetait le balai à terre. Et fuyant le Père Michaëlis, qui s'obstinait à la vouloir confesser, elle courait « par tous les coins de la chapelle ». — « Misérable (grondait le Père), n'as-tu pas honte de résister à ton Dieu, qui est ton Créateur ? » — Il m'en chaut bien, répondit-elle, « d'une voix féminine et plaintive : Il m'en chaut bien de Dieu qui m'a créé, et puis m'a envoyé en Enfer ». Et « quand l'exorciste lui imposait des peines, elle l'appelait *bourreau* ».

IV

DEUX CAPUCINS. LES AVEUX

On venait aussi la consulter au sujet de Messire Louis.

Messire Louis, était toujours en son cachot, — solidement enchaîné parmi les rats et la vermine. Le lendemain de sa confrontation avec l'oratorien Gombert (le 11 mars), il avait demandé qu'on voulût bien le lui envoyer, aux prisons du Palais. Il eût été heureux, disait-il, de le revoir et d'être confessé par lui. On lui accorda cette faveur. L'oratorien, sans doute, essaya de bien confesser son pénitent et d'en tirer des aveux complets, mais il n'y parvint pas ; Gaufridy n'avouait guère, et « l'on voyait peu d'apparence de vraye contrition en luy [1] ». Alors on lui inspira l'idée de solliciter quelque compagnon de misère, quelque bon religieux qui, charitablement, consentirait à demeurer

1. *Vocation des Magiciens.* Traité II, chap. XV.

près de lui, toujours, à l'aider de ses oraisons et de ses conseils. — Peut-être l'oratorien Gombert fut-il le pieux et pitoyable inspirateur. — En tout cas, l'idée parut bonne à Messire Louis. Il était si désemparé ! Et, docilement, un jour de la semaine sainte, il adressa supplique en ce sens à Messieurs les commissaires[1]. Messieurs les commissaires accueillirent favorablement la requête.

On lui expédia donc deux capucins : le père Celse, gardien du couvent des capucins d'Aix[2], et « son compagnon » le frère Antoine[3]. Puis on lui en envoya plusieurs autres, qui se relayèrent.

Il dut être content. Ces deux « charitables Pères » demeuraient avec lui jour et nuit « pour le convertir[4] ». Parfois il s'entretenait avec eux, durant les heures longues. D'autrefois, il demeurait silencieux, sombre, la tête basse, semblait s'intéresser beaucoup à quelque brin de paille — de cette paille humide et gluante sur laquelle il couchait — le considérait longuement, étrangement, ce brin de paille, le ramassait, le tenait entre ses doigts...

Ces manœuvres bizarres intriguèrent les deux pères gardiens et ils s'en vinrent consulter Madeleine. « D'où venait que le Magicien regar-

1. Interr. Gaufridy sur la sellette, 28 avril 1611. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manus.) fr. 23851.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XV.
3. *Id.* Traité II, chap. XVI, p. 288.
4. *Hist. Adm.*, 2e partie, p. 99.

dait souvent vers la terre, quand ils (les capucins) luy parlaient. Elle répondit : On connaît un Magicien aux yeux quand il regarde fixement en terre, et ne peut fixement regarder les gens qui le regardent. On les connaît, dit-elle, aussi quand ils s'inclinent en terre, prenant une paille, car lors, ils demandent conseil au diable et luy font hommage de cette paille ; ce qu'ayant observé lesd. Pères Capucins trouvèrent que le Magicien faisait comme cela[1] ».

On disait aussi qu'il pleurait. — Du reste, ces larmes n'étaient pas sincères, car les Magiciens ne pleurent pas[2]. Madeleine l'avait assuré « hors des exorcismes ». Son diable Belzébuth, disait-elle, était allé précisément, l'autre jour vers le sorcier « pour l'advertir de plorer ». Et à ce propos, elle donnait à ces Messieurs des indications fort précises et curieuses. « Quand les sorciers ou magiciens veulent plorer, ils mettent les deux doigts plus proches du poulce sur les deux temples (*sic*) de la teste, et lors ils plorent, mais non pas chaudement comme les autres, quoy qu'ils se voyent en danger de mort, mais froidement et par contraincte, et à peine tombent les larmes plus avant que des jouës. » Ainsi versait-il, sans doute, des pleurs silencieux et lents.

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 99.
2. Bodin l'avait dit, en 1604 : « Les sorciers ont horreur du sel et ils ne pleurent pas. » — Bodin (angevin), *la Démonomanie des sorciers* (Rouen, 1604).

Mais, si bien renseignés et avertis, « le Père Celse... et son compagnon,... luy défendirent de mettre les doigts aux susdits lieux, et plus il ne plora[1] » — en prison du moins.

Enfin, il entra dans la voie des aveux.

« Le premier jour d'avril 1611 (qui estait le jour de la Préparation du Seigneur)[2], le Magicien, inspiré par la grâce de Dieu et éclairé de la lumière céleste, fit venir deux Pères Capucins qui n'avaient bougé d'auprès de luy tout le temps du Caresme et luy avaient tenu divers propos pour l'exhorter, auxquels il dit : « Le diable m'a accusé du crime de Magie et que j'estais le Prince de la Synagogue ; son accusation est véritable, car je le suis ». — Quel triomphe ! C'était le Vendredi-Saint. Dieu, une fois de plus, pardonnait... comme le dit le R. P. Michaëlis[3]. Aussi avec quelle ardeur et quel orgueil, ce jour-là, il prêche la Passion en la vieille cathédrale Saint-Sauveur, ce fougueux Michaëlis ! Comme il invective les Magiciens et tous les Hérétiques. La foule est grande ; ce n'est plus comme l'année dernière, au temps de l'Avent, où les exorcismes de la Sainte-Baume lui faisaient une si rude concurrence. Aujourd'hui tout le monde est là. Juges, notables, bourgeois et gentilshommes, petit peuple ébahi, frissonnant d'admiration et de ter-

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 90-91.
2. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XV.
3. *Histoire Admirable*, 2e partie, p. 100.

reur, tous l'écoutent avidement, le regardent. Comme il dut se trouver fort et puissant, du haut de la chaire de Saint-Sauveur, dominant cette foule, sachant que le Magicien enfin avait fait des aveux [1]. Quelle gloire ! Madeleine, paraît-il, l'entendait d'une fenêtre de l'Archevêché, « autrement dite du Chapitre », et elle se prit à crier : « Il y en a plusieurs (magiciens) dans cette ville d'Aix. » Puis elle apprit à ceux qui l'entouraient qu'un des frères chargés de garder Louis Gaufridy dormait dans la prison, — ce qui fut trouvé vrai, ne manque pas d'ajouter Michaëlis [2].

*
* *

Puis, le Samedi Saint, profitant sans doute d'un moment où on ne la regarde pas, elle s'enfonce « une épingle » dans l'oreille. Mais la douleur la fait crier. Cette épingle devait être, bien plutôt, quelque longue aiguille. Elle avait pénétré assez avant, s'était fichée solidement. Madeleine la montrait en gémissant. On s'efforça d'arracher « lad. épingle mais on ne la sceut jamais tirer avec les doigts » et il fallut recourir à des « petites pincettes [3] ».

Puis, le lendemain, grand événement ! Le lendemain, jour de Pâques, tout à coup elle s'écrie qu'elle n'a plus sur son corps les marques du

1. *Histoire Admirable*, 2e partie, p. 100.
2. *Id.*
3. Pour ces faits, *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 100-101.

diable ! On examine. En effet, les marques ne sont plus là ! Toutes les parties de ce corps, redevenues sensibles, rendent du sang lorsqu'on les pique... Et c'est, dit Madeleine, la sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Michel, saint Pierre, saint Paul, Fortitudo[1] et Clairvoyant qui, par leurs prières, ont obtenu de Dieu ce miracle !

Puis, deux jours plus tard, autre nouvelle, fort émouvante aussi : le sieur Garandeau, vicaire général, — celui peut-être qui avait eu l'heureuse idée de ces têtes de morts, — est décédé — subitement, semble-t-il — le matin même,

Le P. Michaëlis ne donne point les causes de cette mort. Fut-elle inattendue et foudroyante ? Il dit seulement, dans son *Histoire Admirable*[2] : « Belzebub dit durant la Messe : Garandeau est mort, j'ai assisté à sa mort pour le gaigner, mais je n'ay pu rien gaigner sur luy, l'ayant tenté de la foy ; il est entre les mains du Tout Puissant : Ce qu'ayant entendu une bonne fille qui était là présente, dit : je pense qu'il est maintenant en Paradis. Lors Belzebub (Madeleine) lui dit (voulant dire qu'on ne va pas sitôt en Paradis, ajoute une note), *Tout beau, Barbier*. Cependant (fait observer l'Inquisiteur) on se ressouviendra que toujours Magdelaine avait la gehenne et la torture ». Il ne faut donc pas

1. Son ange gardien.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 109.

attribuer grande importance à ses paroles ; Messire Garandeau, vicaire général, peut fort bien être en Paradis, en récompense de ses vertus et de son zèle. Toutefois le P. Michaëlis ne sait si le vicaire général de Monseigneur n'est pas en Purgatoire. Pour des raisons qu'il serait trop long d'étudier ici, le P. Michaëlis, ex-protégé d'Henri IV et ardent monarchiste, du moins se disant tel, ne devait pas aimer beaucoup ce Garandeau ou Garandel, ancien ligueur exalté, ami et protégé de l'ex-archevêque Génébrard [1].

Il fallut donc chercher un successeur à Messire Garandeau [2]. On fut un peu embarrassé peut-être au premier moment.

*
* *

En attendant cette nomination nouvelle, on se préoccupait beaucoup de ces marques effacées. On les recherchait toujours. Un matin — le mercredi 6 avril — le P. Celse, inspectant les pieds de la possédée, crut pouvoir affirmer que sur l'un de ces pieds il existait encore une empreinte du diable. A ces mots, Madeleine, furieuse, lui donna un soufflet [3].

1. Voir notamment PROSPER CABASSE, *Essais historiques sur le Parlement de Provence*. Tome I, pp. 347-348.

2. En effet, une Ordonnance d'Henri III (Paris, février 1580) décide que l'instruction des procès criminels contre les personnes ecclésiastiques sera faite conjointement, tant par les Juges ecclésiastiques que par les Juges royaux, au siège de la juridiction ecclésiastique.

3. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 103.

Alors, comme cette fille était vraiment trop irrespectueuse, et aussi trop vaniteuse, le R. P. Romillon — ennemi de la coquetterie féminine, ainsi qu'on le sait — eut une idée très digne de cet homme austère. Il « fut d'avis de faire tondre Magdeleine, à raison d'une complaisance qu'elle avait eue sur ses blonds cheveux ». Elle fut « extrêmement fâchée ». Elle ne voulait pas, se révoltait, courbait « la tête par un continuel mouvement jusques à terre, tantost devant, tantost derrière », se donnait « des coups de poing au front ». Et, la nuit suivante, elle tenta de s'enfuir, par la porte d'abord, puis par le trou de la cheminée, tandis que le P. Billiet, son gardien, somnolait[1].

... Elle criait tant qu'on entendait sa voix « de bien loin » et elle « épouvantait ceux qui l'entendaient ». Elle essaya de se jeter par la fenêtre, « de se frapper d'un couteau », de se faire brûler; un matin, elle « fut trouvée toute assoupie, la teste touchant presque le feu [2] ».

Messire Claude Meffredy, aumônier de l'archevêque — celui qui avait apporté du cimetière cette tête de mort — vint un jour tenant en main un objet bien curieux, « un instrument de ver fait à trois carrés, et nul des assistans ne scavaient à quelle fin cet instrument était fait ». Il montrait des choses qui n'existaient pas, « des forests, des chasteaux, des arcs au

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 104-105.
2. *Id.*, pp. 107-108.

Ciel, de toutes couleurs, et autres choses semblables ». Il surprit toutes les personnes présentes, et le R. P. Michaëlis crut devoir le mentionner dans son livre [1]. — Combien de merveilles, combien de miracles admirables en ces premiers mois de l'année 1611 !

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 106.

V

VERS LA LUMIÈRE

Et puis, du haut des chaires, on avait publié des *Monitoires* en plusieurs lieux, à Marseille, à Aix, dans de nombreuses localités environnantes[1]. De nouveaux témoins venaient donc, et ils étaient bien meilleurs que les premiers. L'affaire avait pris une tournure nouvelle. Le président Guillaume du Vair la menait fort bien. Les capucins ne faisaient plus d'oppositions, au contraire ; ils avaient escamoté leur possédé et ils aidaient l'Inquisiteur, gardaient le Magicien dans sa prison. Peu à peu, plusieurs se

1. « *Le Monitoire*, dit Claude Ferrière, est le mandement adressé à un curé pour avertir les fidèles de venir à révélation sur les faits y mentionnés sous peine d'excommunication. » (Claude de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, 1749.) Ils étaient lus par les curés des paroisses au prône de la Grand'Messe, par trois dimanches consécutifs, et ceux qui les entendaient devaient, sous peine des flammes éternelles, venir révéler à la puissance ecclésiastique ce qu'ils savaient au sujet des crimes dont on poursuivait les auteurs.

laissaient ébranler. — Après tout, le diable peut fort bien s'introduire dans le corps d'un prêtre, même d'un prêtre estimé, ayant des manières naïves et l'aspect d'un saint...

On venait d'achever la deuxième information[1]; on en terminait une troisième[2]. On avait entendu Mme de Demandolx, même M. de Demandolx[3]. M. de Demandolx, d'ailleurs, n'apprit pas beaucoup de choses à la justice. Il avait vu Gaufridy souvent, « tant en sa maison qu'en sa metterie », conversant « fort familièrement... beuvant et mangeant ». Mais lui, Demandolx, n'était pas à Marseille d'ordinaire, ni à sa bastide, parce que « la plus part de ses affaires » l'appelaient hors de la ville. Il n'était pas là notamment lorsqu'on avait dressé un lit à part pour sa fille. Ce qu'il pouvait affirmer toutefois, c'est qu'elle n'avait jamais été « accostée d'autre homme que dud. Gaufridy ».

A Marseille, au cours de cette troisième information, 24 témoins déposèrent. Ils rapportèrent généralement des choses assez folles. Marguerite Bouchette, veuve remariée, femme du patron François Garat, raconta qu'elle ne se confessait plus à Messire Louis et que l'âme d'une certaine Louise Alphante, « autrefois tenue et appelée pour sa mère spirituelle », l'avait visitée en rêve et lui avait dit « qu'elle

1. Celle du 23 février au 18 mars 1611. Aix.
2. 5-7 avril 1611. Marseille.
3. Tous deux, inform. février-mars 1611.

verroit tel qu'elle estimoit un saint personnage » devenir « un grand diable devant Dieu ». Ce diable, c'était Messire Gaufridy, à n'en pas douter.

Françoise Auberte, servante, accusa le bénéficier d'avoir voulu la marier à un jeune homme blond, qui la poursuivait sans lui parler et disparut tout à coup — lorsqu'il eut appris qu'elle ne voulait pas de lui. Pierre Corbier (qui signe de Courbière), frère de la femme Perrin, déclara que sa sœur n'avait jamais été folle, qu'elle était très dévote, fort mal avec son mari, et que led. Perrin, sauf le respect qu'il avait pour Dieu et pour les prêtres, eût voulu « perdre » Gaufridy. La vieille Catherine Vincens, épouse d'un revendeur, affirma que Louis manquait de révérence en portant le Saint-Sacrement et qu'elle l'avait vu un matin, étant, lui, en l'église des Accoules, au confessionnal, rire ouvertement et « impudemment » de la demoiselle de la Palud qui pleurait, à genoux, devant la chapelle de « Saint Clar ». Jean de Cuers, cordonnier, qui parfois répondait, aux Accoules, la messe de Gaufridy, lui reprochait d'avoir donné la communion à des fidèles sans avoir, au préalable, prononcé les paroles de l'absolution.

Mais une accusation plus grave (aux yeux des magistrats du moins) fut portée par un avocat, Jean-Baptiste Vias. Cet avocat, dix ou douze ans plus tôt, c'est-à-dire vers 1599 ou 1601, un soir, « à l'entrée de la nuit », revenant de faire

une visite domicilière « à la rue proche l'Heure du Chapitre, sous les Moulins » en compagnie de son greffier et de quelques archers du Viguier, avait rencontré, « au delà le grand horloge » au coin de ce « terras des Moulins », « tirant au Saint-Esprit », à la porte d'une maison, et semblant « regarder à travers d'icelle », un homme en long manteau noir qui, les voyant s'avancer, avait paru « se retirer pour n'être pas connu ». Cet homme qui se cachait (qui venait peut-être de faire quelque aumône à des miséreux), c'était Messire Gaufridy! On le suivit, on l'approcha. M. Vias lui remontra (dit-il) « qui luy était mal séant de se trouver en ces endroits suspects en ladite heure et avec tel habit », lui demandant « qu'est-ce qu'il faisait là »; il répondit « audacieusement » qu'il y faisait « ce qu'il avait à faire; et encore dit tels et semblables mots... : vous, que faites-vous icy? » Puis il s'éloigna. Alors, l'avocat et son greffier entrèrent dans cette maison, y trouvèrent « une vieille femme et une jeune fille de douze ans, fille d'un cureur de puits, laquelle vieille il courrouça et menaça de lui faire donner du fouet, pour la mauvaise opinion qu'il en conçeut lors, quoiqu'elle (la vieille) s'excusa disant qu'elle (la petite) était sa nièce et fille de bien ». D'ailleurs, depuis, cette fille « a été débauchée et couru le bordeau... ». Mais, ce qui encore plus affermit le sieur Vias dans le sentiment qu'il avait eu ce soir-là, c'est la cruelle

aventure à lui advenue dans la suite : « au mois de may dernier » un petit enfant, de trente mois environ, qu'il avait, s'est tué en tombant de son berceau. Quand on a relevé ce pauvre bébé, on a constaté qu'il était « tout noir sur les reins et au-dessous des épaulles », et « les assistants jugèrent qu'il avait été manié (*sic*) ». — Vengeance du sorcier, naturellement !

Puis ce fut une autre histoire, racontée par plusieurs témoins[1] : le bénéficier des Accoules avait, paraît-il, quelques années auparavant, tramé, arrangé et fait conclure le mariage d'un frère qu'il avait, « un pauvre jeune homme, couturier, qui n'a jamais tenu boutique », avec une certaine Lucrèce Ponchette, veuve d'un nommé Antoine, pelissier, belle jeune femme, bien agréable et riche. Et dans tout cela il y avait du charme. De plus, l'abbé Gaufridy, plusieurs fois, le soir, était entré dans cette boutique ; quelques fois aussi on l'en avait vu sortir de grand matin, — y passait-il la nuit ?

Et le sieur Barthélemy de Lestrade, marchand, plusieurs prêtres des Accoules, les chanoines Pierre Pistre et Jacques Bruny, les bénéficiers Ganteaume et Fournier, le vicaire Roulier, un religieux de Saint-Martin prieur de Saint-Pierre venaient parler des confessions et des filles spirituelles, des bons petits morceaux « dont les autres murmuraient », de Catherine

1. Jean Vachier et Gaspard Rey orphèvres, et Charles Duprat cordonnier. Inform. 5-7 avril 1611, précitée.

la bossue, de la Pintade... Pierre Pistre notamment reprochait à Gaufridy de s'être, dans une bastide, habillé en femme, d'avoir dans la sacristie, « fait quelques contenances et actions non guère honnêtes, et convenables à sa qualité » et, comme on lui disait que « deux ou trois de ses filles spirituelles... le pouvaient avoir vu et entendu », d'avoir répondu « qu'il pouvait bien faire beaucoup de bataculles devant que celles-là se scandalisassent de ses actions », d'avoir dit, parlant de certaines de ses filles spirituelles, — vieilles et laides, sans doute — que « quand il serait couché dans un lit tout nud avec lesd. femmes il n'aurait point de peur d'offenser Dieu », d'avoir, « tant à son dîner qu'à son souper » mangé « bien souvent des pigeons, artichaux et cardes, usant des épicettes en ses viandes ». Enfin, il racontait une chose très curieuse et très grave : « durant plus de deux mois à l'heure de dîner et de souper », il y avait de cela environ quatre ans, les prêtres des Accoules avaient « vu dans leur réfectoire un chat, à son avis de poils gris, lequel quoique plusieurs fois fût été chassé, et contraint de sauter les fenêtres..., néanmoins ne manquait jamais (de revenir) auxd. heures... » Du reste, « Gaufridy et Messire Biche... étaient les premiers à crier au Masq, et, à leur exemple, les autres, puis après, criaient le Masq, sans qu'ils ayent jamais pu sçavoir à qui il appartenait, ny ce qu'il est devenu ».

Le vicaire Roulier, le bénéficier Ganteaume faisaient le même récit : ce chat gris mystérieux venait « au son de la cloche au dîner et souper » avec les autres « chats domestiques » habitués de la collégiale, et, au contraire des autres chats familiers, se sauvait quand on criait au masq — et quand on le chassait. De plus ce vicaire Roulier, d'accord avec le bénéficier Jacques Fournier, de Beauvezer, narrait une autre histoire assez ancienne, qui, dans leur esprit, avait une importance. Elle nous révèle du moins une intéressante anecdote relative à la jeunesse de Gaufridy et une particularité de son tempérament. Un jour, étant à la table commune, Messire Louis avait dit à son compatriote et protégé Jacques Fournier « qu'en son bas-âge, étant au lieu de Beauveser, étant couché dans son lit, sur les onze heures, et approchant de minuit, les masques l'étaient venu prendre et enlever du lit, et le porter sur le *solleiyaire*, comme on dit communément au pays, qui est la galerie de la maison, et de là le jettèrent en bas sans qu'il se fit aucun mal ». Louis avait-il vraiment parlé de masques en cette circonstance ou son ami Fournier arrangeait-il à sa façon cette scène de somnambulisme ? Gaufridy, interrogé à cet égard, nia formellement avoir tenu ces propos compromettants [1].

1. Interr. Gaufridy, 14-15 avril 1611. Bibl. Nat. (manus.) fr. 23851. Pièce P.

Puis était venue la bouillante Victoire Corbie, fort irritée toujours contre cet homme qui n'avait pas voulu d'elle, et l'accusant de gestes indécents, se parant de noblesse, se dénommant Victoire de Corbier, femme Perrin. Puis on avait mandé la Pintade. De son vrai nom elle s'appelait Marguerite Alamane. Elle était veuve de Gaspard Pintar « vivant curatier de cette ville de Marseille », âgée de 42 ans et exerçait la double profession de femme de ménage et loueuse de garnis. Elle connaissait Messire Gaufridy et se confessait à lui depuis quatorze ans, et il l'avait toujours « assistée et secourue, tant de ses moyens que des aumônes qu'il moyennait... pour raison de quoi, elle lui portait une affection singulière ». Elle ne lui avait jamais, dit-elle, « vu faire ny dire aucune chose indigne d'un homme de bien ». Depuis six ans, « usant plus librement avec elle », il lui baillait la clef de sa chambre, « pour luy aller faire le lit et la nettoyer..., et depuis environ huit mois que les prêtres des Accoules ont commencé de vivre à part, elle (avait) été par luy employée à luy aprester ses vivres en sa maison (à elle), lesquels elle lui portait en sa chambre (qu'il avait en ville), et dinait avec luy ». Elle avait vu beaucoup de femmes lui parler familièrement à l'église et ailleurs, même dans sa chambre « quand il était malade, et aussi quelquefois quand il était sain, mangeant et buvant ensemble » mais

elle n'y avait trouvé aucun mal parce que ces femmes « ne venaient jamais seules ». Elle se souvenait aussi d'avoir reçu et logé chez elle, — dans une chambre qu'elle tenait « en la même maison en laquelle demeurait le sieur de la Palud et sa femme[1] » Madeleine de la Palud ; il y avait de cela « trois ans et quelques mois » ; c'était pendant le temps que la demoiselle de la Palud était en sa métairie. Alors Madeleine, « durant l'absence de sa mère », couchait avec la Pintade sa voisine (habitant la même maison que la famille de la Palud.) La jeune fille « fréquentait fort souvent l'église des Accoules » et portait visiblement « beaucoup d'affection à l'endroit dud. Gaufridy », toutefois jamais la Pintade n'avait « vu faire aud. Gaufridy aucun signe ny touchement qui pût être suspect ». Quant à elle, la Pintade, elle avouait « qu'un jour étant aux Accoules en dévotion, (et) ayant opinion que Messire Gaufridy allât dire la Messe à la chapelle Notre-Dame qui est au-dessous de l'église[2], elle se leva tout à coup et, allant à la chapelle (afin de) suivre led. Gaufridy, pour recevoir la sainte communion, elle tomba, se froissa les reins et se dénoüa la main droite », à la suite de quoi Messire Louis « la première fois qu'elle se confessa de luy, pour pénitence luy ordonna de s'abstenir d'oüir la messe durant trois mois ».

1. Interr. Gaufridy 16 avril 1611. Procès. Bibl. Nat. (manus.) fr. 23851.
2. Dans l'église inférieure des Accoules.

Puis, s'était rendue devant Me Thoron la demoiselle Julie de Grimaud, épouse d'Allamand de Glandevès et belle-sœur de Mme de Demandolx, laquelle Julie de Grimaud, âgée de 32 ans environ et mariée depuis neuf ans en la maison de Gréoulx, avait critiqué de son mieux, sournoisement, la conduite de sa belle-sœur et de cet abbé Gaufridy qu'elle n'aimait pas. Nous avons donné plus haut cette déposition.

Enfin, le 7 avril, un jeune homme se présenta — « Jean de Demandes, tailleur de cette ville de Marseille, âgé de 26 ans... fils naturel d'Antoine de la Palud, et par ainsi frère naturel de Magdelaine de Demandes ». C'est la première fois que nous le voyons. Il « demeura en la maison ou bastide de son père » jusqu'en l'année 1602. Il avait alors 17 ans ; Madeleine en avait 9. — Le R. P. Michaëlis dit à plusieurs reprises que Madeleine fut violée à l'âge de 10 ans ; Madeleine le disait. — En l'an 1602 il quitta la demeure de son père naturel et sans doute s'en alla travailler à Marseille, disparut momentanément, cessa du moins d'habiter la maison de son père. Puis il y revint en 1606, « lorsque Magdeleine (dit-il) fut renvoyée de la ville d'Aix en la maison des sœurs de sainte Ursule en cette ville pour raison de sa maladie et pour changer d'air (elle n'avait point été envoyée dans la maison des Ursulines de Marseille, mais bien chez ses parents) ; durant lequel an il demeura

presque continuellement en la bastide, fors et excepté les fêtes ; comme aussi la demoiselle de la Palud mère et lad. Magdelaine venaient fort souvent en la bastide ». Il avait alors 21 ans ; Madeleine en avait 13. Elle était faible, malade ; elle éprouvait les premiers symptômes de l'hystérie, qui fort souvent présente à ses débuts les apparences de la phtisie. Ils vivaient ensemble, à la campagne en ce printemps, en cet été de 1606, sans surveillance, tout porte à le croire, libres, le bâtard de 21 ans, la petite sœur de 13. Cependant personne ne pense à le questionner, ne le suspecte, ce Jean de Demandolx. Ce n'est pas lui qu'on veut atteindre, certainement ; ce qu'on veut savoir, c'est ce que faisait en ce temps-là Messire Gaufridy. Quant à lui, Jean de Demandolx, il ne peut pas fournir à la justice beaucoup de ces éclaircissements dont elle a tant besoin. Il « se souvient que, une fois, Messire Louis, la demoiselle de la Palud, lad. Magdelaine et luy allèrent ensemble de cette ville en la bastide et que Gaufridy y retourna, deux autres fois avec lesdittes de la Palud mère et fille, et que Gaufridy y retourna aussi quelque autre fois pour voir et visiter la demoiselle de la Palud, et après avoir dîné avec elle s'en retournait ». Mais lui, Demandolx, ne pouvait « remarquer les actions et propos dud. Gaufridy pource qu'il s'occupait au travail ». Il a reconnu cependant « que Magdelaine, laquelle pourtait le plus souvent visage de per-

sonne mélancolique, fesait démonstration de grande joie et contentement lorsqu'elle était à la compagnie dud. Gaufridy, ce qu'il rapportait plutôt à la qualité de père confesseur et spirituel dont elle appelait Gaufridy... pource qu'il a toujours connu lad. Magdelaine pour fille fort dévotte et modeste, et n'a jamais vu ny entendu qu'elle soit accostée d'homme quelconque autre que dud. Gaufridy ».

Le jeune de Demandolx n'en dit point davantage et on ne lui en demanda pas plus [1].

*
* *

Fort de ces accusations nouvelles, Me Thoron fit donc amener encore le prisonnier devant lui — en la Chambre des Cameauls — et l'interrogea, le 12 avril [2].

— N'avez-vous pas connu la nommée Bouchette, « autrement ditte la Menudière de la ville de Marseille » ?

— Je l'ai confessée ; je ne la connaissais que sous le nom de la Menudière ; elle « était tenue pour avoir l'esprit et entendement aucunement trouble... et disait qu'elle était suivie de quelques esprits ».

— Avez-vous connu Françoise Auberte de Marseille ; ne lui avez-vous pas demandé si elle « avait intention de se marier » ?

1. Inform. 5-7 avril 1611.
2. Second interr. Gaufridy, 12 avril 1611. Même procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manuscrits.)

— Non, je ne l'ai pas connue ; je ne me souviens « de rien de tout cela ».

Ces réponses surprenaient sans nul doute le juge Thoron, car il savait très certainement que, — « inspiré par la grâce de Dieu et éclairé de la lumière céleste[1] », puissamment aidé aussi par ses deux charitables capucins, le magicien en était enfin arrivé aux aveux. Pourquoi maintenant semblait-il vouloir se rétracter ?

Mais tout à coup — fort à point — survient Monsieur le Premier Président, et l'audience est levée.

La besogne ne devait être reprise que le surlendemain 14 avril. Que s'était-il passé pendant cette journée du mercredi 13 ?

Au fond de son cachot, Gaufridy avait achevé sa confession, sous la puissante impulsion de ses deux moines, et ces aveux complets, définitifs, — est-il besoin de le dire ? — avaient été précieusement recueillis.

Aussi furent-ils imprimés tout de suite, à Aix, sans doute dans la première quinzaine d'avril. On ne peut point être assuré de la date exacte de la publication. La mince plaquette contenant ces aveux, et dont il reste encore, çà et là, quelques exemplaires — un notamment à la bibliothèque de Marseille[2] — porte en tête cette mention :

1. *Vocation des Magiciens*. Traité II, chap. XV.
2. Bibl. de Marseille, I Kb n° 4 (diocèse de Marseille), p. 16.

Confession faicte par Messire Loys Gaufridi prestre en l'église des Accoules de Marseille, prince des Magiciens depuis Constantinople jusqu'à Paris, à deux pères capuchins du couvent d'Aix, la veille de Pâques, le onzième avril mil six cent onze.

A Aix, par Jean Tholozan, imprimeur du roi et de la dicte ville, MVCXI.

Avec la permission de la cour de Parlement.

La veille de Pâques était le 2 avril, non le 11. Le « onzième avril » est-il la date d'impression ou de mise en vente ? Ce petit livre, en tout cas, dut être imprimé tout de suite, cette date le prouve, et répandu dans le public avec empressement. Ne fallait-il pas faire connaître à tous ces aveux du sorcier, afin que tous fussent désormais convaincus de sa noirceur et de ses crimes ? Ces juges avaient besoin d'affirmer leur vertu. Il importait d'imposer silence définitivement, avant le jugement, à tous ces magiciens, à tous ces hérétiques, de Marseille et d'ailleurs...

Le beau travail des Pères Capucins fut donc mis en circulation le plus promptement et le plus généreusement possible, tout semble l'indiquer. Il fut, peu après, reproduit aussi par la *Continuation du Mercure français*. Il est un amas de folies, un magnifique spécimen de la bêtise et de la méchanceté humaines. Il fut évidemment imaginé, dicté par ces deux moines, revu et corrigé par le Grand Inquisiteur lui-

même. Il reproduit la plupart des allégations folles de l'hystérique Madeleine et plusieurs phrases qui se trouvent dans *l'Histoire Admirable*, textuellement. Il est quelquefois presque incompréhensible. Cependant la version du *Mercure français*, un peu améliorée, un peu différente de l'autre et arrangée, présente moins d'obscurités. Nous la reproduisons en appendice, ne jugeant pas utile de la donner ici, où elle ferait double emploi, ainsi qu'on le verra.

Enfin il existe une troisième version. C'est celle introduite dans la *Vocation des Magiciens et Magiciennes*[1] par le flamand Domptius. Celle-là fut publiée en 1623 seulement. Elle diffère assez des deux premières; des phrases, des alinéas entiers furent retranchés, d'autres ajoutés, selon le bon plaisir du copiste. Le nombre des femmes « soufflées » par le sorcier y est indiqué notamment avec une certaine précision; il fut de mille environ « tant filles que femmes »; le souffleur diabolique, il est vrai, ne les connut pas toutes « charnellement »; il y est question également de la haine de Messire Louis contre les Ursulines. « J'étais fort indigné (y dit le Magicien) de ce que Magdelaine voulait entrer au monastère de Sainte-Ursule; et comme elle était sur le point de me dire adieu, je lui dis avec une certaine déplaisance et un branlement de teste : Va-t'en; tu verras

1. Traité II, chap. XVI, pp. 238-251.

en bref l'extermination de cette maison. » Il y est dit aussi, et c'est toujours Gaufridy qui parle : « Je confesse et déclare que j'ay par deux fois révoqué mes confessions devant les juges, et autant de fois que je l'ay fait, je me suis parjuré, et le diable est venu à moy en la prison, qui m'a sollicité de le faire. » Or, avant le 11 avril, date ultime de ces supposés aveux, Louis Gaufridy n'avait, semble-t-il, encore rien avoué à ses juges, et par conséquent n'avait rien pu révoquer. Enfin, dans cette troisième version toujours, le sorcier déclare : « Je confesse aussi... que, comme j'étais en la Sainte-Baume avec les Pères, j'essayay un jour de rompre la teste au Père Sébastien Michaëlis... »

D'ailleurs, ces aveux écrits — imprimés déjà peut-être — le pauvre fou, bien stylé par ses gardiens, les répète à peu près exactement à Me Thoron et à Messire Joseph Pellicot « docteur es droit, prévôt en l'église métropolitaine Saint-Sauveur..., vicaire général du sieur archevêque d'Aix » et successeur de Me Garandeau, — le jeudi 14 avril. On lui facilite la besogne. Le juge a sous les yeux ces aveux écrits, et il pose les questions en s'inspirant d'eux. Messire Louis, docile, répond de son mieux, s'efforçant de bien se rappeler la leçon qui lui fut faite.

Donc, ce jeudi 14, le sorcier raconte une foule de choses, relatives à Madeleine, aux sabbats, aux cédules diaboliques.. « Un sien oncle (dit-il) appelé Messire Christophe Gau-

fridy », longtemps « segondaire en l'église de Pourrières », environ « six mois avant son décès », lui envoya un petit cahier « in décimo-sexto, de six petits feuillets écrits, contenant quarante caractères et au bas de chaque feuillet un distique en français, avec une lettre » dans laquelle il disait lui adresser « un diurnal [1] » et lui recommandait de le garder, « ce qu'il fit fort curieusement, sans jamais avoir regardé dedans led. livret.. Ains le mit avec quelques autres livres et papiers d'humanité; mais, il y a environ cinq ans », cherchant, parmi ces livres, les Épîtres de Cicéron « pour les donner à un écolier sien amy, il trouva led. livret, et, l'ayant ouvert et lu les vers qu'il rencontra, il se sentit aucunement ému; et tout à coup se présenta à luy en forme humaine le Malin Esprit, qui luy dit qu'il était Lucifer, lequel était vêtu en gentilhomme, d'habits communs, sans épée, de poil châtain en sa barbe et poil de tête, et quant au visage, en couleur blanche, lequel dit : Que veux-tu de moy, et je te donnerai ce que tu désires; mais que me donneras-tu, à moy ? — et luy, ayant répondu : Que veux-tu de moy et que je te donne ?... — led. Lucifer répondit : Je te demande tout le bien que tu fais. A quoy il répliqua qu'il ne luy voulait donner tout, pour ce que, s'il luy donnait les sacrements qu'il administrait, trop d'âmes se perdraient ».

1. Journal, livre de raison.

Le diable consentit, lui permettant cette restriction, et le pacte fut conclu en ces termes : « Je Louis Gaufridy renonce à tous les biens tant spirituels que temporels qui me pourraient être conférés de la part de Dieu, de la Vierge Marie, de tous les saints et saintes du paradis, particulièrement de mon patron saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, saint Paul et saint François, et me donne corps et âme à Lucifer, promettant de renoncer à toutes les bonnes œuvres que je fairay toute ma vie, sauf la valeur et fruits des sacrements pour ceux qui les recevront. En foy de quoy je signe et atteste. » Et il signa, non de son sang mais avec de l'encre.

En échange, Lucifer lui promit l'amour de toutes les filles ou femmes dont il aurait envie et sur lesquelles il « soufflerait avec sa bouche... pourvu qu'elles eussent sentiment du souffle ». Lors, le diable disparut et Louis commença de souffler « sur les femmes et filles qu'il aimait et voulait aimer », « du nom et du nombre desquelles » il ne se souvient.

Et il souffla notamment sur la jeune Madeleine de la Palud, « en la maison de son père, et à même intention luy donna quelque pesche, et autre fois lui avait mis la main sur le front, et sur sa bouche ». Peu après, il donna à Madeleine un diable nommé Asmodée « pour émouvoir icelle à concupiscence »; puis il lui fit faire une cédule, en sa présence et en la présence de Lucifer, laquelle cédule elle signa; puis il

lui en fit faire six autres ; et ces cédules furent faites du mois de mai au mois d'août ; « et, à son avis, en même temps il connut charnellement lad. Magdelaine en la maison du père d'icelle, et y a continué en tout six diverses fois, ne se souvenant de davantage, ny aussi de l'avoir connue en d'autres lieux... »

« Bien est vray qu'il a été 7 ou 8 fois au Sabath,.. deux fois à la Baume de Roland qui est à deux lieues au delà de Marseille, deux ou trois fois à la Baume Loubière qui est près du Château Gombert, près d'Eygalades, laquelle Baume est vaste et plus longue à son avis que cette ville (d'Aix), et une seule fois à la Sainte-Baume, lorsque lad. Madelaine y était avec les Pères... ayant lors..., avec les autres sorciers et magiciens,... résolu de prendre et d'enlever lad. Magdelaine... »

Il a aussi « joüi charnellement d'une princesse des Grisons qui se disait telle et était habillée à l'Italienne, et mariée. »

Il a aussi « usé quelquefois des Caractères contenus au livret de magie », mais seulement « à l'endroit de ladite Madelaine ». Et encore, dit-il, il ne se souvient de tout cela que comme « d'un songe ».

Aux sabbats il a, d'ailleurs, connu charnellement d'autres femmes, mais il ne les a jamais « connues de nom ou autre connaissance ». Peut-être en est-il « encore à présent empêché par la force des charmes et onctions ».

Il fut transporté au Sabbat avec Madeleine par le Malin Esprit, et là elle fut marquée par le petit doigt du Diable « au cotté gauche de dessous le tétin, et aux reins ». Et, quand les hommes donnent tout au diable, on dit, « selon la doctrine reçue en la Sinagogue », qu'ils ne peuvent se convertir. Aussi, lui, « au commencement de sa prison, et longtemps après » a-t-il dit souvent « aux Pères Capucins qu'il avait ou pensait avoir le cœur aussi gros qu'une montagne ».

Quant aux cérémonies du Sabbat, elles sont diverses. « En entrant, chacun est obligé de faire la révérence et adoration selon sa qualité; sçavoir les Masques se couchent par terre à l'exemple des Cardinaux faisant l'adoration au Saint Siège ; les Sorciers, étant à deux genoux, fléchissent et courbent le corps; et les Magiciens et Princes se mettent seulement à genoux. » Madeleine et lui, se conformant à cette coutume, ont adoré un diable « ayant apparence d'un prince, richement vêtu, et paré de beaux et riches ornements ». A ces assemblées, « Magdelaine était assise à l'égal de Lucifer... quant à lui, il était, durant l'adoration, assis le premier au-dessous dud. Lucifer, avec quelques autres prêtres séculiers et réguliers... Les prêtres sont là estimés et réputés comme princes... et, en cette qualité, tiennent le premier rang ». Un diable a charge de faire renier Dieu à tous ceux qui sont au Sabbat « et aussi de re-

nier tous les saints et particulièrement saint François ». (On n'aime donc pas les franciscains à la Synagogue; ils y sont considérés comme des ennemis dangereux. Ces paroles doivent plaire aux bons capucins, *qui les inspirèrent.*) En outre « tous les sorciers et sorcières font vœu de porter leurs enfants pour les baptiser en la Sinagogue ». Souvent aux nouveaux baptisés ainsi on impose de nouveaux noms. Et ce baptême se fait avec de l'eau, du sel et du soufre. Les prêtres y sont toujours vêtus d'une chasuble violette. Ils lisent, aux offices, tout ce qui est contenu au Missel mais ne prononcent jamais le nom de Jésus, ni les noms des Saints. Et, durant ces offices « on tient des chandelles de poix et de soufre allumées ». On y communie à l'aide de pain sans levain et d'autrefois avec du pain levé. Et ceux « qui ne veulent communier sont obligés de faire manger leur part au diable, qui est là et se présente en forme de chien, députté expressement à cet effet ». Et « lorsque le célébrant fait le signe de la croix, il commence par le travers, et puis du bas de la croix en haut ». « A la faim de la Messe, au lieu de la bénédiction, on crie tout haut : Allez au nom du Diable ! ... »

Il continua cet étrange récit pendant toute cette journée du 14 avril. Puis il le reprit le lendemain matin. Il parla de « douze prêtres tant séculiers que réguliers » qu'il avait vus à la Synagogue. Il ne savait leurs noms, mais avait remarqué à

leurs habits qu'ils étaient « la plupart de l'ordre de Saint-Benoit » et qu'il y en avait quelques-uns « de l'ordre des Augustins, et de la Sainte-Trinité ». (Bénédictins, Trinitaires, Augustins ne sont pas des amis des Capucins ni des Oratoriens doctrinaires). Il indiqua aussi les diverses assemblées de la Synagogue. Les moins importantes sont celles de cette province seulement. Puis il y a les assemblées de trois provinces : Languedoc, Provence et Dauphiné. Enfin l'Assemblée Générale où l'on vient de toutes les parties du monde, qui est présidée par un évêque de Grèce, et se tient en Palestine. Et à tous ceux qui prennent part à ces assemblées sont faites des onctions spéciales : aux prêtres, sur le front, à la nuque, aux tempes, sous le menton, dans les deux mains, sous les deux pieds ; aux laïques, « au-devant et derrière de la tête, aux deux temples (*sic*) et dessous le menton » seulement. Et par l'effet de ces onctions les courages s'endurcissent, l'homme devient « insensible aux inspirations et remords », et il oublie ; ainsi sont gardés les secrets de la Synagogue. Et le diable qui prêche au sabbat est « toujours en forme d'homme, revêtu... de robe longue et bonnet quarré, et dans une chaire » à l'imitation des prédicateurs catholiques.

Quant à lui, lorsqu'il voulait se rendre au sabbat, il se « mettait à la fenêtre de sa chambre, *sive* salle, et quelquefois sortait de ladite chambre fermant la porte d'icelle à clef, et lors

se présentait à luy son démon familier... Lucifer, toujours en guise et forme d'homme, lequel le prenait et transportait.. au sabath, où il demeurait quelquefois une couple d'heures et puis le ramenait quelquefois seul et quelquefois accompagné de plusieurs autres, et le remettait au lieu où il l'avait pris. » En l'air, ils « étaient pourtés de telle vitesse qu'ils ne se pouvaient connaître » l'un l'autre, allant « plus vite que la foudre ». Et « le sabath se tient communément... deux fois la semaine,.. le mercredy et le vendredy... »

Mais « attendu l'heure tarde, » l'audience est levée.

On la reprend quelques heures après. Alors il se passe une chose fort inattendue. Dès en se présentant devant ses juges, Louis Gaufridy déclare « que depuis ce matin il a été malheureusement affligé et tourmenté en son esprit de ce que depuis hier au matin, ayant... prêté serment solennel... de dire la vérité, il a néanmoins fait remplir le papier de mensonges et faussetés, le tout par la seule apréhension de la mort et des douleurs qu'il se présentait qu'il avait à souffrir (la torture évidemment) et desquelles il pensait se pouvoir garantir par ce moyen des confessions par luy depuis hier faites... et encore auparavant en présence de M. le premier président et notaire », et de Me Thoron, et des pères capucins, « en diverses fois depuis la veille des Rameaux, durant lequel

temps ils luy ont *assailli de toutes sortes de consolations*, et dormy le plus souvent au Crotton avec luy », comme ils l'avaient fait « ordinairement auparavant, et depuis environ quinze jours après son emprisonnement ».

« Comme ils le pressaient (paraît-il) et l'importunaient de dire la vérité,... durant plus de vingt jours » il avait persisté à « dire qu'il ne sçavait et ne se souvenait de rien » ; puis enfin il avait dit « que, de jour à autre, il allait profittant de leurs exhortations et recouvrait peu à peu sa mémoire et souvenance des particularités qu'il leur rapportait et leur faisait écrire du jour à la journée ». Et ainsi il avait fait ces confessions, mais « ce, plus pour les contenter, veu la grande et continuelle peine qu'ils prenaient à l'entour de luy, que pour remords de sa conscience ; et aussi (parce) qu'il luy remontraient que c'était le vray moyen pour obtenir miséricorde de la justice. » De toutes ces dissimulations, du reste, il demande pardon à Dieu et à la justice. S'il a tant abusé de la patience de ses juges ce n'est point « par malice ny par mocquerie », mais « par la crainte des tourments ».

Quant aux marques constatées sur son corps, il les reconnaît; il en a même découvert plusieurs autres « sur sa personne, insensibles comme les premières, y ayant lui-même appliqué des ayguilles ». (Ces marques, depuis qu'on les lui a montrées, sont un effroi, un horrible supplice pour lui; il les palpe, les observe, les

scrute... et il a fini par en trouver d'autres ! en fichant çà et là des aiguilles dans ses chairs.. Le Diable ! le Diable l'a marqué ! L'affreuse chose ! lui, un prêtre, marqué par le diable !) Mais il persiste à dire, comme il l'a fait jusqu'ici devant ses juges, « qu'il croit qu'elles ont été imprimées en sa personne sans son sçeu et consentement ; et si tant est que cela n'aye pu être fait sans son consentement, (ce) dont il se rapporte à la créance et doctrine de l'Eglise..., il déclare, par le même serment, qu'il n'en a du tout point de souvenance, comme aussi desavoüe tout ce qu'il a dit depuis hier touchant les cédulles par luy et lad. Magdeleine faites,... touchant (aussi) le pouvoir de charmer les femmes par le souffle... quoiqu'il ait cy-devant confessé le contraire, et nommé aucune desd. femmes... et même entre autres Magdeleine, la femme de Perrin, Pintade, deux femmes de deux mariniers, la femme d'un brodeur...

Qu'il n'a jamais donné Magdelaine à aucun diable... Qu'il n'a jamais connu charnellement lad. Magdelaine... Qu'il n'a jamais été au Sabath ; et par ainsi tout ce qu'il a dit de Magdeleine, du Sabath, de la princesse des Grisons », de la tentative d'enlèvement de Madeleine... « sont toutes choses fausses... par luy composées et inventées pour donner plus de couleur et de créance à son dire, *et de contentement aux d. pères capucins*, et pour... incliner d'autant plus la Cour à luy faire miséricorde ».

Les juges sont vraiment surpris, contrariés. Ils demandent au sorcier « d'où est venu qu'il soit entré en méfiance de la douceur, grâce et miséricorde de la Cour ». (!) Une telle défiance ne peut provenir que des « subjections (*sic*) de l'Ennemy »!

Mais le pauvre Magicien affirme qu'il n'en est rien, que seuls les remords de sa conscience l'ont amené à ces rétractations, qu'il est faux notamment que le diable se soit présenté à lui, dans sa chambre, aux Accoules, comme il l'a dit récemment aux bons Pères capucins, comme il l'a répété plusieurs fois, qu'il l'ait précipité ensuite « de hault en bas des degrés des Accoules » ; faux également qu'il ait possédé un livre de magie et des cédules « sous le manteau de sa cheminée, à la main gauche », qu'il ait brûlé ce livre, ces cédules ; faux que les diables, comme il l'a aussi raconté, tiennent « un magasin ou arsenal vers la ville de Nice, où sont toutes sortes d'habits, et que, quand quelqu'un vient au Sabath mal vêtu », il est battu « pour se n'être pas pourvu de vêtements auxd. lieux ».

« Bien est vray (cependant)... qu'il y a environ quatre ou cinq ans,... venant à Matines, devant jour, il rencontra un bouc qui le fit trébucher et donner des mains en terre, sans toutefois s'être fait beaucoup de mal. » Ce vilain bouc a dû l'effrayer fort.

Aux capucins il a dit encore bon nombre d'autres choses, au sujet des sacrements qu'il s'est réservés, de la cloche à battant de bois

dont les sons appellent les sorciers et magiciens au Sabbat, des *caractères* qu'on fait avaler et qui donnent l'oubli des choses de la synagogue... mais tout cela est faux, « pures inventions par luy composées[1] ».

Il nie tout, rétracte tout. — D'où vient cette extraordinaire volte-face ? On le lui demande quelques jours après, le 23 avril ; et il l'explique : le 14 avril, dit-il, « étant au Crotton avec le père gardien des Capucins et le père Esperit, sur les six à sept heures du soir, il fut saisi d'un tremblement de tête, et... lors, il entendit, et sentit dans la paille Lucifer qui l'instigeait de se rétracter » ; ces paroles firent sur lui grande impression ; c'est pourquoi, dès le lendemain matin, il tenta de dire toute la vérité ; mais les remontrances de ses juges l'en empêchèrent, et il n'osa pas ; il n'osa que le soir de ce 15 avril[2]...

Alors, le lendemain 16, on le fit amener de nouveau et l'on s'efforça d'obtenir de lui des propos moins déraisonnables — et plus compromettants. On l'interrogea sur les dépositions des plus récents témoins. Il se défendit assez bien, de son mieux. Comme on lui parlait notamment de cette chute qu'il avait faite jadis, étant jeune, à Beauveser, du haut du *soulleyadou* de sa maison, il raconta le cas de somnam-

1. Pour tous ces faits : Interr. Gaufridy, 14-15 avril 1611. Bibl. Nat. (manusc.) fr. 23851.
2. Récolements et inter. précités. Interr. Gaufridy, 23 avril 1611.

bulisme, répondit qu'il s'était levé « du lit en dormant » et était ainsi tombé dans la rue, ayant passé entre les « petits bâtons » du balcon, petits bâtons dont il manquait plusieurs, que cependant il ne s'était trouvé blessé « en aucun endroit de sa personne ».

Mais une question qui n'a point trait à la magie, qui a trait seulement aux mœurs, lui est posée et elle amène de sa part une réponse en complet désaccord avec ses précédentes réponses. On lui parle de Victoire Corbie, de la déposition qu'elle a faite le 6 avril, et il déclare que, depuis longtemps, elle le poursuivait de ses ardeurs, se disant « éperdue de son amour », l'importunant, « le pressant de la contenter », et il avoue que, « vaincu par la tentation et sollicitation, s'étant trouvé seul à seul dans la maison dudit Perrin, il se laissa aller à quelque baiser et attouchements sales et vilains, sans toutefois avoir consumé l'acte de la chair avec elle[1] ». A-t-il dit la vérité ? Ses paroles furent-elles dénaturées ? Est-ce là ce péché qu'il voulait révéler en confession au R. P. Michaëlis, ce péché si grave auquel il faisait allusion, l'an dernier, à Saint-Maximin ? Ou bien s'agissait-il alors d'une faute plus importante ? Était-il sincère ou fou lorsqu'il s'accusait ainsi le 16 avril ?

1. Second interr. de Me Louis Gaufridy, 16 avril 1611. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manus.) fr. 23851.

VI

DERNIÈRES CONVULSIONS

Le surlendemain 18, M. le Procureur général Louis-François de Rabasse[1], déposait ses conclusions.

Il déclarait suffisamment prouvés les crimes de magie, sorcellerie, idolâtrie, lubricité abominable, affirmait la réalité des marques, les privautés exercées par Louis sur la personne de Madeleine de Demandolx « tant en l'Église (des Accoules) qu'en la maison d'icelle, et en la bastide du sieur de Gréoulx, son grand'père, tant de jour que de nuit, et par lettres où il y avait des caractères amoureux invisibles à tous autres qu'à ladite Magdelaine..., et d'avoir icelle tellement subornée, séduite et charmée qu'il dit qu'il en aurait jouy charnellement plusieurs et diverses fois, étant justifié par le rapport des médecins qu'elle a été déflorée... », affirmait de

1. Seigneur de Vergons reçu le 7 mars 1605 en l'office de son père.

même l'existence des marques de Madeleine et ses transports au Sabbat, s'appuyant sur les aveux faits par le magicien au Père Michaëlis, aux pères Capucins, en présence de Monsieur le premier Président, ses confessions « par luy signées le quatorzième de ce mois *et autres jours suivants* », par lesquelles notamment le « segondaire » Christophe Gaufridy était « réputé et diffamé publiquement pour un magicien », ne tenait aucun compte des rétractations du 15 avril, de toutes les protestations nouvelles et dénégations du pauvre prêtre ; et « *Pour ces Causes* et considérations... sans s'arrêter aux prétendues rétractations et négations que ledit Gaufridy a depuis voulu faire pour couvrir sa honte et son péché abominable, *qui le convainquent d'autant plus de son obstination diabolique* », requérait contre lui le bûcher, l'amende honorable, la question, demandait qu'il fût « livré à l'exécuteur de la haulte justice, mené, conduit et tenaillé en tous les lieux et carrefours accoutumés de cette ville d'Aix, avec des tenailles ardentes, en tous les endroits de son corps, et en après, en la place des Jacobins, brûlé tout vif, *sur un feu de busches* » qui y serait à ces fins dressé, et « après la consommation de son corps et ossements, ses cendres jettées au vent[1] ».

1. Conclusions du Procureur général, 18 avril 1611. Bibl. Nat. (manus.) fr. 23851. — Les bûches brûlant moins vite que les fagots, on s'est empressé de les choisir.

Me Rabasse s'était hâté de conclure. Il importait, pensait-il sans doute, de couper court à ces bavardages.

Le lendemain, on fit signer au sorcier une procuration. Les cédules n'ayant pas été trouvées, on les cherchait toujours. Louis disait qu'il n'en avait point faites; néanmoins, puisqu'on le désirait, il voulut bien autoriser Messire Pellicot, vicaire général, — représentant en cette circonstance Monsieur l'évêque de Marseille, en vertu de lettres de vicariat du 17 avril [1], — et en son nom « tous prestres et autres personnes que besoin serait », à faire « toutes poursuites et procédures nécessaires au recouvrement » desd. cédules [2].

Puis on crut utile une nouvelle confrontation de Louis et de Madeleine, et l'on voulut qu'elle eût lieu avec grande solennité.

Donc, le vendredi 22 avril, durant l'après-midi, se réunirent en l'Archevêché plusieurs ecclésiastiques notables : Messire Joseph Pellicot, le R. P. Sébastien Michaëlis, le P. Laurens, provincial des Capucins, le P. Celse « et son compagnon », le P. Jean de la Tour, correcteur des Frères Minimes, un de ceux qui avaient été employés pour « ouyr de confession le prisonnier [3] », le P. Jean Francisci du même

1. Procès-verbal d'Auditions de Madeleine, précité. Pièce C.
2. Procurat. par Gaufridy, 19 avril 1611. (Bibl. Nat. manus. fr. 23851.)
3. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 112-113.

ordre, le P. Jean-Baptiste Romillon, supérieur des Pères de la Doctrine, le P. François Billiet, Messire Maiffredy, aumônier de M. l'Archevêque, M. Loys Franc, secretain de Saint-Sauveur — celui qui avait (au dire de Michaëlis) rappelé l'existence de ce charnier de la cathédrale, — le P. François Domptius lui-même, le P. Antoine Boiletot... Et Louise aussi était là, Louise Capeau, remise en scène à l'heure où se dénouait le drame, très fière sans doute de voir enfin s'achever l'œuvre admirable qui était son œuvre. Et l'on avait amené Louis, Madeleine, avec ses reliquaires et ses médailles. Il s'agissait, non seulement de la confronter au Magicien, mais de la débarrasser — et de se débarrasser — de ces diables (dont on n'avait plus besoin).

On s'était assemblé, dit *la Vocation des Magiciens*[1], « pour procéder juridiquement contre Belzebub et le contraindre ou de s'en aller, ou de dire la cause de sa désobeyssance ». On lui commanda donc « de vuider avec ses compagnons ou de donner ses oppositions ». Mais on n'avait pas encore prononcé ce commandement que déjà « Belzebub sortit et s'enfuit du corps ». Et tous le cherchaient, peut-être Louis comme les autres. On exorcisa Louise, on lui demanda « où était Belzebub ». Elle répondit qu'il « se tenait à l'oreille droite de Louis Gaufridy ».

1. Traité II, chap. XV.

Puis, pour corser le spectacle, le Père Jean-François, dit Jean Francisci, qui venait d'exorciser la possédée Louise, ou plutôt l'ex-possédée, lui ordonna de montrer aux assistants « la façon des Séraphins adorans Dieu ». Elle répondit : « Comment ferais-je ? Ils n'ont point de corps ». Mais on insistait. Elle obéit donc, « estendit de toutes ses forces ses deux bras, ainsi que les oiseaux meuvent leurs ailes en volant, monstrant quelques mouvements d'un grand amour intérieur, et, comme qui désire grandement une chose, se tenant droict et immobile ». Quel émerveillement ! — Et, demanda-t-on, comment font les Chérubins ? — Elle « estendit ses bras comme dessus, mais non avec grande véhémence », plus mollement. — Et les Trônes ? — « D'une grande vitesse » elle « se jetta à terre tout du long du corps, tenant ses bras estendus[1]... » Ce dut être un enthousiasme général...

Ensuite on interrogea Louis et Madeleine. Il fallait bien faire revenir le sorcier sur ses déclarations du 15 avril. Pour atteindre ce but, les bons pères, capucins et autres, n'avaient pas ménagé leurs peines. Il ne trompa point trop les espérances. Quoiqu'ayant dit, au début, qu'il « ne voulait demeurer au dire et déposition » de Madeleine « par les raisons par luy avancées en sa précédente confrontation », il

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 112-113.

finit par s'en référer à ses confessions des 14 et 15, par avouer la « cohabitation charnelle », les cédules, la donation à Lucifer, à Belzebuth, le cadeau de la pêche, les sabbats et cérémonies du sabbat, persistant dans ses confessions des 14 et 15 avril, « nonobstant les rétractations par luy faites le 15 après-diner ». Ces rétractations, il les révoquait et désavouait aujourd'hui « de bon cœur pour la seule décharge de sa conscience, pour l'honneur et gloire de Dieu », et il les avait bien regrettées, disait-il, « moyennant l'assistance et consolation » des pères capucins et du père correcteur du couvent des Minimes... grâce aussi à l'efficacité des « prières, oraisons et dévotions » faites pour lui en toutes les églises de la ville et particulièrement en la chapelle archiépiscopale[1].

Il versa beaucoup de larmes, solennellement il « abjura la magie entre les mains du R. P. Michaëlis, qui le reçut paternellement, luy donna l'absolution et l'admit au baiser de paix[2] ». Ensuite il demanda pardon à Madeleine et Madeleine, à son tour, lui demanda pardon. Et cependant il se troublait, paraît-il, « de la merveilleuse apréhension qu'il avait de la mort, en sorte qu'il y en eut qui se mirent à rire de cette grande peur qu'il avait. Il ne put toutefois révoquer ce qu'il avait ainsi pu-

1. Récolements et interr. précités. Interr. du 22 avril 1611.
2. *Hist. Véritable*, t. IV, p. 376.

bliquement confessé » — et c'était l'essentiel[1].

Tout s'achevait peu à peu. Le lendemain le Magicien fut encore interrogé pourtant, et il continua ses divagations. Puis, — chose inattendue — il en vint au feu roy Henri le Grand, après le décès duquel furent faites au sabbat de grandes réjouissances. — Espérait-il, en sa pauvre cervelle de fou, une intervention favorable de la Régente? — Et il se lança dans la politique, fit même quelques prédictions.

En perdant Henri, disait-il, « l'Église chrétienne avait perdu un grand pilier ». Environ un mois après la mort du Roi, « la Reine, le Roi régnant et tous les enfants mâles avaient été empoisonnés ». D'ailleurs, on disait au sabbat « qu'on ne pouvait pas manquer de les tuer, avec le temps » ; de même, on craignait fort « qu'on ne tue encore le Roy de France qu'il y avait en Espagne ». Et certainement la France encore « serait fort affligée ». Pour elle, le plus grand malheur « venait du pacte que le feu Roy avait fait avec le Turc ». Les diables s'en réjouissaient, et craignaient « que la Reyne ne le fit rompre ». Quant à l'armée qu'on préparait en Savoie soi-disant contre Genève, elle était destinée à surprendre Lyon, et « cela dépendait encore de la trahison du Maréchal de Biron, dernier mort ». Le prince de Conty aussi « avait été empoisonné et fort tourmenté ». De

1. *Vocation des Magiciens.* Traité II, chap. XV.

même, on avait « voulu faire quelque dessein sur la personne de la Reyne depuis la mort du Roy », et le bruit s'était répandu « qu'on voulait précipiter Monsieur l'Archevêque d'Ambrun quand il fut en France[1] ». Quant aux jésuites, on ne pouvait les chasser; ils étaient défendus par la Reyne et par le « cardinal de Sourdy ». On disait également « que le plus ancien cardinal français avait été empoisonné au dernier voyage qu'il a fait à Rome, et que, le poison ayant failli en ce voyage, on le devait empoisonner quand il y retournerait ».

Toutes ces choses, il les avait apprises, disait-il, « auxd. assemblées et sabbaths, en diverses fois, tant du vivant du feu Roy que depuis son décès... et son intention avait été, après avoir fait son *removage* (pèlerinage) à Notre-Dame-de-Montferrat, de s'aller jetter aux pieds de la Reyne et luy demander pardon, luy donnant avis des choses cy-dessus[2] ». Ce

1. Honoré du Laurens, nommé avocat-général au parlement de Provence en 1581. Ardent ligueur. « Il fut député à Rome par les Ligueurs en 1591, auprès du pape Sixte-Quint, pour réclamer son intervention et son appui en leur faveur, dans le choix d'un roi catholique que les États-Généraux du royaume, assemblés à Orléans, devaient élire. Ayant perdu sa femme Marguerite d'Ulme, il embrassa l'état ecclésiastique, et bientôt après, Henri IV, qui l'estimait malgré le parti qu'il avait suivi, le nomma à l'archevêché d'Embrun en 1600... Il gouverna son diocèse très saintement pendant près de douze ans et mourut de la pierre le 24 janvier 1612, à Paris, où il était allé prononcer l'oraison funèbre de Marguerite d'Autriche, femme du roi d'Espagne Philippe III. » (Roux-Alphéran, *les Rues d'Aix*, t. I, p. 519.)

2. Récolements et interr. précités. Interr. du 23 avril 1611.

pauvre Gaufridy se faisait encore des illusions. La Reine régente n'entendait pas cette voix plaintive et lointaine, la voix du petit bénéficier des Accoules, de l'ex-petit gavot des montagnes de Provence. Jamais il n'accomplirait ce voyage qu'il avait rêvé, ce voyage « en France » dont il parlait tout à l'heure[1] et dont il avait parlé souvent. Il avait à faire, bientôt, un tout autre voyage.

Le P. Michaëlis s'en doutait bien. Le procès touchait à sa fin, et se terminait à merveille. On fit appeler encore les médecins et chirurgiens pour une nouvelle visite de Madeleine, pour constater qu'elle n'avait plus les marques du diable ; et ils le constatèrent en effet, ce 23 avril 1611. Grâce aux prières de tant de prêtres, de tant de fidèles, cette pauvre fille avait été délivrée. Et elle était guérie, convertie ! Michaëlis le proclamait. C'était un grand miracle, survenu le jour de Pâques, durant l'Office divin[2].

On venait d'achever de dire toutes les messes. Le sieur Pellicot prévôt et vicaire général avait ordonné, « par toutes les églises Parochiales, conventuelles et autres de la ville, que le jeudy les prêtres chantassent du S. Esprit ; le vendredy la moitié des prêtres chan-

1. Même interr. 23 avril 1611.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, pp. 101-102 ; et seconde visitation de Madeleine, 23 avril 1611. Bibl. Nat. (manus). fr. 23851.

tassent de la Conversion de S. Paul, et l'autre moitié de la Conversion de la sainte Madeleine ; le samedy tous chantassent de Notre-Dame ». Et c'était le samedi. Et Louis Gaufridy magicien était « trouvé en meilleur état de conversion[1] ».

Le Père Michaëlis estima donc que sa présence n'était plus indispensable. Elle eût même été mauvaise. L'exécution du sorcier ne pouvait plus tarder désormais. Cette exécution donnerait peut-être lieu à des mécontentements, à des violences. Il restait encore, à Marseille, à Aix même, dans divers rangs de la société, tant de hideux athées, tant d'affreux hérétiques ! Ah, dit François de Rosset, dans son livre qui eut un si grand succès vers la fin du dix-septième siècle[2] : « Dieu veuille réduire ces misérables à la voye du salut, ou bien permettre que, s'ils demeurent obstinez en leurs souillures, paillardises, péchez contre nature, exécrables et diaboliques meurtres, et sanglans désirs de vengence, la justice y mette si bien la main qu'ils soient exterminez entièrement de la terre, à la confusion de leur Bouc détestable, sale et puant, et à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». La justice y avait bien mis

1. *Histoire Admirable*, 2e partie, p. 114.

2. *Les histoires tragiques de nostre temps*. (Lyon, 1679). Histoire II. — *De l'horrible et épouvantable sorcellerie de Louis Goffredy prêtre bénéficier de Marseille*, p. 56. (Histoire écrite vers 1613, s'il faut en croire son auteur, deux ans à peine après la mort de Gaufridy.)

la main, mais ils n'étaient pas tous exterminés de la terre, hélas ! tous ces hérétiques et paillards abominables, et ils pouvaient commettre encore quelque horrible forfait. Précisément — fort à propos — une Assemblée générale des Frères Prêcheurs devait se tenir à Paris le jour de la Pentecôte, dans quelques semaines. Le frère Michaëlis, prieur de Saint-Maximin, vicaire général de la « Congrégation Occitane réformée [1] », ne pouvait se dispenser d'y assister. Il partit donc [2].

*
* *

Trois jours après, le 28, Messire Louis fut interrogé pour la dernière fois. Il fut amené, enchaîné, en la Grand Chambre de la Cour, pour l'audience solennelle, s'assit sur la sellette. Puis, sur l'ordre du juge, il se leva, fit le signe de la croix, prêta serment « à la manière des prêtres », mettant la main sur sa poitrine, prononça ces paroles : « *In nomine Dei omnipotentis et Domini nostri Jesus Christi, incarnati, crucifixi et mortui pro nobis, Spiritus Sancti qui ab utroque procedit* [3]. »

Ensuite il déclara qu'il faisait profession de

1. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône (section d'Aix). Parlement B. 3343. 21e Reg. 1607-1610, fol. 1202 v°. Accord entre fr. Michaëlis et fr. Honoré Fulconis « au nom des religieux profès pour terminer toutes les contestations nées et à naître ».
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 114.
3. Interr. Gaufridy, 15 avril 1611, précité.

prêtre, qu'il était né en 1572. On lui remontra qu'il devait sauver son âme, se remettre entre les mains de Dieu plein de miséricorde, n'être « retenu par aucune chose du monde », par aucune crainte, même celle des tourments, qu'il s'agissait à présent « d'aller à Dieu ou au Diable ». Il répondit qu'il dirait la vérité mais qu'il ne serait pas crû par la Cour, et il la supplia de lui accorder un court instant de répit, avant de commencer, de « luy laisser faire sa consolation devant Dieu, regardant l'image de Notre-Seigneur au tableau » — le grand Christ peint accroché sans doute à la muraille, derrière les fauteuils des juges. Et il parla de son enfance, des montagnes de Beauvezer, des troupeaux qu'il gardait, de son père le berger Mounet Gaufridy, de sa mère, de son parrain Brancay-Lesméou, de son oncle Christophe et de Pourrières, de ses études à Arles, à Marseille, de sa première messe au village natal, du Saint Esprit et de Saint-Loup, des Accoules... de M. de Gréoulx qu'il avait confessé jadis, au cours d'une maladie, de Mme de Demandolx, de Madeleine, qui avait résolu de se « remettre au monastère ».

— Ne lui avez-vous pas baillé un *Agnus Dei?*

— Peut-être, répond-il ; j'en ai « baillé plus de mille aux uns et aux autres ».

— Madeleine ne s'est-elle pas confessée à vous « qu'elle se sentait piquée de quelque chose » ?

Il répète que devant Dieu il jure de dire la vérité, mais « qu'on ne croira pas ce qu'il dira » ; et il cherche à s'affermir ; il a si peur ! Il a confiance, dit-il ; il « doute que les tourments ne le fasse désespérer ».

— Voyons, confessez la vérité « ingénument ».

Alors il parle de Sainte-Ursule. Il y a confessé Madeleine la première fois qu'elle y vint; elle n'y voulait pas rester; il fit son possible pour l'y retenir ; un gentilhomme disait qu'elle était folle; comme elle était malade, on la fit changer d'air; un jour, étant avec elle dans la maison du sieur de Gréoulx, et avec le docteur Cassagne, celui-ci, à une réponse qu'elle fit, « reconnut qu'elle portait affection » à ce confesseur... et une autre fois, dans l'église, il lui dit : « Magdeleine, soyés sage, car je reconnais que vous êtes transportée de moy » et il lui conseilla de retourner à Sainte-Ursule, disant que, si elle n'y retournait, il ne la « regarderait jamais ».

Puis on le questionne au sujet de cette visite qu'il rendit à Madeleine, aux Ursulines d'Aix, au retour du voyage qu'il a fait à Rome, jadis. Il répond qu'il la vit, en effet, demanda aux pères la permission de lui parler, lui dit, à l'église, qu'il reviendrait dire la messe, le lendemain, et lui donnerait la sainte Communion, puis, que le lendemain, « ayant trouvé compagnie pour Marseille », il s'en alla.

— Ne lui avez-vous pas écrit ?

— Je ne m'en souviens pas.

— Ne lui avez-vous pas dit : vous seriez bien étonnée si vous étiez bientôt à Marseille ?

— Non.

Et il ajouta tristement : « Je crois qu'elle est illudée et que le diable l'a gagnée ».

— Quand elle était à Marseille, n'avez-vous pas dit que les médecins n'entendaient rien à sa maladie et que vous la guéririez ?

— Non.

— Comment a-t-elle été sitôt guérie ?

— Notre-Seigneur l'a voulu ainsi.

— Pendant sa convalescence, ne vous portait-elle pas dédain et sa mère ne le lui reprochait-elle pas ?

— Sa mère me disait qu'elle était morne.

— Ne lui avez-vous pas donné une pêche, que vous avez mangée ensemble ?

— Je ne m'en souviens pas. J'en ai donné à d'autres. Dans ces pêches il n'y avait rien autre chose que lesd. pêches.

— Avez-vous eu des privautés avec la fille ?

— Je ne l'ai « jamais connue ».

— Ne l'avez-vous pas « baisée, touchée » ?

— J'ai été fort familier en la maison d'elle, mais ne l'ai jamais touchée.

— N'a-t-elle pas été accostée par d'autres hommes ? »

— Elle m'a dit qu'elle « était fort prise d'un sien frère bâtard qui était dans sa maison. »

— Vous n'avez jamais dit cela, étant en prévention.

— Je l'ai dit.

— Avez-vous violé Madeleine ?

— J'ai « opinion que c'est le diable ».

— Madeleine n'a-t-elle pas dit que vous aviez « cohabité charnellement » avec elle et la sœur Catherine de France, et ne se plaignait-elle pas, disant que vous aviez eu sa virginité ? Le Père Billiet ne vous l'a-t-il pas dit aussi ?

— En effet, le Père Billiet est venu à Marseille pour m'en faire correction.

— Cette fille n'est-elle pas marquée ? Qui l'a « conduite à ces malices » ?

— Je pense qu'elle s'est donnée au diable et qu'après il l'a marquée.

— Le diable l'a-t-il marquée après qu'elle s'était donnée à lui ?

— C'est une chose qui m'a donné bien à penser.

— Et vous, n'êtes-vous pas marqué ?

— On me l'a dit.

— Ne l'avez-vous pas vu vous-même ?

— Oui, je me suis trouvé « quelques petites marques ».

— Madeleine dit que vous l'avez menée au sabbat et que vous êtes marqué comme elle.

— Mes autres fautes ont mérité cela et c'est un juste jugement de Dieu.

— N'avez-vous pas dit que vous aviez « des choses grandes à dire » ?

— Oui, je le dirai au Père Michaëlis.

— Madeleine a dit, « étant en son bon sens », que vous l'avez débauchée et qu'elle est marquée ?

— Je ne peux dire que la vérité ; je n'ai jamais su « comme les marques ont été faites ».

— N'avez-vous pas dit que, lorsque vous avez été marqué, vous avez senti « quelque douleur comme chaleur » ?

— Oui...

— Si vous êtes innocent, pourquoi vous êtes-vous accusé vous-même ? Car, au début, vous avez nié devant le commissaire. Puis, la semaine sainte, vous avez demandé les Pères Capucins, qu'on vous a octroyés, et enfin, vous étant réduit à dire la vérité, vous avez permis qu'on l'écrivît, disant que vous vouliez que cela fût déclaré à la justice ; vous l'avez déclaré en présence de Messieurs, en présence de Monsieur le premier Président, avec grande contrition, et « par trois interrogatoires » ; et après vous vous êtes rétracté ; et après vous avez dit que c'était le diable qui vous avait fait rétracter !

— Oui, certainement, répond-il. J'ai eu tort de le dire. Si je l'ai dit c'était seulement « pour avoir grâce, attendu que j'étais marqué, et pour contenter tout le monde ».

— N'avez-vous pas dit que, sitôt inspiré, vous aviez cessé de dire la vérité ?

— Oui... c'est vrai.

— Posant le cas que tout ce que vous avez

dit n'est que mensonge, étant venu à l'église, vous avez pris le corps de Dieu !... N'êtes-vous pas un méchant homme, d'avoir ainsi abusé du saint sacrement ?

— En faisant cela, je ne pensais charger personne...

— Avez-vous étudié en théologie ?

— Non.

— Avez-vous lu des livres de magie ?

— Non.

— Puisque vous n'en avez point lu, pourquoi avez-vous dit et déclaré des choses qui sont dans ces livres ?

— Si cela est vrai, je suis le plus grand sorcier du monde !

— Vous avez exprimé toutes « les particularités » de ces livres ! Comment cela se fait-il ?

— S'il est vrai, j'accorde que je suis « le plus grand magicien du monde ».

— Mais comment avez-vous appris tout cela ?

Alors il dit « tout bas tels mots : adieu ; et, s'étant mis à pleurer, a dit qu'il n'a point de Diable ».

Il pleure, il se sent perdu. Oui, c'est la mort, la torture ! Sa raison s'égare encore.

— N'avez-vous pas été tenté, depuis deux jours, par le Diable ?

— Oui.

— D'où vient cela ?... Les Capucins n'ont-ils pas senti quelque chat ?

— Oui,... le Père Antonin me l'a dit...

Le Magicien avait, paraît-il, « des grandes inquiétudes et a demeuré ce matin deux heures qui n'était pas à luy ».

— Dites la vérité! Le diable n'a-t-il pas dit : « Ces filles ne seront jamais guéries qu'il n'ait confessé... »

Il pleure. Il répond, sanglotant et balbutiant, « qu'il a grand peur des tourments et que cela luy a levé le sens ».

« Admonesté de nouveau de se sauver luy même. »

« Dit qu'il le fera... que le Diable, le poursuivant, luy a dit qu'il luy voulait faire perdre son âme et qu'à l'instant (il) souffrait de grands tourments. »

Et comme on l'admoneste, il dit « qu'il est converty mais que les tourments de la justice luy font grand peur et (qu'il) a peur de retourner perdre son âme ».

On l'exhorte à « ne pas se laisser damner et à dire la vérité, à ne point croire ce que le diable luy figure » ; et « enquis d'élever le cœur à Dieu ».

— Interrogez-moi, dit-il, et je répondrai, je dirai la vérité.

— Votre oncle, avant de mourir, vous a-t-il donné un livre de magie ?

— Oui, il contenait cinq ou six feuillets.

— Quelles figures y avait-il aud. livre ?

— Il y avait quarante caractères.

— Vous êtes-vous tout de suite « donné à cette vilenie ? »

— Non, il n'y a que cinq ans et demi.

— Quelle fantaisie vous prit de lire ce livre ?

— Un petit enfant me demanda un livre des épîtres de Cicéron; en le cherchant je trouvai ce livre.

— Étiez-vous sujet au péché de paillardise ?

— Depuis cinq ans auparavant je n'avais connu que deux fois une fille.

— Comment vous apparut le diable et en quel lieu ?

— Dans ma chambre, en habit d'homme. Il me dit : *Siou le diable;* de quoi je fus « un peu effrayé ».

Et de nouveau voici Lucifer, les cédules, les filles et femmes qu'on souffle, Madeleine « connue charnellement » dans la maison paternelle, le gentilhomme vêtu de vert... Toutefois, il ne se souvient pas d'avoir donné une pêche, ni une noix. Mais il fit faire à Madeleine cinq cédules et il la porta au Sabbat à *Marseille Veire.* Ils étaient là dix-huit ou vingt.

— Qui était avec vous et avec Madeleine au Sabbat ? lui demande-t-on.

Il se remet à pleurer. « Cela, dit-il, le travaille, et le tourmente... » Non, « il n'a reconnu personne ».

— Puisque vous avez reconnu Madeleine, pourquoi n'avez-vous pas reconnu les autres ?

Il connaissait Madeleine, dit-il, pour l'avoir vue autrefois; quant aux autres, il n'a pu les voir. Il y a, à ces assemblées, de grands brouillards qui empêchent qu'on se reconnaisse; en outre, c'est la nuit. A cette Baume Roland il n'y a que souffre et que poix. Lucifer préside. Il y a des bancs et des escabeaux. « Le Diable porte les bancs et autres choses nécessaires. » Le Diable est « assis assés haut, et les gens de l'église à un rang un peu plus bas, et les autres après ». Et Madeleine fut marquée... A l'adoration, « on baise les pieds, et d'autres un peu plus haut, étant le Diable habillé en forme d'homme, avec deux cornes à la tête »... Un chien s'est mis à genoux, mais Messire Louis « croit que c'était le Diable »...

— En quel Sabbat fut-il parlé du Roi et de la Reine ?

— Ce fut en Palestine, il y a trois ans; on y parla du Roy d'Espagne... On ne parla point du roi d'aujourd'hui.

— Aux Sabbats porte-t-on des enfants rôtis ?

— Oui.

— Avez-vous connu d'autres personnes « infectées de cette vilenie » ?

— Il y a un mois que j'y pense; mais je ne me souviens pas d'en avoir reconnu aucunes.

— En allant à la Synagogue vous rencontriez-vous, les uns les autres ?

— Bien rarement, « car cela est comme des mouches ».

— Où avez-vous mis le livre ?

— A la cheminée de ma chambre; mais je l'ai brûlé.

— Pourquoi avez-vous soufflé la femme de Perrin puisque vous dites que vous n'avez pas joui d'elle ?

— Ce sont des astuces du diable... Je n'ai pas voulu jouir d'elle parce qu'elle l'eût publié partout.

— Combien de femmes avez-vous soufflées ?

— Cinq seulement, à Marseille, mais « avec le temps cela s'évada » (*sic*).

— Avez-vous écrit à Madeleine ?

— Non.

— Avez-vous connu dans la Conciergerie du Palais les personnes prévenues du même crime ?

— Non; cependant je les ai vues; je les crois fort innocentes, car je l'ai reconnu « à leur parler ».

— Avez-vous connu au Sabbat Goutton de Marseille ?

— Non.

(Ce Pierre Couton, religieux Trinitaire, de Marseille, accusé de sorcellerie, fut décrété de prise de corps par le Parlement d'Aix quelques mois plus tard, le 4 juillet 1611 [1].)

1. Arrêt du 4 juillet 1611. — Arch. dép. des Bouches-du-Rhône (section d'Aix) Parlement. Reg. des Arrêts à la barre (Criminels). Année 1611.

— Y avait-il un chat dans votre chambre à qui on disait Masq ?

— On me le disait, mais il n'en était rien... Le Diable prend parfois la forme d'un chien, parfois d'un lévrier.

— Le Diable vous faisait-il peur ?

— Non.

Au Sabbat il avait appris qu'on méditait d'empoisonner la Reine; il voulait aller le lui dire.

— Mais le Diable rend les cédules, quand on se convertit ! lui fait-on observer.

Il proteste devant Dieu, de toutes ses forces, « qu'il n'y a point porté d'empêchement, et, depuis qu'il est en prison, n'a point empêché que les filles soient guéries... » Et il pleure, il se lamente. La Cour semble prise d'un peu de pitié. Elle lui dit qu'elle « luy parlera encore, et qu'il se console avec les pères capucins, et qu'il s'aide à faire rendre les promesses, et, s'il n'a ressource, libéralement au diable ».

Il dit « qu'il faira tout ce qu'il pourra et qu'il renonce au diable ».

On lui demande si le diable ne lui a pas révélé « quelque chose depuis qu'il est en prison ». Il dit que non. Et, comme on lui adresse cette question : « Pourquoi ne vous êtes-vous pas sauvé quand on vous a pris ? » il répond « que s'il se fût pu sauver il l'eusse fait ». Et on l'emmène; il sort, baissant la tête, pleurant, dans un bruit de chaînes, entre ses gardiens,

tandis que Messieurs les Magistrats, graves, lèvent la séance[1].

Oui, certes, on lui parlera, bientôt — dans la chambre de l'*Estiro*, en lui donnant la torture...

1. Interr. sur la sellette, 28 avril 1611. Procès Gaufridy. Bibl. Nat. (manus.) fr. 23851.

VII

TORTURE ET MORT DU MAGICIEN

L'arrêt[1] fut rendu le surlendemain 30 avril 1611[2]. En voici le dispositif :

« Il sera dict que la Cour a déclairé et dé-

1. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, section d'Aix. B. Parlement. Reg. des Arrêts à la barre (Criminels); année 1611.

2. Il est ainsi libellé :

« Veu par la Cour, le procès criminel et procédures faites par autorité d'icelle à la requeste du procureur général du Roy, demandeur et querellant en cas de crime de rapt, séduction, impiété, magie, sorcellerie et auttres abominables, contre messire Loys Gauffridy, originère du lieu de Beauvezer-les-Colmars, prêtre et benefficier en l'esglize des Accoules, de la ville de Marseille, querellé et prisonnier debtenu aulx prisons de ce palais, procès-verbal des preuves et indices de la possession de Magdalenne de Demandoulx dicte de la Palu, l'une des sœurs de la Compagnie de Sainte-Ursule, tenue pour possédée des malins espritz observés et recognus en la personne d'icelle, dès le premier de janvier dernier jusques au cinquième de febvrier, en la saincte Baume, par frère Sébastien Michaellis, docteur en théologie, vicaire général de la congrégation réformée des frères prêcheurs et prieur du couvent royal de Saint-Maximin deuement attesté par autres pères, en date du 20 dudit moys ; délibéra-

claire ledict Loys Gauffridi attainct, confes et convaincu desdits cas et crismes à luy imposés, pour réparations desquels l'a condamné d'estre

tion de la Cour contenant commission à Me Anthoyne Seguiran, conseiller en la Cour, pour informer sur les faictz de ladicte accusation et fere saizir et transduire aux prisons du palais ledict Gauffridy, du 19 dudict moys; charges et informations prinses par ledict commissere; procès-verbal de la saizie et transdution d'icelluy; auttre délibération de ladicte Cour, contenant commission à Me Anthoyne Thoron, aussy conseiller en ladicte Cour, pour ouyr ladicte de La Palu et informer sur les faictz et intendis qui seront baillés par le procureur général du Roy et fere le procès audict Gauffridy, conjoinctement avec messire Garandel, vicaire de l'archevesque d'Aix, du 18e dudict moys audition, depposition et confessions de ladicte Magdalenne touchant ledict rapt, séduction et subornation d'icelle, en ce quest de la magie, pactes et promesses faictes aux malins espritz et autres abominations mentionnées au procès du 21 dudict moys, autre cayer d'informations prinses par ledict commissaire du 23 dudict moys, attestation de Me Anthoyne Merindol, docteur médecin et professeur royal en l'université de ceste ville d'Aix, touchant les accidentz et mouvemant estranges et extraordinaires arrivés en la personne de ladicte de la Palu, durant le temps qu'il l'a traitée avant la manifestation de la possession d'icelle, du 24 dudict moys, rapport faict par Me Jacques Fontaine, Loys Grassy et ledict Merindol, docteurs et respectivement professeurs médecins, et Pierre Bontemps, chirurgien anatomiste, aussy professeur en ladicte université, par ordonnance desdicts Commisseres sur la quallité des accidentz extraordinères qui arrivoient par intervalles en la teste et cerveau de ladicte de La Palu et causes d'iceulx, enfin la quallité, causes et raisons des marques insensibles estant en la personne d'icelle et par elles indiquées, et encore sur la virginité ou défloration d'icelle, des 26, 27 dudict moys et cinquième de mars dernier; interrogatoires et responses dudict Gauffridy des 26e febvrier et 4e mars dernier, autre délibération de ladicte cour que ledict Anthoyne Thoron, commissère cy-devant député, fera et continuera l'entière instruction dudict procès, dudict jour 4e de mars, procès-verballe de la confrontation et contestation verballe d'entre ladicte de La Palu et ledict Gauffridy, du 5e dudict moys de mars;

livré ès mains de l'exécuteur de la haulte justice, mené et conduict par touts les lieux et carrefours de ceste ville d'Aix acoustumés et

rapport des marques treuvées en la personne dudict Gauffridy, suyvant l'indication faicte par ladicte de La Palu, du 8e dudict moys de mars ; publication dudict rapport avec confrontation desdicts médecins et chirurgiens à ce commis et depputés par lesdicts commissères ; recollement et confrontation des autres tesmoingz, dudict jour 8e mars ; autre cayer d'information prinse en la ville de Marseille, des 5e, 6e et 7e avril dernier ; audition de damoyselle Victoire de Courbier, préthendue charmée par ledict Gauffridy, sur le faict et causes du trouble et indisposition de son entendement et amour et affection desréglée et escandaleuse envers ledict Gauffridy, dudict jour 6e avril : segondes interrogatoires dudict Gauffridy, sur le faict de ladicte information contenant confession d'avoyr charmé ladicte Victoire en soufflant sur icelle, des 12e et 16e dudict moys d'avril ; procès-verbal des confessions volontairement faictes par ledit Gauffridy, des autres cas et crimes à luy imposés, des 14e et 15e dudict moys ; rétractations d'icelluy, du mesme jour 15e après-midi ; Letres de Vicariariat de l'évesque de Marseille à messire Joseph Pellicot, prévost en l'esglize métropolitaine de ceste ville d'Aix, aussi vicaire de l'archevesque de ladicte ville d'Aix, pour en son nom, lieu et place fere juger et ordonner à l'encontre dudict Gauffridy, son diocezain, tout ainsi que ledict évesque pourroit fere sy présent y estoit, du 17e dudict moys; procuration faicte par ledict Gauffridy par devant ledict prévost en ladicte quallité de vicaire, affin de poursuivre la restitution des cédulles y mentionnées, aux qualités y contenues, du 19e dudit moys ; ordonnance dudict conseiller et commissère et dudict évesque, que comme vicaire dudict archevesque d'Aix, que la dicte de La Palu serait recollée sur ses auditions et dépositions et de nouveau confrontée audict Gauffridy, récollement de ladicte de La Palu, rétractation dudict Gauffridy, autres et segondes confessions par icellui faictes et réitérées respectivement, les 22e et 23e dudict moys d'avril, conformément aux premières ; autre rapport desdicts docteurs en médecine et chirurgiens sur l'abolition des marques de ladicte de La Palu ; rétablissement et vérification de toutz les endroictz d'icelles désignées au précédent rapport du 23e dudict moys; procès-verbal des interruptions et accidentz extraordinaires

au-devant la grande porte de l'église métropolitaine Saint-Saulveur, dudict Aix, faire amende honorable teste nue et pieds nuds, la hart au col, tenant un flambeau ardent en ses mains, et illec à genoulx demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice, et ce faict être mené en la place des Prescheurs de ladicte ville et y estre ars et bruslé tout vif sur un buscher que à ces fins y sera dressé, jusques à ce que son corps et ossements soient consumés et réduicts en cendres, et icelles après jettées au vent. Et touts et chascuns ses biens acquis et confisqués au Roy; et avant estre exécuté sera mis et appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir, de sa bouche, la vérité des complices. Et néanmoings avant que estre procédé à ladicte exécution, qu'il sera préalablement remis entre les mains de l'évesque dudict Marseille, son diocésain, ou en son deffault d'aultre prélat de la qualité requise pour estre dégradé en la manière accoustumée.

Signés : Du Vair, Olivier.

arrivés durant la confection de ladicte procédure, tortures et tourmentz souffertz par ladicte de la Palu, paroles exprimées par la bouche d'icelle, outre par dessus le contenu desdicts interrogatoires et responces ; attestation de l'abolition, rétablissement et vérification desdictes marques advenue le jour et feste de Pasques, à la saincte messe ; jugement des obgectz et conclusions du procureur général du Roy, oüi ledict Gauffridy en la chambre et le rapport du commissère sur ce députté, tout considéré :

Présents, Messieurs : M. G. du Vair, premier, et Messieurs L. Chaine et L. Corriolis, présidents, et Messieurs B. Bermond, C. Arnaud, A. Esmenjaud, P. Chaylan, P. Puget, H. de Saint-Marc, J.-L. Laidet, A. Seguiran, A. Thoron, J. Antelmi.

Signé : Olivier. — Délibéré le vingt-neuvième avril 1611. »

*
* *

Donc, cet arrêt, « délibéré le 29 », fut inscrit et « publié à la barre » le lendemain 30 avril. Il était prévu depuis plusieurs jours et, d'avance, des mesures avaient été prises en vue de son exécution. On avait notamment prié Monseigneur Turricella, évêque de Marseille, de venir à Aix pour la dégradation, Messire Gaufridy, bénéficier des Accoules, dépendant de Monsieur de Marseille et devant être dépouillé par lui des ordres sacrés dont il n'était plus digne.

Moine italien, observantin, venu de Toscane avec Marie de Médicis, dont il fut le confesseur, tout particulièrement dévoué aux ordres religieux, aux Jésuites, aux Oratoriens qu'il établit à Marseille, Monseigneur Turricella n'avait sans doute pas fait beaucoup de difficultés pour acquiescer aux sollicitations des Frères Prêcheurs et de leur illustre ami Guillaume du Vair, et ce pauvre Magicien avait été vite aban-

jusques a ce que son corps & ossements soient
consumés & reduicts en cendres, et icelles
apres jettées au vent. / Et toutes & chascunes
ses biens acquis & confisqués au Roy. / Et
auant estre executé, sera mis & applicqué a la
question ordinaire & extraordinaire, pour auoir
de sa bouche la verité des complices / Et
neantmoings, auant que estre procedé a ladite
execution, quil sera preualablement remis entre
les mains de l'illustrissime duc de Mareschal son
diocesain, ou en son deffault d'aultre prelat
de la qualité requise pour estre degradé selon
la maniere accoustumée.

Duvair

Olivier

Monsieur le
President
Premier President
Monsieur, 6. du Sayze premier President
2. Chaine & 1. Corriolis President. et Mess.
2. 3. Demond. C. Arnaud. A. Dumesnil P. Gaylay
H. Duget / B. de St Marc. J. S. Saidet A. Requeran
A. Thoron J. Antelmy. Olivier Dolibdé
le Vingtiesme auril mil six cens

Dernière page de l'arrêt, 30 avril 1611, signé Du Vair et Olivier.

(Arch. des Bouches-du-Rhône. Section d'Aix. B. Parlement.)

donné à son malheureux sort. Qui le défendait encore, cet infortuné Magicien, contre l'Inquisition triomphante et menaçante ? En tout cas, il n'avait pas été longtemps défendu par son évêque.

Ce jugement, on le connaissait si bien d'avance que, dès le jour de sa publication, dès ce matin du 30 avril, Mgr Turricella était à Aix, en l'église des Jacobins [1], sur la place des Prêcheurs, tout prêt à déshonorer, à sacrifier de ses propres mains son ancien protégé de la Sainte-Baume. Comme la situation avait changé depuis ces premiers jours de janvier dernier ! Quel effondrement aujourd'hui !

C'était de bonne heure. Les cloches sonnaient lugubrement, au clocher des Jacobins, au sommet aussi de l'une des tours antiques du Palais, — la tour de l'Horloge, le long de laquelle était une cloche affectée spécialement à tinter l'agonie des suppliciés [2]. — Il y avait foule sur la place des Prêcheurs et dans les rues adjacentes, au pied du Palais et devant cette prison, d'où bientôt sans doute il allait sortir, *Lui*, le Magicien qui avait charmé Madeleine de la Palud, et tant d'autres femmes !.. Quelle contenance aurait-il ? Ne commettrait-il pas encore quelque abominable forfait ? Le bruit courait

1. A peu près au lieu où se trouve actuellement l'église Sainte-Madeleine.

2. *Notice sur les exécutions capitales à Aix* (Aix, Illy. 1860).

qu'il ne mourrait pas sur le bûcher, qu'il serait enlevé et emporté par le diable.

Enfin la porte s'ouvrit. Des archers, des sergents apparurent avec leurs hallebardes dont le fer luisait. On se poussa. Le Magicien sortait, lui aussi, — pâle sans doute et la tête basse, entre ses gardes. Il avait de lourdes chaînes. Il traversa la place, lentement, passa sous les grands arbres aux verts feuillages tout neufs, entra dans la petite église des Jacobins, qui était en face. On se précipita pour entrer à sa suite. Il y avait là déjà beaucoup de monde, Monseigneur avec sa mitre magnifique et ses somptueux habits, les prêtres de sa maison, Messire Joseph Pellicot, vicaire général, Maître Antoine de Thoron, seigneur de Thoard, conseiller chargé du procès [1], une foule de hauts dignitaires laïques et surtout ecclésiastiques. On se bouscula contre les « pousse-cul » du prévôt qui formaient la haie et barraient la porte aux derniers venus. La petite église était pleine. Le Magicien entrait dans la sacristie, où on lui lut la sentence de Monseigneur, laquelle le déclarait « indigne et incapable de faire exercice des saints ordres et de tous bénéfices ecclésiastiques et privilège clérical [2] ».

1. Inscription au pied de l'Arrêt du 30 avril 1611, précité.
2. Arch. des Bouches-du-Rhône (section d'Aix) Parlement, Officialité. Sentences au vu des pièces. Registre 1603-1614. Sentence du 30 avril 1611.

Puis on l'entraîna vers l'église. Sur quelque table on avait déposé d'avance le cierge éteint, le ciboire, le Missel.. tout ce qui devait servir à la triste cérémonie...

Messire Louis s'avança. Et ces cloches sonnaient, — ces cloches dont les pieux appels, sonores dans l'air léger, l'avaient tant ému et charmé dans sa jeunesse. Monseigneur, ces prêtres, ces moines, ces magistrats le regardaient. Il se prosterna, se releva, sur l'ordre qu'on lui donnait ; et Monseigneur, sévère, d'une voix grave, lui énuméra, lui reprocha ses crimes. Il avait manqué à ses devoirs de prêtre, souillé des âmes, maléficié des femmes, donné à l'Esprit du mal son âme et son corps, et l'âme et le corps de Madeleine... Il était criminel, exécrable à jamais...

Puis on lui mit entre les mains le calice ; puis on le lui enleva, disant : « *Nous t'ôtons ce calice où tu avais coutume de consacrer le sang du Seigneur* ». Puis on lui donna et lui arracha le Missel, prononçant ces mots : « *Nous t'ôtons ce livre où tu lisais l'Évangile* ». Puis on le revêtit de la soutane, du surplis, de la chasuble, et tout aussitôt on l'en dépouilla, puisqu'il n'était plus un prêtre de Dieu. Et on le couvrit du gros sarreau rude et sombre des condamnés ; on lui lava et lui râcla les mains — ces mains qui avaient reçu l'onction sainte et touché le corps de Dieu... Ce fut la fin de ce spectacle.

Maintenant, « dépouillé des habits sacerdotaux, privé de tout ordre, bénéfice, privilège et honneur de l'état ecclésiastiques », il fut livré au bras séculier. On l'emmena. On le reconduisit en cette prison, parmi les flots pressés de cette foule inconnue dont les visages confus grimaçaient sur son passage... Et la lourde porte se referma.

On le conduisit en la Chambre de l'Auditoire. Là il revit Me Antoine de Thoron, Me Antoine de Séguiran et Jean-Pierre Olivier, conseillers du Roy et commissaires, Me Louis François de Rabasse, procureur général, et on lui commanda de s'agenouiller encore, et on lui lut enfin l'arrêt qui le condamnait au bûcher[1]. Le comprit-il très bien ?

Et de nouveau « on l'admonesta de décharger sa conscience, » de dire les noms de ses complices « et ne se laisser tourmenter ».

Il balbutia que tout ce qu'il avait confessé devant la Cour était véritable, que tout le reste, il ne l'avait dit « que par tentation du mauvais Esprit, » que quand à ses complices, jusques à présent il ne pouvait s'en souvenir et qu'il priait bien Notre-Seigneur Dieu et la Sainte-Vierge d'éclairer « son entendement et mémoire pour s'en ressouvenir » et pouvoir les déclarer à Messieurs les juges, affirmant qu'à la synagogue on ne se reconnaissait point.

1. Exploit de torture. Pièce X.

Et on lui fit observer encore qu'il était surprenant qu'il ne les eût pas reconnus puisqu'il avait bien reconnu Madeleine. Il persista. Il l'avait dit au Sieur Evêque de Marseille ; il s'était réservé « la valeur des Saints sacrements » et l'on ne devait point craindre à cet égard ; de même, il n'avait fait et fait faire aucune autre cédule que celles signées par lui et par Madeleine ; et il espérait bien que, « avec la grâce du bon Dieu et authorité de l'Église Catholique... le Malin Esprit serait contraint de les rendre ; » et le livre de Magie, il l'avait brûlé, il ne ferait donc « jamais mal àpersonne ». Et « bien fort » il priait « de prier lad. Magdelaine de Demandes de le vouloir pardonner... ». — Il continuait de ne rien dire, en somme. Mais qu'importait ? La torture était surtout un accroissement de peines et l'on savait bien que Gaufridy n'avait point eu de complices.

Alors on s'en alla de cette Chambre de l'Auditoire. On le mena dans une salle haute et sombre qu'on appelait *l'Estiro* parce qu'on y pratiquait le supplice de l'Estrapade. Une salle très obscure ; elle ne recevait « aucune clarté du soleil, que par une fenestre grillée de fer, laquelle (était) par dessus le toit[1] ».

On lui répéta qu'il devait « dire la vérité et ne se laisser tourmenter ». Et l'on savait bien que, quoi qu'il pût dire, il serait tout de même sou-

1. PITTON, *Histoire de la ville d'Aix* (Aix, Charles David, 1666), p. 392 et sqq.

mis à la question. Il répondit qu'il l'avait dite, la vérité, et il se mit à prier Dieu.

Puis on commanda aux sergents de le lier aux *Grames*, c'est-à-dire aux ficelles, — aux ficelles qui servaient à hisser vers la voûte le malheureux, condamné aux tourments de l'estrapade.

Comme on le sait il existait en France, à cette époque, deux sortes de *questions* : la *question préparatoire* et la *question définitive*. *La question préparatoire*, ordonnée quelquefois en cas de crime capital, pour arracher au patient des aveux lorsque les preuves de sa culpabilité semblaient insuffisantes, pouvait, au condamné stoïque ou particulièrement robuste, qui n'avouait pas, épargner le dernier supplice. La *question définitive*, au contraire, appliquée, disait-on parfois, pour forcer les condamnés « par les tourmens à révéler leurs complices[1] » — cette question qu'on allait faire subir au pauvre Magicien — n'était, en réalité, destinée qu'à « rendre leur supplice plus douloureux et plus terrible[2] » et ne pouvait rien pour ces infortunés, sinon les faire souffrir davantage. Elle faisait partie du supplice lui-même. En outre, selon le bon plaisir du juge, elle pouvait être « ordinaire, » ou « ordinaire et extraordinaire ». Elle était le plus souvent *ordinaire et extraordi-*

1. DENISART, *Collection de Décisions nouvelles*, 1768. La Question.
2. *Id.*

naire, c'est-à-dire divisée en deux actes, le second acte se signalant par des cruautés plus grandes.

Louis Gaufridy avait-il été soumis à la *question préparatoire*? Pusieurs auteurs ont cru pouvoir l'affirmer, ou du moins l'ont supposé. Cette question préparatoire n'a laissé aucune trace dans la procédure. De ce fait il n'y a pas lieu de s'étonner, étant donnée l'habitude des juges, en ce temps-là, de tenir secrète autant que possible cette opération préliminaire. Mais on comprendra difficilemnt que le bénéficier des Accoules, s'il a subi la torture, n'y fasse aucune allusion dans ses divers interrogatoires; et jamais, nulle part, il ne dit avoir peur des tourments parce qu'il les connaît, parce qu'il les a endurés.

On lui lia donc les mains derrière le dos solidement, puis on les attacha à une de ces ficelles passées dans une poulie suspendue au plafond de l'*estiro*, une de ces minces ficelles qui devaient soutenir en l'air le corps du patient; et de nouveau on l'exhorta à « décharger entièrement sa conscience pour les complices ».

Il déclara qu'il souffrait ce tourment pour révéler ses complices et qu'il n'en avait point eu, qu'il n'en connaissait pas, et il demanda si ces souffrances lui donneraient « du mérite devant Dieu ».

On le « serra aux grames », on commença à l'élever, par les poignets, liés ensemble et

ramenés derrière le dos. Ses poignets, ses bras, ses épaules commencèrent à lui faire mal, et « par plusieurs fois » il cria : « Mon Dieu, je ne sçay point de complices, *ay laisso siou mouert* » (Aïe, laisse, je suis mort) ; et, gémissant, il jurait « que ces tourments lui fairaient dire que Dieu n'est pas Dieu ». Et le grame se rompit, la ficelle cassa — selon l'habitude ; — le patient roula sur le sol de l'*estiro*. Alors on lui demanda s'il n'avait point eu de complices. Il affirma qu'il n'en connaissait pas, et « dit que s'il avait cent Pères et cent Mères, il les accuserait tous ».

On l'attacha à une autre ficelle et il fut « d'abondant tiré aux grames et admonesté de dire les complices ». Et il dit « qu'il ne se souvient point des complices », priant Dieu de lui rendre la mémoire.

Alors on lui commande « de sortir la langue et dire si quelques diables le gardent de dire la vérité ».

Il dit « qu'il n'a jamais eu son action plus libre qu'il l'a maintenant et qu'il renonce à tous les Diables d'Enfer, au Masqs et Magiciens et (à) tous les damnés qui sont en Enfer, et qu'il se remet à la Foy de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine ».

Et l'on commande aux sergents de l'élever encore. La cordelette se casse pour la seconde fois.

Il tombe, et de nouveau on se penche sur

lui, on l'interroge. Il dit « qu'il a peur de renier Dieu ».

Pour la troisième fois, on le « serre aux grames » et on l'adjure « de dire la vérité ». Il crie « fort haut par plusieurs fois : *Yo diriou Messiés, non siou pas christian, si noun lou disiot, ay conegut Magdelens a la Sinagogo parce que la conession de deça.* » (Je dirai, Messieurs; non je ne suis pas chrétien si je ne le disais pas, j'ai connu Madeleine à la synagogue parce que je la connaissais déjà.)

Et de nouveau on commande « aux sergents de l'élever davantage avec le troisième grame ».

Il dit « ne scavoir aucuns complices ».

C'est la fin de la question ordinaire, cette question donnée à l'aide des ficelles. On passe donc à la question extraordinaire. Cette fois les mains et les poignets de Messire Louis sont attachés à une vraie corde, résistante et qui ne se rompra pas. Puis aux deux pieds du condamné on fixe une grosse pierre. Ces pierres qu'on suspendait ainsi étaient généralement fort lourdes. A Mâcon elles pesaient 60 livres pour la question ordinaire; et dans la question extraordinaire, c'était un bloc de 500 livres que le pauvre corps, étiré par des câbles puissants, devait soulever du sol. A la Flêche, à Angers, au Mans, à Mamers, à Laval, à Château-Gontier, les poids variaient entre 40 et 200 livres. Ils disloquaient complètement les membres, désarticulaient les épaules, les cou-

des, les mains, les pieds, provoquaient des évanouissements. Il fallait étendre le patient sur un matelas, auprès du feu, et le laisser là tranquille, un moment, pour le ranimer[1]. Quelquefois même on jugeait opportun de le saigner, surtout après la question par les brodequins[2].

Et de nouveau, cette grosse pierre étant attachée, on interroge le Magicien ; mais on ne peut rien tirer de cet obstiné criminel ; il « dit que le Diable lui a ôté la mémoire ».

Alors on commande « de l'élever en haut à la grosse gehenne, l'admonestant toujours de déclarer les complices ».

Il pousse des cris affreux. Il dit « plusieurs fois : *Jésus Maria*, *Jésus Maria... descendé my*, *vous diray leis complices* ». On se décide à le faire descendre et on l'exhorte encore « à dire la vérité des complices ».

Il dit : — Je n'en sais point.. *Voulés que iou my desespéry*, *noun saby que faire*, *m'y désesperas*. (Vous voulez que je me désespère, je ne sais que faire, vous me désespérez.)

Et il ajoute : Voilà plus de cinq ans que la femme de Staby, sergent, m'a demandé du chrême.

On ordonne aux sergents « de le tirer en

1. Voir : FERNAND MITTON, *Tortures et supplices en France*. (Daragon, 1909.)
2. DENISART, *Collection de décisions nouvelles*. *Op. cit.* Tome IV, p. 67.

haut ». Le commissaire Jean-Pierre Ollivier, semble-t-il, dirige la manœuvre et remplit l'office de greffier.

Alors le malheureux bénéficier se remet à crier : *Non, diray tout* (Non, je dirai tout), puis, un instant après, « *Non saby de que me desesperas, non n'en sabys; Ah, Monsieur Ollivier sias un Diable* » (je ne sais à propos de quoi vous me désespérez; non, je ne sais. Ah! Monsieur Ollivier, vous êtes un Diable).

Mais M. Ollivier ne commande point la descente. Messire Louis est « pendu au plus haut », sa tête sans doute touchant presque la voûte sombre de *l'estiro*, et on lui répète qu'il doit « dire la vérité ».

— Je ne sais rien, gémit-il. — Et il demande qu'on veuille bien approcher de lui le crucifix. « *Si sabié de Complices lous dirié* » (Si je savais des complices, je les dirais). Puis, s'adressant aux Capucins, qui sont là eux aussi, heureux sans doute d'assister à cet édifiant spectacle, qu'ils ont si bien préparé, se rejettant vers eux dans sa détresse, dans sa terreur de l'Enfer, il crie : « Ah, mes Pères, *men vou renega Dieu* » (je m'en vais renier Dieu).

Et il supplie qu'on le descende. — Qu'on veuille bien, par pitié, le descendre et « il dira la vérité », car de là-haut il ne peut pas la dire, « le Diable le tient, qui lui garde de dire la vérité ».

On finit par le descendre, lui et sa grosse

pierre, et il « fait signe qu'il veut parler en secret à M. le conseiller Thoron », et il lui « dit tout bas : *Si you renesgui Diou my desesperoun* ». (Si je renie Dieu, ils me désespèrent.)

On lui fait observer qu'étant en haut il a dit « que le Diable le tenait et le gardait de dire la vérité, et que maintenant qu'on l'a descendu il doit dire la vérité ».

Il répète « qu'il ne sait aucuns complices ».

On le fait donc remonter là-haut pour la troisième fois. Et il gémit : Je dirai...

On le fait descendre. Alors il dit : « Ah, M. Ollivier, *sias christian, me fes damna* ». (Ah, M. Ollivier, vous êtes chrétien et vous me faites damner !)

Et le voilà de nouveau là-haut, dans la pénombre de la voûte.

Il crie encore. Il promet de dire « à Monsieur Ollivier tout seul ». Alors on lui donne l'estrapade, on le lâche brusquement, mais en ayant soin de le retenir tout à coup, avant qu'il n'ait touché le sol. Ce doit être une terrible secousse. La lourde pierre lui arrache les pieds, les bras. Toutes les articulations craquent et se disloquent. Il crie. Il gémit. Ah, qu'on le descende, il « dira la vérité »; qu'on le mette à terre !

Et quand il est à terre, il murmure, il supplie : « *Non me desesperes ; renegui ma part de Paradis se n'en counessi aulcuns* ». (Ne me désespérez pas ; je renonce à ma part de Paradis

si j'en connais aucuns). Et il ajoute « que si on le tourne monter, il se reniera ».

Cette fois on « ne le tourne pas monter ». On l'étend sans doute sur le matelas devant la haute cheminée où le feu flambe. On déclare qu'il ne sera pas procédé davantage. On achève la rédaction de ce procès-verbal, sur lequel sont notés les noms des quatre sergents : « B. Hodout, Jean Millo, Yvan, Ant. Ferrac ». Puis M M. Ollivier, Séguiran et Thoron apposent leurs signatures. Louis Gaufridy signa-t-il ? Il devait être en un bien triste état après ces affreuses secousses, après ces chutes sur le sol de *l'estiro*. Son nom ne se voit pas au bas de l'acte et n'y fut certainement pas inscrit.

*
* *

Ensuite on dut l'emporter, le ficeler sur quelque claie, car sans doute il ne pouvait guère marcher, ni même se tenir sur ses jambes, et il avait, aux termes de la sentence, une assez longue route à faire maintenant ; il avait été dit qu'il serait « livré ès mains de l'exécuteur de la haute justice, mené et conduit par tous les lieux et carrefours de cette ville d'Aix, pour faire amende honorable ».

On l'établit donc et on le ligota sur quelque char d'infamie, et, sortant de la vieille prison, le cortège se mit en marche — lentement — par les rues tortueuses de la ville, sur les

gros pavés. L'ordre de ce cortège avait été décidé le matin même, dans une séance tenue en la Grand Chambre du Palais [1]. Le prévôt des maréchaux et ses archers devaient se trouver « à l'exécution de mort de Messire Loys Gaufridy pour la main forte de la justice ». En tête s'avançait « la famille du Viguier », c'est-à-dire une troupe de dix archers composant l'escorte habituelle de ce personnage. — Le Viguier, magistrat chargé de la basse police, avait sous ses ordres dix archers qui formaient « la famille du Viguier ». — Puis venait le patient, dans son rude sarrau sombre, la tête rasée, le visage glabre, sorte d'animal inconscient, inerte, échoué sur ces planches et traîné au milieu de cette foule. Puis on voyait les sergents royaux, les huissiers de la cour, le Viguier ayant à sa droite le greffier criminel ; puis les archers du prévôt, dits « pousse-cul » dans le langage populaire ; enfin, fermant la marche, le prévôt lui-même.

Et les uniformes mettaient leurs couleurs diverses, vives, au long de ces vieilles murailles, dans ces ruelles. Et les hallebardes luisaient. Et ce char, secouant la pauvre loque humaine, faisait son bruit de ferraille sans doute sur ces gros pavés. On dut faire des haltes assez nombreuses, à des carrefours, devant des églises et

1. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône (section d'Aix). Parlement. Registre des Délibérations 1606-1619. Délibération du 30 avril 1611.

Porte principale de la Cathédrale Saint-Sauveur (1504),
à Aix-en-Provence.

chapelles. On atteignit pourtant Saint-Sauveur, la cathédrale, et ses porches imposants peuplés de saints vénérables, ses belles portes sculptées, festonnées comme la dentelle. Combien de fois il était entré là !... Et quelle foule aujourd'hui pour le voir, au pied de cette haute tour, sur ce seuil. Tête nue et pieds nus, la hart au col, à genoux, tenant un flambeau ardent en ses mains, il balbutia les paroles de l'amende honorable, sans comprendre ce qu'il disait, répétant les mots qu'on lui commandait de dire, il demanda pardon à Dieu, au Roy, à la justice. Puis, de nouveau, on le hissa, on le ficela sur son char ; et il continua la promenade dernière, ce soir de printemps.

Il était cinq heures environ lorsqu'on revint à cette place des Prêcheurs, devant ce vieux palais et devant cette petite église, sous ces jeunes feuillages. Combien de têtes à ces croisées, partout, au bel hôtel d'Honoré d'Agut le conseiller au Parlement, à celui de La Cépède, à la maison de Pellicot de l'autre côté de la place et, touchant le vieux palais, à celle de François Dupérier, le poète et riche collectionneur, sur le Portalet, à l'entrée de la rue Rifle-Rafle. Et tous ces gens au balcon du Palais, et de tous côtés. Et cette « presse » ; ces poussées violentes pour s'avancer, pour se glisser, pour bien voir. Ces enfants, ces hommes, accrochés à des branches, parmi les feuilles des arbres... Le bûcher était prêt. Sur l'écha-

faud permanent, solidement construit en pierre de taille et qui ornait cette place des Prêcheurs, l'échafaud où tant de criminels, tant d'innocents aussi, avaient été pendus, rompus, brûlés, martyrisés, — où notamment avaient été rompus en août 1586 tous les amis et compagnons du capitaine Cartier, lequel capitaine Cartier, livré par l'illustre de Vins, avait été, lui, tiré à quatre chevaux sur cette place, — les bûches et les fagots étaient rangés autour du poteau. Il ne manquait plus qu'un homme, Messire Gaufridy, et puis le contact d'une torche allumée...

Mais, par une grâce spéciale de la justice, Messire Gaufridy devait mourir étranglé, et dans ce but, paraît-il, le bourreau s'était muni d'une bonne corde toute neuve, à l'aide de laquelle, tout à l'heure, il expédierait rapidement le condamné avant l'embrasement final, dans les premières volutes légères de la fumée montante. A qui le pauvre magicien devait-il cette faveur? *L'Histoire Véritable* dit qu'il la devait aux Capucins. D'autre part, dans la « Sentence au vu des pièces » que nous venons de citer (sentence de l'Officialité d'Aix, 30 avril 1611) nous lisons cette phrase : « Et comme tel, sera par nous dégradé des saints ordres, et après l'avons envoyé et envoyons au bras séculier avec prière et supplication que nous luy faisons d'avoir pitié et miséricorde de luy pour l'amour de Dieu. » Et cette phrase est signée F. J. E.

(évêque) de Marseille, Pellicot prœvost d'Aix, Arnaud, Joseph Charras, Ranvier et Melchior Raphaëly. Celui qui se montra pitoyable à l'égard de l'infortuné Messire Louis en ce dernier jour de son martyre, fut-ce Mgr Turricella, poussé à la clémence par le doyen des Accoules Jean Arnaud, que nous retrouvons là et que nous avons toujours vu favorable à son bénéficier [1] ?

Mais à quoi servent les bonnes intentions, quand de mauvaises intentions, hélas, nombreuses et puissantes, viennent les combattre !

Messire Gaufridy avait été hissé, poussé, lié solidement sur le bûcher. La torche fatale s'était approchée. Et «... Ça esté une chose admirable en cette affaire (dit le bon Le Normand de Chiremont [2]) que le feu print si viste au bois et aux fagots, et que la corde toute neuve, dont le bourreau le voulait estrangler, selon la grâce que les juges luy en avaient faite à l'instance des Capucins, se rompit, qui fut cause qu'il fut bruslé vif, selon qu'il avait été prédit. »

*
* *

Toutes ces choses étaient, en vérité, bien admirables et le bon Le Normand de Chiremont (c'est-à-dire Domptius) ne se fatigue point de le

1. Inf. 19-20 février 1611, dépos. Arnaud. Pièce B, précitée.
2. *Histoire Véritable*, tome IV, classe III, p. 379.

proclamer dans son *Histoire Véritable et Mémorable.* « Or en ces choses (dit-il) cecy est sur tout admirable, qu'il (Gaufridy) est parvenu à cette extrême misère sans avoir eu contre luy la haine d'aucun homme, ny avoir eu de partie adverse : car tous le réputaient comme un Saint et les premiers de Marseille allaient à confesse à luy, (ce) qui faisait qu'ils hayssaient ceux qui avaient permis que les démons l'accusassent... secondement, cecy est encore admirable, que pendant qu'il a été accusé, estant beaucoup puissant de faveur et d'argent, (!) et sa partie adverse faible (cependant on vient de dire qu'il n'avait pas de partie adverse) il n'a pas laissé d'estre appréhendé et mis en prison... car Loyse qui l'accusait estait une pauvre fille, et l'autre estait une possédée... Or les plus puissants de Marseille, tant hommes que femmes, tenaient son parti, et quelques-uns ont rapporté que certaines Dames, qui estaient ses filles spirituelles, avaient fait une bourse de quatre mille doublons pour fournir aux frais de ce procès avec promesse que, quand la bourse serait vide, ils en fourniraient deux ou trois fois autant. En troisième lieu, cecy est encor admirable qu'il ne fut point appliqué à la torture devant que d'estre condamné ;... et néantmoins sans avoir été intimidé, sans avoir soutenu aucun mal de torture, de luy-même il confessa son péché le jour du Vendredy Saint... En quatrième lieu cecy est admirable qu'il confessa pour la seconde

fois et réitéra de luy-même sa confession et la ratifia jusques à la mort : car tout chacun estait si enclin à le sauver que, s'il n'eust point eu confessé... il n'eust point été si rigoureusement puny[1]... »

Malgré toutes ces bonnes volontés et complaisances, il avait été brûlé vif. Ses cendres furent jetées au vent.

Ce jour-là aussi, comme il avait été prédit, de grandes merveilles s'accomplirent : Sœur Madeleine Douzène, cette pauvre Ursuline marseillaise qui avait été maléficiée par le Magicien, fut guérie tout à coup[2], « Sœur Marguerite de Burle, fort honneste fille de la maison de S. Ursule, fut délivrée de trois diables[3]... ». Puis des faits d'un autre genre se produisirent : un petit garçon, qui, sur la place des Prêcheurs, regardait sans doute le beau spectacle, tomba d'un arbre et se tua ; une jeune fille fut blessée d'un coup de poignard par un chevalier ; enfin le sieur « Esprit de Lestang-Parades, escuyer de la Ville d'Arles » fut assassiné, poignardé lui aussi, dans le dos, en présence de trois mille personnes assemblées sur cette place pour voir le supplice du Magicien[4].

(1) *Histoire Véritable*, tome IV, p. 377-378.
(2) *Chronique des Ursulines*. Vie de la sœur de Gaumer.
(3) *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 124.
(4) GAYOT DE PITAVAL : *Causes célèbres*. T. VI, p. 141 (La Haye, 1749) ; PITTON : *Hist. de la Ville d'Aix*, p. 459 et sqq ; et FAURIS DE SAINT-VINCENS : *Recueil de notes*, précité (Aix, Bibl. Méjanes, manuscrit 1013).

Cet événement fit un grand tapage. Le sieur Esprit de Lestang-Parades était fiancé à la fille de Marc-Antoine d'Escalis baron de Bras, second président en la Cour, et ami particulier du Président Guillaume du Vair. — Guillaume du Vair devait, d'ailleurs, prouver cette amitié quelques années plus tard, lorsqu'en 1616, nommé Garde des Sceaux de France, il fit donner sa première présidence à Marc-Antoine d'Escalis de Bras. — On se remua donc. La Cour enjoignit à tous « manans et habitantz de ceste ville d'Aix » qui auraient recélé le meurtrier, de le remettre entre les mains de la justice, et ce « à peyne de dix mille livres » indépendamment de toutes punitions corporelles, menaçant ces receleurs de les châtier « suyvant la cévérité des ordonnances », promit quatre mille livres de récompense à celui qui livrerait le coupable[1], lança des décrets de prise de corps contre l'assassin, Antoine de Grasse sieur de Montauroux, contre ses fils Honoré de Grasse dit de Montauroux chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Claude de Grasse, Henry de Grasse aussi chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre « le sieur de la Galinière fils de Me Boniface Bermond, conseiller en ladicte Cour[2] », contre un certain Gaspard Michaëlis

1. Arch. des Bouches-du-Rhône (section d'Aix) Parlement. Arrêts à la barre (criminels). Reg. de l'an 1611. Arrêt du 2 mai 1611, signé Du Vair et Chaillan.

2. Boniface de Bermond, reçu conseiller en 1570, mort

sieur de Badejun, avocat à la Cour, même contre un jeune « écolier aux lois » du nom d'Antoine Hellène, les prit et emprisonna pour la plupart, les remit en liberté sous cautions — finalement dut abandonner l'affaire. Du moins, à partir de l'année 1611 nous ne retrouvons plus de traces de ce procès aux Archives du Parlement, à Aix[1]. Ces de Grasse de Montauroux étaient gens d'importance. Un d'eux, entre autres, s'était distingué dans le parti des « *bigarras* » à Manosque, au temps de la Ligue[2]. Me Boniface de Bermond, vieux conseiller, jouissait d'une grande réputation au Parlement de Provence. Les de Lestang-Parades aussi, il est vrai, possédaient une haute situation et de bonnes alliances[3]. La mort du sorcier Gaufridy fut-elle la cause, ou une des causes, de ce meurtre, et aussi de la tentative d'assassinat de cette jeune fille — car les deux faits avaient eu le même auteur ?...

*
* *

Cette mort du Magicien produisit une vive émotion dans toute la Provence.

doyen en 1618. Tous deux parents de Françoise et Catherine de Bermond, fondatrices des Ursulines d'Aix.

1. Pour ces faits : Arch. des Bouches-du-Rhône (sect. d'Aix) Parlement. Arrêts à la barre (criminels). Reg. de l'an 1611. Arrêts 2, 5, 13, 20 mai, 8 juin, 12 juillet 1611.

2. Pitton, *Hist. de la ville d'Aix.*

3. Cabasse. (*Essais historiques sur le Parlement de Provence*), mentionne deux de Lestang-Parades au nombre des Conseillers, en 1663 et 1698.

« Il y a, dit le journal de l'Estoile, beaucoup de disputes parmi les catholiques de Marseille, touchant les sacrements qu'administrait le magicien Gaufridy... Il faudrait un volume pour vous dire tout ce qui s'y passe. La caballe est grosse et on en a amené jusqu'à dix-sept à la Conciergerie d'Aix accusés de ce crime. »

« L'année 1611, dit Bouche,[1] la Provence fournit un grand sujet de parler avec étonnement non seulement en France, mais encore par toute la chrétienté à l'occasion d'un Messire Louis Jauffred.... Je ne veux point icy insérer des fables parmy des véritez. Il est vray que j'ay vu brûler en mes jeunes ans ce personnage dans la ville d'Aix, cette même année 1611 ; mais qu'il fût sorcier et Magicien et que ces filles... fussent véritablement possédées, comme on l'a cru, et que les livres le disent (les livres de Michaëlis et autres) les plus clairvoyants de ce temps-là, et de celuy où j'écris, estiment que c'est une imposture, une illusion et un aveuglement d'esprit. » Le chanoine Bouche fut un des premiers, en 1664, à publier que Louis Gaufridy n'avait jamais été sorcier.

Les discussions furent donc violentes, en cette année 1611, au sujet du défunt Magicien.

« Gaufridy après sa mort grandit en renommée. Des anecdotes merveilleuses circulèrent sur son compte. Les prodiges de cet enchanteur

1. Honoré Bouche, docteur en théologie, *Hist. de Provence*, Aix, 1664.

furent un texte inépuisable de narrations, qui, suivant leur nature, tantôt amusaient les familles et tantôt les épouvantaient [1]. »

On racontait notamment — et tous les auteurs racontèrent — la fameuse histoire du ramoneur.

« Le procès de Gaufridy contenait, dit Papon, beaucoup de dépositions sur le pouvoir des Démons : plusieurs témoins assuraient qu'après s'être frotté d'une huile magique, il (Gaufridy) se transportait au sabbat, et qu'il revenait ensuite dans sa chambre par le tuyau de la cheminée. Un jour qu'on lisait cette procédure au Parlement et que l'imagination des Juges était affectée par le long récit de ces événements surnaturels, on entend dans la cheminée un bruit extraordinaire, qui se termine tout à coup par l'apparition d'un grand homme noir qui secoue la tête. Les Juges crurent que c'était le Diable, qui venait délivrer son élève; et ils s'enfuirent tous, à l'exception du conseiller Thoron, rapporteur, qui, se trouvant malheureusement embarrassé dans le bureau, ne put les suivre. Effrayé de ce qu'il voyait, le corps tremblant, les yeux égarés, et faisant beaucoup de signes de croix, il porte à son tour l'effroi dans l'âme du prétendu démon, qui ne savait d'où venait le trouble du Magistrat. Revenu de son embarras, il se fit connaître : c'était un ramoneur, qui après avoir ramoné la cheminée de MM. des

1. Aug. Fabre, *Les Rues de Marseille. Op. cit.*

Comptes, dont le tuyau joignait celle de la Tournelle, s'était mépris, et était descendu dans la Chambre du Parlement[1]. »

Les procès de sorcellerie se multiplièrent d'une inquiétante façon à Aix, à Marseille ; les magiciens abondèrent et l'on en brûla bon nombre, ainsi qu'il fallait s'y attendre. Ces cendres jetées au vent étaient une semence admirable. De tous côtés la folie contagieuse se répandait. Il n'était plus question que de sabbats, d'onguents, de maléfices. Des religieuses, au fond des couvents, se tordaient en d'étranges convulsions, se livraient à des danses extraordinaires, criaient qu'elles étaient pleines de diables. Des laïques, des prêtres se proclamaient Magiciens, Princes de la Magie, eux aussi. Louise Capeau avait repris son métier de prophétesse et d'inspiratrice, son rôle de « bourreau de Dieu ». Elle « commençait déjà, dit Michaëlis[2], de déclarer les complices de la magie, par noms et surnoms » et elle fit brûler à Aix notamment une certaine Honorade Parette ou Pérette, dite Honorée qui était pauvre, « aveugle des deux yeux » et logée « à l'hôpital Saint-Jean de cette ville d'Aix. » Accusée par Louise-Verrine, « atteinte, confesse et convaincue du cas et crisme de sortilèges et maléfices », prise, visitée, « trouvée marquée », elle fut condamnée, le 19 Juillet 1611, à faire amende hono-

1. Papon, *Hist. de Provence.* Tome IV, pp. 430-431.
2. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 125.

Plan d'Aix par Maretz (1622-1623). L'ovale qu'on voit au n° 27 du plan (place des Jacobins ou des Prêcheurs) figure l'échafaud permanent en maçonnerie, où fut brûlé Louis Gaufridy. Le Spirit de la Palud porté au nombre des consuls d'Aix en 1622 n'était point Esprit de Demandolx de la Palud, frère de Madeleine, n'avait avec elle aucun lien de parenté.

(Aix. Bibli. Méjanes.)

rable devant « la grande porte de l'église métropolitaine Saint-Sauveur », puis à être menée sur la place des Jacobins et là « étranglée jusqu'à ce que mort naturelle s'en ensuive, son corps ars et bruslé, et après, les cendres jetées au vent, » et elle mourut, dit Michaëlis, « avec grande douleur de ses fautes[1] ».

A Saint-Maximin, à Mison [2], dans une foule de villes et villages de la Provence le mal se manifesta. Trois magiciennes furent brûlées à Cassis et nous voyons les consuls de cette localité inviter avec politesse leurs collègues de la Ciotat à venir assister au joli spectacle du supplice[3]. Un incroyable vertige fait tourner et chavirer toutes les cervelles. Grands, petits, riches, pauvres, bourgeois, nobles, manants, pris dans le tourbillon, divaguent. On se méfie des estropiés, des borgnes, des boiteux et miséreux, de ceux qui sont mal vêtus, de ceux qui marchent la tête basse, des fous ou mélancoliques qui s'en vont par les rues et les chemins marmottant de vagues paroles. Tous sorciers ces gens-là, s'entretenant avec le diable,

1. *Hist. Admirable*, 2e partie, p. 125 ; et Registre des Arrêts à la barre (criminels) année 1611. Arch. des Bouches-du-Rhône (section d'Aix) Parlement. Arrêt du 19 juillet 1611 ; aussi (même source) arrêt du 4 juillet 1611, Parette, Jeanne Sausse, Marie Brusse, Me Brisse et Pierre Coutton.

2. Arch, départ. des Bouches-du-Rhône (sect. d'Aix) Parlement. Registre des Arrêts à la barre (criminels) année 1611. — Arrêts 10, 18 mai et 30 juin 1611.

3. SAUREL. *Statistique de la commune de Cassis*, p. 68 et sqq.

méditant des noirceurs et des enchantements, coureurs de sabbats et gorgés de chairs de petits enfants rôtis à la synagogue. Dans la crainte de ces sortilèges et pour éloigner les esprits infernaux, le Samedi Saint, on asperge d'eau bénite les maisons de Marseille, on suspend des croix de cire aux portes des demeures et les Évangiles sacrés à la tête des lits [1]. En vain des isolés cherchent-ils, timidement, à faire entendre des paroles de raison. « Les efforts de quelques penseurs ne peuvent aboutir qu'au doute, et le poète Malherbe ne savait trop que penser là-dessus [2] ».

A Aix, en l'automne de cette année 1611, plusieurs religieuses de Sainte-Claire se disent possédées — elles aussi, comme leurs sœurs de Sainte-Ursule — et elles s'agitent tellement, font tant de bruit en ville et aux environs qu'il faut bien enfin s'occuper d'elles. Dans la nuit du Jeudi 20 au vendredi 21 octobre, « à une heure après minuit », elles sortent de leur couvent [3], se rendent à l'Archevêché processionnellement sous la conduite des Pères de l'Observance, et elles y demeurent plusieurs mois, « jusqu'à ce que Dieu par sa bonté et miséricorde y aie mis la main et remises en son pre-

1. MARCHETTI, *Explications des usages et coutumes des Marseillais*, pp. 47 et 84.

2. BAZIN, *Hist. de France sous Louis XIII*, 1840. Tome III, p. 338.

3. Situé rue Sainte-Claire, ancienne rue des Templiers, près de la place des Trois-Ormeaux.

mier état, les délivrant des troubles et infestations des démons ». On ordonna des prières. Trois jours de suite, on processionna par les rues, chantant « à faux bourdon le psalme *Exurgat Deus* ». On admirait, on plaignait ces pauvres sœurs. Cinq mois plus tard, en mars 1612, on recommença les prières et les cérémonies sur la proposition du Vicaire Général « pour gagner le jubilé mandé par N. S. P. le Pape... pour la santé des Dames religieuses de Sainte-Claire ». Deux autres solennelles processions eurent lieu. Enfin, le vendredi 17 avril 1612, rétablies complètement sans doute, ces Dames Clarisses quittèrent le palais archiépiscopal, « sur les dix heures devant minuit... après avoir reçu la bénédictions de Mgr l'Archevêque » et furent ramenées dans leur monastère [1].

Puis le mal se répand au loin, fort loin. Des religieuses flamandes, compatriotes de ce Domptius, ont assisté aux exorcismes de la Sainte-Baume (elles le disent du moins) et elles rapportent dans leur couvent, à Lille, « ville assez renommée pour le train de marchandises qui s'y fait [2] », les germes de la folie démoniaque. Elles sont agitées singulièrement, disent des choses étranges et ordurières, parlent sou-

1. Registres du Chapitre Saint-Sauveur cités par FAURIS DE SAINT-VINCENS. (Manuscrit) Notes et Mémoires, précités. Aix, bibl. Méjanes.

2. *Hist. Véritable.* Épitre au Roy très Chrestien Loys le Juste (1623).

vent de Gaufridy, de Madeleine, de l'Antéchrist, — né le 21 septembre 1609, d'une juive et d'un incube, — sont exorcisées par Domptius et Pierre Michaëlis, — ce Pierre Michaëlis sans doute que nous avons vu à la Sainte-Baume et qui devait être parent de l'Inquisiteur, — finissent par être condamnées, pour la plupart, à la prison perpétuelle.

Puis un peu plus tard, en 1634, ce sont les possédées de Loudun — bien proches parentes de Madeleine de la Palud — et le célèbre Urbain Grandier, dont le procès rappelle beaucoup le procès de Gaufridy et semble avoir été inspiré par lui. Puis en 1647 l'affaire de Louviers, l'abbé Boullé accouplé au cadavre d'un autre prêtre et brûlé vif à Rouen, sur la place du Marché.

Peut-on dire que ces différents procès furent des conséquences du procès d'Aix ? Non assurément. Mais ils vinrent après lui et plusieurs d'entre eux paraissent l'avoir copié.

TROISIÈME PARTIE

I

QUELQUES ACTEURS DU DRAME

Madeleine, au dire du R. P. Domptius [1], eut « la vie sauve par la grâce de la Reyne Mère qui lors avait la régence du Royaume ». Les registres du Parlement conservés à Aix [2] ne portent aucune trace d'une sentence rendue contre Madeleine ni de ces lettres de grâce. Madeleine, d'ailleurs, ne semble avoir été ni emprisonnée ni jugée. Elle fut défendue par le P. Michaëlis — qui lui faisait mettre des oreillers sous la tête dans la crainte qu'elle ne se blessât, qui la régalait de bouillons fortifiants, de rôties succulentes et de lénitives musiques ; — elle fut protégée par Guillaume du Vair, qui

1. *Hist. Véritable* (1623), t. IV, p. 369.
2. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, section d'Aix.

se montre plein d'indulgence pour elle. On ne voit donc pas comment elle eût pu être graciée par Marie de Médicis.

Elle dut cependant subir une sorte d'internement à Aix, soit à l'Archevêché, soit aux Ursulines de la rue Baussenque. La jugeait-on trop folle pour être, sans inconvénient, remise en liberté ? Craignait-on qu'elle ne s'en allât par les rues, par la ville, à Aix, à Marseille, chantant les louanges et criant l'innocence de Messire Louis ? Ses parents l'avaient-ils abandonnée, momentanément du moins, laissée à la garde du Père Romillon et de la sœur Cassandre de Bus, au couvent de la rue Baussenque ? Elle était encore très malade en ce temps-là, ainsi qu'elle le dit plus tard elle-même dans un interrogatoire du 14 février 1653[1]. Elle était « en la Compagnie des Sœurs Ursulines », que, depuis le procès, « elle n'avait jamais quitté ». Et alors « ses parents, voyant qu'elle était toujours plus troublée en son esprit, la retirèrent dud. couvent et la menèrent à la Métherie de son père située au terroir de Marseille ». A quelle époque exactement se fit ce petit voyage ? Sans doute dès le mois de mai. Elle dit avoir passé trois mois en cette bastide, « en compagnie du Père Billiet, que les Pères de la Doctrine et les Sœurs lui donnèrent pour

1. Interr. de Madeleine, 14 fév. 1653. Pièce L. de l'inventaire des procédures. Autre procès criminel fait à Madeleine de la Palud, en 1653. Bibl. Nat. (manuscrit) fr. 23852.

la conduire ». On tenait, semble-t-il, à la surveiller, à la garder; et elle s'en allait par les chemins, la jeune Ursuline folle, en société de ce religieux — âgé alors d'une quarantaine d'années et qui, depuis un an, ne l'avait guère quittée en ses pérégrinations nombreuses. Puis, paraît-il, après ces trois mois écoulés parmi les oliviers de la métairie paternelle, « ses père et mère la menèrent en dévotion à Carpentras, pour voir le Saint Clou (de Notre-Seigneur, exposé là à la vénération des fidèles), toujours accompagnée du Père Billiet, qui ne l'abandonna jamais jusqu'à ce qu'elle fut entièrement délivrée [1] ». Et elle demeura à Carpentras environ deux ans [2].

Elle avait été cependant recherchée par le Parlement de Provence au mois d'août 1611, — quatre mois après la mort de Gaufridy. — Pourquoi ?

Le registre des Arrêts à la barre (criminels) du Parlement, pour l'année 1611, porte cette mention, à la date du 9 août : « Veu par la chambre ordonnée en temps des vaccations le procès-verbal faict par Me Auriol, huissier en la Cour, sur le voyage faict en la ville de Marseille pour saisir et amener Magdelaine de Demandolx dite de la Palud, suyvant la délibération de la Chambre des 4 et 5 de ce moys, tout considéré,

1. Même interrogatoire.
2. *Id.*

« Il sera dict que la Chambre a ordonné et ordonne qu'il sera informé sur le bris de l'arrest de cette ville d'Aix et évasion de ladicte Demandolx, enlèvement d'icelle, ensemble contre ceulx qui luy ont donné eyde, retraïcte et accompagnée, par Me Pierre Ollivier[1] »... — ce Me Pierre Ollivier qui récemment fit si bien appliquer la torture à Messire Gaufridy. Il est à Marseille « pour autres affères », paraît-il, et on le charge de rechercher la fugitive et de s'informer à son sujet. Qui sont ceux qui ont « donné eyde, retraïcte et accompagnée » à Madeleine de Demandolx ? Ses parents ? Les Pères Romillon et Billiet ? Quelles furent ces délibérations des 4 et 5 août ?...

Madeleine est en fuite, en voyage encore, à Carpentras. Sébastien Michaëlis — à Paris, semble-t-il — a reçu des lettres des Pères Romillon et Billiet et de deux capucins, et ces lettres disent que Madeleine a été plusieurs jours privée de « la vue, de louye et du manger », toutefois que, « pour estreines du beau jour de la Pentecostes », elle a recouvré toutes ces facultés, de plus, qu'elle a été délivrée du démon Asmodée et de deux autres diables, qu'elle n'est plus tourmentée des incubes. Quant au démon Belzebuth, il doit être bien en peine ; cette fille lui a joué un tour abominable. Elle le tient « lié en son corps, par permission de

1. Arrêt à la barre, 9 août 1611. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Section d'Aix. Parlement.

Dieu, luy la priant souvent le laisser sortir pour un quart d'heure seulement, afin de mettre ordre aux affaires de ses sabats, elle ne luy voulant aucunement permettre ». Et elle a « eu vision, de l'estat de Louys Gaufridy », qui est « tourmenté aux Enfers continuellement, plus que Judas » ; c'est pourquoi elle fait pénitence, « allant chercher du bois avec les pauvres femmes de Carpentras (où elle est réfugiée), tout nuds pieds, puis l'allant vendre à la place publique, et l'argent en provenant le donnant aux pauvres », et aussi mendiant « tous les jours à la porte de la grande Église[1] ».

Le Père Billiet mieux que tout autre était à même de raconter ces choses. Ne se passaient-elles pas sous ses yeux — et peut-être, parfois, à son profit ? « Cependant — conclut le R. P. Michaëlis, ayant narré ces faits, et aussi la mort édifiante de la pauvre aveugle Honorée « brûlée avec grande douleur de ses fautes » — faut prier Dieu que le tout soit à sa gloire, et de son Église, comme à la ruine du royaume de Sathan ».

Le R. P. Michaëlis n'était-il pas un peu inquiet, certains jours, quand il songeait au bûcher de la place des Prêcheurs. N'était-il pas agacé surtout de tout ce bruit qui s'était fait autour de ce Magicien et de ses ossements calcinés ? Son livre révèle une préoccupation tenace,

1. *Histoire Admirable*, 2e partie, pp. 124-125.

fâcheuse. Il semble avoir été écrit principalement dans un but de défense et de justification.

D'ailleurs, on l'attaqua beaucoup, ce livre, dès son apparition, en 1613. Les uns se contentaient de dire que son style ne valait rien ; les autres déclaraient qu'il n'était point contraire à la foi ni aux bonnes mœurs, mais qu'il contenait « beaucoup de choses qu'il n'estait pas peéxdient qu'elles vinssent à la cognaissance du vulgaire ». Telle était l'opinion de l'Université de Louvain. Deux ou trois églises des Pays-Bas le condamnaient « comme entièrement scandaleux et mauvais », principalement parce qu'on y disait « que le Roy de France Henri IV était bienheureux » et que l'Antéchrist était né. L'Église « prétenduë » d'Angleterre le qualifiait d'amas d'absurdités. L'Éschole de Paris ne l'approuvait ni le réprouvait. A Rome on l'avait vivement combattu avant sa publication, quand il s'était agi de l'autoriser ou de l'interdire[1]. Pourtant il eut un énorme succès, des éditions nombreuses, se répandit dans tous les couvents, dans toutes les maisons, inspira des auteurs nombreux et ne contribua pas peu à entretenir les querelles. On voulait savoir, juger; on discutait; la croyance aux sorciers s'ancrait de plus en plus dans les cervelles. « Livre affreux », dit l'abbé Lecanu[2] — livre qui porta l'épouvante dans toutes les communautés.

1. Pour ces faits, *Histoire Véritable*, t. IV, pp. 394-402.
2. L'ABBÉ LECANU, *Histoire de Satan*, 1861.

Mais le P. Michaëlis s'occupait de beaucoup d'autres choses. Vers ce temps-là, paraît-il, il se rendit à Carpentras, y passa du moins, célébra la messe, y revit Madeleine, lui donna une hostie consacrée, « dans un corporal qu'il plia devant elle et le lui mit entre son corps de cotte et la chemise[1] ». Le P. Michaëlis fit-il un long séjour alors en son pays de Provence ? Ce qui semble l'avoir intéressé surtout à cette époque, c'est l'établissement de sa réforme à Paris. Il avait été protégé par Henri IV, il le fut par Marie de Médicis ; et en septembre 1611, il obtint du jeune roi, ou plutôt de la reine régente, les lettres patentes nécessaires, cette autorisation tant souhaitée de s'établir là, en pleine capitale du royaume, cette autorisation qui ferait de lui un personnage encore plus considérable, le vicaire général des Frères Prêcheurs ou Jacobins réformés. Dès qu'il eut ces précieuses lettres, naturellement, il les fit signifier aux Jacobins de Paris, aux Jacobins de la rue Saint-Jacques ; mais ceux-ci se fâchèrent, réclamèrent ; ils ne voulaient pas de cette réforme ; ils ne voulaient point sans doute passer sous l'autorité du R. P. Michaëlis. Il y eut procès. « On fit des écrits de part et d'autre, et l'affaire ayant été portée au Parlement de Paris, la Cour, par arrêt du 23 mars de l'an 1613, permit aux Frères Prêcheurs réformés, suivant

1. Interr. Madeleine 28 fév. 1653. Second procès. Bibl. Nat. (manus.) fr. 23852.

les lettres qu'ils avaient obtenues de Sa Majesté, de demeurer et de s'habituer à Paris. Ce procès ayant été vuidé à leur avantage, dès le commencement de l'an 1614, ils firent bâtir une chapelle qui, dit le *Dictionnaire Historique*, est maintenant une belle Église (en 1769) dans le faubourg Saint-Honoré, des deniers et aumônes de leurs bienfaiteurs [1] ». C'est cette église, construite par Lemercier sur l'emplacement de l'hôtel de Gabrielle d'Estrées, et où devait se tenir, cent soixante-dix ans plus tard, le club des Jacobins, puis qui fut cédée aux calvinistes en 1811. Le R. P. Michaëlis, vicaire général de l'ordre, s'installa donc en ce lieu, près du Louvre. Ensuite, on acheta plusieurs maisons circonvoisines et l'on en fit « un beau couvent rempli des Religieux de la réforme ». Le Père Langer remplissait les fonctions de vicaire. Dans la suite le Père d'Ambrun, — ce fameux Pierre d'Ambrun, jadis sous-prieur de Saint-Maximin et qui avait joué un si grand rôle à la Sainte-Baume — fut élu premier prieur. Le R. P. Michaëlis avait encore remporté une victoire éclatante. Il y était habitué. Mais le 5 mai 1618 il mourut, à l'âge de soixante-quinze ans, en ce couvent des Frères Prêcheurs de la rue Saint-Honoré. Il mourut saintement, comme il fallait s'y attendre. Dix-sept mois plus tard —

1. *Dictionnaire historique portatif des Ordres religieux et militaires.* (Amsterdam, 1769).

au dire du R. P. Domptius[1] — on ouvrit sa tombe. Son corps y fut trouvé « tout entier et sans aucune lésion, tout ainsi qu'il estait le propre jour qu'il fut mis dans la sépulture... Les habits dont il estait couvert, la bière de bois en laquelle il avait été mis, estaient pourris ; mais les cheveux estaient entiers, sa couleur n'estait point changée, son corps n'avait aucune mauvaise senteur. Quelqu'un luy voulut tirer quelque poil de la barbe, mais il ne le put faire qu'à peine, et ne s'apparut aucune ouverture en son corps. Plusieurs se recommandèrent à ses prières et obtinrent la guérison qu'ils avaient demandée ».

*
* *

Cette même année, un nouveau couvent d'Ursulines fut fondé à Pézenas, et placé sous la direction de la sœur Désirée d'Antoine. L'année suivante 1619, les Doctrinaires réformés du R. P. Romillon, par convention signée à Tours le 21 septembre, s'unirent aux Oratoriens de France. Depuis six ans ce bon Père Billiet, qui sans doute n'escortait plus Madeleine, était supérieur de la Doctrine à Aix — en remplacement du P. Romillon[2].

Ce Père Romillon mourut à son tour — onze ans après le Magicien — le 14 juillet 1622. Il

1. *Hist. Véritable*, t. IV. p. 582.
2. *Histoire Admirable*, 2e partie, p. 2 (note).

avait été pris « d'une fièvre, accompagnée de tant de mauvais accidents qu'il ne douta point, lorsqu'il se vit obligé de se mettre au lict, que ce ne fust celuy de sa mort ». Toutefois « il ne laissa pas de prendre tous les remèdes et tous les alimens qu'on luy présenta, sans s'informer de leur qualité ny des raisons qui obligeaient son médecin de les luy donner : J'ay commandé, disait-il, à ma grande confusion, la moitié de ma vie ; j'avais résolu de passer le reste dans l'obéissance aveugle à mon supérieur ; Dieu me voulut priver de cette consolation, je vous considère comme celuy qu'il me donne à sa place ». « ... Il ne demanda qu'une seule chose à son confesseur, qui fut de pouvoir dire la sainte messe, et comme il luy eust dit que les Frères ne le luy permettraient pas, il le pria de luy porter le très saint sacrement dans sa chambre ; ce qui luy fut accordé. Il le reçut à genoux tous les jours jusques au dernier de sa vie. Il avait ordinairement les mains jointes, et les yeux élevez au Ciel, ou attachez sur son Crucifix ». Beaucoup de gens venaient le voir, lui demander sa bénédiction. « Les mères lui amenaient leurs enfants ; et les Conseillers mesmes et Présidents du Parlement s'estimaient heureux de la recevoir à genoux contre son lict, pour toute leur famille ». Le 14 juillet, « jour de S. Bonaventure », on lui apporta le saint Viatique et l'Extrême-Onction. « Après qu'il les eût reçus avec des sentimens de Dieu qui tiraient les

larmes de tous ceux de la maison », il prit le Crucifix, dit à haute voix le cantique *Nunc dimittis servum tuum, Domine.* Et toute la communauté le continua, et l'acheva avec luy ». Après cela, tout le monde étant à genoux, il s'entretint avec le Père de Rez « qui avait le soin de la maison pendant sa maladie », parla du Père de Bérulle, des Ursulines, de l'Oratoire, des intérêts de la communauté.

« Sur le midy, il entra dans des convulsions et dans des inquiétudes, qui ne luy estant jamais arrivées dans ses plus grandes douleurs, firent juger qu'il avait quelque chose d'extraordinaire : cela obligea le Père Bermond, qui estait présent, de luy en demander la cause : *Venit* (luy respondit ce saint agonisant) *Princeps hujus mundi, et in me non habet quicquam.* N'avez-vous pas vu ce Monstre infernal ? bon Dieu, qu'il est horrible ! Mon âme le serait peut-être davantage si Dieu ne l'avait retirée de l'abysme du péché... Mais ne voyez-vous pas ce feu qui m'environne ? Le Père Bermond crut que la fièvre s'était augmentée. Mais n'ayant trouvé aucune altération à son pouls, il connut bien que c'estait quelque chaleur intérieure. Le saint moribond luy répéta plusieurs fois : Ne voyez-vous pas ces flammes qui environnent mon corps et mon lict ? Et n'appréhendez-vous pas d'en estre dévoré ? Et sur ce qu'il luy témoigna qu'il ne voyait rien : Hé bien mon Dieu, dit-il en soupirant, que votre volonté soit faite...

Ceux qui le virent dans cette agonie, continue le narrateur [1], n'ont jamais douté que Dieu ne luy eût fait souffrir son Purgatoire dans ce monde... On ne l'entendit plus parler. Et il n'y eut plus rien qui témoignast qu'il continuait de souffrir, qu'une ardeur extraordinaire qui paraissait dans ses yeux et sur son visage, et un souffle qu'on prit pour une espèce d'assoupissement. Il levait pourtant à tout moment les mains et les yeux au Ciel, baisait, embrassait, et appliquait le Crucifix sur son cœur: jusques à ce que, sur les trois heures après-midy du jour de S. Bonaventure 14 de juillet de l'an 1622, tout le monde estant écarté de son lict, dans un endroit de la chambre d'où on le pouvait voir, il se leva tout d'un coup sur son séant, serra son Crucifix entre ses bras avec plus de ferveur que jamais, fit le signe de la Croix sur soy, et, baissant la teste, rendit son âme à Dieu, âgé de soixante-dix-huit ans, sans qu'on peust rien entendre de tout ce qu'il dit, ni mesme connaistre qu'il fust mort: jusques à ce qu'un des Pères, s'estant approché, et ne l'entendant plus soupirer, s'écria en pleurant: Nostre bon Père n'est plus ».

Ainsi finit ce soldat qui avait tant combattu pour la gloire de Dieu et pour le triomphe de son église.

« Comme ce saint prestre, dit l'abbé Bour-

1. Bourguignon, *Vie du R. P. Romillon.*

guignon, rendait le dernier soupir à Dieu, il y avait quelques dames fort pieuses dans l'église de l'Oratoire, qui entendirent comme un concert de petits oiseaux, qui chantaient si doucement qu'elles en furent toutes ravies... Ce chant leur fit dire en mesme temps que le Père Romillon était mort, et que c'estait là le concert des Anges qui accompagnaient la sainte âme dans sa gloire ; sur quoy, ayant fait appeler le Portier elles apprirent qu'il (le Père Romillon) venait d'expirer ». Et tout aussitôt ce bruit se répandit, par toute la ville ; et l'on accourait de toutes parts ; et « l'on n'entendait partout que ces paroles : le saint est mort à l'Oratoire ; jusques-là mesme que Messieurs du Parlement, qui estaient pour lors assemblez pour l'ouverture d'un pacquet du Roy, crurent qu'il estait arrivé quelque sédition dans la ville ; et, ayant député deux du Corps pour s'informer de ce que c'estait et faire cesser ce désordre, ils ne rapportèrent autre chose à l'Assemblée si ce n'est que le Père Romillon estait décédé et que le peuple déplorait la perte d'un homme si saint et si charitable.

Cependant son corps, qui n'avait jamais eu aucune beauté naturelle, et que les travaux, les pénitences et la dernière maladie avaient tout à fait exténué, parut tout d'un coup si beau qu'on ne pouvait se saouler de le voir. L'on fit venir un peintre pour le copier, et afin qu'il le peust faire commodément, on l'assit sur le lict,

comme il avait encore quelque chaleur ; il fut cinq ou six heures à le peindre, après lesquelles on fit réflection que, s'estant refroidy, on aurait de la peine à le plier pour le coucher dans la bière. Mais ses membres furent aussi flexibles que s'il eust esté encore en vie, ce qui estonna son médecin, qui estait présent.

Quelque empressement que le monde témoignast pour le voir, on ne l'exposa que le lendemain matin à l'Église ». Revêtu de ses habits sacerdotaux, il y fut porté en grande pompe par six prêtres en aubes et étoles, « selon la coustume de l'Église, et accompagné du reste de la communauté et de plusieurs autres ecclésiastiques revestus de surplis. On commença à dire par tous les autels des messes pour le repos de son âme, à chanter les psaumes qui sont ordonnés, du moins autant que le bruit que le peuple faisait autour de son corps le pût permettre. Il le fallut bien garder par plus de huit prestres, qui pouvaient à peine suffire à empescher qu'on ne déchirast ses habits, comme on coupait déjà le peu qui restait de ses cheveux avec une violence extraordinaire.

Tant qu'il n'y eut que le menu peuple qui en usa de la sorte l'on crût qu'il ne se pouvait pas faire autrement, et qu'après avoir employé tout ce qu'on avait pû pour l'arrester, il luy fallait enfin laisser faire ; mais quand on vit paraistre des prestres, et des chanoines mesme de la Cathédrale, des Religieux des Ordres les plus ré-

LE VRAY POVRTRAIT DV. R.P. IEAN BAPTISTE ROMILLON PRESTRE DE LORATOIRE DE IESVS ET FONDATEVR DES VRSVLINES EN FRANCE

(Bibli. Méjanes, Aix.)

formez, des Conseillers, des Présidens, les principaux de la Communauté trouvèrent à propos d'envoyer deux des plus anciens vers M. l'Archevêque, pour luy rendre compte de tout, luy demander conseil sur ce qu'ils devaient faire, et le prier de faire fermer d'authorité leur Église, pour arrester ce zèle qui estait indiscret : Mais cet illustre Prélat... leur dit qu'ils devaient laisser faire, que la voix du peuple estait à cette occasion la voix de Dieu, et qu'il voulait relever la sainteté du bon Père, qu'il avait cachée autant qu'il avait pû pendant sa vie. Ce qui faisait presser le monde pour s'approcher de son corps, estait une odeur toute céleste qui en sortait, et qui surpassait infiniment toutes les odeurs les plus douces et les plus suaves : on n'avait pourtant fait que le laver, sans y rien employer qui fust odoriférant.

M. le Président de S. Jean, et quelques autres Messieurs que la Cour députa pour estre témoins de ce qu'on publiait dans la Ville, et pour faire retirer le peuple, et enterrer le corps, demandèrent plusieurs fois : De quoy est-ce qu'on s'était servy pour l'embaumer et ne pouvant croire la vérité qu'on leur disait là-dessus, témoignèrent qu'ils seraient bien aise de voir si son corps n'avait point esté découpé en l'embaumant. Mais ils furent bien estonnez lorsque les Pères, qui estaient tout autour, en ayant découvert l'estomac et le ventre, qui est le plus-

tôt corrompu, s'apperçurent qu'il estait plus blanc que la neige, quoy qu'il ne le fust pas naturellement. Ils se contentèrent de baiser ses souliers à deux genoux ; mais le R. P. de Rez, leur voulant donner la consolation de baiser ses doigts sacrés, qui avaient eu l'honneur d'offrir si souvent à Dieu le corps et le sang de Jésus-Christ et de les distribuer aux Fidelles, comme il tirait le Calice qu'on luy avait mis entre les mains, il s'apperçut qu'elles estaient aussi flexibles que dans sa maladie ; et offrant à ces Messieurs d'en faire l'épreuve, ils découvrirent au milieu des mains des marques rouges, où il paraissait au travers de la peau comme du sang vermeil.

On appela quelques Chanoines de S. Sauveur, qui estaient présens, et deux Médecins qui s'y trouvèrent, qui ne doutèrent point que cela ne fust tout à fait miraculeux, et au-dessus du cours ordinaire de la Nature. Mais ils jugèrent bien que s'ils en donnaient quelque connaissance au peuple, dont la foule estait toujours plus grande, l'on ne le pourrait plus arrester d'enlever et de déchirer ce corps. C'est pourquoy ils furent d'avis de n'en pas parler, et de tâcher de l'ensevelir, ou par force, ou par adresse ; ce qui les obligeait de se presser, c'estait que plusieurs personnes malades, auxquelles on portait de ses cheveux, ou de ses habits recevaient beaucoup de soulagement, et quelques-uns la guérison entière de leurs

maux. Mais il leur fut absolument impossible : l'on rompit les vitres, l'on déchira tous les habits du défunct; et tout ce qu'on put faire, fut de l'enlever par force sur l'heure du souper, que la foule n'estoit pas si grande, et le porter à la Sacristie; mais non pas sans danger, le monde ayant perdu toute sorte de respect, et déchirant mesme les habits sacerdotaux; de sorte que l'on fut obligé de jetter dessus un drap mortuaire, pour empescher une plus grande confusion.

Sur les sept heures du soir le tumulte recommença plus fort que jamais, l'on enfonça les portes de la sacristie, et Messieurs du Parlement furent obligez de faire garder par leurs Officiers, et de garder eux-mesmes celles de l'Église et de la Maison : jusques à ce que la nuit, et la promesse de ne l'ensevelir que le lendemain avec plus de pompe eust fait retirer le monde, pour le porter au tombeau. Cela se fit avec tant de précaution que les Prestres qui assistèrent à cet enterrement n'osaient chanter les psaumes que l'Église ordonne pour les funérailles, de peur de n'estre entendus et troublés dans cet office de charité, par plusieurs personnes qui furent toute la nuit aux écoutes.

Environ le minuit, ces Messieurs qui avaient vû les marques qui paraissaient sur ses mains, se rendirent à l'Oratoire pour examiner la chose avec plus de loisir : Le R. P. de Rez, qui avait déjà pris le soin de la Maison, leur fit ouvrir le

tombeau, et ce lieu d'horreur devint à la piété de ces Messieurs un lieu de délices : l'on découvrit les pieds où ils trouvèrent les mesmes marques. Ils les lavèrent plusieurs fois, pour voir si ce n'estait point quelque couleur qu'on y eust appliqué, et après qu'ils eurent connu que c'estait une rougeur interculaire et comme la forme de la cicatrice d'une playe, ils ne doutèrent plus que ce saint Prestre, ayant mené une vie toute crucifiée, Dieu ne luy eust fait porter les Stigmates de ces playes adorables...

Mr. Antoine Mérindol, qui avait esté premier Professeur Royal de Médecine dans l'Université d'Aix, et depuis appellé auprès du feu Roy Loüis XIII, et entretenu comme son Médecin domestique, et qui avait traitté nostre saint Prestre dans sa dernière maladie, assista à cette visite de son corps, et après avoir luy-mesme examiné les pieds et les mains avec toute la précaution possible, assura que ces marques ne pouvaient pas être un effet de Nature, et s'offrait à en signer une déposition publique, si les Enfans de cet humble Père (les religieux de son ordre évidemment) n'eussent voulu assoupir la chose, pour ne pas faire plus d'éclat » — ce qui prouvait de manière admirable leur modestie et leur désintéressement.

« Le lendemain matin on luy fit un service solennel, avec tout l'ordre possible ; le R. P. Bermond, qui avait esté obligé de descendre de la chaire, où il estait monté le jour précédent

après les Vespres de morts, à cause du bruit et de la confusion que la multitude excitait autour de son corps, fit une fort belle Harangue funèbre, en présence de Mgr. l'Archevesque et de MM. du Parlement... Le mesme jour tous les habillemens de la Sacristie, déchirés par lambeaux, n'auraient pas pu suffire à ceux qui demandaient quelque chose qui luy eust servy; et dans la suite il en fallut envoyer à toutes les Maisons des Ursulines, où ses bas, ses souliers et tout ce qui avait esté à son usage opérait de grands Miracles. Un bonnet de nuit qu'il avait tenu dans sa dernière maladie, a guerry plus de cent personnes du mal de teste et des descentes de cerveau. Et ce qui est une espèce de Miracle parmi les Miracles mesmes, c'est que son linge et les pièces de ses habits ont souvent opéré la conversion des pecheurs les plus obstinez. Son seul regard a souvent produit le mesme effet pendant sa vie. Et il y eut un fort bon nombre de personnes qui firent des confessions générales en voyant ou apprenant les merveilles que Dieu fit à sa mort... »

Un gentilhomme d'Aix, M. Gaspard Robert sieur de la Bastide, presque à l'agonie, fut quasiment ressuscité par la simple applicacation sur sa poitrine du Diurnal (livre de prières) qui avait servi au bon religieux. Joseph Thomassin, avocat général en la Cour des Comptes, paralysé, recouvra l'usage de ses membres et la santé complète au contact d'un

des anneaux de fer de la discipline du P. Romillon. Le chapeau du saint homme délivra d'une insomnie cruelle le sieur de Saint-Jean [1], président au Parlement. Un autre fut guéri et converti par la chemise du révérend défunt ; un autre par des linges jadis à son usage. M. Bernard de Guerre, avocat à la Cour et intime ami du bon Père, avait reçu « un de ses bas, de ses cheveux et une branche de sa discipline » et s'en servait pour soulager des malades, toujours avec succès. Les reliques du saint Doctrinaire opéraient à Aix, à Arles, à Marseille, par toute la Provence. On ne parlait que de ces guérisons miraculeuses, et de tous côtés on accourait au tombeau du Saint. Il était dans la petite église de la rue des Écoles, cette jolie petite église « retraite des âmes pures et de toute spirituelle consolation » qui plaisait tant au pieux Nostradamus. Quelques années plus tard, les restes de ce R. P. Romillon furent transférés dans la nouvelle église des Oratoriens, bâtie en 1638 dans la rue du Puits Chaud, rue du Bon Pasteur actuelle, — sous le bénitier [2]. Puis la révolution, qui démolit cette église en 1799, éparpilla sans doute finalement, les cendres de l'austère et fougueux doctrinaire [3].

1. François d'Estienne, seigneur de Mont-Furon et de Saint-Jean de la Salle, reçu président en 1585.

2. Fauris de Saint-Vincens, *Notes et Mémoires* (manusc.) *Op. cit.*, t. II.

3. Roux-Alphéran, *les Rues d'Aix*. T. I, p. 336-339. — Sur cet emplacement de l'église des Oratoriens fut établi le couvent des Carmélites.

Sic transit gloria mundi. Et l'on parla moins du célèbre Romillon, tant aimé et vénéré du grand Peiresc, tant recherché, tant admiré, dont les sermons, les cheveux, les habits avaient guéri et converti tant de monde, et qui, si vaillamment, si opiniâtrement, toute sa vie, avait lutté pour cette maison, pour cette jolie chapelle, pour ces Doctrinaires, ces Ursulines, pour tous ces couvents...

Il fut remplacé, à Aix, par son jeune ami d'autrefois, le père Jacques de Retz. Louis XIII, cette même année 1622, vint en Provence, logea en cet Archevêché où vivait encore Mgr. Paul Hurault de l'Hospital-Valegrand, et, pour faire honneur à l'hôte royal, le docte Mérindol (qui mourut deux ans après, en décembre 1624) avait composé de magnifiques devises qui furent peintes sur des tableaux. L'un de ces tableaux surtout souleva l'admiration générale. Il « représentait un héros, qui avec un coup de sabre avait coupé en deux une Chimère ». Le roi dit qu'il avait été reçu « en Gentil-homme dans Arles, en Seigneur par les Marseillais, mais en Dieu par sa bonne ville d'Aix[1] ».

« Ce siècle commence dans la paix et le bonheur, s'écrie joyeusement l'historien Pitton... le Parlement est honoré et respecté... enfin l'éducation de la jeunesse est donnée aux Pères de la Compagnie de Jésus, qui en nous rendant

1. PITTON, *Hist. de la Ville d'Aix.*

hommes, c'est-à-dire en nous apprenant à raisonner parfaitement, nous font en même temps de véritables Chrétiens. Maintenant, grâce à Dieu, nous voyons reluire la Discipline Ecclésiastique, fleurir la Piété dans sa vigueur et arriver un grand nombre de compagnies religieuses... »

Sœur Lucrèce Laurens, cette ursuline qui avait été possédée, qui ne savait pas lire et tout à coup était devenue fort savante, mourut délivrée chez sa mère[1]. Sœur Catherine de Gaumer eut une fin très édifiante et une longue agonie. Pour mourir, dit la *Chronique des Ursulines*, elle attendait la visite du R. P. Romillon, qui avait promis de la venir voir (et qu'elle devança dans la tombe); puis, quand il fut venu, avec la sœur de Luynes, elle crut pouvoir s'en aller; d'ailleurs le P. Lient, qui l'assistait en ses derniers moments, lui en donnait la permission; il lui avait dit : « Or sus, ma bonne sœur, mourez quand il vous plaira[2]. » Défunte, elle fut exposée au parloir des Ursulines de Marseille, à la vénération des fidèles[3].

Quant à la terrible Louise Capeau, elle mourut en la maison de ses parents, dit la *Chronique des Ursulines*[4], et elle mourut violemment, comme elle avait vécu. « En recevant

1. *Chronique des Ursulines*, Vie de Sœur de Gaumer.
2. Même source.
3. Inform. fév. 1653, dépos. comtesse de l'Isle. Second procès. Bibl. Nat. manusc. fr. 23852.
4. *Chronique des Ursulines*. Vie de Sœur de Gaumer.

l'Extrême-Onction, elle déchargea un grand soufflet au Vicaire qui la luy administrait, et rejetta son maléfice avec quantité d'ordures, le Diable la quittant lors tout à fait. »

II

MAGDELEINE DE JÉSUS DE DEMENDES

Cependant on s'occupa longtemps encore de Madeleine de la Palud. Entre deux séjours à Carpentras elle était allée passer deux ou trois mois chez un de ses oncles, le sieur de Venasque[1], au château de la Pointe. Sa mère, qui, dit-elle, ne l'abandonna jamais, l'avait accompagnée là, ainsi que le bon père Billiet. Elle se sentait alors moins « travaillée du malin Esprit », bien qu'elle ne fût pas tout à fait guérie, et elle usait toujours des exercices spirituels. Puis elle reprit le chemin de Carpentras, recommença de « quester par la ville aux fêtes solennelles », de chercher le bois mort et de lier ses fagots ; et quelquefois le père Billiet « la faisait coucher à la porte de l'église, où ceux qui entraient lui marchaient sur le ventre ». Puis « elle allait à des pèlerinages, à pieds nuds, à

1. Le grand-père de Gréoulx avait épousé en premières noces une fille d'un seigneur de Vénasque.

des lieux saints, faisait la quête par les villages où elle passait »; et « ayant appris qu'en Languedoc il y avait un saint qui faisait beaucoup de miracles, elle y alla », en compagnie de deux femmes et de deux hommes, dont le père Billiet; et c'est là qu'elle « fut tout à fait remise, sur le Sépulchre du Glorieux Saint, en présence de l'évêque d'Uzès et de plusieurs personnes ».

« Après celà, elle exerça les œuvres de piété, fréquentant le Saint-Sacrement, faisant la doctrine par les villages, par le commandement dud. évêque d'Uzès. » Cela dura deux ans, dit-elle[1]; puis « son père l'alla prendre et la mena à Avignon » où elle continua les mêmes exercices, « après quoy elle vint à la ville de Marseille, à la maison de son père, dans laquelle elle demeura un an, et après elle se retira à une maison particulière pour mieux faire ses exercices, montrant à lire et à écrire et à coudre à des jeunes filles ». Elle s'était établie dans la rue de l'Estrieu « proche la porte Reale ». Mais comme cet endroit lui semblait « trop fréquenté, elle alla prendre logis au-delà du port (hors la ville), à une maison particulière où elle demeura toute seule (sans élèves, paraît-il), et faisait ses exercices dans l'église de Saint-Victor, se confessant tantôt à Messire Médicis (Italien) moine aud. couvent, et tantôt aux Pères Jésuites qui

1. Interr. Madeleine 14 février. 1653. Second procès. Bibl. Nat. manus. fr. 23852.

avaient la conduite de sa conscience ». Elle vécut en ce lieu, dit-elle, huit ou neuf ans. Puis survint la contagion, la fameuse peste de 1629 qui fit tant de victimes en Provence. Tout le monde se sauvait. Elle avait un peu peur. Mais depuis longtemps, depuis ces jours d'autrefois où elle était si tourmentée par les diables (durant le procès de Messire Louis) elle portait toujours sur elle des hosties consacrées. Elle en volait même dans les églises, dans les ciboires. Un messager céleste, disait-elle, les lui apportait « tant dans les Églises que dans sa maison de la ville de Marseille ». Elle « voyait venir comme un bel Enfant habillé de blanc et de rouge, qui lui mettait dans la bouche des particules d'hostie ». Elle croyait que c'était son Bon Ange, et elle le recevait « avec grand respect et vénération, se mettant à genoux; ... et parfois lesd. particules lui étaient portées dans la bouche en présence des filles, lesquelles ne l'apercevaient pas ». Elle en reçut même au saint tribunal de la pénitence, à Saint-Victor, un jour qu'elle se confessait à Messire Médicis... Et elle léchait avidement toutes ces parcelles colées aux linges sacrés, dérobées au fond des tabernacles. Dieu, qu'elle portait ainsi toujours sur elle, ne pouvait manquer de la protéger contre le fléau, comme il la défendait contre les attaques des démons[1].

1. Interr. Madeleine, 27 fév. 1653. Même source.

Puis elle alla prier à la chapelle du Saint Tronc à une lieue de Marseille, puis à Saint-Zacharie patrie du R. P. Michaëlis. Puis, sur les conseils du Jésuite Guesnay, elle rentra dans la ville, rouvrit son école, dans une « maison proche l'église des Carmes ». Et elle donnait aux pauvres ce qu'elle gagnait, « travaillait pour les ornements de l'église; et cinq ou six ans après, de l'avis du Père Girandon, religieux carme auquel elle se confessait, elle s'en alla à la ville de Manosque, où elle séjourna deux ans au même exercice; et pour lors elle se conduisit par les avis des Observantins[1] ». Des confesseurs, elle en eut beaucoup et elle en changeait sans cesse. Elle eut, après Messire Gaùfridy, le père Billiet, les pères Raymond, Martel, Paneraut, Suffren, Jacquinot, Guesnay, Médicis, Poitier, Artaud, Badet, etc., etc.[2], des séculiers, des réguliers, des moines de tous les ordres et de toutes les couleurs. Elle eut jusqu'à « cent filles à son École » et même davantage[3].

Elle priait du matin au soir, s'humiliait, se privait, jeûnait, se livrait pantelante et résignée, heureuse, aux morsures cruelles des haires, des cilices et des disciplines, se chargeait de chaînes, de chaînettes, de bracelets, de tous les instruments de la pénitence[4]; et

1. Interr. Madeleine, 14 fév. 1653, précité.
2. Interr. Madeleine, 28 février 1653. Même source.
3. Interr. Madeleine, 27 février 1653, précité.
4. Lettre du Père Goit à Madeleine, sans date. Même source.

elle soignait les malades, instruisait les enfants, faisait du bien autour d'elle, à tous, autant qu'elle pouvait. Pourtant elle n'était pas aimée, elle était suspectée, redoutée; sa vieille réputation de sorcière l'accompagnait partout, faisait s'écarter d'elle une foule de gens, se sauver les jeunes, les tout petits, qui la regardaient en tremblant, de loin, et s'enfuyaient en poussant des cris lorsqu'elle s'approchait d'eux ou leur adressait la parole. Elle n'était plus belle à voir, avec ses cheveux blanchis, sa robe noire, ses longs voiles noirs d'Ursuline[1]. Elle portait toujours le costume des Ursulines. Ses yeux faisaient peur. Ses nombreux chapelets, pendus à sa ceinture[2] de cuir, produisaient un petit bruit inquiétant lorsqu'elle marchait vite. Ses mains ridées semblaient des griffes.

A Manosque on l'accusa d'avoir amené la pluie et la grêle, d'avoir gâté toutes les récoltes. Une vieille servante — un peu folle, et haineuse — qu'elle avait amenée avec elle de Marseille, raconte même que M. l'évêque de Sisteron lança l'excommunication contre ceux qui fréquenteraient lad. de la Palud et défendit qu'on lui donnât la confession, la communion. Cette méchante femme affirme même que, durant tout le voyage de Marseille à Manosque, il tomba des torrents d'eau sur tout le monde,

1. Audition d'Honoré Blancard, 11 février 1653. Même source.
2. Interr. Jeanne Julien, 12 février 1653. Même source.

excepté sur Madeleine, et que si lad. Madeleine, deux mois plus tard, fut forcée de quitter cette ville c'est qu'on lui avait brûlé la porte de sa maison[1]. Pourtant la pauvre Ursuline faisait le bien, couchait sur des fagots, brodait un beau « pavillon de satin blanc à fleurs d'or et de soye » dont elle fit présent aux pères Observantins[2].

Alors elle revint à Marseille, vers 1638. Son frère, Esprit de Demandolx de la Palud, était mort et elle avait, paraît-il, par suite de ce décès, besoin de « donner ordre à ses affaires[3] ».

Là, les attaques furent tout de suite beaucoup plus violentes. Elle ensorcelait tout le monde, surtout les enfants, les rendait hébétés, muets, boiteux, épileptiques, conduisait des femmes dans des salles étranges, qui n'avaient point de portes, point « de degrés » et que peuplaient des figures inquiétantes, des salles où l'on vous apportait et vous offrait « du pain et de la viande sur une table, sans sel ni couteau », où « un homme vieux de mauvaise mine » écrivait sur un livre, et voulait vous y inscrire... Et elle avait voulu entraîner une certaine Françoise Frégière, par un petit sentier derrière Notre-Dame-de-la-Garde, à *Marseille Veire*[4]. Toutes

1. Inform. 16 février 1653, dépos. Marguerite Courtèse. Même source.
2. Inform. à Manosque par le lieutenant de Forcalquier, 4 avril 1653, dépos. Antoine Audiffret. Même source.
3. Interr. Madeleine, 26 février 1653. Même source.
4. Inform. 16-22 fév. 1653. Même source.

les folles de la ville et des environs se jetaient sur elle, la poursuivaient, la menaçaient, l'accusaient des malices les plus diverses et des crimes les plus abominables. On disait même qu'elle avait eu un enfant et qu'elle s'en était débarrassée en l'assassinant[1]. Un jour, des femmes se précipitèrent sur elle, un homme la prit au collet, « lui disant qu'elle avait fait devenir folle sa sœur ». La pauvre ursuline s'en alla se plaindre à M. l'évêque. M. l'évêque dit qu'il n'y pouvait rien. Un sieur de la Reynarde, contrôleur, était, dit-elle, le principal auteur de tous ces mauvais bruits[2].

Sur ces entrefaites, Mme de Demandolx mourut, en 1642; puis, deux ans plus tard, ce fut le tour de M. de Demandolx (1644). Madeleine se trouva seule, sans protecteurs, n'ayant plus que sa sœur Claire, mariée au sieur Massia et habitant Béziers[3].

Par ces deux morts elle était devenue plus riche, semble-t-il, — bien que le R. P. Goit, ami et correspondant de la pauvre folle, dise, dans une lettre du 13 mai 1645[4], que « toute l'hérédité » de M. de Demandolx appartient à cette sœur aînée. Dans une lettre suivante, il est vrai, il émet une opinion contraire. En tout

1. Même inform. dépos. Marguerite Courtèse et Hélène Bertonne.
2. Interr. Madeleine, 14 février 1653, précité.
3. Généalogie de la famille de Demandolx, précitée.
4. Sept lettres du P. Goit à Madeleine. Bibl. Nat. manus. fr. 23852.

cas, elle allait s'établir en maîtresse et propriétaire à la bastide du feu sieur de Gréoulx, à Font-Obscur ; et cette propriété excitait de nombreuses convoitises. Il fallait s'y attendre.

L'année suivante elle fit encore mieux : elle décida de construire une chapelle sur sa métairie. Et elle voulait faire don du tout à quelque ordre religieux, aux Pères de l'Oratoire, aux Pères de la Mission... Elle n'était pas encore bien fixée à cet égard. Elle consulta son ami le Père Goit. Le Père Goit lui conseilla de bien réfléchir, d'attendre, de prendre avis de sa sœur, de songer à son vœu de pauvreté[1]... Le Père Goit, en somme, ne semblait partisan ni des Oratoriens ni des Missionnaires. Peut-être avait-il quelque autre donataire à proposer. Il ne le proposait pas, pour le moment; mais offrait les services d'un de ses amis, un nommé de la Font « homme de crédit dans Bésiers ».

Madeleine enfin prit une résolution. Le 17 août 1645 par acte passé devant Me Lebon notaire à Marseille, elle créa une chapellenie, dont la chapelle serait au plus tôt bâtie dans l'enclos de sa propriété et « sur une pièce de l'héritage de feu son père... sous le titre de Jésus, Marie, Saint-Joseph et Notre-Dame-de-Grâce », chapelle où serait célébré « le service divin de la Sainte Messe tous les dimanches et festes de commandement de l'année », et pour

1. Lettre précitée, 13 mai 1645.

l'entretien des prêtres et recteur de cette chapellenie affectait une pension annuelle de quinze livres, soit une somme totale de trois cents livres qu'elle s'engageait à faire payer après son décès au prêtre et recteur de son choix. Elle ajoutait que la personne chargée après elle de cette nomination serait Messire François Médicis, prêtre et religieux du monastère Saint-Victor-lez-Marseille et instituait Me Pierre Lafont pour son procureur [1].

Mais la donatrice devait bientôt changer d'avis. Le 25 septembre, elle déclarait l'acte nul, signait un autre acte de fondation dans lequel on voyait encore Me Lafont mais où ne figurait plus Mre Médicis [2].

Puis, le 4 décembre même année, nouvelle décision, annulant la précédente. La chapelle est construite; on y dit la messe, et « Magdeleine de Jésus dicte Demende » promet de l'y faire dire « à ses propres coutz et despans, sa vie durant... par tels sieurs prestres qu'elle trouvera bon » ; mais plus d'affectation de rente et plus de Mre Médicis. Seul, Me Lafont demeure chargé de « plain pouvoir et commission [3] ».

1. Arch. des Bouches-du Rhône, Marseille. Série E. Notaire Charles Lebon, année 1645, f° 835. « Fondation de Chapellanie par damoiselle Magdallene de Demande de la Pallun. »
2. Arch. des Bouches-du-Rhône. Marseille. Série E. Minutes de Charles Lebon, année 1645, f° 993.
3. Même source. Minutes Lebon (1645) f° 1262.

Alors elle dut être heureuse, et glorieuse, en cette chapelle, avec ces prêtres, ayant son chapelain, ses fidèles, ses offices, ses processions, communiant chez elle. Plusieurs personnes venaient là : des paysans d'alentour [1], quelques religieux parfois, même des dames de Marseille, la demoiselle de Vento notamment, qui était une amie [2]. On disait la messe. La chapelle était petite, un peu sombre — « fort cave [3]», dit Madeleine, c'est-à-dire enfoncée, en contrebas, — très richement ornée, du moins elle en avait la réputation [4]. On y voyait un tableau où étaient « dépeints saint Joseph, sainte Catherine et sainte Magdelaine » ; une petite niche où résidait « l'effigie de la Sainte Vierge en bois surdoré », portant, « attachée au col, une petite effigie de Nostre-Dame », « laquelle avait été trouvée en creusant les fondements de l'édifice [5] ; un petit tabernacle doré avec son « pavillon de razoir [6] » sur le maître-autel, et « dix ou douze petits tableaux et leurs cadres » ; « une croix de bois façonnée », un « petit autel garny avec son devant d'autel de razoir et sa nape, neuf chandeliers de

1. Interr. Madeleine 14 février 1653, précité.
2. Audition du fr. Thomas de Sainte Magdeleine, 11 février 1653. Même source. Bibl. Nat. manusc. fr. 23852.
3. Audition Madeleine par atténuation, 12 décembre 1653. Même source.
4. Procès-verbal de descente à la bastide et inventaire, 16 février 1653. Même source.
5. Audition de fr. Thomas de Sainte-Magdeleine, 11 février 1653. Même source.
6. Etoffe rase.

leiton, l'autel de la Sainte Vierge » avec sa « Sainte Vierge dorée, de trois pans de hauteur, avec son petit Jésus et un voile sur la teste », le bel autel de Notre-Dame, ayant au-dessous « une sainte Magdeleine couchée dans un désert », des ornements magnifiques de toute sorte [1]. Un bénitier extérieur tendait sa conque de pierre aux doigts des pieux passants. Tout autour, mettant leurs ombres grêles, bleuâtres, sur les terres rousses de la bastide, de pâles oliviers tordaient leurs bras noueux [2]. Un peu plus loin, il y avait des vignes [3]. C'était au bord du chemin allant à Saint-Gérôme [4] (petit hameau, à un kilomètre environ de la bastide [5]), chemin dit des Escaliers. Cette chapelle, ainsi que la bastide et tout son terroir, avait été bénite plusieurs fois et l'on venait en procession autour d'elle. Les bannières, les croix, tout le cortège des paysans et des prêtres, des demoiselles, s'arrêtaient là, au pied d'un petit autel qu'elle faisait dresser, et qu'elle ornait, avec quelle ardeur, sur « l'haire de lad. Métherie [6] ».

Elle devait être heureuse. Elle ne pensait plus

1. Arch. des Bouches-du-Rhône (section d'Aix) série E. Minutes du notaire d'Aix Jean André (1652-1653) f°s 164-170. Nomination pour les Pères Trinitaires d'Aix faite par la demoiselle Magdeleine de Demandolx, 9 février 1653.

2. Audition de Magdeleine Hodoul, 7 février 1653 et audition Jean Hodoul, 6 février 1653. Même source.

3. Interr. Jeanne Julien, 12 février 1653. Même source.

4. Fondation Chappellanie précitée, 17 août 1645, Marseille. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône.

5. Interr. Madeleine précité, 26 février 1653.

6. *Id.*

guère sans doute, depuis longtemps, à Messire Gaufridy. Elle faisait ses « exercices spirituels ». N'était-elle pas venue là pour cela, « pour y servir Dieu mieux en repos ». Elle travaillait la terre avec « ses valets et une servante », cueillait ses olives, semait ses fèves, la servante « faisant les raies et lad. de la Palud jetant les fèves dedans », filait, cousait, brodait des ornements, pour sa chapelle ou pour celles d'autrui[1]. Plusieurs fois par semaine elle allait à Marseille, à Saint-Gérôme, à Sainte-Marthe où ailleurs se confesser, et chaque jour elle communiait chez elle, sinon lorsque, pour la punir, quelque confesseur lui défendait cette grande joie, sa plus grande joie sans doute en ce monde[2]. — Des valets, elle n'en avait pas tant qu'elle voulut bien le dire en cet interrogatoire du 14 février 1653. D'ordinaire elle recourait aux services de ses voisins, et d'aucuns prétendirent qu'elle les payait fort difficilement et fort rarement[3].

Elle eut tour à tour plusieurs servantes : une veuve Lucrèce, de Rians (la petite ville natale de Madeleine), une Marguerite de Marseille, une autre du Dauphiné, une certaine Louise Reboulle, du quartier de Castellane, enfin cette petite Jeanne Julien, âgée de 15 ans, qu'on voit

1. Interr. Jeanne Julien précité, 12 février 1653 ; et interr. Madeleine 14 février 1653, précité.
2. Interr. Madeleine, 14 février 1653.
3. Inform. 22 février 1653, dépos. Guillaume Jourdan. Même source.

maintenant avec elle. Elle eut pour aumônier d'abord un Parisien du nom de Messire Chanonas, lequel servit la chapelle durant huit à neuf ans, — et a dépensé, *dit-elle*, beaucoup d'argent pour les réparations de lad. propriété, — puis un Italien nommé P. Thomas de Sainte-Magdeleine, prêtre séculier âgé de 46 ans, lequel lui fut procuré par ce Messire Chanonas quand celui-ci la quitta pour aller à Paris. L'un comme l'autre, ils habitaient à sa bastide, prenaient leurs repas avec elle[1]; et elle regretta singulièrement ce Messire Chanonas quand il fut parti. « *Mon Dieu*, *mon Dieu* (s'écriait-elle parfois, dit la jeune servante Jeanne Julien, témoin de ces plaintes), *Seigneur Dieu*, *mandas me mon Père*[2]. » Et elle pleurait la nuit, invoquait la Sainte Vierge[3]... Au Père Thomas elle donnait la nourriture, le logement et quinze écus par an[4]. Elle devait 74 livres 14 sols à un nommé Jacques Pons, marchand à Marseille, en garantie du paiement de laquelle somme elle avait livré « un devant d'autel à fond blanc, en broderie, avec une nape d'autel ». En revanche, elle avait prêté à un certain Joseph Dubray 600 livres, qu'on ne lui rendait pas[5].

1. Pour ces faits, Interr. Madeleine 14 et 26 février 1653, précités; et interr. messire Thomas, 12 décembre 1653. Même source.
2. Interr. Jeanne Julien, 13 février 1653. Même source.
3. Audition fr. Thomas, 11 février 1653. Même source.
4. Même audition.
5. « Nomination pour les Pères Trinitaires » 9 février 1653, précité.

*
* *

Au mois d'octobre 1652, une jeune paysanne, Madeleine Hodoul, voisine de Font-Obscur, déclara que lad. Madeleine de la Palud l'avait maléficiée.

Envoyée par son père, Jean Hodoul, bourgeois-paysan de Marseille à une petite bastide qu'ils possédaient au quartier des Escaliers, « pour porter un bissac de bled qui avait manqué le jour auparavant pour semer lad. terre », elle cheminait de bon matin, « sur les six heures », conduisant son âne, quand elle vit, devant la propriété de la demoiselle de la Palud « une femme habillée de noir avec son bandeau au front, laquelle, avec le cabas en main, cueillait des fiantes et faisait du fumier le long du chemin, parlant à part soy », disant des mots qu'on ne distinguait pas. Cette femme, qu'elle connaissait peu, lui causa sans doute quelque surprise. Puis, au retour, comme elle s'approchait « du bénitier de la Chapelle » pour y tremper ses doigts et se signer, elle vit encore la même femme, — toujours cette femme noire ! A présent elle filait, au bord de la route, devant sa chapelle. La jeune paysanne eut peur, dit-elle. Elle voulut prendre de l'eau bénite « et saluer la Sainte Vierge ; il ne fut jamais à son possible ». Par le treillis de la chapelle elle apercevait « une grande noirceur », ce qui la troubla tout d'abord ; et, se tournant,

elle « ne vit plus lad. femme, ne sachant ce qu'elle était devenue » ; et à l'instant, elle se sentit « bien lasse et fatiguée de ses membres, (tant) qu'elle eut peine de pouvoir suivre son âne, qu'elle conduisait chargé de bois ». Pourtant elle parvint chez une voisine, qui lui donna « quelques raffraichissements » et lui fit manger « cinq Orsins[1], et après s'en alla, montée sur son âne et trouver son père à la bastide de Montaulieu », puis rentra à Marseille, tout aussitôt se mit au lit. A la suite de cet incident elle tomba tout à fait malade, « ayant perdu son goût, ne pouvant avaler que de simples bouillons » ; encore ne les conservait-elle pas. On recourut au médecin. Il fit administrer « tous les remèdes convenables », sans bon résultat. Elle souffrait de l'estomac, du côté gauche, et elle vomissait des matières étranges, des étoupes, de la laine, des épingles, « droites et courbées », des « tuyaux de paille avec sa racine », des plumes d'oiseaux, des cigales, des grains de génévrier, du charbon, » *le tout enveloppé de laine*[2] ». Dans ces pelotons suspects, « de la grosseur d'une noix », on trouva même des ailes d'oiseau, des « pieds d'oye » ! Le docteur Gassagnery déclara que cette fille était maléficiée. On fit donc venir un Récollet de la Ville,

1. Oursins.
2. Procès-verbal et première visite de Madeleine Hodoul, 6 février 1653, dépos. Jean Hodoul; deuxième visite, 7 février ; Inform. 14 février 1653, dépos. demoiselle Serreri, Bon Émiote, écrivain royal ès Galères du Roy. Même source.

le Père Léonard, avec son étole et son Rituel. Il soupira, tout aussitôt : « Hélas, Monsieur, je vous plains, votre fille a grand maléfice. » On appela Messire Bayon, oratorien, confesseur de la fille ; il appliqua des reliques. On informa Monsieur l'évêque de Marseille, Etienne de Puget[1]. Il manda plusieurs religieux ; puis il vint lui-même, procéda à des exorcismes. La malade vomissait toujours, plusieurs fois par jour, couchée sur le ventre, se tordant en des convulsions affreuses, demandant à boire de l'eau et du vin. Quelquefois elle perdait la parole[2]. Monseigneur commanda au démon, qui était dans ce corps, de dire son nom, « de la part de Dieu et de la Très Sainte Trinité ». Le diable enfin déclara : « Je suis Belzébuth, mary de la Palud. » Toujours ce Belzébuth ! Qui l'avait envoyé là ? Cette sorcière, guettant les passants du bord de sa bastide. Et la pauvre Madeleine Hodoul avait un pied tout à l'envers, « renversé sans dessus dessous », et souffrait terriblement. Et Monseigneur demanda de quelle légion était ce diable ; — de la seconde, dit-il ; je suis mari de la Palud ; — puis si les prières que lad. de la Palud adressait à Dieu étaient bonnes ; — non, déclara-t-il, « car ces prières s'adressent à une Idole en forme de la

1. Évêque de Marseille (1644-1668).

2. Procès-verbal, 6-7 février 1653, et Inform. 14 février 1653 précités ; et Inform. 16-17 février 1653, dépos. Jean Hodoul, Solheillet, Ravelly, Me Dolle, Charles Comte, Me Bayon, Bernier, de la Reynarde. Même source.

Vierge, de couleur noirâtre, qu'elle tient à la chapelle de sa bastide; puis *ce que deviendrait cette chapelle.* (Monseigneur, lui aussi, s'intéressait au sort de cette chapelle, que tant de gens se disputaient.) Et Belzébuth répondit : « Ce que ton Maître voudra[1]. » D'ailleurs, il parle « avec un ton de voix différent de celuy de la fille, mâle, et un accent de bon français[2] ». Comme il est plus instruit que cette paysanne, qui s'exprime en si mauvais patois ! Et quelle voix étonnante !

On finit par porter plainte à la justice. Le 6 février, décret de prise de corps est lancé contre la sorcière[3]. Des sergents la recherchent à Marseille. Elle n'y est plus; elle est, dit-on, à sa bastide. Avocat-procureur du roy, greffier, sergents montent à cheval. En route pour les Escaliers !... Hélas ! de la bastide aussi elle est absente. De bonne heure elle s'en est allée, — à Marseille, pensent les voisins.

Elle a été prévenue. Elle sait qu'on la déteste, et qu'on la veut capturer. Il faut fuir, absolument[4]. Elle a fait porter chez un voisin de bastide, chez un ami, le sieur Viguier, puis transférer à Marseille, les vases sacrés, les tableaux, les chasubles et les reliquaires, les

1. Inform. 16 février 1653, dépos. Ravelly ; même source.
2. Inform. 17 février 1653, dépos. Me Bayon ; même source.
3. Ordonnance de prise de corps, 6 février 1653; même source.
4. Procès-verbal : visite de la bastide, 6 février 1653 ; et Audition Me Thomas, 11 février 1653 ; même source.

voiles, les pavillons, les nappes d'autel [1]... Le temps presse. Elle est partie. On ne peut que dresser l'inventaire, puis apposer les scellés. La chapelle est presque vide. Dans le logis, les investigations donnent des résultats plus satisfaisants ; on trouve :

Au cellier — qui est « de plein pied de l'étage en entrant », — des tonneaux vides et quelques tonneaux pleins, « une jarre à tenir huile de la capacité d'une millerolle ou environ presque plein d'huile... une autre petite d'un scaudal et demy ou environ pouvant avoir demy scaudal d'huile dedans ».

A plein pied dud. cellier — « trois mauvais linceuls, une couverte tout à fait vieille et rompue et un pot de fer ».

Dans la salle, où l'on monte par des marches — « deux cheres (chaises) de cuir doré vieilles, deux landiers de fer, une cumascle (?) de fer, une poëlle à frire, un pot de fer, une broche, deux trois-pieds, une table de noyer sur quatre pieds fort vieille, deux chaises vieilles rompues et des olives étendues au sol (environ un cabas) ».

Dans la chambre sise par derrière et où couche lad. de la Palud — « un mauvais lit sur des tables et des bancs avec sa paillasse, matelas, couverte et un linceul, le tout fort vieux. Sur une perche, sur le coin, huit essuyemain

1. « Nomination pour les Pères Trinitaires » 9 février 1653, précité.

vieux, six chemises de femme vieilles, quatre linceuls vieux, un linceul qui entourait un ouvrage que lad. de la Palud faisait. Dans un vieil coffre à bahut sans serrure... de vieux haillons parmi lesquels (écrit le greffier) nous avons fait rechercher exactement (et inutilement) s'il y avait quelque chose qui nous pût induire et influer au sujet de notre descente. Dans un autre coffre à bahut aussi sans serrure, fort vieux.. deux essuyemains vieux et quelques mauvais linges hors d'usage, *que n'avons fait inventorier pour ne servir de rien;* un petit sac pendu au clou, y ayant dedans environ huit livres de fil fin. Dans un autre cofre à bahut fermé... une quantité de pelotons de diverses matières... ensemble quelques papiers » (les lettres du Père Goit).

« A l'autre chambre sur le devant (la plus belle sans doute, celle où couche le chapelain) — un lit de banc garny de sa paillasse, matelas et deux couvertes, deux linceuls, le tout fort vieux. Dans le petit cofre à bahut, une cueillier argent de la marque de cy-contre E.L.D., y ayant quelque mauvais linge et un habit de prêtre. A un coin, quatre chemises d'homme vielles. Deux sacs et demy de farine. Un sac de fèves, et dans un autre sac, environ un panal (?). » Tels étaient les meubles, effets et provisions de lad. de la Palud[1].

1. Inventaire 7 février 1653, précité. Même source.

Pourtant il y avait encore, à la bastide, quelques objets, ustensiles et vivres qui ne figurent point sur cet inventaire et peut-être échappèrent aux regards des huissiers, sergents et magistrats. Ces richesses diverses se trouvent mentionnées dans l'acte de donation du 9 février 1653[1]. Madeleine se plaît à tout noter, à faire étalage de ses largesses. Elle cite indépendamment des lits, linceuls et paillasses : « une Vie des Saints en feuilles et quantité de livres spirituels, trois cuilliers d'argent avec une fourchette, une coudelle (timballe) d'argent, une pièce de satin blanc pour un pavillon qu'elle travaillait en broderie, un petit mestier, là où il y a une Sainte Vierge qu'elle travaillait en broderie, sur le satin blanc, trois lampes de fer blanc à jour et une autre ordinaire, quelques couteaux,... deux pots de fer à fonte,... un gril, deux broches,... trois tripiers, cinq gerles (jarres) de terre gris plaines d'huile,.. un devant d'autel rouge en broderie, une grande quantité d'olives cueillies dans lad. bastide,... quatre thoneaux plain de vin... et un cinquiesme y ayant de trempe [2],... environ vingt-cinq livres de figues, environ trente livres de fayots noirs, environ vingt livres de pois chiches, environ douze livres pois, autant de fayots blancs, un sac plein de febves, un petit de febves rompues,.. assez d'amandes, neuf ou dix livres de riz, au-

1. « Nomination pour les Pères Trinitaires » précitée.
2. Piquette, en provençal.

tant de lentilles, dix livres ou environ de viande de pasté, cinq eymines (hémines) de farine dans trois sacs, quatre poulets, huict lapins, environ trente huict livres chayr de porc sallé et quelques molues (morues)... un contoir de bois blanc avec son tiroir et dedans y a deux petits Jésus et une Nostre-Dame de plastre, avec quatre ou cinq livres de dévotion, trois messels, six ou sept bréviaires, tant dans la chapelle qu'à la bastide, deux rituels romains, l'estuit et la bannière dedans de Nostre-Dame garnie de taffetas blanc, le voile pour porter le Très Saint Sacrement, de taffetas violet, avec ses quatre bastons, quelques torches et cierges blancs, une cloche de fonte d'environ un quintal, et une petite pour l'élévation. »

Elle a quitté toutes ces choses, les Vierges et la bannière, les chapes, les chasubles, les reliquaires, les quatre poulets et les huit lapins, tout ce qui faisait son existence, et elle s'en est allée à Marseille d'abord, avec son aumônier Messire Thomas et sa petite servante, trouver son ami Viguier, « qui est logé vers la place de Linche ; et après ils partirent pour venir en cette ville » d'Aix[1]. Elle a reçu sans doute le conseil de s'éloigner, au plus vite. Tous trois, ils fuient l'orage. Elle est montée sur son âne. La petite Julien et Messire Thomas vont à pied. Ayant passé la porte de la ville, ils prennent le

1. Interr. Jeanne Julien, 12 février 1653, et Me Thomas, 11 février, précités.

grand chemin. Mais l'un des trois voyageurs se rappelle qu'à la basse-cour, là-bas, tout n'est pas en ordre. On est parti si précipitamment! On n'a songé à rien. Quand reviendra-t-on, et que deviendront ces animaux qu'on laisse, sans nourriture ?... Alors Messire Thomas, quittant la société, prenant quelque sentier, sur sa droite, retourne à la métairie « pour donner des vivres aux poules et aux lapins », ayant engagé les deux femmes à « l'aller attendre à une chapelle de Saint-Joseph qui est proche du grand chemin ». Quelques instants après, fidèle à sa promesse, il les rejoignait en effet, auprès de ce sanctuaire, et tous ensemble, ils continuaient leur route...

Ils devaient être préoccupés. Ils attiraient parfois l'attention des passants. Ils furent remarqués notamment par une certaine Marguerite Pagy, qui se rendait à Aix escortée d'un de ses valets. Ils venaient, tous deux, la maîtresse et le serviteur, d'atteindre le lieu du Pin — entre Septèmes et le logis du Bouc — et ils voyaient devant eux ces trois personnes sur le chemin pierreux et blond, cette « femme vêtue de noir suivie d'un prêtre avec une servante de petite statue (*sic*) allant à pied, lad. femme étant montée sur son âne » ; et le valet dit à la maîtresse : « Ne serait-il pas bon, et agréable, de rejoindre ces personnes et de voyager en compagnie » ? Mais la maîtresse n'approuva point cette pensée. Non, voyant cette femme com-

modément assise sur un âne tandis que ce vénérable religieux marchait à pied, elle déclara qu'elle « désirait s'abstenir de telle compagnie ». Et c'est ce qu'elle fit, s'en allant derrière ces gens sans jamais les joindre ni les accoster. Puis elle les perdit de vue comme ils venaient d'atteindre le pont de l'Arc[1]...

Il faisait nuit lorsque les trois voyageurs parvinrent au but de leur voyage. Il est environ six heures du soir lorsque nous les voyons se présenter tous trois au couvent des Trinitaires déchaussés, hors la ville et près de la porte Bellegarde[2]. Lors de leur arrivée à Aix, en 1621, ces Trinitaires, qui n'étaient pas encore réformés, ni déchaussés, s'étaient établis au vallon des Pinchinats, à une demi-lieue de la ville ; puis ils s'étaient rapprochés ; maintenant, depuis 1634, ils habitaient tout près de la porte Bellegarde, au nord d'Aix, au pied du coteau dit aujourd'hui des Trois Moulins — au lieu où furent ensuite les Capucins, derrière l'Asile actuel des Aliénés. — C'est là que se sont rendus les trois voyageurs et qu'ils entrent, ce soir d'hiver. Ils y causent une émotion, paraît-il. Mais peut-on bien s'en rapporter aux affirmations du frère Michel de la Porte — ainsi nommé parce qu'il est portier de ce couvent ?

1. Inform. 22 février 1653, dépos. Marguerite Pagy. Même source.
2. Interr. frère Michel de la Porte, 12 février 1653. Même source.

Le frère supérieur, dit-il, fut fort étonné et contrarié. « Comment, s'écria-t-il, la Palud ! on m'a dit qu'elle étoit prisonnière ; dites-luy qu'après l'office on lui parlera. » Et il lui fit ouvrir « la porte de l'Église, dans laquelle elle entra ». Puis, l'office achevé, il vint « parler à lad. femme, en présence de quatre religieux et le Prêtre, et lad. femme et la servante », déclara « que l'heure qu'elle venait était indécente », enfin commenda à frère Jacques de Saint-Marc, économe dud. couvent, d'aller dans la ville pour trouver quelque maison afin de la faire loger ». Pourtant il hospitalisa l'âne et le prêtre italien. L'âne coucha dans l'écurie, Messire Thomas dans quelque cellule. Et Madeleine, après avoir, ainsi que les autres, collationné au couvent, fut conduite, pour cette nuit, en un logis de la rue Boulegon, « proche la porte de Bellegarde », chez une femme veuve, du nom d'Isabeau, exerçant la profession de sage-femme [1].

Frère François, supérieur de la Sainte-Trinité, avait-il été vraiment si surpris et si contrarié de la visite de Madeleine de Demandolx ? Cinq jours plus tard, le mardi 11 février, il est forcé d'avouer au juge que, peu auparavant, « frère Jacques de Sainte-Anne, un de leurs religieux, étant à Marseille, leur donna avis que Magdelaine de la Palud avait dessein de

1. Interr. frère Michel de la Porte, et Jeanne Julien, 12 février, précités.

leur faire du bien et qu'elle devoit venir en cette ville[1] ». Frère François savait donc bien à quoi s'en tenir sur les intentions de la généreuse Ursuline et n'avait pas été sans doute fort mécontent en apprenant qu'elle venait d'arriver. Pour recevoir quelque bien l'heure n'est jamais « indécente ».

Le lendemain matin, vendredi 7 février, sœur Madeleine vient de se réveiller, de s'habiller, et voici Messire Thomas qui s'avance. Comment sœur Madeleine a-t-elle passé la nuit, chez cette Isabeau ? Madeleine est très occupée surtout d'un Père Observantin qu'elle veut voir — le Père Badet, semble-t-il, que nous avons déjà vu au nombre de ses familiers à Marseille et à la bastide[2]. — C'est pourquoi, en compagnie de son fidèle aumônier, elle se rend à l'Observance[3]. Mais le Père n'est pas là, ou ne veut pas se mêler de cette affaire. On retourne donc à la Trinité, où l'on dîne, tous ensemble, dans le parloir. — Et l'on doit faire bien des amitiés à cette excellente religieuse. Après quoi, nouvelle visite, encore infructueuse, à l'Observance. Puis retour chez les Trinitaires, où de longs colloques ont lieu entre de nombreux religieux et cette Madeleine, durant lesquels colloques lad. de la Palud con-

1. Interr. frère François, 11 février 1653. Même source.
2. Interr. Madeleine, 14 février, précité.
3. Quartier de l'Observance et des Bains-Sextius, où se trouvait le monastère des Ursulines.

seille à sa jeune servante, qui s'ennuie sans doute, « de se tenir dehors au soleil ». Puis souper au couvent. Et cette nuit-là, nouveau gîte.

Cette fois, c'est chez un bourgeois de la ville, un nommé Honoré Blancard, ami des Trinitaires, que l'on conduit la voyageuse.

Mais où signera-t-on cet acte ? Certainement les Trinitaires ne veulent pas le signer chez eux. Peut-être même ne se soucient-ils pas de le signer à Aix. Ils ont dit à Madeleine, — durant cette journée du 7 février, paraît-il [1], — « qu'ils ne pouvaient rien faire attendu que les Deffiniteurs [2] n'y étaient pas, qu'elle devait leur remettre ses papiers, qu'ils les verraient et lui rendraient réponse, que, pour tout ce jour, elle pouvait s'arrêter là, que le lendemain elle s'en irait et que le lundy ou mardy au plus tard, il (le supérieur) irait à Marseille, et que là elle ferait lad. déclaration ».

Le samedi donc, après avoir dîné avec son chapelain et sa servante au couvent des Trinitaires, elle remonte sur son âne, qu'on lui a rendu, et reprend le chemin de Marseille. Elle a entendu la messe au couvent, elle a communié, mangé, elle a remis ses papiers au supérieur ; et elle s'en retourne, obéissante, contente, selon toute vraisemblance, d'avoir ainsi presque terminé ses affaires...

1. Interr. Madeleine, 14 février, précité.
2. *Définiteur* : « Celui qui est assesseur ou Conseiller d'un général, ou d'un supérieur, dans quelques monastères. » Trévoux.

Mais, comme ils viennent tous trois d'atteindre le logis du Bouc[1], fâcheux contretemps et terrible algarade. Des hommes à cheval, tout à coup, se montrent sur la route. — Des sergents peut-être ! La pauvre Ursuline est prise d'une affreuse panique, elle trotte à travers champs, sur son âne, suivie de sa petite servante. Messire Thomas, plus adroit et plus digne, moins en danger aussi, continue bravement son chemin. — Cette femme, là-bas, n'est-elle pas Madeleine de la Palud, lui demandent ces cavaliers. — « *Non so* », « je ne sais pas », répond-il en son italien, et il passe outre. Mais ils ont dû avoir une rude frayeur, tous trois. Quelques instants après, ils rencontrent deux religieux Trinitaires, qui courent après eux, et les engagent à ne pas aller plus loin, à éviter Marseille, à rentrer. Et, tous les cinq de compagnie, ils regagnent le couvent, — où elle sera plus en sûreté, dit-on[2]...

Ce jour même — ou le lendemain dimanche — bien plutôt le lendemain dimanche, comme nous l'allons voir, elle signe, dans la maison du sieur Blancard, l'acte qui la dépouille de sa propriété. Cet acte est daté du samedi 9 février 1653, « avant midy » ; mais il fut très probablement antidaté. Le samedi 9, vers une heure, Madeleine, s'il faut l'en croire, s'il faut

1. A quelques kilomètres d'Aix.
2. Interr. Me Thomas 11 février, Jeanne Julien 12 février, fr. Michel de la Porte 12 février, et Madeleine 14 février, précités.

en croire Messire Thomas et la petite servante, courait les champs, montée sur son âne, du côté du Bouc. Toutes les réponses de Madeleine, de Messire Thomas, de la petite servante, s'accordent pour donner à cet acte la date du dimanche 10 février ; et il fut sans doute rédigé dans la matinée de ce jour.

Quoi qu'il en soit, le 9 ou le 10, elle revêtit de sa signature tranquille et correcte cette donation qui livrait aux Trinitaires déchaussés sa métairie, sa chapelle, ses créances sur les sieurs Jacques Pons et Joseph Dubray, ses voiles, ses chandeliers, ses chasubles, ses pavillons, ses reliquaires, — les ossements de saint Félix martyr, de saint Célestin, saint Pierre, le bois de la vraie croix, l'épine de la couronne, « le cerveau de béat Prélat Jean-Baptiste Ganet, évêque de Marseille » ainsi qu'un morceau de son « palmon », — les petites couronnes d'argent et les têtes d'anges, la bannière et les aubes [1], la Vierge-noire, les provisions aussi, les olives, le vin, le porc salé, les poules et les lapins, tout ce qu'elle avait [2].

Ce jour même, 10 février, les frères François de la Sainte-Trinité, supérieur, Jacques de Sainte-Anne, et Raphaël de l'Assomption Notre-Dame, « assemblés dans le Disfinitoire [3] audit

1. Procès-verbal, inventaire des objets trouvés chez Louis Viguier, 20 février 1653. Même source.
2. « Nomination pour les Pères Trinitaires », précitée.
3. *Définitoire* : « Lieu où s'assemblent les principaux officiers d'un Chapitre Général ou Provincial. » Trévoux.

couvent, au son de la cloche, à la manière accostumée », en présence des sieurs de Saint-Martin et Michon, acceptèrent cette fondation avantageuse [1]. La chose avait été lestement faite, en somme, et Madeleine, cette fois, se trouvait bien en règle avec ses vœux de pauvreté.

Enfin, ayant tout achevé, tout signé, elle dîna, dit-elle, dans la maison du sieur Blancard, où avait été passé l'acte. Mais le sieur Blancard, paraît-il — c'est lui qui le raconte avec une feinte ingénuité des plus charmantes — quêtant, ce matin-là, « pour la Miséricorde en l'église des Augustins », avait entendu dire « qu'une poursuite criminelle se faisait à Marseille contre la demoiselle de la Palud pour sortilèges » ; et ayant compris, durant la lecture du contrat de donation, que cette demoiselle qu'il avait logée, hébergée, était précisément cette sorcière, il était indigné, bien résolu à ne plus tolérer sous son toit, désormais, une telle scélérate. Ce qui ne l'avait du reste pas empêché d'assister paisiblement à la lecture, à la signature de l'acte, ni d'offrir à dîner ensuite à cette misérable et dangereuse créature. — Donc, « sur le soir, et environ les sept à huit heures », il se crut obligé « de conduire lad. demoiselle et sa servante au couvent de la Sainte-Trinité,

1. Arch. des Bouches-du-Rhône (sect. d'Aix) série E. Registre de Me Jean André notaire à Aix (1652-1653), f°s 171-172. Acceptation de fondation pour les Pères Trinitaires à Aix, 10 février 1653.

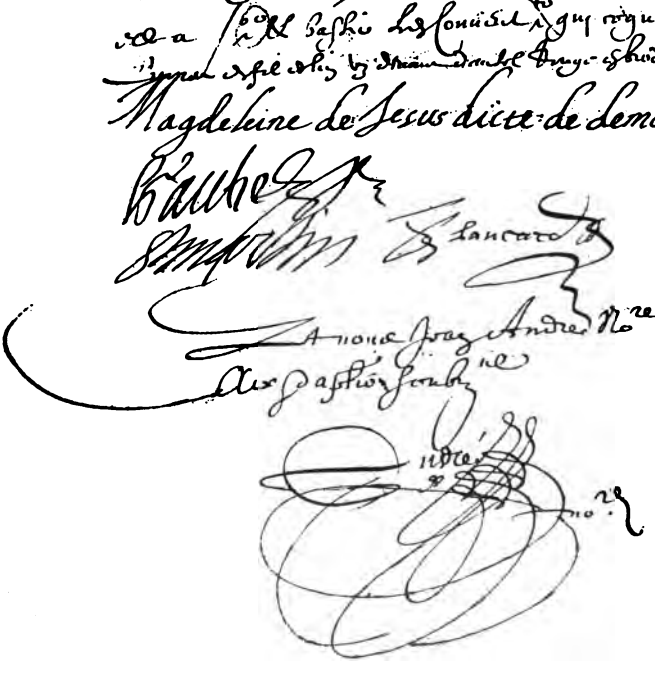

« Nomination pour les pères Trinitaires d'Aix faite par demoiselle Magdeleine de Demandolx. » — Dernière page de l'acte (daté du 9 février 1653) signé Magdeleine de Jésus ditte de Demande, Gautier, Saint-Martin et Blancard.

(Minutes du notaire Jean André. 1652-1653. f° 164 v° à 170 v°. Arch. des Bouches-du-Rhône, sect. d'Aix).

et après avoir sonné la cloche de la porte, la laisser dans l'entredeux qu'il y a de lad. porte au cloître ». Puis il s'en alla et ne sait ce qu'est devenue la demoiselle de la Palud[1].

La scène, d'ailleurs, est contée différemment par la jeune Jeanne Julien. Après le dîner chez les Blancard, « lad. de la Palud demeura fort longtemps dans la maison... et, sur le tard, vinrent deux Religieux de la Sainte-Trinité qu'elle ne vit que par derrière, lesquels dirent à lad. de la Palud de sortir, et s'en allèrent les premiers, ayant laissé icelle de la Palud effrayée, laquelle appela dans le Courroir la femme dud. Blancard et lui dit de ne pas laisser sortir elle répondante (la petite servante) et après (la demoiselle de la Palud) sortit de la maison avec led. Blancard » et Jeanne Julien ne sut pas ce qu'était devenue sa maîtresse[2].

Bien réellement, deux trinitaires déchaussés vinrent chercher Madeleine en la maison du sieur Blancard, le frère Jacques de Sainte-Anne et « un autre religieux », et ils la menèrent à leur couvent. Elle y coucha, dit-elle, « sur une table, dans le cabinet qui est proche la petite porte du couvent, toute seule, ayant pris une couverte qui lui fut donnée par les religieux » ; et dans cette chambre « elle passa tout le lundy jusqu'au lendemain mardy sur le

1. Audition du sieur Honoré Blancard, 11 février 1653. Même source.
2. Interr. Jeanne Julien, 12 février 1653, précité.

point du jour [1] ». Ce lundi, elle eut une petite distraction, elle soupa dans cette chambre, derrière la porte, avec son ex-aumônier Messire Thomas [2]. Puis, le lendemain mardi, dès les premières lueurs du jour, elle s'en alla « vers le couvent des Pères Récollets », en face la porte Saint-Louis [3]. Qu'y allait-elle faire ? Puis elle voulut retourner au couvent de la Trinité. Mais comme elle s'y rendait, dit-elle, « elle ouït du bruit des personnes qui la cherchaient, ce qui fut cause qu'elle s'arrêta à se promener proche le jardin des Pères Recolets, toute seule, *où elle passa la nuit* » — dehors, seule, dans la campagne... « Et le mercredy matin, sur les neuf heures, elle entra en cette ville par la porte plus proche des Récolets (la porte Saint-Louis) pour aller à la maison de Monsieur le premier Président, se jetter à ses pieds ». Elle y fut, affirme-t-elle, « par cinq diverses fois sans l'avoir pu trouver; et après elle alla par la ville, le cœur bien défaillant. Étant proche la petite porte Notre-Dame (auprès de Saint-Sauveur), elle acheta un pain d'une vieille femme, laquelle la fit retirer pour ce soir chés une autre femme qu'elle ne connaît pas ». Cette femme, que Madeleine ne connaissait pas s'appelait la Malabarbe. Elle était curieuse et bavarde

1. Interr. Madeleine, 14 février, précité.
2. Interr. fr. Michel de la Porte, 12 février, précité.
3. Ils avaient été reçus à Aix en 1621, en même temps que les Trinitaires, malgré les vives oppositions des Capucins et des Observantins. (V. Roux-Alphéran, *Op. cit.*)

comme l'étaient — en ce temps-là — certaines femmes; elle était en outre superstitieuse. Et elle reçut le lendemain matin, de nouveau, la visite de la Estevenette, sa vieille voisine à qui la demoiselle en noir, « d'assés bonne mine », avait acheté, la veille, un pain d'un sol. La Estevenette racontait que cette demoiselle en noir devait être, bien sûr, la demoiselle de la Palud que l'on recherchait tant pour la mettre en prison. Alors, toutes deux, elles jugèrent bon d'en parler à leur voisin le revendeur Maximin Roland : et le revendeur informa de tout cela l'archer nommé Lisle; et l'archer nommé Lisle s'en alla révéler le fait à Monsieur le Président de Ragusse[1]... Quelques instants plus tard, sortant de l'église de l'Observance, où elle avait enfin rencontré le Père Badet, où elle s'était même confessée à lui, sœur Magdelaine de Jésus dite Demande fut appréhendée par l'archer Lisle et menée aux prisons du Palais, le matin du jeudi 13 février 1653[2].

*
* *

Son infortuné chapelain, Messire Thomas de Sainte-Magdelaine, l'y avait, hélas, devancée. Recherché par la police, il venait d'être arrêté,

1. Charles Grimaldy, marquis de Regusse, élu président le 9 juin 1643.

2. Pour ces faits : Interr. Madeleine 14 février, et Inform. 14 février, dépos. Estevenette Nielle, Magdelaine femme Malabarbe et Maximin Roland. Même source.

— deux jours plus tôt — dans les latrines des Trinitaires où il essayait de se cacher [1]. En même temps que lui, avaient été conduits au Palais les frères François de la Sainte-Trinité, supérieur et visiteur général, Jacques de Saint-Marc, Félix de Sainte-Magdelaine, dit de la Porte parce qu'il était portier, puis le sieur Honoré Blancard. Honoré Blancard déposa seulement, puis se retira [2]. De même le frère Jacques de Saint-Marc. Quant au supérieur et au Portier, ils furent maintenus prisonniers, ainsi que Messire Thomas et la petite servante, capturée le même jour dans la maison du sieur Blancard [3].

Messire Thomas était en une situation assez mauvaise, accusé de complicité dans cette affaire et de sortilège. Il déclarait être venu de Rome pour voir la Sainte-Baume, avoir été mis en relations avec Madeleine par Messire Médicis son compatriote, n'avoir jamais fait aucune chose répréhensible [4]. Frère François, en dépit de son caractère et de sa dignité, fut fort malmené par le juge André de Ballon sieur de Saint-Julien. On lui reprocha sa conduite plus que légère. « Il ne peut (dit-on) s'excuser d'avoir extrêmement manqué à son devoir et à la pru-

1. Interr. fr. Thomas, 11 février 1653.
2. Interr. Honoré Blancard, 11 février 1653.
3. Procès-verbal de visite au couvent de la Sainte-Trinité, 11 février ; et Réquisitoire du procureur général Rabasse, à la suite de l'Audition du 11 février. Même source.
4. Interr. Me Thomas, 11 février.

dence que doit avoir un supérieur d'une Religion réformée, ayant, pour l'appetit d'une donation que lad. Magdelaine lui a faite, donné retraite à une femme prévenue de sortilège manifeste, en mauvaise réputation depuis de longues années, attendu le grand procès criminel connu de toute l'Europe par les livres qui ont été imprimés »... de l'avoir fait coucher dans le couvent, de lui avoir donné à manger, à boire, « et donné pareille retraite à un prêtre italien inconnu à luy », d'avoir abrité l'âne. Néanmoins il fut reconduit dans son couvent ainsi que son portier — et placé sous la garde des autres frères, ses subordonnés[1].

Des informations furent ouvertes, à Marseille, à Aix, à Manosque. On fit venir tous les ennemis, toutes les mères accusant Madeleine d'avoir rendu muets, boiteux, idiots, épileptiques leurs enfants, toutes les folles menées par Madeleine au Sabbat et à Marseille Veire, la jeune Madeleine Hodoul qui ne vomissait plus et que Belzébuth avait quittée, enfin, le samedi 8 février, à « deux heures après-midy » exactement, ainsi qu'il l'avait bien promis à Monseigneur l'évêque de Marseille[2], et qui s'amaigrissait maintenant, depuis qu'elle n'avait plus « son mal de pied » et qu'elle éprouvait ce

1. Interr. du fr. François, 13 février ; et Verbal d'huissier, même date. Même source.

2. Inform. 16 février précitée, dépos. Jean Hodoul, Ravelly, Jean Dolle, Charles Comte, Sr de la Reynarde, Gassagnery.

« flux de ventre[1] », la haineuse Marguerite Courtèse, le Père Léonard et les divers autres exorcistes. On interrogea Madeleine plusieurs fois, on la confronta dans son cachot avec ces témoins. Elle était malade, couchée sur son lit, dans un de ces cachots du vieux Palais[2] — un de ces cachots qui avaient vus Messire Gaufridy jadis — il y avait de cela quarante-deux ans. C'est long, quarante-deux ans!... Elle était accusée de sorcellerie, de mauvaise conduite, de s'être déguisée en homme... Elle n'avait pourtant, disait-elle, maléficié personne. Elle n'avait jamais prié que Dieu et la Sainte Vierge, jamais le diable. Si elle s'était vêtue en homme, c'était à Lyon, où elle prit en effet « un habit d'Hermite à l'imitation de plusieurs saintes, la vie desquelles elle avait lu dans le Livre des saints, lequel habit elle a porté environ six mois[3] ». Le Père Goit, devenu son ennemi, l'accusait perfidement, dans un billet, de s'être plu beaucoup à la bastide avec Messire Chanonas, quand ils y étaient seuls[4]. Un autre, Messire Crouset, la traitait de « femme lubrique » et lui reprochait des actes de proxénétisme[5]. Et souvent revenait la très importante question des

1. Même inform. dépos. Gassagnery.
2. Récolements, 5 avril 1653. Même source.
3. Interr. Madeleine 14 février, précité.
4. Deux billets écrits par le Père Etienne Goit. Même source.
5. Inform. 14 février, précitée, dépos. demoiselle comtesse de l'Isle.

marques du diable. N'était-elle pas marquée? Pour la troisième fois des médecins la visitèrent.

Dans la chambre Dorée du Palais, le 17 mai 1653, elle fut dépouillée de ses vêtements de religieuse, « habits, chemise, bas, souliers », rasée soigneusement par le chirurgien Mulety, attentivement inspectée par les docteurs. Cette fois, ce furent des cheveux blancs qui tombèrent sous les longs ciseaux du praticien. Elle était vieille, une femme de soixante ans, toute blanche. On lui banda les yeux. On lui trouva le corps « assés entier selon son âge, et tacheté d'une grande quantité de marques », dont « trois plus grandes et plus considérables que les autres, l'une en dessous l'aisselle droite, à côté du tétin, de la grandeur d'une grosse lentille, de couleur roussâtre (jadis, en 1611, lorsqu'on l'avait visitée, c'était « dessous son tétin gauche » qu'on avait constaté une marque), l'autre au-dessous du nombril, tirant au côté droit, de couleur aussi roussâtre et de grandeur d'environ un petit denier, et la dernière au-dessous de l'avant-pied, vers le petit orteille, blanchâtre et de la grandeur aussi d'un petit denier, montrant être une vieille cicatrice, un peu enfoncée » (une des marques de 1611). Mais elles étaient toutes sensibles et, chaque fois qu'on les piquait, la patiente criait [1].

1. Verbal sur la visite de Madeleine, 17 mai 1653. Rapport des médecins, même date. Même source.

Enfin, après un nouvel interrogatoire de Madeleine, en date du 12 décembre, « par atténuation » est-il dit, — l'arrêt fut rendu, ce même jour. Il condamne lad. Magdalleine de Demandolx de la Palud, convaincue du crime de sorcellerie, à « estre et demeurer fermée dans quatre murailles pour y passer le reste de ses jours », dit que « pour cest effaict (elle) sera remise dans une chambre d'ung monastère ou hospital à l'indication du procureur général du Roy ; et jusques à ce que le lieu soit en estat et (qu'elle soit) remise dans lad. chambre, tiendra prison ; luy faict inhibitions et deffences de sortir de lad. chambre ou prison à peyne de la vye : la condamne néantmoinz à cinquante livres d'amande envers le Roy, cinquante à œuvres pies... ordonne néantmoinz que les fruictz de ses biens seront employés pour la nourriture et entretien d'icelle préfferablement aux amandes cy-dessus adjugées ; et en ce qui est de Thomas de la Magdelaine et Jeanne Julienne ordonne que les prisons leur seront ouvertes et l'escroue barré par le greffier criminel ou son comis[1] ».

*
* *

La petite Julien et l'aumônier Messire Thomas en furent quittes pour la peur et dix ou

1. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône (section d'Aix) Série B. Arrêts à la barre (crimniels) Registre 543. Parlement. Arrêt du 12 décembre 1653.

onze mois de détention. Madeleine, cette fois, était bien punie, bien prise ; elle devait finir ses jours, entre quatre murailles. Quant à sa propriété, elle était devenue celle des Trinitaires déchaussés et elle leur resta. Ils s'y établirent, y firent bâtir un couvent en 1658[1], et l'ex-bastide de Madeleine de la Palud se trouva peuplée de moines blancs, la croix bleue et rouge sur la poitrine. Puis, s'y sentant fort à l'étroit, un peu loin de la ville, ils abandonnèrent ce lieu tant convoité jadis, gagnèrent Marseille, s'installèrent là où l'on voit encore aujourd'hui l'église de la Trinité ou de la Palud, dans la rue Fongate, qui prit, elle aussi, le nom de la Palud, en souvenir de Madeleine et de la première maison ouverte par ces religieux aixois au terroir de Marseille. Les Trinitaires déchaussés n'avaient jamais été reconnus par Lettres patentes. Ils furent supprimés par Louis XIV en 1688, rétablis l'année suivante, mais n'obtinrent leurs lettres qu'en 1728. Ils firent édifier leur nouvelle église, l'église actuelle, en 1756 ; puis furent supprimés en 1775 et réunis aux Grands Trinitaires, dits Mathurins. La révolution démolit leur couvent[2].

1. Hist. des évêques de Marseille, t. III. p. 453. Couvent bâti sous le consulat de Lazare de Vento, Boniface de Pascal, Joseph Fabre et Jean Descamps.

2. Augustin Fabre, *Rues de Marseille. op. cit.* T. IV, p. 142. — Grosson, *Almanach historiqae de Marseille*, 1770, p. 72. — *La Confrairie de la Très Sainte Trinité et Rédemption des Captifs* avec les indulgences et privilèges octroyés par les

En quel monastère ou hôpital Madeleine fut-elle enfermée? Fut-elle même enfermée? Elle passa 18 mois en prison, dit-elle dans un acte notarié rédigé quelques années plus tard au village de Châteauvieux — petit village de la viguerie de Castellane, aujourd'hui département du Var — acte cité par M. Henri de Demandolx dans sa Généalogie. Elle n'y a même « jamais pris aucun pain du roi (affirme-t-elle orgueilleusement), ayant toujours été nourie et entretenue tant par la demoiselle d'Artaud que par bien d'autres dames qui lui ont toujours fait charité de lui donner tout ce qui lui était requis et necessaire et davantage ».

Ensuite, que devint-elle? Elle devait être mise à l'écart, cette sorcière tant détestée, disparaître, autant dans son intérêt que dans l'intérêt public. Mais elle avait beaucoup de parents par toute la Provence, et quelques-uns de ces parents certainement s'occupèrent d'elle.

Elle avait, en particulier, au fond des montagnes de Provence, dans la viguerie de Castellane et le diocèse de Fréjus, à Châteauvieux, une cousine très bonne et charitable : la demoiselle Françoise de Gombert, dame de Châteauvieux, mariée le 18 juillet 1639 à Claude de De-

Saints Pères aux Confrères et Bienfaiteurs, de nouveau confirmés par N. S. Père le pape Innocent XI. (Lyon. Permission de publier, 1680). PAUL MOULIN, *La vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône*, 4 vol. (Ernest Leroux, Paris, 1908-1911).

mandolx seigneur de la Tour et de Châteauvieux. Cette cousine, veuve en 1654[1], eut pitié sans doute de la pauvre délaissée et la réclama. Ne serait-elle pas loin de tous, et bien enfermée, aussi bien qu'en un couvent, en ce hameau perdu, parmi les montagnes arides et sauvages, à onze cent mètres d'altitude ? Quel mal y pourrait-elle faire ?

Et Madeleine vint là — bien vieille, avec ses cheveux tout blancs, qui repoussaient après l'ignominieuse opération du 17 mai 1653, vêtue de noir toujours, avec son long voile noir d'Ursuline. Elle dut s'y trouver un peu dépaysée. Mais elle avait tant voyagé dans sa vie aventureuse et triste, bien longue ! — Messire Gaufridy avait gardé les bêtes, dans ces montagnes, là-haut, vers le septentrion, au bord du grand torrent verdâtre qui recevait les eaux de ce petit ruisseau... — C'était un endroit bien désert et lointain, ce hameau de Châteauvieux. On n'y voyait que des bois, des broussailles, des pierres, des sommets nus, sans cesse couverts de neige pendant les longs mois d'hiver. Mais, en été, les fleurs s'épanouissaient partout, parmi les roches, le gai soleil chauffait, les oiseaux chantaient dans les feuillages, sur l'étendue des champs, en l'immensité du ciel. Mme de Demandolx-Gombert avait son château là, au

1. Claude de Demandolx avait été assassiné à Aix, le 5 septembre 1654, par Etienne de Cheillan, seigneur de Castelet. Il laissait quatre enfants.

sommet du pays, son banc seigneurial à l'église, tout au pied du maître-autel sans doute... L'église !... Là aussi il y avait une église, petite et blanche, qu'elle pourrait orner. Et puis il y avait (à un kilomètre de Châteauvieux), tout près, le grand village de la Martre et plusieurs églises, plusieurs prêtres. Elle se lia avec eux, surtout avec le secondaire ou vicaire de la Martre et de Châteauvieux. Les deux paroisses étaient desservies par les mêmes prêtres. Elles n'ont encore aujourd'hui qu'un curé, M. l'abbé Jules Chaperon, à l'obligeance et à l'érudition duquel nous devons plusieurs de ces renseignements. Châteauvieux en 1748, possédait à peine cent communiants[1].

En quelle année exactement y arriva-t-elle ? Nous l'y trouvons en 1663, signant son testament, — un de ses testaments, car elle en dut faire plusieurs. Habitait-elle au château avec sa cousine et les enfants de sa cousine ? Elle n'y demeura pas toujours, en tout cas. Les ruines de ce manoir se voient encore au sommet du petit village. « Elle enseignoit les petites filles (dit l'abbé Jacques-Félix Girardin, curé de Fréjus, vers 1748[2], prioit sans cesse et faisoit pénitence. Elle vécut encore longtemps aprez

1. JACQUES-FÉLIX GIRARDIN, *Notice ou description historique du diocèse de Fréjus*, p. 205. (Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan, t. VIII, 1870-1871).

2. *Notice ou description historique du diocèse de Fréjus. Op cit.*, p. 205.

ses malheurs; car j'ai connu des gens qui l'avoient vue et interrogée. » Elle était donc restée encore célèbre.

Le 29 mars 1663 elle signa un testament, dont nous retrouvons des copies çà et là, plus ou moins incomplètes, mais dont, malgré toutes nos recherches à Digne, à Castellane, à Draguignan, à Aix, nous n'avons pu retrouver l'original. Voici l'une de ces copies, la moins défectueuse. Elle provient de la famille Martin de Roquebrune de Saint-Tropez, dont les papiers furent versés il y a quelques années aux Archives de Draguignan, et elle nous fut communiquée par le très aimable et érudit archiviste départemental du Var, M. Mireur.

Voici la pièce telle qu'elle subsiste aujourd'hui aux Archives départementales du Var (Série E. Papiers concernant la famille de Demandolx).

« Extrait du testament de la sœur Magdalene de la palu remis clos et fermé à son directeur le 20 de juillet 1663, qui est arrivé le 20 decambre 1670.

« Aujourd'huy je fais le dernier acte de ma volonté au non de la très Ste Trinité, pere et fils et St Esprit, de Jesus Maria et Joseph de mon bon ange, de Ste Magdalene de St Charles et de tous les Sts et Stes qui que je proteste que ma mort soit unie à la mort de mon cher Jesus et que mon agonie soit unie à la siène; je proteste que je veux mourir en une très

humble et très amoureuse soubmission en tout ce qui luy plaira d'ordonner, que ma vie soit honteuse, lante[1], prompte, délaissée et abandonnée et avec humble soubmission je dis *in manus tuas domine commendo spiritum meum*, je proteste que par un acte de foy je crois tout ce que l'église croit; par un acte d'esperance j'espere que Dieu par les mérites du sang adorable et de la passion de mon cher Jesus me fera misericorde que je luy demende a present; pour lors par un peur acte d'amour je renonce a tout l'estre crée et me donne à l'estre incré de Dieu dans lequel je veux vivre et mourir en un très peur humble et amoureuse acte d'amour; je proteste que je renonce à toutes les tantations que le diable me pouroit donner pour lhors que sy par malheur ce que Dieu ne faisse par quelque surprinse ou foiblesse je donnois quelque consantement a presant je le desadvoue, y renonce et proteste que c'est contre ma volonté en foy de quoy je dis Jesus Maria Joseph a l'honnenr de la très Ste Trinité, (de la très) Ste Vierge et a la confusion du diable en la présence de (tous) les saints, à la plus grande gloire de Dieu que par la g(râce et) miséricorde de Dieu que je n'ay jamais donne aucun cosantement au diable; que sy Dieu a permis qu'il maye desiriée comme il l'a faict j'adore et me soubmes humblement à son divin

1. Une autre copie, celle conservée au livre de raison de la famille Benoni Isnard, de Châteauvieux, porte : « erante ».

vouloir qu'il l'a voulu pour (me) faire mener une vie de souffrance et d'humiliation laquelle j'offre de tout mon cœur à la vie des souffrances et d'humiliation de mon cher Jésus et le prie que par le mérite de la sienne de puriffier et de santifier la mienne et de me faire miséricorde; je prie Monsieur le vicaire de me faire enterer dans l'eglise comme fille d'icelle et je veux estre entérée (le) matin; je veux qu'il y aye cinq prestres et que chaqun me dise la Ste Messe à l'honneur des cinq playes de mon cher Jesus afin que par les merites d'icelles il me fasse miséricorde, et a chaque prestre il luy donnera douze sols et vingt cinq sols pour me dire cinq messes a leurs services; je donne deux escus à monsieur le vicaire pour me dire une trentaine de maisses; un escu pour ma speaute[1] tous les dimanches, quarante cinq sols pour la noufvene; vingt sols pour l'offrande, un escu qu'il luy plaira à donner à celle qui voudra pour offrir tous les dimanches; je donne à celle qui me fera la charité de m'adsister jusques à mon dernier toutes mes robes, tout mon linge et tout ce que j'ay; je prie monsieur le vicaire que sy ly a du bled ou de farine de le donner aux pauvres; l'huile sera pour la lampe de St Joseph; je veux que celle qui me servira en aye un sac et le drap s'il y est encore; je veux que le tout soit observé pour la plus grande

1. Speautre ou Epeautre : froment rouge.

gloire de Dieu, de Jésus Maria et Joseph en foy de quoy je me soubsigne Magdelene de Jesus de faict au chasteau
29 mars 1663. Et de suite je confirme l'acte de donation que (j'ai fait de m)on pavillon a »

Le reste manque. Un fragment de cette pièce, reproduit par la généalogie manuscrite de la famille de Demandolx, dit, en outre, que Madeleine laisse « son pavillon à l'église de Châteauvieux », ses livres et ses meubles au vicaire, et demande à être ensevelie habillée de noir et le matin, son crucifix embrassé et son scapulaire au cou.

Ce testament dont nous venons de transcrire ici le commencement, c'est-à-dire tout ce qui en reste, contenait plusieurs autres clauses. Quelques-unes d'elles nous sont révélées par un autre document, un mémoire relatif à une messe annuelle, mémoire conservé parmi les Archives communales à la mairie de Châteauvieux. Il est daté du 1er janvier 1781 et ainsi conçu :

« Mémoire sur une fondation d'une messe à la charge de la confrérie paroissiale du Saint-Sacrement : « La célèbre Magdelaine de la Palu qui a fait tant du bruit dans son temps, s'étant réfugiée dans ma paroisse pour y faire pénitence et y étant morte après quelques années, a été enterrée dans l'église paroissiale devant l'autel du Saint-Rosaire. Elle a fait avant sa mort un testament qui se trouve entre les mains du sieur Périer dit le Bel, autrefois greffier du

siège de Castellane, mort depuis quelques années, dans lequel, après avoir renoncé à tout pacte qu'elle peut avoir fait avec le démon, elle lègue une partie de maison à la communauté de ce lieu, moyennant une grand messe qu'elle fera chanter par le curé, en y appelant deux prêtres du voisinage moyennant une rétribution de trente sols. Mais comme cette rétribution est aujourd'hui insuffisante pour pouvoir remplir son intention et qu'une messe basse a la même vertu, la confrérie du Saint-Sacrement, en conséquence du don que ladite communauté lui a fait des terres du Saint-Esprit et d'un dais qu'elle a travaillé de ses propres mains, s'oblige par ses deux recteurs soussignés de faire célébrer le dix-neuf janvier une messe basse pour le repos de son âme. A Châteauvieux, le premier janvier de l'année mille-sept-cent-quatre-vingt-un; signé : Isnard, Pelissier, Giraud recteur[1] ».

Ce mémoire nous apprend donc plusieurs choses : 1° Madeleine est morte à Châteauvieux; par l'extrait de testament précédemment cité nous avons vu qu'elle est morte le 20 décembre 1670; — 2°, elle a été enterrée dans l'église paroissiale de Châteauvieux, devant l'autel du Rosaire ; — 3°, le testament dont nous venons de reproduire des passages, ce testament où elle renonce « à tout pacte qu'elle peut avoir

1. Archives communales de Châteauvieux, GG. 8, f° 2, r°.

fait avec le démon », se trouva, en 1781, entre les mains du sieur Périer dit Le Bel « autrefois greffier du siège de Castellane » qui, en 1781, était « mort depuis quelques années »; — c'est ce testament dont nous avons vainement cherché la trace aux registres d'insinuations des actes, à Castellane, à Digne, à Aix, à Draguignan; 4°, Madeleine, par ce testament, léguait « une partie de maison à la communauté » de Châteauvieux, en raison de quoi cette communauté devait faire dire, chaque année, par le curé, assisté de deux prêtres du voisinage, une grand'messe pour le repos de l'âme de la donatrice; 5°, elle lui léguait aussi, en paiment du prix de cette grand'messe, une rente annuelle de trente sols à prendre sur ses terres du Saint-Esprit, dont elle faisait également abandon à la communauté de Châteauvieux; 6°, elle lui donnait en outre un dais auquel elle avait travaillé « de ses propres mains »; 7°, enfin cette rente de trente sols, estimée suffisante en 1670 pour payer une grand'messe, était considérée comme insuffisante tout à fait en 1781, et la grand'messe était, en conséquence, remplacée par une messe basse, qui a « la même vertu », et que la confrérie du Saint-Sacrement, s'engageait à faire célébrer chaque année, le 19 janvier.

La communauté de 1781 ne se montrait guère généreuse; non plus la Confrérie du Saint-Sacrement. Pourtant cette messe du 19 janvier est encore dite chaque année pour le repos de

l'âme de la pauvre femme, et une somme de 2 fr. 50 est inscrite pour cet objet au budget de la commune.

Une autre pièce, que voulut bien nous communiquer M. le curé de la Martre et Châteauvieux, nous fournit quelques indications intéressantes sur les dernières années de Madeleine.

L'ex-amoureuse de Messire Louis finit ses jours assez médiocrement et dans une situation de fortune fort peu brillante. Elle semble éprouver de grands besoins d'argent. Persévérait-elle en ses habitudes de largesses à l'égard des religienx ? Gaspillait-elle les petites sommes que des membres de sa famille lui donnaient sans doute de temps en temps ? Elle ne devait plus avoir aucune fortune personnelle et elle n'habitait plus le château des Demandolx-Gombert. L'avait-elle jamais habité ?

Le 5 octobre 1669, un an avant sa mort, elle fait rédiger par Me Aulne, notaire à Châteauvieux[1], une procuration au nom d'un certain Honoré Lambert « travailleur aud. Châteauvieux », pour, en son nom, « soy transporter à (la) ville d'Aix ou autre part où besoin sera pour exiger et recouvrer des Pères de la saintte trinitté deschaussés de lad. ville d'Aix la somme de cent livres qu'ils luy doibvent pour pantion annuelle et perpétuelle à considération du bien

1. Où sa maison existe encore.

quelle leur a donné au terroir de Marseille, en deux payer esgalles de cinquante livres, desquelles son terme est eschue au mois d'aoust dernier et l'autre *escherra* au mois de febvrier prochaing, et les ayant reçeus, en conséder bonnes et valables quittances, tant pour les dittes cent livres que pour toutes les pantions passées, et générallement faire audit faict comme fairoit ou faire pourroit ladite constituante sy présente en personne y estoit... » Et cet acte est « fait et publié aud. Châteauvieux dans la mayson où habite lad. damoyselle, en présence de messire Jean Antoine de Caprillis vicaire dud. lieu et de la martre (c'est le vicaire qui est en ce moment l'ami, le protecteur sans doute et le confident de Madeleine, sans doute aussi son confesseur) et de Jean Lambert, dit Anissin, dud. lieu, tesmoignant ». Madeleine n'habite donc plus le château.

Elle habite une petite maison presque en haut du village, près de l'église, un peu au-dessous du château. Cette maison où elle vécut, où elle mou rut, c'est la mairie actuelle, — une maison bien modeste, malgré ses deux étages, blanche sous ses tuiles rousses brûlées par les soleils et par les neiges. Un gros arbre l'ombrage. De son perron l'œil embrasse la belle campagne tranquille et rude, l'étendue des champs, les sentiers qui serpentent parmi les pierres, la route là-bas qui s'en va vers la Martre, les forêts, les broussailles, les noirs sapins, la terre du Saint-

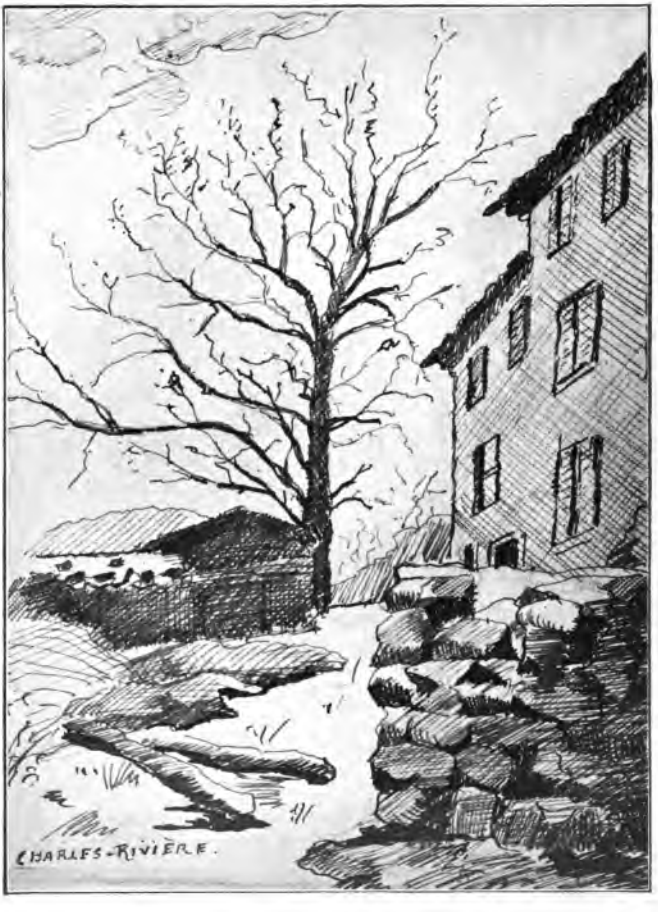

Maison de Madeleine de Demandolx à Châteauvieux (Var).

Dessin de Charles Rivière.

Esprit, les humbles et rousses demeures campagnardes descendant le coteau, le grand horizon changeant et calme des montagnes... On devait être bien là, durant les soirs d'été, quand les oiseaux chantent plus bas leur chanson qui se fait mélancolique, mystérieuse un peu, dans les feuillages, quand le soleil moins chaud caresse de ses derniers rayons les monts onduleux, violacés, qui vont s'assombrir. Qu'y faisait-elle ? Elle priait Dieu ; elle disait son chapelet, un de ses nombreux chapelets qu'elle portait à sa ceinture de cuir. Elle ne pouvait plus broder, semble-t-il, pour l'église, car ses doigts étaient malades, ou bien peut-être était-elle paralysée. Elle ne peut pas signer cette procuration. « Lad. damoyselle, y est-il dit, atendu son incommoditté n'a peu signer. »

Lui était-il dû vraiment cent livres chaque année par les Trinitaires ? L'acte de donation de la bastide ne porte aucune mention de ce genre. Elle donne mission à son mandataire de donner quittance « tant pour les dittes cent livres que pour toutes les pantions passées » (?).

Les Trinitaires eussent-ils donc, précédemment, payé sans exiger un reçu ? Et elle demande non seulement les 50 livres qui lui sont dues — dit-elle — mais encore 50 livres pour un terme qui n'est pas échu. Ce qu'on peut constater tout au moins c'est qu'elle a besoin d'argent et que les Trinitaires ne mettent pas grand empressement à lui en envoyer.

Elle mourut l'année suivante, le 20 décembre 1670, vers l'âge de 77 ans. Elle fut enterrée dans l'église de ce hameau, devant l'autel du Rosaire, qui est devenu l'autel de sainte Claire, patronne de Châteauvieux. On montre encore dans cette église une croix contenant beaucoup de reliques[1] et qui fut donnée par elle, ainsi que le vieux dais de soie rouge pâle, bordé d'un vieux galon jaune, bien fané, et qu'elle confectionna de ses mains. Des anciens de là-bas, même des jeunes, affirmaient récemment que Madeleine en mourant avait fait une prophétie : elle avait dit que, deux cents ans après sa mort, son corps serait retrouvé intact dans son cercueil. On voulut, à la fin, savoir si elle avait dit vrai. On leva la pierre, on ouvrit la tombe. Il y avait dans ce trou un squelette de femme, sur une planche, et trois squelettes d'hommes pêle-mêle. On n'y vit plus la petite croix que Madeleine avait voulu emporter avec elle, sur sa vieille poitrine. Mais d'autres hommes, dit-on, avaient passé là cent ans plus tôt.

Des gens du pays racontent, en effet, qu'en 1793 la sépulture de Madeleine fut fouillée, comme alors on fouilla tant de sépultures, et qu'on y prit plusieurs choses. Cent vingt ans après la mort de la fameuse sorcière, dans un

1. Des reliques de dix apôtres et d'une vingtaine de saints et saintes, martyrs du premier au onzième siècle de l'Église.

temps qui ne ressemblait guère au temps où elle avait vécu et souffert, des paysans avides, espérant découvrir là beaucoup de richesses, avaient troublé le sommeil de ces morts, le sommeil de la pauvre Madeleine, — et peut-être lui volèrent-ils son crucifix.

APPENDICE

AVEUX DE GAUFRIDY AUX CAPUCINS D'AIX

(*Version de la Continuation du Mercure français.*)

Il y a environ cinq ou six ans je commençay à lire un livre de Magie, que j'avois eu d'un mien oncle, il y a treize ou quatorze ans ; ce fut environ le moy de may ; et comme je le lisois, le diable s'apparut à moi en forme d'hôme, revestu en gentilhomme. D'abord je fus effrayé, mais cela se passa incontinent. Je fus alors possédé de deux affections fort mauvaises que je convoitois il y avoit longtemps ; l'une d'ambition d'estre en réputation parmy le monde, et singulièrement des gens de bien, et l'autre, d'une affection désordonnée de jouyr de quelques filles, ou femmes. Ce diable, nommé Lucifer, me dit dans ma chambre de luy à moy : Qu'est-ce que tu me dôneras, si je te fais jouyr de tout ce que tu désires ? Moi, bien aise de telle rencontre, luy respondis : Qu'est-ce qu'il vouloit de moy, et qu'il le demandast, que je luy donnerois volontiers. Il me répliqua : Donnes toy à moy avec tous les biens que tu penses faire. Je luy respondis que je me donnerois volontairement à luy avec tous les biens qui concernent et touchent mon particulier ; mais que pour la valeur et

fruicts des sacrements que j'administrois, que je ne les luy voulois pas donner, à quoi il s'accorda, se contentant de ce que je lui promettois. Ainsi nous stipulasmes ensemble, et demeurasmes d'accord ; de quoy il me demanda une promesse que je luy fis, escrite comme s'ensuit :

« Je, Louys Gauffridy, renonce à tous les biens, tant spirituels que temporels qui me pourroient estre conferez de la part de Dieu, de la Vierge Marie, de tous les saints et sainctes de Paradis. particulièrement de mon Patron saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, et saint François, et me donne corps et âme à vous Lucifer icy présent, avec tous les biens que je posséderay (excepté de la valeur des sacrements pour le regard de ceux qui le recevront). Ainsi signé et arresté. Voilà la teneur de la promesse.

« 1. Cela faict, j'advouë que je luy demanday en quoi il désiroit me satisfaire.

« 2. J'advouë que je tenois le susdit livre de Magie dessous le manteau de la cheminée de ma chambre à main gauche, sur un petit aix de bois attaché d'un clou.

« 3. J'advouë comme je prenois un extrême plaisir à lire ledit livre, et, le lisant, le diable s'apparut à moy en la mesme forme que dessus.

« 4. J'advouë que deux ou trois jours après ladite promesse, ce mesme diable retourna (côme il m'avoit promis), et me dit alors que par la vertu de mon souffle j'enflammerois à mon amour toutes les filles ou femmes dont j'aurois envie de jouyr, pourveu que mon souffle leur arrivast aux narrines; et dès lors je commençay à souffler toutes celles qui me venoient à gré.

« 5. J'advouë comme le diable m'apporta une cédule signée de luy, contenant la vertu du souffle, laquelle j'ay encores chez moy.

« 6. J'advouë comme j'ai soufflé mille filles, ou femmes, prenant un extrême plaisir de les voir enflammées de mon amour : j'ay dit plusieurs fois en parlant de quelques-unes particulières à leurs peres : Vos filles en ont autant qu'elles en peuvent porter, sans m'expliquer autrement.

« 7. J'advouë comme je fréquentois familièrement en la maison de M. de la Palud, gentilhomme de Marseille, et qu'à cause de ma réputation j'estois fort bien venu là dedans. Il avoit trois filles, belles par excellence, bien apprises et fort dévotieuses. J'eus envie d'avoir la jouyssance d'une d'icelles nômée Magdelaine; mais sa mère la tenait de si près, qu'il n'y avoit moyen de la voir, qui fut cause que je soufflay sa mère, afin qu'elle me l'amenast en ma chambre, et qu'elle se fiast de moy quand je se serais en sa maison, ce que je gaignay facilement; de sorte que, me trouvant souvent avec ladite Magdelaine, je la baisay, et plus, etc.

« 8. J'advouë comme j'ay soufflé plusieurs femmes, me contentant de les voir transportées de mon amour, et y prenant plaisir sans passer outre.

« 9. J'advouë comme la première fois que je voulus jouyr de Magdelaine, je luy mit la main sur la bouche, et sur le front, et puis où logeoit la virginité, ce qu'elle endura.

« 10. J'advouë que je soufflay cette damoiselle plusieurs fois, car tant plus je la soufflois, tant plus elle estoit désespérée de ma jouissance. Je voulois que l'effect de la concupiscence vint de sa part; aussi je l'infectay si bien par mon souffle, qu'elle mouroit d'impatience quand je n'estois pas avec elle: elle me venoit chercher aux champs, à l'église, et vouloit que je fusse tous jours chez son père. Aussi l'ai-je congneuë comme j'ay voulu.

« 11. J'advouë comme trois jours après je luy donnay un diable nommé Asmodeus, pour l'assister, la servir et conserver, et pour de plus fort l'eschauffer en mon amour. Moy la voyant toute transportée d'aise et de contentement, et fleschir les genoux à mes volontez, je l'arraisonnay ainsi : Magdelaine, le comble de mes désirs, et pour laquelle j'ay si souvent invoqué les puissances infernales, je te veux marier au diable Belzebuth prince des démons. Elle s'y accorda fort librement. Je le fis lors venir en forme d'un gentil homme. Ce faict, je dis à Magdelaine qu'il falloit qu'elle fist une promesse au diable Belzebuth, laquelle je luy dictay comme s'ensuit :

« Je proteste icy en ma part de Dieu, et de toute la cour céleste, qu'en présence de vous, Me Loys Gauffridy, et du diable Belzebuth (icy présent) je renonce entièrement de tout mon cœur, et de ma force et de toute ma puissance, à Dieu le Père, au Fils et au saint Esprit, à la très saincte mère de Dieu, à tous les Anges, et spécialement à mon bon Ange, à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à son sang, à tous les mérites d'icelle, à ma part de Paradis, à toutes les inspirations que Dieu me pourroit donner à l'advenir, à toutes les prieres qu'on fait, et qu'on pourroit faire pour moy. Je proteste encore comme je donne entièrement corps, âme, force et puissance, et tout ce qui est à moy, au Diable, et à vous, m'ostant tout à fait d'entre les mains de Dieu, pour me remettre entièrement entre les mains du diable. En foy de quoy me suis signé de mon sang.

« 12. J'advouë qu'en la présence du diable Belzebuth, je la picquay avec un petit poinçon fort deslié (fait en façon d'aiguille) dans la jointure du petit doigt de la main droite, pour avoir du sang pour signer ladite promesse.

« 13. J'advouë comme je luy ay fait faire sept ou huict promesses, tendantes à diverses fins, toutes addressantes au diable et à moy, aucunes desquelles j'ay depuis rompuës.

« 14. J'advouë que le diable s'étoit retenu la juridiction de toutes lesdites promesses, tant de Magdelaine que de moy, pour les transporter là où il voudroit, et quand bon lui sembleroit.

« 15. J'advouë comme le diable me dit que, si je bruslois lesdites promesses, il feroit un si grand tintamarre, que je tomberois en terre comme mort.

« 16. J'advouë comme je gardois toutes les dites promesses en ma chambre avec le susdit livre de magie un iour que je venois d'Aix c'estoit la seconde fois que j'estois allé parler aux Pères Michaëlis (Jacobin) et Anthoine (Capuchin), quand je fus arrivé dans ma chambre je bruslay le susdit livre de magie, non pas pour intention que j'eusse de m'amander, mais bien pour crainte d'en estre trouvé saisi, les cendres duquel livre sont encores dans ma chambre. Pour les promes-

ses, je fus fort estonné quand je ne les trouvay point, parce que le diable les avoit emportées ainsi que j'ay dit aux susdits Peres.

« 17. J'advouë comme la première fois que l'on va au sabat, tous, Masques, Sorciers, Sorcières et Magiciens sont marquez avec le petit doigt du Diable qui a ceste charge.

« 18. J'advouë que j'ay esté marqué au Sabat de mon consentement et y ay fait marquer Magdelaine. Elle est marquée à la teste, au cœur, au ventre, aux cuisses, aux jambes, aux pieds, et en plusieurs autres parties de son corps : elle a encores une aiguille dans sa cuisse qu'elle ne sent point, laquelle je luy ay veu mettre, et lorsque l'aiguille entre, vous diriez qu'on perce une peau de parchemin.

« 19. J'advouë qu'il s'est trouvé à plusieurs masques, sorciers et magiciens, que leurs marques se couvrent, mais après d'elles-mêmes croissent et tournent en leur première forme ; car ceste marque leur demeure tousiours, bien qu'ils se convertissent, à cause de leur persistance qu'ils ont faicte en particulier, lors qu'ils se sont donnez au Diable.

« 20. J'advouë que lesdites marques sont faictes avec protestation qu'on sera tousiours bon et fidelle serviteur au Diable toute sa vie.

« 21. J'advouë comme je me suis trouvé au Sabat, en plusieurs lieux, sçavoir à la Baume de Roland, à la Baume de Loubières, et deux ou trois fois à la saincte Baume. Y allant une fois exprès pour faire emporter Magdelaine par le Diable et la trainer par tout les bois de la Saincte Baume.

« 22. J'advouë que lors que je voulois aller au Sabat, je me mettois la nuict à la fenestre toute ouverte : autres fois je sortois de ma chambre, la fermant à clef, et ayant mis mes clefs à ma pochette, Lucifer me prenoit, et à un instant je me treuvois transporté au lieu où le Sabat se tenoit, y demeurant quelquefois une, deux, trois et quatre heures pour le plus souvent, suivant les affections.

« 23. J'advouë comme à l'entrée et sortie du Sabat tous les Masques, Sorciers et Magiciens adorent le

Diable, luy rendent hommage, chacun selon son degré, sçavoir : les Masques l'adorent tout couchez à terre, les Sorciers estant à genoux, et fléchissant le corps ; et les Magiciens, comme princes du Sabat, se mettent seulement à genoux.

« 24. J'advouë qu'aussi-tost qu'on est entré au Sabat, il y a un Diable qui a commandement de faire renier Dieu à chacun, tous les saincts et sainctes, et particulièrement saint François.

« 25. J'advouë comme je me suis treuvé souvent au Sabat avec Magdelaine, et luy ay fait avaler des caractères dans une escuelle, les uns escrits par les Diables, et les autres par moy, pour la faire enrager davantage à mon amour.

« 26. J'advouë aussi comme au Sabat j'ay eu coignoissance d'elle.

« 27. J'advouë aussi que j'ay abusé plusieurs filles et femmes que j'ay soufflées outre le Sabat.

« 28. J'advouë encore comme le Diable est un vray singe de l'Eglise, faisant au Sabat, tout ce qu'on fait en l'Eglise.

« 29. J'advouë comme on fait une forme de Baptesme au Sabat, et que chacun sorcier fait vœu particulièrement, se donnant au diable, et fait baptiser tous ses enfants au Sabat, si faire se peut, comme aussi l'on impose des noms à chacun de ceux qui sont au Sabat, différents de leur propre nom.

« 30. J'advouë comme en ceste forme de Baptesme on se sert de l'eau, du souffre, et du sel : le souffre rend esclave au diable, et le sel pour confirmer le baptesme au service du diable.

« 31. J'advouë comme la forme et l'intention est de baptiser au nom de Lucifer, de Belzebuth, et autres diables, faisant le signe de la Croix, en le commençant par le travers, et puis le poursuivant par les pieds, et le finissant à la teste.

« 32. J'advouë comme il y avoit au Sabath douze Prestres, et comme chacun doit dire une forme de messe en son rang : lesdits prestres sont assis au plus haut degré comme Princes du Sabath.

« 33. J'advouë toutes les fois que j'ay esté au Sabath,

j'ay ouy dire ceste forme de messe, et l'ay entenduë; et quand ça esté mon rang, l'ay faict dire par un Prestre du Sabath.

« 34. J'advouë comme au commencement de ceste messe chacun se prosterne à terre, et comme c'est un diable qui y sert.

« 35. J'advouë comme les chandelles qu'on y brusle sont de poudre et de souffre.

« 36. J'advouë comme le prestre qui dit ceste forme de messe est porté au Sabath par son diable, ayant une chasuble violette.

« 37. J'advouë comme la cloche avec laquelle on la sonne est de corne, ayant son batail de bois pour la sonner.

« 38. J'advouë comme par tout, dans le livre qui sert à leur sacrifice, où il se trouve des noms de Jésus, de la Vierge, et des Saincts, on les oste et met-on en leur place des noms de diables : il faut avoir estudié pour dire ceste forme de messe au Sabath.

« 39. J'advouë comme on offre du pain, prenant ordinairement de la crouste de dessous.

« 40. J'advouë comme on consacre beaucoup de croustes et de morceaux pour donner aux assistans, et quand il n'y a assez de croustes du dessous, on prend de celles de dessus.

« 41. J'advouë comme l'on lève la crouste offerte, chacun renie Dieu tout haut et crie : Maistre, ayde nous, s'adressant à Lucifer et autres diables.

« 42. J'advouë comme l'on offre du sang dans un vaisseau ou bassin assez grand, et puis après, quand l'offerte est faicte, le prestre qui dit ceste forme de messe prend un aspergès, le baigne dedans, et puis après en asperge les assistans.

« 43. J'advouë comme tous en prennent à belles mains, et en mettent sur leurs testes, disant : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros.*

« 44. J'advouë que toutes les croix qu'on faict durant cette messe sont faictes au rebours comme dessus.

« 45. J'advouë que quand on dit *Agnus Dei*, et *Domine non sum dignus*, chacun enrage dans son cœur, et tous crient comme désespérez, addressans

leurs paroles au Diable, disant : Maistre, aide-nous toujours.

« 46. J'advouë que chacun est obligé de prendre leur communion, et quand on ne le faict, on est tenu de faire manger son morceau de crouste de pain à un diable transformé en chien; et me souvient fort bien que le diable qui avoit ceste charge fut reprins fort aigrement des autres pour ne s'en estre pas bien acquitté.

« 47. J'advouë comme il y a certains masques qui ont charge aussi d'apporter un chien de la Bastide, pour faire manger la communion que les autres ne veulent manger.

« 48. J'advouë qu'au lieu de dire : *Ite missa est*, l'on dit : Allez-vous-en tous an nom du diable.

« 49. J'advouë que tous masques, sorciers et magiciens, sont tenus lorsque quelque enfant meurt (qui a leur forme de Baptesme) de l'aller désenterrer, et l'apporter au Sabath, où il est mangé par les diables.

« 50. J'advouë que lorsque quelqu'un meurt au Sabath, tous les diables, masques et magiciens le prient à tenir bon pour le diable, et puis estant mort, le portent tous ensemble dans la mer, ou en quelque rivière, ou le jettent du haut d'un rocher en bas, ou bien le mettent dans une caverne pour le conserver.

« 51. J'advouë comme le diable ne me laissoit jamais si ce n'est lorsque j'entrois à l'Église des Capucins : là il m'attendait à la porte.

« 52. J'advouë comme il y a treize ou quatorze ans que je me suis baillé au diable, corps et âme, et ay renoncé à tout ce que je pouvois espérer de la miséricorde de Dieu.

LETTRE DE HENRY IV A LIBERTAT

(6 *Mars* 1596)

« Cher et bien amé,

« Vous avez fait un acte si généreux pour la liberté de vostre patrie, et de vos concitoiens, que quand nous

n'y aurions aucun interest nous ne laisserions d'estimer et louër vostre vertu, par où vous pouvez croire ce que vous devez espérer du service que vous nous avez fait en cette occasion, qui est le plus grand et singulier que nous pouvions recevoir, non seulement de vous : mais aussi de nul autre de nos serviteurs et sujets. Au moien de quoy nous vous asseurons, premièrement que nous vous en sçaurons bon gré à jamais, et le reconnoistrons envers vous et les vostres éternelement. Secondement, que nous vous ferons jouïr de tout ce que nostre très-cher neveu le Duc de Guise Gouvernenr et nostre Lieutenant général en nostre païs et Comté de Provence vous a promis et accordé en nostre nom, dont nous vous ferons despescher les lettres et provisions nécessaires, comme nous ferons pour la confirmation et conservation des libertez et privileges de nostre ville de Marseille. Et finalement que nous vous ferons servir d'exemple à un chascun, et de mémoire à la postérité, de nostre gratitude, comme de vostre fidélité, en laquelle nous vous prions de persévérer. Donné au camp de Rouy le sixième mars 1596. »

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

ARTHUR ARNOULD . . . . . *Histoire de l'Inquisition* (Paris, 1869).

STÉPHEN D'ARVE. . . . . *Miettes de l'Histoire de Provence* (Marseille, 1902).

GASPARD AUGERY . . . . *Vie de la Vénérable Mère Catherine de l'Incarnation de Veteris de Revest.*

JULES BAISSAC . . . . . *Les Grands Jours de la Sorcellerie* (Paris, 1890).

BAZIN . . . . . *Histoire de France sous Louis XIII.*

BELZUNCE . . . . . *De l'antiquité de l'église de Marseille et de la succession de ses évêques.*

BODIN . . . . . *La Démonomanie des Sorciers* (Rouen, 1604).

BOGUEL . . . . . *Discours des Sorciers* (1605).

HONORÉ BOUCHE. . . . . *Histoire chronologique de Provence* (Aix, Charles David, 1664).

BOURGUIGNON. . . . . *La Vie du Père Romillon, prestre de l'Oratoire de Jésus et fondateur de la Congrégation des Ursulines en France* (Marseille, 1669).

PROSPER CABASSE . . . . *Essais historiques sur le Parlement de Provence.*

CALMET . . . . . *Traité des apparitions.*
CHAMOUX . . . . . *Vie du Vénérable César de Bus* (Caromb, Vaucluse, 1868).
CHAVERNAC . . . . . *Deux Médecins et un Spagyrique* (Aix, 1875).
DENISART . . . . . *Collection de Décisions nouvelles* (1768).
AUGUSTIN FABRE . . . . *Les Rues de Marseille* (Marseille, 1867).
CLAUDE DE FERRIÈRE . . . *Dictionnaire de droit et de pratique* (1749).
FONTAINE . . . . . *Des Marques des Sorciers* (Lyon, 1611).
GARINET . . . . . *Histoire de la Magie en France.*
GASSENDI . . . . . *Vie de Peiresc.*
GAYOT DE PITAVAL. . . . *Causes célèbres* (La Haye, 1749).
RAOUL GINESTE . . . . . *Les Grandes Victimes de l'hystérie* (Paris, Michaud).
JACQUES-FÉLIX GIRARDIN. . *Notice ou description historique du Diocèse de Fréjus* (Bulletin de la *Société d'Études de Draguignan*, 1870-1871).
GŒRRES. . . . . *La Mystique* (traduc. Sainte-Foix).
GOULARD . . . . . *Histoires admirables et mémorables.*
GROSSON . . . . . *Almanach historique de Marseille* (1770).
DE HAITZE. . . . . *Histoire de la Ville d'Aix.*
DE LANCRE . . . . . *De l'incrédulité et mécréance.*
CHARLES LÉA. . . . . *Histoire de l'Inquisition.*
LEBRUN . . . . . *Histoire critique des pratiques superstitieuses.*
LECANU . . . . . *Histoire de Satan* (1861).
LELOYER . . . . . *Histoire des Spectres* (1605)
J. LENORMAND DE CHIREMONT *Histoire Véritable et Mémorable de ce qui s'est passé sous l'exorcisme de trois filles ès païs de Flandre... Extrait des mémoires de Messire Nicolas de Momorenci Comte Deslarre et premier chef des finances des Archiducs, etc., et du R. P. F., Sébastien Michaëlis,*

premier réformateur de l'Ordre des Frères Prescheurs en France, et du R. P. F., François Donsius, docteur en Théologie : mis en lumière par J. Le Normand, sieur de Chiremont, etc. (Paris, Buon, 1623).

— *De la Vocation des Magiciens et Magiciennes par le ministère des démons...* (Paris, Buon, 1623).

MARCHETTI. . . . . *Explication des Usages et Coutumes des Marseillais.*

JOSEPH MÉRY. . . . . *Nuits Italiennes* (Paris, 1881).

LOUIS MÉRY . . . . . *Chroniques de Provence.*

SÉBASTIEN MICHAELIS. . . *Histoire Admirable de la possession et conversion d'une pénitente... commis par luy aux Exorcismes et recueil des Actes le* R. P. F. FRANÇOIS DOMPTIUS (Paris, Chastellain, 1613, 2e édition).

— *Discours des Esprits* (Paris, 1613).

FERNAND MITTON . . . . *Tortures et Supplices en France* (Paris, Daragon, 1909).

MORTREUIL. . . . . *Dictionnaire topographique de Marseille.*

PAUL MOULIN. . . . . *La Vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône* (Paris, Ernest Leroux, 1908-1911).

CÉSAR DE NOSTRADAMUS. . *Histoires et Chronique de Provence.*

PAPON . . . . . *Histoire de Provence.*

PITTON . . . . . *Histoire de la Ville d'Aix* (Aix, Charles David, 1666).

J.-M. PRAT . . . . . *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du Père Coton* (Lyon, Briday).

M. D. P. V. (DE POMEREU) . *Chronique de l'Ordre des Ursulines* (Paris, Henault, 1673).

NICOLAS RÉMY . . . . . *Dæmonolatria* (1596).

DEL RIO . . . . . *Disquisitiones magiciæ.*

De Rouve . . . . . *Les anciennes familles de Provence* (Paris, Honoré Champion, 1907).

Roux-Alphéran. . . . . *Les Rues d'Aix.*

François de Rosset . . . *Les Histoires tragiques de nostre temps* (Lyon, 1679).

De Ruffi . . . . . *Histoire de la Ville de Marseille.*

Saurel . . . . . *Statistique de la Commune de Cassis.*

— *Marseille et ses environs* (Paris, Hachette, 1877).

Fauris de Saint-Vincens . . *Recueil de notes et recherches historiques sur Aix* (manuscrit, Aix).

Soldan . . . . . *Histoire des procès de Sorcellerie* (1843).

P. Thouron . . . . . *Histoire de Sébastien Michaëlis.*

Wier . . . . . *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables* (1579).

X . . . . . *La Révérende Mère Françoise de Bermond et l'établissement des Ursulines en France, par* Une Religieuse du même ordre (Paris, Delhomme 1896).

— *Continuation du Mercure français,* Louis XIII.

— *Directoire pour les Novices de l'Ordre de Sainte-Ursule de la Congrégation de Paris* (Paris, 1664).

— *Dictionnaire historique portatif des Ordres religieux et militaires* (Amsterdam, 1769).

— *Histoire des Evêques de Marseille*

— *Notice sur les Exécutions capitales à Aix* (Aix, Illy, 1860).

TABLE DES GRAVURES

Pages.

Portrait de Mgr Paul Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix 16
Porte intérieure du couvent des Doctrinaires réformés 20
Porte du couvent des Ursulines. 84
Grotte de la Sainte-Baume. 138
Portrait du président Guillaume du Vair. 202
Dernière page de l'arrêt du 30 avril 1611. 314
Porte de la cathédrale Saint-Sauveur. 328
Plan d'Aix (1622-1623) 338
Portrait du Révérend Père Romillon 354
« Nomination pour les Pères Trinitaires » et signature de Madeleine. 394
Maison de Madeleine de Demandolx, à Châteauvieux (Var). 414

Au verso de la couverture :
Armoiries de la famille de Demandolx.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE V

PREMIÈRE PARTIE

Pages.

I. — Le Révérend Père Romillon et les Ursulines d'Aix 1
II. — Enfance de Madeleine de Demandolx . . . 39
III. — Les origines et les débuts de Gaufridy . . . 52
IV. — Convalescence 70
V. — Catherine de France 76
VI. — Ursuline. 82
VII. — Premières escarmouches 90
VIII. — Le R. P. Sébastien Michaëlis. La Sainte-Beaume. Saint-Maximin 102
IX. — Retour à la Sainte Grotte 123
X. — Prisonnier d'Église 158
XI. — Sabbats et folie 186

DEUXIÈME PARTIE

I. — Autre justice 199
II. — Les marques du Diable. 226
III. — La folle de l'archevêché. L'ossuaire 240

Pages.

IV. — Deux capucins. Les aveux. 250
V. — Vers la lumière. 259
VI. — Dernières convulsions 287
VII. — Torture et mort du magicien 310

TROISIÈME PARTIE

I. — Quelques acteurs du drame 343
II. — Magdeleine de Jésus de Demendes 366
APPENDICE 419

3179. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.